



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511²

Mercurie

-1796,21



<36633631690012

<36633631690012

Bayer. Staatsbibliothek

Jan. 135.

MERCURE FRANÇAIS, HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(N°. 30.)

Décudi 30 Germinal, l'an 4.

Ce journal, composé de quatre ~~feuilles in-8°~~,
et quelquefois de cinq, paraît tous les
DÉCADIS. Il contient deux parties ; l'une
consacrée aux SCIENCES, aux LETTRES et
aux ARTS ; l'autre à la POLITIQUE EXTER-
RIEURE, aux séances du CORPS LÉGIS-
LATIF, aux NOUVELLES de Paris et des
départemens, ainsi que des ARMÉES de la
République.

Le prix de l'abonnement de ce Journal est de
300l. pour trois mois, y compris les frais de poste.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN. GERMINAL.

La Lune du mois a 29 jours. Du premier au 30 les jour croissent matin & soir de 51 min.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M. S.	
1 primedi 1re Décade.	21 lundi.	1		0 7 5
2 duodi	22 mardi	2		0 6 47
3 tridi	23 merc.	3		0 6 28
4 quartidi	24 jeudi.	4		0 6 9
5 quintidi	25 vend.	5	P. L.	0 5 50
6 sextidi	26 sam.	6	le 3 à 0	0 5 32
7 septidi	27 Dim.	7	h. 46 m.	0 5 13
8 octidi	28 lundi.	8	du mat.	0 4 55
9 nonidi	29 mardi	7		0 4 36
10 Decadi	30 merc.	10		0 4 17
11 primedi IIe Décade.	31 jeudi.	11	D. Q.	0 3 59
12 duodi	1 vend.	12	le 11 à	0 3 41
13 tridi	2 same.	13	h. 13 m.	0 3 23
14 quartidi	3 Dim.	24	du mat.	0 3 5
15 quintidi	4 lundi	15		0 2 47
16 sextidi	5 mardi	16	N. L.	0 2 29
17 septidi	6 merc.	17	le 19 à 7	0 2 12
18 octidi	7 jeudi.	17	h. 3 m.	0 1 55
19 nonidi	8 vend.	19	du mat.	0 1 38
20 Decadi	9 same.	20		0 1 21
21 primedi IIIe Décad.	10 Dim.	21		0 1 5
22 duodi	11 lundi	22		0 0 49
23 tridi	12 mardi	23	P. Q.	0 0 33
24 quartidi	13 merc.	24	le 25 à 3	0 0 17
25 quintidi	14 jeudi	25	h. 35 m.	0 0 2
26 sextidi	15 vend.	26	du soir.	11 59 57
27 septidi	16 Sam.	27		11 59 33
28 octidi	17 Dim.	28		11 59 18
29 nonidi	18 lundi	29		11 59 5
30 Decadi	19 mardi	30		11 58 51

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADÉ 30 GERMINAL, l'an quatrième de la République.

(Mardi 19 Avril 1796 , vieux style.)

LITTÉRATURE ANCIENNE.

PHILOSOPHIE.

MYTHOLOGIE DRAMATIQUE traduite du grec par J. B. GAIL, professeur de littérature au collège de France. Trois volumes in-16. A Paris, chez l'auteur, place Cambray.

ENCORE une traduction du cit. Gail. Les productions de cet helléniste se succèdent avec une rapidité qui laisse à peine le temps d'en apprécier le mérite. Si les rapproche, il les échasse, et passant tour à tour d'un classique à l'autre, il semble avoir besoin de calmer, au moins par des essais, l'impatience qui l'attire également vers tous. Le public lui doit beaucoup de reconnaissance pour ses travaux; il lui en devrait peut-être encore davantage, si cette impatience cédait un peu quelquefois au désir, qui ne serait pas moins fondé, de leur donner toute la perfection dont l'auteur est capable.

On pourrait regarder le titre de *mythologie dramatique* comme assez peu convenable à ces ouvrages dont l'objet n'était que de saisir le ridicule de la mythologie, et d'enlever à ses fables tout crédit dans

l'esprit du peuple. L'écrivain original, par le plan même qu'il s'était tracé, ne pouvait pas entrer dans les détails de l'histoire des Dieux ; il fait sans cesse des allusions aux faits les plus absurdes, et qui prétendent le plus au comique ; mais il ne les présente que par traits partiels et sous un seul point de vue. Au reste, en supposant que le titre de cette traduction soit effectivement défectueux, le choix des morceaux qui la composent est en général assez bon ; et c'est-là l'essentiel.

Les ouvrages de littérature, de sciences et de philosophie peuvent être divisés en deux grandes classes, qui se ressemblent peu par leur caractère et leur importance. Les uns reproduisent sans cesse les idées des siècles précédens, se renferment dans le cercle des opinions reçues, les étayent de nouvelles preuves ; les éclaircissent, les présentent dans un ordre meilleur ou différent ; les autres, pleins d'une courageuse indépendance, secouent les chaînes du passé, soumettent à l'examen les opinions les plus accréditées, ouvrent de nouvelles routes à l'esprit, et poussent le genre humain vers un but général de perfectionnement. C'est à ces derniers que le philosophe réserve exclusivement son admiration et ses hommages ; il n'estime les premiers qu'autant qu'ils peuvent concourir à les faire naître, et que par l'esprit qui les anime, ou la manière dont ils sont faits, ils facilitent le passage d'une lumière faible à une lumière toujours croissante. Comme le bonheur de l'humanité se mesure toujours sur les progrès de la raison, le philosophe tient peu de compte de tout ce qui ne tend pas à les hâter ; et ces génies hardis

qui renversent de vieilles erreurs , ou ces génies plus heureux , qui répandent des vérités nouvelles , sont pour lui les seuls véritables bienfaiteurs des hommes.

A ce titre , Lucien doit occuper une place distinguée dans l'histoire de l'esprit humain.

De son tems , la géométrie , quelques parties de la physique , et même l'art du raisonnement , quoique encore dans l'enfance , avaient déjà beaucoup trop occupé les écoles de Platon , d'Aristote , d'Épicure , pour que la religion payenne pût avoir aucun crédit parmi les esprits cultivés. Les Stoïciens seuls la défendaient encore avec assez de force ; les Platoniciens l'avaient singulièrement mitigée , et ils commençaient à fondre leurs opinions dans le christianisme ; les Péripatéticiens cachaient leur irreligion sous leurs formes syllogistiques et bizarres ; les Épicuriens allaient plus nettement et plus franchement au but ; et quant aux académiciens , il est aisé de voir qu'ils se moquaient assez ouvertement de leurs Dieux. Mais ce que tous les hommes instruits méprisaient au fond du cœur , ce que des esprits philosophiques avaient même combattu par des raisonnemens abstraits et subtils , personne n'avait osé l'attaquer encore d'une maniere qui fût à la portée du peuple ; c'est ce que fit Lucien. Il entreprit pour le polythéisme ce que Voltaire a de nos jours fait pour le christianisme. Il savait que les hommes ne respectent pas long - tems ce dont ils ont pu rire une fois. Il entreprit donc de faire rire des Dieux. Il lui suffit pour cela de mettre en scène les cieux et les enfers : Neptune , les Néréïdes , les fleuves , les divi-

nités des bois et des campagnes parurent tour à tour dans ses hardis et cyniques tableaux. Il démasqua les imposteurs qui se servent du nom des puissances invisibles pour abuser les esprits crédules. Il plaça presque sur la même ligne les sophistes qui par des formules captieuses dénaturent et le mensonge et la vérité : il n'épargna pas même les philosophes ; il poussa la licence jusqu'à vouloir flétrir les noms les plus respectables , et l'on peut dire de lui ce que Chamfort a dit d'Aristophane , qu'il attaqua le vice avec le courage de la vérité , et la vertu avec l'audace du vice.

La maniere de Lucien a un caractere particulier qui mérite d'être observé. Peu de prosateurs ont eu plus de variété de talent. Le traité de la méthode d'écrire l'histoïre est un modele de retenue et de sévérité : pour l'élévation , l'éclat, la richesse de pensée et d'expression , rien n'est au-dessus de l'éloge de Démosthène : les ouvrages les plus brillans d'imagination le sont à peine autant que l'histoire véritable : le traité de la danse annonce un homme profond dans la connaissance des arts , de leurs effets et des moyens par lesquels ils les produisent : enfin , celui qui a pour titre *Toxaris* est composé de traits d'une amitié sublime , racontés de la maniere la plus naturelle et la plus touchante. C'est-là qu'on trouve l'histoire d'Eudamidas de Corinthe qui léguua en mourant sa mere à Carixene , et sa fille à Arétas , l'un et l'autre ses deux amis. Carixene étant morte cinq jours après , Arétas prétendit qu'il devenait par-là le seul héritier ; il réclama ~~deux~~ deux legs , et il eut le bonheur de remplir lui seul des devoirs sacrés , dont les

intentions de son ami ne lui avaient accordé que sa part. Lucien rapporte cette histoire avec beaucoup de simplicité; il finit par ces mots qui sont plus dans sa maniere : *Et le peuple admirait qu'un mort eût pu trouver le secret d'hériter d'un vivant.*

Mais ce qui le distingue particulierement, c'est le genre de plaisanterie qui lui est propre. On voit qu'il sait prendre tous les tons; mais celui de la plaisanterie lui est beaucoup plus familier : il convient le mieux à sa tournure d'esprit et au but général de sa philosophie ; car ce ton, qui serait presque toujours déplacé quand il s'agit de rechercher et d'établir des vérités nouvelles, est infiniment préférable à la marche pesante et didactique du raisonnement, quand il s'agit de renverser des erreurs.

En général, le ridicule tient au rapprochement inattendu d'objets qui n'ont point entre eux de rapport naturel, et qui par le caractere de leur importance respective, ou de celle qu'on leur suppose, sont l'un très-grand et l'autre très-petit. Dans la comédie, il tient souvent à des mal-entendus entre les personnages, d'où résulte pour les spectateurs un rapprochement d'idées qui n'ont de rapport ni en elles-mêmes, ni dans l'esprit de ceux qui les énoncent ; mais cette dernière espece est affectée à la passion, dont le propre est de brouiller et de confondre tout, parce qu'elle poursuit exclusivement son objet, et qu'elle s'apperçoit à peine de ce qui l'environne. Lucien n'a guere eu d'occasion d'en faire usage.

Mais la plaisanterie peut se distinguer en divers genres, et suivant la nature des objets qu'elle rapproche, et suivant la maniere dont l'auteur paraît

affecté lui-même de ce rapprochement. Le caractere des impressions qu'en reçoit le lecteur dépend beaucoup de ces circonstances.

Les objets sont plus ou moins près de l'homme; ils ont plus ou moins d'influence sur son bonheur; ils touchent plus ou moins aux passions, aux préjugés, aux intérêts des individus que la plaisirterie concerne; elle doit ou ne doit pas influer sur l'état de leur ame.

L'auteur peut considérer les personnes ou les choses dont il parle sous différens points de vue. Tantôt les tableaux comiques qui se présentent à son esprit, sont pour lui comme un simple spectacle, auquel il ne prend d'autre part que celle d'une curiosité paisible. Tantôt ces tableaux font sur son cœur de vives impressions qui leur prêtent des couleurs nouvelles; il se passionne; il s'exalte, il s'irrite même au milieu du rire et de la gaieté.

Il est des idées ou des sentimens sur lesquels personne ne veut être taillé; et c'est précisément ceux qui prêtent le plus au ridicule. Dans l'enivrement même des passions ou des superstitions, certains avertissemens secrets font sentir vaguement que leur objet pourrait bien être absurde; ce côté faible a quelque chose de si vif et de si sensible, qu'on ne permet pas d'y toucher. Mais si-tôt qu'on se dégagé de sa chaîne, on aime à faire acte de liberté; et l'on encourage d'autant plus les railleries, qu'on les aurait jadis repoussées avec plus d'indignation. On se plaît surtout à rire de ce qui faisait peur.

Suivant que les sentimens de celui qui plaisante, nous paraissent bons ou mauvais; suivant que sa

maniere comique de voir les choses nous paraît dépendre d'inclinations aimables ou odieuses; nous en recevons, et sur-tout il nous en reste des impressions très-diverses. Tel genre de gaieté épanouit le cœur; tel autre le consterne et le flétrit.

On lit dans Pascal : *Désir de bons maux, mauvais caractère.* Il insiste beaucoup sur cette pensée, qu'il croit infiniment juste; il prétend le prouver en disant que l'homme à bons mœurs a toujours pour objet d'affliger quelqu'un. Mais qui jamais a fait de meilleures et plus sanglantes plaisanteries que Pascal? Elles n'ont jamais, je pense, bien réjoui les jésuites; et rien ne porte à croire qu'il se les soit jamais reprochées. Sans doute la raillerie tend à râver certains hommes ou certaines choses; et même lorsqu'elle ne s'attache qu'aux choses, elle a toujours pour objet de râver ceux qui les possèdent, ou qui en font leur profit, ou qui les estiment. Faut-il conclure de là qu'elle part nécessairement d'un mauvais cœur? L'amour des hommes, la vertu, la vraie bonté ne consistent-ils point souvent à couvrir de mépris ceux qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas atteindre autrement? Les traits que Voltaire a lancés contre le fanatisme et la superstition, ceux de Thomas Payne contre les rois, les sarcasmes dont Sieyès accable les absurdités nobiliaires dans son excellent *Essai sur les Privileges*, ne sont-ils pas propres à faire chérir leurs auteurs? Il n'y a sans doute que les oppresseurs et les charlatans qui puissent y trouver des motifs de haine; il n'y aurait que les derniers des esclaves qui pussent désavouer ces coups portés par leurs défenseurs.

Mais revenons à Lucien. Nous avons dit qu'il avait souvent dirigé ses attaques contre des objets respectés, quelquefois même contre des objets respectables. On sent déjà, d'après cela seul, à quel caractère général sa plaisanterie doit être rapportée. Mais une comparaison de cet écrivain avec quelques-uns de ceux dont la manière a le plus d'analogie avec la sienne, le ferait connaître beaucoup mieux.

On peut comparer particulièrement Lucien à Rabelais, à Swift et à Voltaire ; il a des traits qui le rapprochent de chacun d'eux ; il en a d'autres qui l'en distinguent. Toutes les personnes qui ont lu Rabelais avec quelque attention, savent qu'il n'y eut peut-être jamais d'esprit plus ferme et plus étendu, de talent plus second, d'imagination plus véritablement comique, de touche en même-tems plus fine et plus naïve. Mais les préjugés de son siècle qu'il ne voulait pas blesser ouvertement, l'ont forcé de mettre *la raison en masque*, comme le disait Boileau, de cacher l'indépendance de ses idées sous un langage de halle, et de s'envelopper d'ordures, afin que le fanatisme et la superstition ne le prissent que pour un bouffon sans conséquence. Il n'a ni l'élegance continue, ni la correction, ni le goût, toujours sage et pur de Lucien : mais sa gaieté est plus franche ; on voit plus en lui les affections bienveillantes de l'ami des hommes ; sa philosophie vous fait embrasser un plus grand espace ; et même ce qu'il y a de bon dans son style proprement dit, est peut-être plus inimitable et plus excellent.

Swift attaque en même-tems les préjugés religieux et politiques ; il ne frappe qu'en passant sur les vices

particuliers , il sait que pour les combattre d'une maniere utile , il faut les prendre à leur source , dans les gouvernemens et dans les superstitions. Sa plaisanterie est âpre , amere , sarcastique ; mais son but et les sentimens qu'il a dictent font toujours estimer l'auteur ; et quoiqu'il laisse le plus souvent dans l'esprit des images affligeantes , on aime en le lisant à vivre avec sa personne. On ne peut toujours en dire autant de Lucien.

La maniere de Swift a quelque chose de fort et de profond qu'on ne trouve pas dans l'écrivain grec ; mais il n'a ni sa simplicité , ni sa lucidité , ni ses graces de langue qui saisissent tous les esprits , et qui en rendant la pensée plus nette pour les hommes peu cultivés , la rendent aussi plus piquante pour les personnes d'un goût délicat et difficile.

Quoiqu'il y ait de grandes différences entre Voltaire et Lucien , c'est pourtant entre eux qu'on pourrait établir un rapprochement plus naturel , et fondé sur de plus véritables ressemblances. On sent bien que nous ne comparons pas génie à génie , et qu'il est ici question seulement des ouvrages de plaisanterie de Voltaire , et sur-tout de ses romans philosophiques ; genre dans lequel il a montré le plus toute la supériorité de son esprit et de son talent.

L'un et l'autre paraissent regarder les folies , les malheurs , les écrimes du genre humain comme des tableaux curieux que leur malignité se plait à considérer et à peindre. Ils semblent quelquefois disposés plutôt à jouir du plaisir d'avoir découvert avec sagacité , combien tout est affreux ou ridicule dans

les institutions sociales (1), qu'à répandre des idées ou des sentimens qui puissent changer cet état de choses. Leur plaisanterie après avoir fait rire, laisse une empreinte profonde de tristesse; enfin, ils ont tous deux cette même tournure leste et vivante, cette élégance, cette pureté de goût, cette clarté continue qui ne tient pas moins à la forme de leur phrase, où tous les objets sont détachés les uns des autres, qu'à leur manière de concevoir, où toutes les idées qui n'entrent pas naturellement dans des cadres simples, ainsi que celles qui demanderaient des explications, sont toujours rigoureusement exclues; d'où il s'ensuit que leur philosophie approfondit peu, mais éclaire toujours, et qu'elle est sur-tout éminemment propre à devenir bientôt populaire.

Nous ne pousserons pas plus loin ces réflexions: elles rendraient peut-être le lecteur trop difficile sur la traduction du cit. Gail, dont cependant nous voulons dire un mot avant de terminer cet article.

Les morceaux que nous avons comparés avec l'original nous ont paru généralement traduits avec exactitude quant au sens: mais pour l'effet, nous ne pouvons dissimuler qu'il est quelquefois manqué. La plaisanterie de Lucien qui dépend souvent de la nuance des mots, de leurs contrastes, d'allusions fines, est extrêmement difficile à transporter dans une autre langue. On sait en général combien ce qui est léger et délicat dans un auteur original devient aisément lourd et grossier dans une traduction.

Quant à ce qui regarde Voltaire, nous avons ici principalement en vue son *Candidus*. Il a montré ailleurs un grand amour des hommes.

ment lourd, et presque grossier chez son traducteur. Mais c'est sur-tout dans la plaisanterie qu'il y a vraiment quelque chose de vaporeux et d'aérien qui tiennent aux teintes les plus fugitives de l'expression.

Cet art veut sur tout autre un suprême mérite.

Il faudrait presque plus de mérite encore dans celui qui s'efforce d'en faire passer les beautés d'un idiome dans l'autre. On ne doit donc point s'étonner que des littérateurs, d'ailleurs distingués, n'aient pas toujours réussi complètement à faire connaître en France un écrivain qui semblerait cependant devoir être né français, tant il a de ce fond de saillie et d'insouciance comique d'esprit, qui long-tems a formé le caractère de la nation.

Nous ne hésiterons point cet extrait de citations grecques, inutiles pour ceux qui savent la langue, fatigantes pour ceux qui ne la savent pas. Les discussions qu'exigerait l'examen détaillé soit des principes généraux de traduction adoptés par le cit. Gail, soit de la manière dont il exprime telle ou telle idée de son auteur, nous entraînerait trop loin. Il vaut mieux citer quelques morceaux, qui feront sentir ce qu'il aurait à faire pour rendre de plus utiles services dans ce genre de littérature.

Le passage suivant est tiré des *Contemplayeurs*, dialogue entre Mercure et Caron, que le cit. Gail croit avoir traduit le premier, mais qui se trouve sous le titre du *Contemplayeur*, dans la traduction de d'Alblancourt.

Mercure rencontre Caron sur la terre; il s'en-étonne, et lui demande l'objet de son voyage. Caron a obtenu un petit congé du dieu des enfers; il vient

savoir ce qui se passe dans notre monde : il prie Mercure de lui servir de guide et de lui montrer ce qu'il y a de plus curieux. Mercure se fait un peu tirer l'oreille ; il est chargé par Jupiter d'un message dont il faut rendre compte sur-le-champ ; il a peur des coups de bâton , s'il s'amuse à bavarder. Cependant il ne peut rien refuser à un ami avec lequel son métier de conduire les âmes aux enfers , lui donne des rapports journaliers : en conséquence , il s'agit de chercher un lieu élevé d'où l'on puisse embrasser les différens pays de la terre. Mercure propose à Caron de prendre dans Homere un moyen qui semble leur être indiqué tout exprès.

Mercure. Le poëte Homere raconte que les fils d'Aloüs (ils n'étaient que deux , ainsi que nous , et encore enfans) concurent un jour le projet de déraciner l'Ossa et le Pélion , et de les placer sur l'Olympe , se flattant que cela leur ferait une échelle de mesure pour escalader le ciel. A la vérité , ces deux jeunes gens ont été punis de leur impiété ; mais nous qui ne songeons pas à offenser la divinité , qui nous empêche de bâtir aussi sur leur plan , et d'entasser comme eux montagne sur montagne pour découvrir de plus loin ?

Caron. Et nous pourrions , à nous deux , soulever ou Ossa ou Pélion , et mettre l'un de ces deux monts sur l'autre.

Mercure. Eh ! pourquoi pas , Caron ? tu nous crois moins de cœur qu'à ces deux petits enfans , à nous sur-tout qui sommes des dieux.

Caron. Non ; mais le succès de cette grande entreprise me paraît hors de vraisemblance.

Mercure. Cela doit être pour toi, mon pauvre Caron, qui ne te doutes pas de la vertu poétique. Pour l'intrépide Homere, il vous fait tout de suite en deux vers une échelle pour grimper au ciel, tant il lui est facile de rouler montagne sur montagne ! Je suis surpris d'ailleurs que tu trouves cela étrange, toi qui connais Atlas, qui porte seul le ciel même, et nous tous avec lui. Il n'est pas que tu ne saches aussi l'histoire de mon frère Hercule, qui prit la place de ce même Atlas, et le soulagea pour un moment de son fardeau, en s'en chargeant lui-même.

Caron. Je sais comme toi ces prodiges; mais sont-ils vrais? c'est ton affaire, et celle des poëtes.

Mercure. S'ils sont vrais, Caron! pourquoi des personnages si graves en imposeraient-ils?.... Allons, commençons par déraciner Ossa, comme nous l'enseigne dans ses vers notre architecte Homere: puis roulons par-dessus le Pélion couronné de forêts. Regarde comme nous avons réussi poétiquement et en un clin d'œil.... Montons à présent sur cette hauteur, et voyons si c'est assez, ou s'il faut y ajouter encore..... Qu'est-ce ceci? nous ne touchons pas encore à la base du ciel; à l'orient, on découvre à peine l'Ionie et la Lydie; à l'occident, l'Italie et la Sicile; au nord, on ne voit que les pays arrosés par l'Ister. D'ici, on apperceoit la Crete, mais bien confusément. Il me semble, nocher des enfers, qu'il nous faut encore transporter l'Ætna et le Parnasse par-dessus les autres.

Caron. Soit. Mais prends garde seulement que l'édifice à une hauteur prodigieuse ne s'écroule par trop de fragilité, et que nous ne fassions aux dépens

de nos têtes un dur essai de l'architecture d'Homère.

Mercure. Du cœur ! tout ira bien. Transporte ici l'Etna, et roule dessus le Parnasse. Il faut que je remonte : voilà qui va le mieux du monde. Je découvre tout ; monte avec moi, Caron.

Caron. Tends-moi la main, Mercure ; ce que tu exige là n'est pas une petite affaire.

Mercure. Du courage, Caron, puisque tu veux tout voir. On ne satisfait pas sa curiosité sans risquer quelque chose. Tiens-moi bien ; prends garde de glisser. Bien ! t'y voilà aussi. Comme le Parnasse a deux cimes, prenons chacun là notre et asseyons-nous. Promene à présent tes regards autour de ce vaste horizon....

Mercure dessille les yeux de Caron, en lui citant ces vers d'Homère :

Il est tems que ma main t'arrache le bandeau

Qui du monde obscurci te cachait le tableau.

Reconnais à présent et les Dieux et les hommes (1).

Caron. Qu'est-ce ceci ?

Mercure. Ne vois-tu pas bien à présent ?

Caron. A merveille ! en vérité, ce lynx si vanté est aveugle au prix de moi. Daigne à présent m'instruire et répondre à mes questions. Me permets-tu, pour te prouver que je connais un peu mon Homère, de t'interroger avec ses vers ?

Mercure. Où donc en aurais-tu appris, toi qui n'as jamais vu que la nacelle ?

Caron. Cela est bon à dire pour déprimer mon métier, mais la vérité est qu'après sa mort je le reçus dans

(1) Iliad. V, vers 127.

ma barque , et l'entendis déclamer quantité de vers ,
dont quelques-uns ont dû se graver dans ma mé-
moire. Nous fûmes accueillis à son passage , d'une
tempête des plus violentes. Il se mit à nous débiter
une tirade de funeste augure pour les passagers. Il
nous disait que Neptune avait rassemblé les nuages ,
et bouleversé son empire , en plongeant dans les flots
un trident qui ressemblait à une fourche (1) à tourner
les viandes ; enfin , qu'il avait déchaîné tous les
vents. Au milieu de ces idées poétiques , et d'autres
aussi sublimes , voilà les vagues qui se soulevent par
un charme poétique ; une tempête subite jointe à d'é-
paisses ténèbres menace d'engloutir la nacelle. Le
poète a des nausées , et nous vomit ces tirades de
vers que son génie lui avait inspirées sur Scylla ,
Charibde et les Cyclopes (2).

Mercure. Je ne m'étonne pas que tu en aies attrapé
quelques-uns d'un aussi long vomissement.

Caron. Mais dis-moi ; quel est ce Grec
Dont l'énorme grosseur , la mine haute et fière ,
Surpasse des humains la stature ordinaire (3) ?

Mercure C'est Milon de Crotone , cet athlète si
vanté. Les Grecs le comblient d'applaudissements parce
qu'il vient d'enlever un taureau , et qu'il le porte
l'espace d'un demi-stade.

Caron. Ne mériteraï-je pas mieux leurs éloges , moi

(1) Odissée V , vers 291.

(2) L'original porte : Il nous vomit Scylla , Charibde et les
Cyclopes.

(3) Iliad. III , vers 226.

qui bientôt enleverai Milon lui-même , et le porterai dans ma nacelle , lorsqu'il ira là-bas , terrassé avant même d'avoir prévu les coups de la mort , lutteur plus adroit que lui ! Ce Milon maintenant admiré , si fier de porter un taureau , nous le verrons sans doute verser des larmes au souvenir de ces couronnes et de ces applaudissements . Que penser de cette misérable vanité ? Se croirait-il mortel ?

Les deux contemplateurs entendent la conversation de Crésus et de Solon ; et là-dessus Mercure dit à son camarade :

Tu vois , Caron , comme ce Lydien est choqué de la franchise du philosophe et de la vérité de ses discours ; comme il lui paraît étrange qu'un homme pauvre lui dise librement sa pensée ? Cependant il se souviendra bientôt de Solon , lorsqu'il se verra prisonnier de Cyrus , forcé de monter sur le bûcher fatal ; car j'ai entendu dernièrement Clothon lire le livre des destins . Il y était arrêté que Crésus serait emmené captif par Cyrus , qui lui-même périrait de la main de la reine des Messagettes . Vois-tu cette Scythienne montée sur un cheval blanc ?

Caron. Oui , par Jupiter .

Mercure. Eh bien ! c'est-là cette Thomyris , qui de sa propre main tranchera la tête à Cyrus , et la jettera ensuite dans une autre (1) pleine de sang . Vois-tu aussi le jeune fils de ce malheureux prince ? C'est Cambyse qui montera sur le trône de son père , et qui

(1) Outr : est masculin :

Sur des autres glissans bondissaient dans les prés.

DELILLE , Georg.
après

après avoir erré de contrée en contrée dans la Lybie et dans l'Éthiopie, finira par tomber en démence, et mourra pour avoir tué le dieu Apis.

Caron. C'est alors que nous tirons; mais à présent qui pourrait supporter la vue de ces mortels pleins de mépris pour leurs semblables? Qui croirait que dans peu, l'un sera captif, que la tête de l'autre sera plongée dans une autre remplie de sang? Quel est, Mercure, cet homme qui porte un diadème, dont la robe de pourpre est relevée avec une agrafe, à qui son cuisinier donne un anneau d'or qu'il a trouvé dans le corps d'un poisson,

Et qui marche tout fier du vain titre de roi?

Mercure. Tu païodies à merveille, Caron. Tu vois Polycrate, tyran de Samos, qui se croit parfaitement heureux. Cependant Méandre, ce serviteur qui est à ses côtés, livrera ce même homme au satrape Orœtès pour l'attacher au gibet. Le malheureux tombera en un clin-d'œil dans un abyme de misère. Je le tiens de la bouche même de Clothon.

Caron. Bien, ma chère Clothon! tranche hardiment la tête aux uns, fais mourir les autres sur le gibet, pour leur apprendre qu'ils sont hommes. En attendant, élève-les afin de rendre leur chute plus terrible, en les précipitant de plus haut; pour moi, je rirai bien quand je les rencontrerai dans ma nacelle, nuds, sans habits de pourpre, sans trône d'or..... Qu'est-ce que cette troupe qui voltige autour d'eux à leur insu?

Mercure. Ce sont l'espérance, la crainte, la folie, la volupté, l'avarice, la colere, la haine, et de semblables passions. L'ignorance descend jusqu'au milieu d'eux, se mêle de leurs assemblées; et même, par

plexité , l'inexpérience , l'envie et les autres vices. Au-dessus de leur tête volent la crainte et l'espérance : la crainte lorsqu'elle s'empare de leurs cœurs, les épouyante , quelquefois même les fait frissonner : l'espérance qui brille dans les airs , au moment surtout où ils croient la saisir , s'envole , disparaît , et les laisse consumés en vains désirs. Ainsi , tu vois Tantale dans les enfers tourmenté par la soif au milieu des eaux. Fixe encore ton attention , tu appercevras aussi les parques tournant une infinité de fuseaux auxquels est suspendue la vie des hommes par des fils très-déliés : vois-tu des especes de fils d'araignée qui partent de ces fuseaux , et vont toucher la tête de chaque mortel ?

Caron. Je vois une infinité de fils extrêmement minces et entrelacés , pour la plupart , celui-ci dans celui-là , celui-là dans un autre .

Mercure. Cela doit être , Caron. Il est écrit dans le livre des destins que *celui-ci* sera égorgé par *celui-là* ; *celui-là* par un troisième ; cet autre héritera de son voisin dont le fil est plus court ; ainsi de suite : car voilà l'énigme de ces fils enlacés. Tous les hommes sont suspendus à un petit fil ; mais dans le nombre , vois *celui-ci* qui éblouit à une si grande élévation : eh bien ! dans peu son fil céderait au poids qu'il supportait , et venant à se rompre il tombera avec un horrible fracas. Cet autre qui n'est que médiocrement élevé de terre , tombera sans bruit ; ses voisins entendront à peine sa chute ,

Caron. Cela est tout-à-fait plaisant , Mercure.....

Je termine ces citations par un petit dialogue des Dieux , extrêmement piquant dans l'original , et qui

Jupiter, je veux dominer avec le ressentiment, la personne peut-être exigerait moins de corrections dans le français.

DIALOGUE IX. Naissance de Bacchus. Neptune, Mercure.

Neptune. Mercure, Jupiter est-il visible ?

Mercure. Non, Neptune.

Neptune. Annonce-moi toujours.

Mercure. Ne l'importune pas, je te prie. Tu prends mal ton temps; tu ne peux le voir à présent.

Neptune. Est-il avec Junon ?

Mercure. Non; c'est bien autre chose.

Neptune. J'entends... Ganimède est là dedans.

Mercure. Point du tout; mais il est indisposé.

Neptune. Et d'où lui vient cette indisposition ? Ce que tu me dis-là me surprend.

Mercure. Elle est telle que je rougis de te le dire.

Neptune. Quoi ! à ton oncle ?

Mercure. Il vient d'accoucher, Neptune.

Neptune. Il vient d'accoucher ! tu te moques. Et de quoi ? J'ignorais qu'il fût des deux sexes.... Mais je ne lui ai point vu le ventre plus gros qu'à l'ordinaire.

Mercure. Tu as raison. Aussi n'était-ce pas dans le ventre qu'il portait son enfant.

Neptune. J'entends. C'était encore dans son cerveau, comme lorsqu'il engendra Minerve : sa tête est mère quand il veut.

Mercure. Non. C'était dans la cuisse qu'il portait l'enfant de Semélé.

Neptune. Fort bien ! Le second Jupiter accouche de toutes les parties de son corps : mais quelle est cette Semélé ?

Mercure. C'est une Thébaine, l'une des filles de Cadmus, avec laquelle il avait un commerce amoureux.

Neptune. Ensuite, Mercure ; il est accouché pour elle ?

Mercure. Certainement, quoique cela te semble absurde. Un jour cette Junon, dont tu connais toute la jalouse, alla trouver Sémélé, et lui persuada perfidement d'engager Jupiter à la venir voir avec son foudre et ses éclairs. Le Dieu cédant aux vœux de son amante, vint armé de son tonnerre, et embrassa la maison. Sémélé ayant péri dans les flammes, Jupiter m'ordonna d'ouvrir le ventre de cette femme, et de lui apporter l'embryon imparfait qui n'avait que sept mois : j'exécutai ses ordres. Il se fendit la cuisse, et y déposa l'enfant qu'au terme. Aujourd'hui, que le troisième mois est révolu, il vient d'être délivré, et il se ressent des travaux de l'enfantement.

Neptune. Où donc est à présent l'enfant ?

Mercure. À Nisso. Je l'ai confié à des nymphes qui l'élevent sous le nom de Dionysius.

Neptune. Ainsi Jupiter est tout à la fois le pere et la mere de ce Dionysius.

Mercure. Cela est vraisemblable. Mais je vais chercher de l'eau pour laver sa blessure, et prendre soin de tout ce dont on a besoin en couche.

Retrouve-t-on dans les morceaux précédens cette marche libre et facile, cette finesse de trait et de langage, cette élégance et ce goût exquis que nous avons dit caractériser l'original ? Les personnes qui lisent la langue grecque, pourront le vérifier trop facilement ; et ceux qui ne la lisent pas, devineront bien

si cela doit être, puisqu'il s'agit de l'écrivain qui eut le plus de ces qualités, et dans l'idiôme auquel elles semblent le plus propres et le plus familières.

On est surpris que le cit. Gail, en se bornant à la traduction de quelques morceaux, n'ait pas choisi ceux qui pouvaient faire le mieux connaître l'esprit et la tournure de Lucien, comme par exemple : *Jupiter-le-Tragique*, *les Vies à l'encaï*, *la Nécromancie*, *icaromennippe*, *la mort de Perigrinus*, etc., qui sûrement sont bien préférables, dans cet objet, à des dialogues de fleuves, de dieux marins et de néréïdes, dont presque tout le comique disparaît pour nous.

Mais au reste, nous devons toujours, je me plaît à le redire, de la reconnaissance au cit. Gail pour son zèle infatigable, pour son assiduité dans des travaux difficiles et rebutans, pour sa constance à suivre l'entreprise qu'il paraît avoir formée de transporter en France les beautés des écrivains les plus célèbres de la Grèce à entreprise dans laquelle, avec moins de précipitation, il finira sans doute par réussir.

C'est une chose remarquable, que les bonnes traductions dans toutes les langues, ne paraissent gueres qu'après des ouvrages originaux, où ces langue sont acquis un grand degré de souplesse et de perfection. Il paraît que pour bien traduire, il faut plus de talent d'écrivain que pour rendre ses propres impressions et ses propres pensées; et l'on peut soupçonner pourquoi cela doit être ainsi, quand on songe que c'est par le moyen de sa langue, que chacun sent et pense, et qu'avant de prendre la plume, déjà les idées, du moins les idées principales, sont revêtues de leurs formes originelles. Cette considéra-

tion assigne sans doute une place distinguée aux bons traducteurs.

Depuis peu, les efforts réunis de quelques savants ont enrichi notre littérature de plusieurs classiques grecs. Le cit. Retaubé nous a donné son excellente traduction d'Homère; le cit. Larcher, celle d'Hérodote et de la retraite de dix mille; le cit. Ricaud, celle des Morales de Plutarque (il a commencé les Hommes illustres); le cit. Massieu, celle de Lucien; le cit. Levesque, celle de Thucydide, &c. etc.; celle des Tragiques s'est complétée; et le cit. Dutheil a refait avec distinction celle d'Eschille. Le cit. Gail mérite d'être compté parmi ces hellénistes justement célèbres.

On nous annonce encore une traduction d'Aristote, dont le cit. Champagne, ancien principal du collège, ci-devant dit de Louis-le-Grand, doit fournir une grande partie. Nous espérons que le citoyen Hennebert, ancien professeur de rhétorique au collège des Quatre-Nations, n'aura pas abandonné celle qu'il avait commencée *des faits et dits memorabiles du Socrate*. Ainsi, la France, même au milieu des orages sanglans de sa révolution, n'a rien à envier aux nations étrangères, pour cette partie de la littérature qu'on suppose la moins cultivée dans son sein jusqu'

Les récompenses nationales ne sauraient trop encourager des travaux si précieux; car les anciens que nous avons surpassés dans toutes les parties des sciences, et dans presque toutes celles de la philosophie, sont encore nos modèles et nos maîtres dans l'art d'écrire; et l'on peut les étudier avec fruit, même dans les traductions.

Ce serait peut-être ici le lieu de faire mieux sentir

dans le détail et par les exemples ; qu'il est en particulier la manière de Lucien, son art de distribuer sa matière, de sorte que chaque tableau soit toujours net et simple, d'économiser les traits, d'en préparer l'effet par des mots jetés de loin et comme au hasard, de placer les mots eux-mêmes de manière qu'ils s'éclairent ou se fortifient l'un par l'autre, de faire sortir la conviction, non d'une forme rigoureuse de raisonnement, mais de la seule énonciation et de l'ordre des idées; enfin, de rendre sa plaisanterie d'autant plus vive, que le fond des choses lui permet le moins de raisonner : mais il nous faudrait pour cela, plus d'espace que la distribution des objets dont ce journal s'occupe, ne nous permet d'en prendre ; et autre article n'est déjà que trop long.

SCIENCES.

Tables logarithmiques de logarithmes, etc. Par FRANÇOIS CALLET. Édition stéréotype gravée, fondues et imprimées par FIRMIN DIDOT. Deux volumes grand in-8^e. Prix, 10 liv. A Paris, chez FIRMIN DIDOT, libraire, pour les mathématiques, la marine et l'architecture, rue de Monville.

Ces tables contiennent les logarithmes des nombres depuis 1 jusqu'à 108000. — Les logarithmes des sinus et tangentes de seconde en seconde pour les cinq premiers degrés, de dix en dix secondes pour tous les degrés du quart de cercle ; et suivant la nouvelle division centésimale de dix millièmes en dix

millièmes. Elles sont précédées d'un discours préliminaire sur l'explication, l'usage et la sommation des logarithmes, et sur leur application à l'astronomie, à la navigation, à la géométrie-pratique et aux calculs d'intérêts, et elles sont suivies de nouvelles tables plus approchées, et de plusieurs autres tables utiles à la recherche des longitudes en mer, etc.

Les tables de logarithmes inventées par Jean Neper, Ecossais, ont été successivement étendues et perfectionnées par Henri Bolggs, Adrien Wlacq, Scherwin et Gardiner. La nouvelle édition des tables de ce dernier, revue et augmentée par le P. Pezenas, parut à Avignon en 1770, en un volume grand in-4°. Des astrophysiques et des marins engagèrent Alexandre Jombert à en donner une édition portative. Il en fit en 1783 une édition in-12., au nombre de 6 mille exemplaires, qui fut revue par le cit. Callet. Cette édition, la plus correcte sans contredit de toutes celles qui ont paru, quoiqu'il s'y soit glissé une vingtaine de fautes, étant épuisée aux trois quarts, le cit. Firmin Didot, devenu acquéreur du fonds d'Alexandre Jombert, s'est déterminé à en donner une nouvelle édition, en caractères immobiles. Par ce moyen, il conserve toutes les pages, pour les imprimer au besoin, et peut, à chaque édition, corriger les fautes à l'instant où elles seront découvertes, et sans craindre d'en commettre jamais de nouvelles. Le procédé le plus important et le plus difficile de cette invention typographique, était de souder ensemble tant de lettres à la fois pour n'en faire qu'un seul corps. Le cit. Didot avoue qu'il a éprouvé à cet égard des difficultés, des contrariétés renâssantes et

si bizarres, qu'il en a été quelquefois découragé : il a lutté contre les difficultés de son art avec le calme d'un homme accoutumé à les vaincre. Les tables qu'il publie aujourd'hui, remarquables par la beauté des caractères, la forme nette, agréable et distincte des chiffres, la justesse des cadres et des filets, la précision des colonnes et des positions de chiffres, en un mot par un caractère d'élégance que nul livre de mathématiques n'avait eu jusqu'aujourd'hui, peuvent être regardées comme un chef-d'œuvre de typographie dans un genre dont il est en quelque sorte le créateur. Pour rendre son édition plus correcte qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'aujourd'hui, il a fait lire plusieurs fois les épreuves, avant de souder et fixer les pages, et depuis elles ont été encore relues deux fois. Il espère quel intérêt général engagera tous les mathématiciens, de quelques pays qu'ils soient, à lui indiquer les fautes qui autant que lui échapper. Il fera publier dans les journaux les fautes qui auront été reconnues, et il s'engage à fournir les feuillets corrigés aux personnes qui auraient eu des exemplaires incorrects.

Le cit. Firmin Didot nomme ces tables *stéréotypes* (*types solides*) et non *polytypes*, parce que son procédé n'est pas le même que celui du polytypage, dont M. Hoffmann donna à Paris, en 1786, les premiers modèles; et dont l'idée très-ancienne, dit-il, est ingénieuse. « Cependant, ajoute-t-il, je ne crois pas qu'on soit parvenu à faire par ce procédé aucun ouvrage important, du moins je n'en connais aucun, et ce que j'en ai vu m'a paru très-peu satisfaisant, les caractères n'ayant pas conservé entre eux le niveau,

et sur-tout n'étant que rarement bien formés. D'ailleurs, je doute qu'on puisse parvenir à corriger les fautes, comme j'y réussis par mon procédé. Peut-être n'a-t-on pas encore trouvé le moyen de le perfectionner, mais en accordant au procédé du polytype toute la perfection dont il peut être susceptible, il sera toujours très-inferieur au mien; puisque j'emploie le caractère au moment même où il sort des mains du fondueur, et que le polytype n'en peut avoir que la contre-épreuve. „

Les seuls ouvrages, dit-on, qui soient sortis des presses polytypes sont les premiers numéros d'un journal polytype des sciences et arts, qui parut en 1787, et ces numéros que nous avons vu dans le temps parurent aux amateurs de la typographie avoir tous les défauts que remarque le cit. Didot. D'ailleurs, une seule faute rendait inutile la page entière. Be-est! Didot, au contraire, a trouvé le secret d'élever de sa page stéréotype le chiffre, la lettre ou le mot défectueux, et d'y substituer la correction nécessaire.

Après avoir appliqué son invention typographique aux tables actuelles des logarithmes, et aux tables centésimales *in-folio* calculées par le bureau du cadastre, dont l'exécution lui avait été confiée par la commission des travaux publics, il se propose de stéréotyper Virgile, Horace, et les bons auteurs de l'antiquité « sur-tout, dit-il, et jouissant d'un peu plus de loisir, je puis m'occuper de quelques moyens de perfection que s'entrevois, et qui me paraissent nécessaires pour ce genre d'ouvrage. » Il est à désirer pour l'intérêt des lettres et de ceux qui les cultivent,

que le cit. Firmin Didot se livre bientôt à ce travail. Ce moyen, le seul peut-être d'avoir en peu de tems des éditions exemptes de fautes, des meilleurs livres classiques, et de les avoir à un prix très-modique, est bien digne du zèle et des soins d'un homme destiné à porter son art à un haut degré de perfection, et ami des lettres qu'il cultive avec talent.

Lettre au Rédacteur sur le Traité élémentaire de morale.

Excellents amis ab studiis vobis adiutorum
Les sendaus compte, citoyen, de ce précieux ouvrage, vous avez cru ne devoir pas nommer l'auteur; mais vous me permettrez d'y suppléer, puisque cela peut lui être utile. C'est le cit. Paradis de Raymondin qui fut long-tems lieutenant-général du bailliage de Bourg, l'homme le plus cher à son pays, dont le savoir était admiralement moralisé, et qu'il manifestait en pratique comme il l'a mis dans son livre. Sa santé l'obligeait de passer la plus grande partie de l'année à Nice, où on l'a traité d'émissaire. Le département de l'Ain a trois fois décidé que c'était mal des propos; cependant il peut rentrer dans une patrie qui lui est chère, qu'il a servie et qu'il honore encore; si ce de faisant contrarie je pouvais lui prêter la justice qui lui est due, nous ne pourrions pas bien le reprocher que je nous fais de ne l'avoir pas nommé.

LALANDE.

INSTITUT NATIONAL des Sciences et Arts.

L'INSTITUT NATIONAL a tenu sa première séance publique le 15 de ce mois , dans une des salles du Louvre dite la *salle des Antiques*. La grandeur et la beauté du local , l'élegance et la richesse de sa décoration , la présence des membres du Directoire , des ministres , des ambassadeurs des puissances étrangères , et d'une foule de spectateurs , la réunion des savans , des littérateurs et des artistes ; et les lectures intéressantes qui ont été faites , ont donné à cette séance un éclat qui annonce le rang et l'importance que doivent occuper dans un Etat libre les diverses branches des connaissances humaines .

Le président du Directoire a ouvert la séance par un discours dans lequel il a exprimé avec dignité les dispositions du gouvernement en faveur des sciences et des arts . On a remarqué surtout ce passage : « Le règne de la foi commence ; elle vous couvrira de son égide ; elle compte sur votre influence pour l'éclairer ; la sagesse est si puissante lorsqu'elle s'exprime avec la force et la grâce que lui conviennent ! Préparez des palmes et des lauriers à nos héros vainqueurs ; le Directoire vous en assurera le loisir ; il veut le rétablissement de l'ordre , l'anéantissement des partis , s'il se peut l'oubli des haines ; la tolérance est à ses yeux le lien de la société . Il ne sondera pas les coeurs ; il protégera l'homme de bien ; il encouragera l'homme utile . »

Dussaux, président de l'institut, a répondu au président du Directoire.

Daunou, organe de l'institut, dans un discours plein d'énergie et d'élégance, a développé les différens caractères de cet établissement, et le degré d'utilité et d'influence qui doit résulter de la réunion des trois classes qui le composent.

“ Les sciences mathématiques et physiques, objets de l'une des classes de l'institut, ont triomphé de bonne heure des préjugés, et des tyrannies qui avaient entouré leur bercéau et comprimé leur premier essor. Libres avant la fin du dix-septième siècle du joug des traditions et des habitudes, guidées par le génie de l'analyse qui les instruisait à refaire leurs idées et leur langage, environnées des arts qu'elles éclairaient, et qui, fécondés par elles, devenaient de plus en plus leurs tributaires et les instrumens de leurs travaux, on les a vu multiplier les moyens de sentir et de connaître, agrandir le domaine de la pensée, et s'avancer fierement dans la voie de toutes les découvertes et de tous les succès.

„ Loin d'interrompre le progrès des sciences mathématiques et physiques, la révolution, les associant à ses triomphes, n'a fait qu'enflammer leur activité, et manifester avec éclat leur puissance. Tantôt les arts chimiques préparant les exploits de nos légions formidables, dégageaient la foudre du sein de toutes les substances, pour en armer les mains de la liberté et de la victoire ; tantôt le génie des sciences, se combinant avec le génie de la législation républicaine, rétablissait dans les mesures commerciales, cette uniformité simple et précise, qui doit être le gage de la fidélité des échanges et le symbole de l'unité politique du Peuple Français. Au milieu même des plus violens orages, et lorsque ces sciences bienfaisantes essayaient aussi des pertes dont elles ne sont pas consolées, elles reprenaient un nouvel essor ;

renaissaient dans ces établissements nouveaux , se fondaient sur plusieurs points de la République , et sur-tout dans cette cité , des écoles , déjà plus illustres dès leur origine , que les institutions de ce genre n'ont coutume de le devenir aux jours de leur plus parfaite maturité .

„ Il s'en faut bien que les sciences morales et politiques , dont la seconde classe de l'institut doit s'occuper , aient pu faire encore un aussi grand progrès parmi nous . Le despotisme , dont la destinée était de les persécuter et de ne pouvoir pas les asservir , avait suscité , déchaîné contre elles l'intolérance de vingt corporations orgueilleuses , gardiennes de toutes les superstitions , protectrices de toutes les immoralités ; et au milieu de tant d'ennemis puissans , la philosophie n'était pas toujours , s'il est permis de le dire , bien vivement défendue par ses plus naturels auxiliaires ; trop souvent dédaignée ou peu encouragée du moins , soit par des littérateurs qui la trouvaient trop abstraite , soit aussi par des savans qui se plaignaient de rencontrer chez elle moins de démonstrations que de doutes , et plus de tentatives que d'assertions . Cependant isolées , presque sans appui , n'ayant ni écoles publiques , ni livres élémentaires , privées de la plupart des moyens de propagation et d'influence , les sciences morales et politiques , fortées seulement de l'énergie que la compression provoque , employant tour-à-tour , pour tromper ou braver la tyrannie , les ressources diverses que l'instinct de la liberté suggère , ont préparé durant ce siècle l'imposante révolution qui le termine , et qui rappelle 25 millions d'hommes à l'exercice de leurs droits , à l'étude de leurs intérêts et de leurs devoirs .

„ Si les premiers élans de la philosophie ont éveillé parmi nous le génie de la liberté , à son tour la révolution vient d'ouvrir à la pensée une plus féconde carrière . Les orages même que nous venons de traverser , ce vaste ébranlement , ces désastres dont le souvenir doit être interdit à la ven-

gence, et ne doit pas être perdu pour l'instruction, deviendront sans doute aussi une grande époque dans l'histoire de l'esprit humain. C'est après des troubles politiques que les sciences morales se sont enrichies, dans le cours des siècles, de plusieurs immortels ouvrages qui doivent nous sembler à la fois plus intéressans et plus clairs, depuis qu'ils ont été commencés en quelque sorte par les trop mémorables événemens, par les tragiques expériences auxquelles nous avons assisté. Dans les tems calmes, les passions humaines ne frappent que faiblement les regards du philosophe, et ne lui donnent que des sensations plus ou moins obscures; dans les révolutions, dans ce choc terrible, et heureusement peu durable, de tous les intérêts, de toutes les vertus et de tous les vices, les caractères se développent, les traits-moraux se grossissent, les facultés de l'homme apparaissent sous des formes plus prononcées, sous des couleurs plus distinctes. C'est alors que l'observation, qui commence toutes les sciences en formant des recueils de faits, peut en appercevoir, en rassembler, en comparer un plus grand nombre; c'est alors que la philosophie, placée plus que jamais en présence de la nature morale, peut en poursuivre l'analyse, en recréer la théorie, et s'instruire à ce spectacle de bouleversemens et de destructions; ainsi qu'on voit, dans les sciences physiques, les savans étendre chaque jour leurs découvertes, en déplaçant les élémens de toutes les substances, en s'environnant des débris de tous les corps et des ruines de la nature.

» La troisième classe de l'institut est dévouée à ces arts créateurs qui semblent les chefs-d'œuvre de l'industrie humaine, les derniers produits de toutes les connaissances, de toutes les méditations, et dont néanmoins la destinée, jusqu'à ce jour invariable, fut de commencer l'instruction de chaque peuple, de précéder par-tout les sciences physiques et morales, et d'en préparer le retour. Séduite et charmée

elle-même par ces arts enchanteurs , la tyrannie ne s'appelait pas des écueils au milieu desquels ils l'entraînent ; elle se croit couverte de l'éclat des talents , et forte de leur gloire , tandis que provoquant peu à peu l'audace de la pensée et l'énergie des sentimens , les lettres amènent la philosophie et appellent de loin la liberté .

„ La révolution cependant , alors même qu'elle consommait l'affranchissement des beaux arts , parut d'abord peu favoriser leurs progrès , et un moment le ralentir . Ce n'est pas qu'ils n'aient aussi , durant ces années de commotions et de troubles , offert à la liberté des tributs honorables : souvent l'éloquence , la poésie , la musique ont pris avec un éclatant succès le noble accent du patriotisme ; mais lorsque de si grands intérêts occupaient tous les esprits , que de si pressans périls captivaient toutes les pensées , les arts de la paix pouvaient-ils se promettre , au sein de toutes les discordes , d'attirer et de fixer sur eux ces regards rémunérateurs , cet hommage de l'admiration publique , dont l'espoir est nécessaire au talent pour qu'il soit tout ce qu'il peut être ? Que dis-je ? distraitt lui-même par tant d'événemens , froissé par les partis , atteint par les malheurs communs , et partageant sur-tout avec un dévouement assidu les saints devoirs que la patrie imposait à tous les citoyens , le talent retrouverait-il assez pleinement , pour ses travaux paisibles et solitaires , ce loisir calme , ce recueillement religieux , cette attention immobile et profonde , réclamée peut-être à un degré encore plus éminent dans les beaux arts que dans les sciences , et sans laquelle il n'est pas donné au génie de perfectionner ses ouvrages ?

„ Mais qui mieux que la liberté , par qui tout s'agrandit et se régénère , peut rouvrir le temple du goût et recommencer un siècle de gloire ? Ce peuple qui jadis brilla , dans la Grèce , de l'immortel éclat des arts , était un peuple républicain ; et parmi nous , sous l'empire même de la monarchie , c'étaient

c'étaient encore les leçons et les exemples des nations libres, leurs monumens et leur histoire ; c'étaient les pensées, les sentimens et le génie de la République qui fécondeaient les talens et leur inspiraient des chefs-d'œuvre. Quelle renaissance auguste est donc promise à ces arts sublimes, quand la France est devenue plus que jamais leur patrie, et qu'environnés d'institutions républicaines comme eux, ils se retrouvent dans leur antique et naturel élément !

„ Il est vrai que l'on a contesté quelquefois l'utilité politique des beaux arts : des hommes qui les idolâtraient ont feint de redouter leur influence ; mais l'expérience, que de grands événemens ont donnée, et le progrès qui doit en résulter dans l'étude du cœur humain ; mais l'établissement des fêtes publiques, et sur-tout cette alliance solennelle que contractent dans l'institut le goût et la raison, la littérature et les sciences, tout annonce que désormais, plus éclairée et moins ingrate, la philosophie ne méconnaîtra plus dans les beaux arts ses organes les plus éloquens, et les interprètes qu'elle a besoin d'avoir auprès des nations ; elle sentira tout le prix de l'enthousiasme qu'ils propagent, et sans lequel il ne s'est opéré rien d'utile et de grand sur la terre. Si, dans les sciences même les plus séveres, aucune vérité n'est éclosée du génie des Archimede et des Newton sans une émotion poétique, et je ne sais quel frémissement de la nature intelligente, comment, sans le bienfait de l'enthousiasme, les vérités morales saisiraient-elles le cœur des humains ? comment circuleraient-elles privées de ce véhicule ? comment, dénuées de cette chaleur animatrice, pourraient-elles, au sein d'un grand peuple, se transformer en des sentimens, en des habitudes, en des mœurs, en un caractère ? que deviendraient tant de maximes sociales, tant de généralités abstraites, si les beaux arts ne s'en emparaient pas pour les replonger dans la nature sensible, les rattacher aux sensations d'où elles dérivent, et leur redonner ainsi des couleurs et de la puissance ?

„ Voilà, citoyens, quelles ont été jusqu'ici parmi nous, et quelles peuvent devenir, sous les auspices de la liberté, les destinées des sciences, de la philosophie et des arts, dont l'institut national est appellé à seconder les progrès. „

Lacepede, Lebreton et Fontanes, secrétaires des trois classes de l'institut, ont rendu compte des travaux de leur classe. Quoique formé depuis peu de mois, on peut déjà juger par le nombre des mémoires, de l'étendue des travaux de cet établissement.

Collin-Harleville a lu une allégorie en vers, intitulée : *La Grande Famille réunie*. C'est un tableau poétique des différentes facultés de l'entendement qui sont filles du génie et de la mémoire. On sent combien un sujet aussi abstrait offre de difficultés à vaincre à la poésie.

Fourcroy a lu un mémoire très-intéressant sur les détonations du muriate sur-oxygéné de potasse, lorsqu'il éprouve une pression ou un choc. Il a observé que la poudre à canon ordinaire, recevant une vive percussion, détonne, mais avec beaucoup moins de violence que le muriate sur-oxygéné.

Le citoyen Cabanis a lu l'extrait d'un grand ouvrage sur les rapports généraux entre l'organisation physique et la morale de l'homme. Il a montré que la physique animale et la philosophie rationnelle font ensemble des progrès; que c'est par la physiologie qu'il faut arriver à la psychologie, et que c'est ainsi qu'ont procédé, dès la plus haute antiquité, dans le moyen âge et de nos jours, tous les philosophes dignes de ce nom. Il a donné ensuite la péroration de ce grand et beau travail.

Les besoins moraux naissent des besoins physiques ; les idées, des sensations ; et le développement des idées, de la

perfection des signes qui expriment les sensations et en fixent la mémoire.

C'est ce qui a fait dire à Condillac qu'on ne pense point sans le concours des langues, et que les langues sont des méthodes analytiques.

Le plaisir, la douleur, la compassion, s'expriment par des signes pantomimiques, langue universelle qui fait courir l'enfant vers l'enfant. Notre première étude est celle de nos instruments; la seconde est celle des méthodes. L'éducation physique et morale dure autant que la vie.

Les effets du régime et de la gymnastique, l'étude des tempéramens, l'analyse des sexes, les observations sur les différents âges de la vie avanceront, à cet égard, la véritable science formée de l'union de la physique et de la métaphysique.

La médecine touche à de grandes réformes. La philosophie qui s'appuie sur elle, la perfectionne et la perfectionnera, et les progrès de la science de l'homme physique amélioreront singulièrement l'homme moral. Cette perspective est une des plus douces récompenses des travaux des sociétés savantes.

Le cit. Lacépède a lu l'éloge du cit. Vandermonde, qui fut élève de Fontaine, fit d'assez grands progrès en géométrie, s'occupa des arts mécaniques avec succès, et finit par être professeur d'économie politique à l'école normale, où ses idées et sa voix furent peu entenues par ses élèves.

On a entendu avec intérêt un mémoire de Prony sur le résultat des travaux faits au bureau du cadastre pour connaître la superficie et la population du territoire français. Le dénombrement qui a été fait donne pour les anciens départemens 25 millions 600 mille habitans sur 27 mille lieues carrées de 25 au degré, ce qui fait pour chaque habitant deux arpens et demi

de terres labourables, ou quatre arpens en comptant tout le terrain.

Monvel a lu ensuite, pour Andrieux, une pièce de vers intitulée : *Le procès du sénat de Capoue*; trait historique emprunté de Tite-Live. Nous l'insérons à la suite de cette séance.

Un *éloge historique* de Thomas Raynal, morceau plein de chaleur et de philosophie, par Lebreton, secrétaire de la seconde classe; un discours de Grégoire sur les *rapports mutuels de la liberté et des sciences*; un mémoire de Cuvier sur la différence des espèces des éléphans d'Asie et des éléphans d'Afrique; un discours de Dussaulx servant d'introduction à un voyage des Pyrénées, et une ode sur l'enthousiasme par Lebrun, ont partagé tour à tour l'attention et les applaudissements du public.

La séance a été terminée par des expériences de chimie faites par Fourcroy et Vauquelin.

La multiplicité des lectures et la durée de cette séance qui a été de plus de quatre heures, nous engage à présenter quelques observations. Quand on accumule ainsi les lectures, il faut nécessairement restreindre chacune à un petit nombre de minutes. Il en résulte que le savant ou l'homme de lettres, commandé par le tems, et voulant néanmoins intéresser, ne jette que quelques traits, ne saisit que les sommets d'un sujet, et ne peut rien donner à la profondeur et à l'instruction. Le public, devant lequel on fait passer rapidement cette galerie de tableaux, n'emporte de chacun qu'un souvenir confus qui s'efface l'un par l'autre. Il est probable que l'institut a senti lui-même cet inconvénient, et

qu'il s'en garantira dans ses autres séances publiques..

Nous ajouterons que , quoique la salle soit belle et décorée avec intelligence , elle est néanmoins très-ingrate pour le lecteur et pour l'auditeur. On écoute toujours avec inquiétude ce que l'on a peine à entendre ; on paraît trop oublier que la meilleure police des assemblées publiques tient à la forme de leur local. Tant qu'on n'adoptera pas les formes circulaires ou elliptiques , les plus favorables à l'organe vocal , il sera difficile de commander l'attention.

Au reste , il n'est pas inutile de remarquer en finissant , que les ministres , les membres du Directoire et le président sont restés debout pendant que celui-ci a parlé , tandis que les membres de l'institut ont parlé assis ; seulement le président s'est levé quand il a répondu au Directoire ; ce qui a fait dire à l'un de nos écrivains qui a rendu compte de cette séance , que sans doute le Directoire aura pensé , et cette idée l'honneur , que dans le sanctuaire des sciences , le savoir doit être au premier rang et le pouvoir au second .

LE PROCÈS DU SÉNAT DE CAPOUE ,

Anecdote tirée de l'Hist. Romaine. (TITE-LIVE, décad. 3^e. liv. I.)

Amenant la terreur du haut des Apennins ,
Lorsqu'il pouvait dans Rome accabler les Romains ,
Afnibal s'arrêta dans les murs de Capoue ;
On l'a souvent blâmé ; quant à moi je le loue .
Vous savez que Capoue était un lieu charmant ,
Un pays de Cocagne , où l'on vivait gaîment ,
Où chacun se livrant à sa chère paresse ,
S'envirant chaque jour de vin et de tendresse ,

Du matin jusqu'an soir riait, dansait, chantait,
 Et puis du lendemain fort peu s'inquiétait.
 Que le Ciel me conduise en un semblable gîte ;
 Et je ne pense pas que sitôt je le quitte.
 Ne valait-il pas mieux, dans cet heureux séjour,
 Passer les nuits au bal, jouer, faire l'amour,
 Que de courir le monde, et d'aller à la guerre,
 Tout le jour à cheval, et couchant sur la terre,
 Où rossant ou rossé, s'estimer un héros ?
 Ne me dites donc plus qu'au sein d'un doux repos,
 Annibal ne sut pas user de la victoire ;
 Il s'y connaissait mieux que vos faiseurs d'histoire.
 Les revers sont communs, le succès peut nous fuir ;
 Eh ! qu'est-ce qu'en user, si ce n'est en jouir ?
 Mais laissons Annibal, et sa gloire ou sa honte ;
 Aujourd'hui, mes amis, il faut que je vous conte
 Un trait de politique un peu vieux, mais certain.
 Tite-Live, avant-moi, l'écrivit en latin,
 Et dans de faibles vers j'essaie à le traduire.
 Par les siècles passés notre âge peut s'instruire.
 Dans Capoue autrefois, chez ce peuple si doux,
 S'élevaient des partis, l'un de l'autre jaloux ;
 L'ambition, l'orgueil, l'envie à l'œil oblique,
 Tourmentaient, déchiraient, perdaient la République.
 D'impertinens bavards, soi-disant orateurs,
 Des meilleurs citoyens ardents persécuteurs,
 Excitent à dessein les haines les plus fortes ;
 Et pour comble de maux, Annibal est aux portes.
 Que faire et que résoudre en ce pressant danger ?
 Tu vas tomber, Capoue, aux mains de l'étranger.
 Le sénat effrayé délibère en tumulte ;
 Le peuple soulevé lui prodigue l'insulte ;
 On s'arme ; on est déjà près d'en venir aux mains.
 Les meneurs triomphaient. Pour rompre leurs desseins,

Certain *Pacuvius*, vieux routier, forte tête,
 Trouva dans son esprit cette ressource honnête.
 " Avec vous, sénateurs, je fus long-tems brouillé;
 " De mes biens sans raison vous m'avez dépoillé,
 " Leur dit-il; mais je vois, dans le tems où nous sommes,
 " Les périls de l'état, non les fautes des hommes.
 " On égare le peuple; il le faut ramener;
 " Il est une leçon que je lui veux donner.
 " J'ai du cœur des humains un peu d'expérience;
 " Laissez-moi faire enfin; soyez sans défiance;
 " La patrie aujourd'hui me devra son salut.
 La peur en fit passer par tout ce qu'il voulut.

Il prend cet ascendant, et ce pouvoir suprême....
 Quand chacun consterné tremble et craint pour soi-même,
 S'il se présente un homme, au langage assuré,
 On l'écoute; on lui cede; il ordonne à son gré.
 Ainsi *Pacuvius*, du droit d'une ame forte,
 Sort du sénat, le ferme, et fait garder la porte,
 S'avance sur la place, et sou autérité
 Calme un instant les flots de ce Peuple irrité.

" Citoyens, leur dit-il, la divine justice
 A vos vœux redoublés se montre enfin propice;
 Elle livre en vos mains tous ces hommes pervers;
 Ces sénateurs n'circis de cent forfaits divers,
 Dont chacun d'entre vous a reçû quelqu'offense.
 Je les tiens renfermés, seuls, tremblans, sans défense;
 Vous pouvez les punir, vous pouvez vous venger,
 Sans livrer de combat, sans courir de danger.
 Contre eux tout est permis, tout devient légitime;
 Pardonner est honteux, et proscrire est sublime;
 Je suis l'*ami du Peuple*, ainsi vous m'en croirez;
 Et sur-tout gardez-vous des avis modérés. ,

L'assemblée applaudit à ce début si sage,
 Et par un bruit flatteur lui donne son suffrage.

Le harangueur reprend : « Punissez leurs forfaits ;
 Mais ne trahissez pas vos propres intérêts.
 A qui veut se venger trop souvent il en coûte.
 Votre juste courroux , je n'en fais aucun doute ,
 Proscrit les sénateurs et non pas le sénat.
 Ce conseil nécessaire est l'ame de l'Etat ,
 Le gardien de vos lois : l'appui d'un peuple libre .
 Aux rives du Vultusne , ainsi qu'aux bords du Tibre ,
 On hait la servitude , on abhorre les rois . »
 Tout le peuple applaudit une seconde fois.

“ Voici donc , citoyens , le parti qu'il faut suivre .
 Parmi ces sénateurs que le destin vous livre ,
 Que chacun à son tour sur la place cité
 Vienne entendre l'arrêt qu'il aura mérité .
 Mais avant qu'à nos leis sa peine satisfasse ,
 Il faudra qu'au sénat un autre le remplace ;
 Que vous preniez le soin d'élire parmi vous
 Un nouveau sénateur , de ses devoirs jaloux ,
 Exempt d'ambition , de faste , d'avarice ,
 Ayant mille vertus sans avoir aucun vice ,
 Et que tout le sénat soit ainsi composé .
 Vous voyez , citoyens , que rien n'est plus aisé . ”

La motion aux voix est soudain adoptée ,
 Et , sans autre examen , d'abord exécutée ;
 Les noms des sénateurs qu'on doit tirer au sort
 Sont jettés dans une urne , et le premier qui sort
 Est aux regards du Peuple amené sur la place .
 A son nom , à sa vue , on crie , on le menace ;
 Aucun tourment pour lui ne semble trop cruel ,
 Et peut-être de tous c'est le plus criminel .

“ Bien , dit Pacuvius , le cri public m'atteste
 Que tout le monde ici l'accuse et le déteste :
 Il faut donc de son rang l'exclure , et décider
 Quel homme vertueux devra lui succéder . ”

Pesez les candidats ; tenez bien la balance :

Allons, qui nommez-vous ? , Il se fit un silence.

On avait beau chercher ; chacun , excepté soi ,

Ne connaissait personne à mettre à cet emploi.

Cependant , à la fin , quelqu'un de l'assistance .

Voyant qu'on ne dit mot , prend un peu d'assurance ,

Hasarde un nom : encor le risqua-t-il si bas ,

Qu'à moins d'être tout près , on ne l'entendit pas .

Ses voisins , plus hardis , tout haut le répéterent .

Mille cris à la fois contre lui s'éleverent .

“ Pouvait-on présenter un pareil sénateur ?

Celui qu'on rejettaient était cent fois meilleur . ”

Le second proposé fut accueilli de même ,

Et ce fut encore pis , quand ce fut au troisième .

Quelques autres encor ne semblerent nommés

Que pour être hués , conspués , diffamés....

Le Peuple ouvre les yeux , se ravise , et la foule ,

Sans avoir fait de choix , tout doucement s'écoule .

De beaucoup d'intrigans ce jour devint l'écueil ,

Le bon Pacuvius , qui suivait tout de l'œil ,

“ Pardonnez-moi , dit-il , l'innocent artifice

Qui vous fait rendre à tous une exacte justice .

Et vous , jaloux esprits , dont les cris détracteurs

D'un blâme intéressé chargeaient nos sénateurs ,

Pourquoi vomir contr' eux les plaintes , les menaces ?

Eh ! que ne dissez-vous que vous vouliez leurs places !

Ajournons , Citoyens , ce dangereux procès ;

D'Annibal qui s'avance arrêtons les progrès ;

Eteignons nos débats ; que le passé s'oublie ,

Et réunissons-nous pour sauver l'Italie . ”

On crut Pacuvius , mais non pas pour long-tems ;

Les esprits à Capoue étaient fort inconstans .

Bientôt se ralluma la discordé civile ;

Et bientôt l'étranger , s'emparant de la ville ,

Mit sous un même joug et Peuple et sénateurs.
Français, ce trait s'appelle un avis aux lecteurs.

ANNONCES.

LIVRES FRANÇAIS.

Délices de la Solitude, par André-Joseph Canolli, avec cette épigraphe : « Tout est ame dans la nature, la loi du plaisir régit l'univers. » *Délices de la Solitude*, chap. Ier. Poitiers, l'an 3^e. Volume in-12 de près de 200 pages, broché. Prix, 20 sous en numéraire pour Paris, et 24 sous, franc de port, pour les départemens; ou 100 liv. en assignats, pour Paris, et 125 liv. franc de port, pour les départemens. A Paris, chez le citoyen Breton jenne, libraire, rue du Cherche-midi, n^o. 790, près la Croix-rouge. Il faut affranchir les lettres.

Léopodine, ou les Enfans perdus et retrouvés, traduit de l'allemand de F. Schulz, avec figures, dessinées et gravées par Queverdre. Quatre volumes in-16. A Paris, chez le même.

Examen de quelques principes erronés en électricité; par J. A. Sigaud-Lafond, professeur de physique et de chimie expérimentale dans l'école centrale de Bourges, département du Cher. Prix, 100 liv. en assignats, franc de port. A Paris, chez Deroy, libraire, rue du Cimetière-St.-André-des-Arcs, n^o. 15. L'an 4^e. (1796).

Costumes des autorités constituées de la République Française, en couleur, dessinés par Simon, gravés par Français. Cette collection, composée de 12 gravures in-4^o, comprend tous les costumes dessinés et coloriés d'après les originaux. On y a imprimé sur l'enveloppe qui les couvre, la loi du 3 brumaire. Prix, 6 francs en numéraire, 50 sous, franc de port. A Paris, au bureau du courrier de la librairie, rue du Marché-neuf, vis-à-vis celle Notre-Dame.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 avril 1796.

TANDIS que la Russie et la Prusse cherchent à s'assurer leurs nouvelles possessions en Pologne par tous les actes extérieurs qui peuvent attacher et lier des peuples, fidèles à la religion du serment; qu'ils y opèrent tous les changemens qui doivent les assimiler, et les incorporer à leurs anciens états; qu'ils s'occupent à en régler les limites, à en connaître la population, en apprécier les ressources; l'Autriche semble ne regarder les siennes que comme un dépôt, et ne les occuper que comme une conquête passagère; elle laisse tous les établissemens tels qu'elle les a trouvés; les institutions, les formes qui s'observaient, s'observent aujourd'hui; et dans cette partie de la Pologne on croirait que la république existe encore, si de fréquentes requisitions d'hommes et de denrées, exercées avec la plus brutale insolence, ne faisaient sentir le joug, et si une multitude de petites vexations domestiques que se permet le soldat, qui n'a que le sentiment de sa force, n'avertissaient sans cesse de la présence d'un dominateur étranger. On donne différens motifs à cette con-

duite de la cour de Vienne. Les uns prétendent que, mécontente du lot qui lui est échu en partage, elle ne veut pas sanctionner, par une prise de possession formelle, la distribution qui a été faite ; et contre laquelle elle se réserve de réclamer, lorsque les circonstances lui permettront d'appuyer ses réclamations d'une force imposante. D'autres prétendent qu'à cet égard elle a déjà pris avec la Russie des arrangements, subordonnés à l'exécution du grand projet, d'invasion de l'Empire ottoman, que l'on croit être le principal objet du traité de la triple alliance. On pourrait présumer en effet que toutes les vues, tous les desseins de Catherine II sur la Pologne ne sont pas encore accomplis. On remarque ses ménagemens pour les Polonois prisonniers à Pétersbourg, et particulierement pour Kosciusko. Elle l'a fait loger dans un palais ; elle lui entretient une table de seize couverts ; un des médecins de la cour va chaque jour s'informer de sa santé. Ces attentions que l'humanité seule pourrait prescrire, auxquelles pourrait inviter l'intérêt que des ennemis même, doués de grands talens, ou de grandes vertus, inspirent lorsqu'ils sont tombés dans l'infortune, ou cette générosité qui se plaît à se venger des offenses par des bienfaits, on les attribue à de nouvelles combinaisons politiques sur les destinées futures de la Pologne. Quoi qu'il en soit, Kosciusko y paraît peu sensible. Il n'écrit pas ; il lit peu ; il passe la plus grande partie du jour, absorbé dans de profondes méditations. Au reste, son caractère connu, les principes qu'il a ouvertement professés, ne permettent pas de croire qu'il puisse se résoudre à concourir à l'asservissement de sa patrie.

Quelles que soient les vues ultérieures de Catherine II sur la Pologne , elle n'a point abandonné ses projets contre l'Empire ottoman. On dit même , qu'instruite des dispositions que la France a faites pour aider les Turcs à s'y opposer , et des préparatifs formidables de ceux-ci tant sur terre que sur mer , elle a jugé convenable d'en accélérer l'exécution ; qu'en conséquence , elle a formellement déclaré la guerre au grand-seigneur ; que cette déclaration a été immédiatement suivie de la marche de trois armées , chacune de 50 mille hommes ; que les hostilités sont commencées ; et que Choczim est déjà au pouvoir des Russes. Nous ne garantissons pas cette nouvelle ; mais nous ne la croyons que prématurée.

On avait répandu avec beaucoup d'affection dans tout le Nord que la Suede ne réunirait point cette année sa flotte à celle du Danemark pour protéger la navigation des neutres ; que non-seulement le mariage du jeune roi avec une princesse de Mecklenbourg Schwerin était différé d'une manière indéterminée ; mais qu'il était question d'une alliance avec la Russie. Cette dernière nouvelle a été démentie par le ministre de Suede résidant à Copenhague , d'après un ordre de sa cour. L'autre ne l'est pas moins authentiquement. La cour de Stockholm a fait rendre par le comptoir d'Etat les ordonnances nécessaires pour les frais de l'équipement d'une escadre qui sera composée du même nombre de vaisseaux que celle de l'année dernière.

De Francfort-sur-le-Mein , le 10 avril.

La cour impériale avait , disait-on , consenti à ce

que le ministre palatin d'Oberndorff se retît dans ses terres ; et borné à cet exil la satisfaction qu'elle se croyait en droit d'exiger pour les griefs qu'elle lui impute. L'abbé Salabert, ministre du duc régnant de Deux-Ponts, d'après les pressantes réclamations de ce prince, devait avoir été mis en liberté. L'on sait maintenant que ces nouvelles étaient prématurées. MM. d'Oberndorff et Salabert sont toujours en état d'arrestation, ainsi que tous ceux à qui l'on avait supposé quelques intelligences, quelques relations avec les Français.

L'électeur de Cologne attendait le 22 l'archiduc Charles, son neveu, à Mergentheim; tout était préparé pour sa réception. On apprit qu'un incident avait retardé son départ. On ignore la nature de cet incident. S'il n'en survient pas d'autre, on assure qu'il arrivera prochainement. Sa suite sera de cent cinquante personnes, ses appointemens sont portés 6000 florins par mois. On prévoit qu'il opérera de grands changemens dans l'armée.

Quelques avis annoncent que ce nouveau général ne sera pas seulement accompagné d'hommes destinés à diriger les opérations militaires, mais qu'il le sera aussi d'hommes propres aux négociations. On ne désigne dans ce moment que le ministre d'état impérial, comte de Lerbach, qui jouit, dit-on, d'un grand crédit à la cour de Vienne, quoiqu'on lui suppose un système politique opposé à celui que cette cour a suivi jusqu'à présent.

Le magistrat de cette ville a cru devoir reconnaître les services que le maréchal de Clairfayt a rendus à la patrie germanique. L'agent de l'Empire, Pilgerain,

lui a remis de sa part le diplôme qui lui assure son droit de bourgeoisie, renfermé dans une boîte d'or d'une grande valeur, par son poids et par la manière dont elle est travaillée. Ce présent était accompagné de la lettre la plus flatteuse.

I T A L I E. *De Gênes, le 30 mars,*

Malgré tous les efforts de la coalition, la plupart des opérations dont le commissaire du gouvernement français, Salicetti, était chargé, ont réussi. Il a fait toutes les dispositions nécessaires pour l'ouverture de la campagne. Il paraît que l'on y développera de part et d'autre de grands moyens. On porte à cinquante mille hommes l'armée impériale, à quarante mille l'armée sarde, et à dix mille le renfort que doit fournir la cour de Naples. La République Française en opposera un nombre au moins égal. Son armée se fortifie chaque-jour; et l'on croit qu'elle s'élève déjà à près de cent mille hommes. La difficulté des arrivages y a fait éprouver pendant quelque tems une grande disette. Mais de riches et nombreux convois de vivres lui sont parvenus; et l'on a pris des précautions sûres pour que désormais ses approvisionnemens n'éprouvent aucun retard.

E S P A G N E. *De Madrid, le 1^{er}. avril.*

Le dernier traité de paix conclu avec la France stipule la restitution réciproque de tous les biens et effets saisis, au moment de la rupture, sur les sujets des deux nations. Notre gouvernement vient de pren-

dre des mesures pour accélérer l'exécution la plus prompte et la plus fidelle de cette stipulation importante. Elles sont expliquées dans la lettre suivante, que le prince de la Paix a adressée au chargé d'affaires de la République Française.

*Lettre du prince de la Paix, premier ministre d'Espagne,
au chargé des affaires de la République Française.
D'Aranjuez, le 23 mars, 1796.*

Monsieur, conformément aux désirs du roi, mon maître, tendant à accomplir le plutôt possible toutes les stipulations du traité de paix avec la République Française, j'ai eu l'honneur de vous communiquer quelques doutes qui se présentaient sur la restitution des effets respectivement séquestrés et appartenant aux individus des deux nations ; et ayant rendu compte au roi de la réponse que vous avez bien voulu me faire au nom du Direccoire exécutif, S. M. a ordonné que, d'après son contenu, la junte des représailles proposerait les arrangemens et les moyens propres à entamer la remise des biens séquestrés en Espagne aux individus de la nation française.

„ Pour obéir à cet ordre, la junte des représailles a exposé à sa majesté ce qui lui a paru juste et convenable pour remplir ses royales intentions ; et sa majesté, adoptant l'avis de la junte, lui a ordonné de se charger d'effectuer lesdites restitutions, et à moi d'en informer le gouvernement français par votre entremise, ainsi que je le fais en vous communiquant l'avis de la junte, conçu dans les termes suivans :

„ On déclare, en principe général, la levée du séquestre

séquestre mis dans ces royaumes par voies de représailles, et à cause de la guerre, sur tous les biens appartenans aux individus et maisons de la nation française, et on en donnera connaissance aux intendans, gouverneurs et autres jugés et tribunaux du royaume, auxquels ressort l'exécution de cette mesure.

„ Les propriétaires français, ou leurs fondés de pouvoirs, pourront s'adresser aux justices des lieux d'où ils auront été bannis, ou dans lesquels il aura été saisi des biens, pour en demander la restitution ou le recouvrement, qui s'effectuera avec toute la célérité possible, moyennant qu'ils justifient légalement de leurs titres.

„ Si les intéressés avaient quelques doutes sur les effets à eux appartenans, on mettra sous leurs yeux les inventaires, taxations, ventes, liquidations, qui, par des voies juridiques, ont été faits conformément à l'instruction de ladite junte de représailles, approuvée par sa majesté, le 16 août 1793, afin que par là leurs doutes puissent être éclaircis.

„ Tous les biens, tant meubles qu'immeubles, qui existent en dépôt ou en administration, seront remis immédiatement, dans l'état où ils se trouvent, à leurs propriétaires respectifs.

„ Le produit des biens ou effets vendus, dont le montant se trouve entre les mains des juges des villes et bourgs, ou au pouvoir de quelques dépositaires nommés par eux, sera également restitué aux propriétaires respectifs, sans autre déduction que les frais indispensablement résultans du recouvrement de la garde de ce produit.

„ Les pièces formant créances, les reçus, obligations, lettres et autres documents passés en faveur des individus français qui se trouveront n'avoir pas encore été acquittés et qui seront au pouvoir des juges, seront rendus aux intéressés, afin que, usant de leurs droits, ils puissent en répéter le montant à leurs débiteurs; bien entendu que le temps qui s'est écoulé depuis leur bannissement et l'intervention judiciaire au séquestre, ne leur cause aucun préjudice.“

„ On leur remettra également les livres et registres des comptes qui leur auront été saisis, ainsi que les lettres et autres papiers compris dans les inventaires, en désignant les numéros de leurs liasses, afin qu'ils soient munis des meilleurs moyens de régler leurs affaires, et de justifier de leurs titres de créances.“

„ C'est à quoi se réduit, monsieur, l'avis de la junte des représentailles sur cet objet; et en vous en faisant part, conformément à l'ordre de sa majesté, je saisis cette occasion de vous renouveler l'assurance de mes sentiments avec lesquels, etc.“

On a appris de Cadix l'insurrection qui s'était manifestée sur la flotte française, commandée par l'amiral Richery. Le prétexte de ce mouvement était le partage du produit des prises. Mais on sait qu'il avait été excité par le consul d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, Richery l'a reprimé promptement. Les chefs ont été arrêtés; et ceux qu'ils avaient égarés et séduits sont rentrés dans le devoir.“

ANGLETERRA. De Londres, le 1er. avril.

La cherté des subsistances continue de peser sur la classe pauvre de la nation, et le gouvernement paraît fort occupé de chercher les moyens de remédier à cette calamité. Il s'est tenu un conseil privé, où ont été appellés les marguilliers et inspecteurs des différentes paroisses de la métropole. M. Pitt leur déclara qu'il était indispensable d'engager les classes riches et aisées de chaque paroisse à venir au secours de la classe indigente, par une contribution volontaire, distincte de la taxe des pauvres. Ce secours serait destiné, non à ceux qui sont insérés comme pauvres de la paroisse, mais particulièrement aux artisans et journaliers à qui leur travail ne suffit pas pour les faire subsister. La taxe du pain continue d'être à un scheling, 3 sols sterl. pour le pain de quatre livres (environ 7 sols de France la livre).

Le lord Hood a été nommé gouverneur de l'hôpital de Greenwich (pour les marins invalides), à la place de sir Hugh Palliser, qui est moins distingué. La nomination de lord Hood fait vaquer la place qu'il occupait à la chambre des communes comme député de Westminster; mais on ne doute pas qu'il ne soit réélu.

INDES OCCIDENTALES.

Le 8 janvier, le camp des Anglais, dans l'isle de Saint-Vincent, a été emporté d'assaut par les troupes

A a 2

de la République. Les Anglais ont perdu toute leur artillerie, et ont eu à peu près 170 hommes de tués, blessés et prisonniers; ils se tiennent sur la défensive en attendant des secours.

Il regne toujours une grande mortalité parmi les troupes anglaises, et les corsaires français continuent à croiser avec le plus grand succès.

Il est arrivé à la Martinique deux vaisseaux et quelques transports de la flotte de l'amiral Christian, qui ont échappé au fameux coup de vent. Ces bateaux avaient de 4 à 3,000 hommes de troupes, de sorte que les Anglais ont à présent dans les îles, environ 3 à 6,000 hommes de troupes prêts à agir. Le capitaine d'un navire américain, entré le 17 janvier, au port de Newburg, dans l'Amérique septentrionale, et arrivé de la Guadeloupe en 28 jours, rapporte qu'avant son départ les Français étaient maîtres de toutes les parties sous le vent de la Martinique, à l'exception du fort Bourbon, dont ils se préparaient de faire le siège.

On se plaint toujours dans cette île de l'inaction de l'escadre anglaise, qui pourtant s'est empêtrée de la frégate française la *Concord*, allant à l'Amérique septentrionale; elle a été conduite à la Barbade. On se plaint surtout de l'esprit révolutionnaire et patriote qui anime les habitans de la Martinique. On a beau, dit l'officier anglais qui écrit, en déporter, ils poussent comme des champignons.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Fin des séances des deux Conseils du 5 au 15 germinal.

Une résolution a été prise sur le rapport de Dubois-Grancé, relativement à la revision des jugemens rendus par les conseils militaires. En voici les termes, ou du moins le sens : — Aussi-tôt qu'un jugement aura été tenu par un conseil militaire, il sera soumis au général qui aura convoqué le conseil, ou à son successeur, qui convoquera à l'instant un nouveau conseil des trois plus anciens officiers supérieurs. Ces trois officiers examineront le jugement; s'ils le trouvent conforme aux lois, ils le signeront, et il sera exécuté dans les 24 heures; s'ils trouvent le jugement contraire aux lois, ils le renverront à un conseil de révision, composé d'après les formes ordinaires. Ces dispositions seront applicables à des jugemens rendus contre des soldats encore vivans, ou contre des citoyens employés dans les armes; cette forme nouvelle sera employée pour les jugemens des militaires prévenus de délits qui n'entraînent pas de peines capitales. — Cette loi exprime tout-à-la-fois le respect de l'humanité et de l'honneur du soldat français; elle environne l'un et l'autre de formes protectrices, et donne ainsi à la justice militaire un caractère qu'elle ne peut avoir que chez un peuple républicain, que chez le Français.

Le conseil des Cinq-cents a pris une résolution d'après laquelle, si elle est approuvée, les promesses de mandats pourront être reçus en paiement de l'emprunt forcé.

Des plaintes se sont encore élevées contre Reverchon, de quelques communes des départemens où il a été en mission; plusieurs membres du conseil des Cinq-cents voulurent qu'une commission fût nom-

mée à l'instant pour prendre connaissance de ces dénonciations ; ils avaient leur demande du grand prétexte d'assurer l'inviolabilité de la constitution , en faisant rechercher et punir toutes les atteintes qui auraient pu lui être portées. Treilhard a représenté , avec la force ordinaire de sa raison , que la marche qu'on se montrait si empressé de prendre pour punir ces prétendues atteintes contre la constitution , en serait une violation cent fois plus scandaleuse , cent fois plus dangereuse ; que c'était au Directoire exécutif que devaient être adressées les plaintes contre les commissaires , et qu'il était responsable des atteintes portées à la constitution par ses agents , et les autorités qui lui sont subordonnées , s'il ne s'empressait pas de les réparer et d'en poursuivre la punition. Ces solides paroles de Treilhard ont fait avorter les desséins empressés qui avaient fait demander l'établissement d'une commission , sur les plaintes de quelques juges de paix , de quelques officiers municipaux nommés peut-être sous l'influence des mouvements de vendémiaire , et destitués sous l'influence de la victoire qui a signalé le pouvoir de la République dans ces journées mémorables.

Une dénonciation de citoyens se disant les patriotes de 89 , de la commune de Beausset , a été le sujet de grandes agitations au conseil des Cinq-cents ; les députés Cadroi , Guerin , Rouhier , Chambon , Isnard , Durand de Maillanne , Chambon et Matiette ont été les objets de cette dénonciation ; un comité général a été formé pour en entendre la lecture ; la plupart de ceux qu'elle inculpait ont parlé pour se justifier. La Convention a passé à l'ordre du jour sur cette dénonciation , où il y avait , selon l'usage , plus de déclamations que de faits articulés. Isnard a été invité à prendre la parole , lorsque la séance a été rendue publique , pour faire connaître ce qui s'était passé dans le comité . -- Selon l'obligation imposée à tous les orateurs de répondre à des dénonciations par des dénonciations , il a accusé Barras d'avoir auprès de lui , pour secrétaire , un égorgeur , un cannibale , un briseur de sang humain , un buveur de sang dans les crânes

d'hommes , un mangeur , un vendeur de chair humaine. Enfin un monstre méritant toutes ses épithètes dont le fameux cantique du *Revol du Peuple* a donné l'inventaire ; ce qui a donné lieu à cette sortie d'Isnard contre Barras et son secrétaire, c'est qu'une lettre supposée écrite à Barras par les patriotes de 89 de la commune de Beausset a fait supposer que c'était lui qui avait transmis leur dénonciation au conseil des Cinq-cents. Barras a écrit pour désavouer la prétendue lettre des patriotes de Beausset ; après une recherche scrupuleuse faite dans son bureau , il est constant que ni cette lettre , ni rien de ce qui a rapport à cette affaire n'y est entré , ni n'a pu en sortir. Barras a ajouté qu'il faisait cet aveu par respect pour la vérité , et sans avoir songé à aucun ressentiment personnel : la dénonciation des patriotes de Beausset et la lettre où est consigné le désaveu de Barras ont été renvoyées à la commission chargée de faire un rapport sur la situation du Midi. — Il est bien instant qu'un rapport circonstancié fasse connaître les faits véritables que tant d'exagérations, tant de calomnies ont couvert de ténèbres jusqu'à présent impénétrables.

Cette dénonciation des patriotes de 89 de la commune de Beausset, qui a été l'occasion ou le prétexte de ces mouvements de l'esprit de parti, toujours si funestes , a eu au moins ce bon effet de convaincre le conseil des Cinq-cents combien la facilité de faire et de recevoir des dénonciations contre les membres du Corps législatif peut être fatale à l'influence heureuse qu'il doit exercer , combien elle peut favoriser les entreprises de tous ses partis. Sur la proposition de Chenier, une commission a été chargée d'examiner de quelles formes devaient être revêtues et garanties les dénonciations contre des membres de la représentation nationale ; les députés qui la composent sont les citoyens Crassous, Thibaudeau, Pastoret, Boissy-d'Anglas et Treilhard.

Le rapport si impatiemment attendu sur les sociétés , réunions , clubs ou associations s'occupant de questions politiques , a été fait par Mailhe ; il a re-

monté à l'origine des sociétés dites populaires, et rappelé les services qu'elles avaient rendus à la liberté ; il a assigné les causes qui avaient accru leur influence, et démontré comment il était devenu indispensable de les détruire, comment leur ancienne existence était incompatible avec l'ordre social. Voici les principales dispositions du projet de résolution présenté par Mailhe :

Aucune société s'occupant de questions politiques ne pourra se réunir que dans un local appartenant au loué à un citoyen. Toute société particulière sera contraire à l'ordre public ; 1^o. si elle correspond ou s'affilie avec d'autres sociétés ; 2^o. si elle tient des séances composées de citoyens distingués, en sociétaires et assistans ; 3^o. si elle a des présidents, secrétaires ou censeurs ; 4^o. si elle établit des conditions pour l'entrée ; 5^o. si elle est composée de plus de 60 citoyens dans les communes de plus de 100 mille âmes ; de 40 dans celles de 20 mille ; de 30 dans celles de 10 mille.

Tout citoyen qui dans l'une de ces sociétés provoquera le retour à la royauté ou à la constitution de 93, sera puni de deux ans de fers ; et s'il s'ensuit un mouvement, il sera puni comme coupable d'attentat contre la constitution.

L'impression du discours de Mailhe et de son projet de résolution a été ordonnée.

Étances des deux conseils, du 15 au 25 germinat.

Le Corps législatif a confirmé la liste des jurés faite par l'administration centrale du département du Nord.

Il a rendu une loi portant que désormais la solde des troupes et employés à la suite des armées sera payée en valeur fixe.

Il a ordonné par une autre loi que les traitemens de tous les fonctionnaires publics seraient réduits à un taux fixe, et payés en mandats.

Dans quelques départemens, des ouvriers ont refusé de faire les ouvrages nécessaires à l'exécution des jugemens criminels. Le Corps législatif a autorisé par

une loi expresse les commissaires du Directoire exécutif près les tribunaux criminels, à requérir les ouvriers pour cette espece de travail. Tout ouvrier qui se refusera à cette requisition sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra excéder une décade, ni être moins de trois jours.

Une loi a adjoint quatre nouveaux substituts au commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux du département de la Seine; là multiplicité des affaires rendait indispensable cette adjonction qui n'est contraire à aucune disposition de l'acte constitutionnel.— Le même motif a déterminé le Corps législatif à ordonner que deux nouveaux commissaires seraient établis près les tribunaux criminel et de police correctionnelle du même département.

Le Corps législatif a décrété que 17 grenadiers qui faisaient partie de la garde de la Convention nationale seraient incorporés dans la sienne. Ces braves militaires sont le reste de ceux qui demanderent à la Convention nationale la permission de la quitter un instant pour aller combattre dans la Vendée ces brigands catholiques et royaux dont les efforts et les succès semblaient alors menaçans pour la liberté. Après avoir contribué aux nombreuses victoires qui ont fait triompher à la fin la République dans ces malheureuses contrées, ils sont revenus faire à la représentation nationale un rempart de leurs corps tout couverts de cicatrices; ils méritaient sans doute de rester à ce poste qu'ils ont si bien rempli. Ils se connaissent en honneur, ces hommes qui ne demandent à la patrie d'autre récompense des services qu'ils lui ont rendus que l'honneur de la servir encore.

Le ministre de l'intérieur a été autorisé à prendre 20 millions pour les dépenses affectées à son département, sur le fonds de 600 millions qui ont été mis à la disposition du Directoire exécutif; et celui de la police générale a reçu une autorisation semblable pour une somme de six cents mille livres.

Aux termes de l'art. VII de la loi rendue sur le bureau des longitudes, le cit. Lalande est chargé de faire un cours d'astronomie-pratique; ce professeur

L'avait ouvert à l'Observatoire qui est placé à une des extrémités de Paris ; cet éloignement trompait les vues de la loi, puisqu'il réduisait à un très-petit nombre les élèves du cit. Lalande. Il existe au centre de Paris, au collège des Quatre-Nations, un observatoire superbe et complet qui a servi au célèbre Lacaille. Le Corps législatif a ordonné que le cours d'astronomie-pratique se continuerait au collège des Quatre-Nations, et qu'en conséquence le professeur qui est chargé de le faire aurait à sa disposition l'observatoire connu sous le nom d'*Observatoire de Lacaille*.

Les différentes résolutions prises par le conseil des Cinq-cents pour compléter la loi sur les mandats ont été approuvées par le conseil des Anciens ; elles régulent, comme nous l'avons dit, le paiement des contributions, des arrérages de rentes viagères, des fermages, des loyers de maison ; enfin, toutes les relations du gouvernement avec les citoyens, et toutes les transactions des particuliers avec des particuliers sont comprises dans leurs dispositions étendues et multipliées. Nous avions espéré que nous pourrions donner dans ce journal le texte même de ces lois, et nous l'avions promis. Mais en faisant cette promesse, nous n'avions pas songé que l'espace consacré dans le Mercure aux travaux du Corps législatif était trop circonscrit pour nous permettre de la tenir. Toutes les lois relatives aux mandats sont imprimées dans un recueil commun qui se vend partout, et dont le prix est très-médiocre. L'intérêt qu'a chaque citoyen (*indépendamment même, s'il faut le dire, de tout intérêt public*) à ce que l'opération des mandats soit un succès complet, est pour lui une obligation toujours présente de se conformer aux moindres dispositions des lois rendues sur ce sujet. Le prix qu'il doit donc attacher à les connaître parfaitement lui fera trouver plus médiocre encore le léger sacrifice qu'il devra faire pour se procurer le recueil où elles sont toutes contenues.

Le conseil des Anciens a approuvé, sur le rapport de l'armée, la résolution qui a fixé la nouvelle forme des jugemens militaires. Il a aussi sanctionné une

révolution portant que lorsqu'il y aura plusieurs prévenus du même délit, l'accusateur public demandera la réunion de toutes les poursuites en un seul acte d'accusation.

Une résolution dont nous avons présenté l'extrait, il y a déjà quelques tems, a été également convertie en loi; c'est celle qui avait été prise sur le rapport de Madier, et d'après un message du Directoire exécutif, pour arrêter l'abus contre-révolutionnaire qu'on faisait des cloches, sous le prétexte de la liberté des cultes.

Thibaut a montré au conseil des Cinq-cents 3 écus de 6 liv. faux, qu'un citoyen arrivé de Calais, a remis au ministre des relations extérieures, et que celui ci a fait passer de suite au ministre des finances. Ce citoyen arrivé de Calais a assuré que ces écus se fabriquaient à Londres, et qu'il s'en distribuait un nombre considérable dans toute l'étendue de l'Angleterre. C'est là une nouvelle création de ce génie si vanté de Pitt; informé du plus haut titre de notre monnaie républicaine, il a cru qu'il était digne de lui de la discréditer afin d'en retirer une grande partie avec ses faux écus, et faire par là un bénéfice immense. Thibaut a présenté un projet de résolution pour déjouer les manœuvres que la sublime politique de Pitt peut employer au sein de la République Française, pour y faire réussir son nouveau plan de fausse monnaie. Ce projet a été renvoyé à la commission des finances pour acquérir dans un examen plus réfléchi, une rédaction mieux appropriée au but qu'il doit atteindre. — Thibaut, au nom de cette commission des finances, a reproduit et fait adopter un projet de résolution qu'il avait déjà offert plusieurs fois à la discussion et, qui avait toujours été ajourné. Cette résolution porte que les écus de cinq livres seront reçus dans la circulation à raison de cinq livres un sol trois deniers tournois; cette somme est le prix réel de leur poids. — Au nom de la même commission, Mathieu a fait la première lecture d'un projet de résolution, dont l'objet est de fixer un ordre de classification des dépenses générales de la

République, et un mode constant pour y pourvoir. Le conseil des Cinq-cents a ordonné l'impression de ce projet, ainsi que du rapport dont Mathieu l'a fait précéder. L'un et l'autre renferment des vues qui peuvent et doivent être combattues ; la discussion dont elles doivent devenir le sujet, si elle est bien faite, peut détruire beaucoup de préjugés en administration.

Eschasseraux a proposé de transférer à Pézenas l'école centrale fixée par un décret de la Convention, à Montpellier ; cette proposition appuyée par Rouquier, combattue par Lakanal et Goupilieau (de Montaigu), a été rejetée.

Le projet de résolution présenté par Fermond pour le rétablissement de la loterie a été rejeté à une grande majorité. Plusieurs députés ont parlé avec beaucoup de force et de raison contre le système des loteries ; mais Drulle est celui qui en a rendu tous les vices plus sensibles et plus révoltans : il a prouvé par le raisonnement combien était fausse l'assertion de Fermond qui avait prétendu que la loterie était un impôt mis sur les riches, et que leur avidité payait sans s'en appercevoir. Sans doute, c'est le pauvre dont les gains sont si petits, et les travaux si grands, qui peut être séduit par l'espérance de devoir au hasard une fortune subite, et qui peut sacrifier à cette espérance le peu qu'il a ; mais, le riche qui a déjà tant, que peut-il encore attendre du hasard ? que peut-il en désirer, à supposer que son extrême avidité lui fasse mettre à ce jeu ? peut-on dire qu'il lui confie quelque chose, en comparant ce qu'il avance avec ce qu'il possède ?

Plusieurs citoyens suspendus des fonctions législatives en exécution de la loi du 3 brumaire avaient demandé à toucher le traitement de député. Pénieres, au nom de la commission chargée d'examiner leur réclamation, présente un projet de résolution qui leur était favorable. Thibaut et Lecointre Puiraveau ont combattu ce projet et les raisons par lesquelles Pénieres prétendait le motiver. Lecointre a fort bien démontré que le mot même d'*indemnité* témoignait avec

évidence que le traitement accordé aux députés était affecté à l'exercice de leurs fonctions; on n'est en effet indemnisé que pour une chose qu'on fait et qu'on est obligé de faire; dès qu'il n'y a plus d'obligation, il n'y a plus lieu à indemnité. — Le conseil des Cinq-cents a pensé comme Thibaut et Lecointre Puitaveau.

Une résolution prise sur le rapport de Bailleuil porte qu'il sera payé annuellement une somme de 2000 liv. à chacune des veuves Pétion, Caria, Gorsas, Valahé, Buzot, Brissot, Phéliqueaux, Salles et Gardien; en cas de la mort de la mère, cette somme continuera d'être payée aux enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 14 ans. Goupilleau (de Montaigu) a demandé et obtenu que le fils de Camille Desmoulins, mort pour le parti de la justice et l'humanité, fût compris dans cette loi destinée à acquitter la justice et l'humanité de la nation.

La discussion s'est rouverte sur le mode de procéder au jugement de la validité des prises faites en mer; la commission chargée de l'examen de cette question avait proposé de conférer les jugemens de ce genre au Directoire exécutif. Riou a demandé la question préalable sur ce projet, et il en a présenté un autre dont l'impression a été ordonnée. Villera a proposé de conférer le jugement sur la validité des prises à un conseil qui exercerait ses fonctions sous la surveillance immédiate du gouvernement. Cette discussion a été de nouveau ajournée sur la proposition de Rouhier, et a demandé que lorsqu'elle serait reprise, la commission apportât au conseil des Cinq-cents les lettres de marque qui sont délivrées aux corsaires. Les termes de ces lettres pourront fournir des lumières propres à fixer les esprits sur le point précis de cette question; bien poser une question suffit le plus souvent pour bien la résoudre; mais quand on néglige ce soin ou qu'on se méprend sur la manière de le remplir, on court le risque de parler beaucoup sans se comprendre; on affirme tout et on n'éclaire rien; ces ombres épaisses répandues par la parole sur les sujets que son audace orgueilleuse croit approfondit, couvrent les lois d'éternels mys-

teres, et l'application et l'étude de ces lois deviennent pour les esprits de nouvelles sources d'erreurs.

Le conseil des Cinq-cents a pris une résolution pour suppléer à celle qui a été rejetée, il y a deux mois, par le conseil des Anciens, relativement aux pères et mères d'émigrés. Cette résolution porte en substance que les pères et mères d'émigrés qui voudront traiter de gré à gré avec la nation, seront délivrés du séquestre ; mais que le séquestre sera remis sur les biens de ceux qui refuseront de traiter.

Ou attendait avec impatience le rapport qui devait être fait sur les causes des troubles et des malheurs dont les départemens du Midi ont été le théâtre. Les discours violens qui avaient provoqué la création de la commission chargée de ce rapport avaient été comme le signal de nouveaux troubles et de nouveaux massacres. Il était donc naturel de désirer avec ardeur que ce qui était devenu l'occasion du mal en devint le remede, lorsque Thibaudeau s'est présenté à la tribune, le 23 de ce mois, pour demander au conseil des Cinq-cents d'éloigner le terme qu'il avait donné à cette commission pour présenter le résultat de son travail, les expressions dont il s'est servi ont été un trait de lumière pour tous les esprits qui n'ont pas voulu rester dans leurs préventions ; ces expressions seules ont prouvé combien était inconstitutionnelle l'existence de cette commission instituée par l'insistance de ceux qui se prétendent les gardiens exclusifs, les vengeurs de la constitution. La commission, a dit Thibaudeau, n'a pu se procurer encore toutes les pièces relatives aux événemens qui ont eu lieu dans les départemens du Midi. Là, Treilhard a démontré qu'une commission occupée d'un semblable soin usurperait un droit attribué par la constitution au Directoire exécutif ; qu'une pareille commission serait un véritable comité des recherches, un véritable comité de sûreté générale ; et l'on sait ce que c'est qu'un comité de sûreté générale. Treilhard a réclamé le respect de la constitution dans les attributions qu'elle a faite au Directoire exécutif, conformément à la nature de ses fonctions. C'est sur la proposition de cet estimable

député qu'il a été résolu qu'un message serait adressé au Directoire exécutif pour lui demander des renseignemens sur l'état où se trouve le Midi, et sur les causes qui l'agitent. La commission dont Issard et Jourdan avaient été au la création a été cassée; toutes les pièces officielles dont elle a été faite dépositaire seront renvoyées au Directoire exécutif.

Beaucoup de journalistes ont cru devoir rendre compte de cette séance qui a été beaucoup trop tumultueuse, en détaillant les moindres circonstances; et pour les déranger ils les ont exagérées; nous ne jugerons pas leurs motifs. Le résultat de cette séance a été très-bon. Voilà seulement ce que nous nous croyons obligés d'apprendre,

PARIS. Vendredi 29 germinal, l'an 4^e. de la République.

Il régnait depuis quelque tems dans cette cité une fermentation qui, quoiqu'étrangere à la masse du peuple, prenait chaque jour un caractère plus dangereux. Des groupes ou rassemblemens se formaient sur les ponts, dans les carrefours et auprès des séances du Corps législatif. Là se faisaient les motions les plus incendiaires. On y provoquait le rétablissement de la constitution de Robespierre, et la dissolution du gouvernement actuel; on cherchait à exciter un mouvement; et ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est, que la direction de ce mouvement paraissait envelopper tous les partis, excepté celui des anarchistes. En même-tems des placards signés Babœuf, prêchaient au peuple la grande égalité, le nivellement des fortasses, c'est-à-dire la destruction de tous les fondemens de la société. Des pamphlets provocateurs de la sédition étaient répandus parmi les troupes cantonnées dans Paris ou aux environs. La coïncidence de ces manœuvres avec l'insurrection des brigands de Sancerre, avec la révolte des équipages du Havre, et les tentatives des Anglais pour débarquer des émigrés sur nos côtes, à la veille de l'ouverture de la campagne, ne laisse aucun doute sur le but que l'on s'était proposés.

Le Directoire a d'abord fait une proclamation pleine de dignité et d'énergie pour éclairer les citoyens. Il a adressé un message au conseil des Cinq-cents, pour provoquer une

loi contre les attrouemens et les auteurs de tout attentat contre la constitution et le gouvernement. Le conseil a nommé une commission, et sur son rapport, il a adopté, dans sa séance du 27, une résolution dont voici les principales dispositions : — Peine de mort contre tous ceux qui, par des discours ou des écrits imprinés, distribués ou affichés, provoqueraient la dissolution de la représentation nationale ou du Directoire, ou le meurtre de tous ou aucun des membres qui les composent, la rétablissement de la royauté, de la constitution de 93, ou de 91, ou de tout gouvernement autre que celui prescrit par la constitution de 95 (en 2), ou l'invasion des propriétés publiques, ou le partage des propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ; — Tous rassemblements où se feraient les provocations énoncées ci-dessus, prendront le caractère d'attrouement séditieux. — Ceux qui se trouveront dans ces rassemblements, après la première sommation faite par le magistrat, ou le commandant de la force armée, et qui resteront, seront punis, savoir : Les étrangers ou déportés rentrés, de la peine de mort ; ceux qui ayant rempli des fonctions publiques, ayant été en révolte ou hors de la loi, n'ont pas été acquittés, de la déportation ; tous les autres, de cinq années de fers.

Cette résolution a été votée sur-le-champ au conseil des Anciens qui l'a adoptée à l'unanimité dans la même séance ; depuis lors les groupes et les attrouemens ont disparu.

On se rappelle les fêtes qui avaient été données au général Jeurdan pendant son séjour dans cette commune. Le général Pichegru a reçu un accueil non moins flatteur. Le ministre de l'intérieur lui a donné une fête superbe. 60 couverts, musique, attention délicate, propos ingénieux ; rien n'a été épargné pour témoigner à ce général l'estime et la reconnaissance publique. Pichegru qui, comme nous l'avions annoncé, avait été nommé à l'ambassade de Suede, après avoir hésité long-tems s'il accepterait, s'est enfin décidé à refuser ; mais on croit qu'il ne cessera pas d'être utile à la République.

Les brigands qui s'étaient emparés de Saucerre, l'ont bientôt évacué à l'approche des colonies républicaines. Ils ont été mis en déroute et dispersés ; plusieurs chefs ont été tués.

Il ne paraît pas que les négociations de paix aient le succès qu'on en espérait. On dit que les conditions proposées par les puissances sont inacceptables.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous avons différé, jusqu'à ce jour, d'augmenter le prix de ce Journal, parce que nous nous proposions de faire incessamment un changement utile dans la rédaction et dans la partie typographique, et que nous espérions, pendant cet intervalle, une amélioration dans les finances publiques, qui aurait influé sur le prix des labours et des marchandises de toute espèce; mais aujourd'hui que le plan de ce Journal est fixé, que l'excessive cherté de la main-d'œuvre et des matières premières continue, que la décret du 6 de ce mois (nivôse) a porté le prix de la poste de 15 deniers la feuille, on assignats à 25 sous la feuille en assignats, ou à 2 sous 6 deniers en numéraire, nous prévenons les Souscripteurs qu'à compter de ce jour l'abonnement est de 300 liv. pour trois mois, franc de port; seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

La souscription pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire, à raison de 50 liv. pour l'année, 25 l. pour six mois, et 12 l. 10 sous pour trois mois, compris les frais de poste jusqu'à la frontière, telle qu'elle existait avant la réunion ou la conquête.

Les Souscripteurs, à Paris, qui ne voudront pas courir le hasard de la variation du prix de l'assignat, peuvent s'abonner en numéraire.

Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent. Celles qui renferment des valeurs doivent être chargées.

Note. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront pas retirées de la poste.

On souscrit à Paris, rue des Poitevins, n°. 18; les lettres d'avis seront adressées au citoyen GUTU.

TABLE
Des matières contenues dans le N°. 30

LITTÉRATURE ANCIENNE.
PHILOSOPHIE.

MYTHOLOGIE dramatique, traduite du grec par J. B. GAIL, Professeur de littérature au collège de France. Page 321

SCIENCES.

Tables portatives de Logarithmes, &c. par Fr. CALLET.

Lettre au Rédacteur sur le Traité élémentaire de théâtre. 343

Institut National. 347

Le Procès du Sénat de Capoue. 348

ANNONCES. Livres français. Délices de la solitude. 357

Nouvelles Étrangères. Allemagne. De Hambourg. 362

Francfort-sur-le-Main. 363

Italie. Genes. 365

Espagne. Madrid. ibid..

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Corps Légitif. 374

Paris. -- Nouvelles. 384

Gen. 145.

MERCURE

FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(N°. 31.)

Décadi 10 Floréal, l'an 4.

Ce journal, composé de quatre feuilles *in-8°.*, et quelquefois de cinq, paraît tous les DÉCADIS. Il contient deux parties ; l'une consacrée aux SCIENCES, aux LETTRES et aux ARTS ; l'autre à la POLITIQUE EXTÉRIEURE, aux séances du CORPS LÉGISLATIF, aux NOUVELLES de Paris et des départemens, ainsi que des ARMÉES de la République.

Le prix de l'abonnement de ce Journal est de 300 l. pour trois mois, y compris les frais de poste.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN. FLOREAL.

La Lune du mois a 29 jours. Du premier au 30 les jours croissent matin & soir de 45 min.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de la L.	PHASES de la LUNE.	Tems moyen au midi vrai.
				H. M. S.
1 primedi 1re Décade.	21 lundi.	1		11 58 38
2 duodi	22 mardi	2		11 58 26
3 tridi	23 merc.	3		11 58 14
4 quartidi	24 jeudi.	4		11 58 2
5 quintidi	25 vend.	5	P. L.	11 57 51
6 sextidi	26 sam.	6	le 3 à c	11 57 40
7 septidi	27 Dim.	7	h. 46 m.	11 57 30
8 octidi	28 lundi.	8	du mat.	11 57 20
9 nonidi	29 mardi	9		11 57 11
10 Decadi	30 merc.	10		11 57 2
11 primedi IIe Décade.	31 jeudi.	11	D. Q.	11 56 54
12 duodi	1 vend.	12	le 11 à	11 56 47
13 tridi	2 same.	13	h. 13 m.	11 56 40
14 quartidi	3 Dim.	14	du mat.	11 56 34
15 quintidi	4 lundi	15		11 56 28
16 sextidi	5 mardi	16	N. L.	11 56 23
17 septidi	6 merc.	17	le 18 à 7	11 56 18
18 octidi	7 jeudi.	17	h. 3 m.	11 56 14
19 nonidi	8 vend.	19	du mat.	11 56 11
20 Decaaï	9 same.	20		11 56 8
21 primedi IIIe Décad.	10 Dim.	21		11 56 5
22 duodi	11 lundi.	22		11 56 4
23 tridi	12 mardi	23	P. Q.	11 56 2
24 quartidi	13 merc.	24	le 25 à 3	11 56 2
25 quintidi	14 jeudi.	25	h. 35 m.	11 56 2
26 sextidi	15 vend.	26	du soir.	11 56 2
27 septidi	16 Sam.	27		11 56 3
28 octidi	17 Dim.	28		11 56 5
29 nonidi	18 lundi.	29		11 56 7
30 Decadi	19 mardi	30		11 56 9

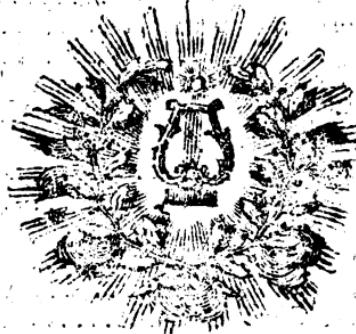
M E R C U R E
F R A N Ç A I S,
HISTORIQUE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi 10 floréal, l'an quatrième
de la République Française.*

(Vendredi 29 avril 1796, vieux style.)

T O M E X X I I .



A P A R I S ,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins,
n°. 18.

TABLE des Matières Littéraires du Tome XX.

V UES générales sur le nouveau plan de ce journal. <i>Page</i>	3.
De l'Institut national et de ses premières séances..	13.
Œuvres de Chamfort.....	22. 93.
Réflexions sur l'exposition des tableaux de l'an 4..	28.
Lettres d'Helvétius.....	75. 80. 213.
Des Banques particulières.....	83.
Coup-d'œil sur l'état actuel de la scène française..	108.
Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet....	141.
Les Chevaliers du Cygne, <i>roman</i>	163.
Essais sur la Peinture, par Diderot.....	223. 286.
Œuvres d'Architecture de M. J. Peyré.....	231.
Histoire de Marie Stuart.....	236.
Recherches physico-mécaniq. sur la chaleur.....	277.
Sur l'expression en musique.....	295.
Pensées extraites des Œuvres de Chamfort.....	303.
La Jérusalem délivrée, en vers français.....	341.
Essais de Physique, par M. A. Pictet.....	363.

Table des Matières Littéraires du Tome XXI.

Tableau des Etats-Unis d'Amérique.....	3.
Les Aventures de Caleb Williams, trad. de l'ang..	20.
Elémens de Géométrie du cit. Legendre.....	65.
La Religion universelle, par Dupuis.....	75. 270.
Lettre sur Condorcet par Diannyere.....	87.
Hylas, <i>mylle allégorique</i>	93.
Lettre d'Helvétius à M. Lefebvre-Laroche.....	129.
Traité analytique de la Méthode, par Develay....	135.
Bibliothèque britannique.....	141.
Aecdotes peu connues.....	147.
Ode à Vénus, imit. d'Horace.....	150.
Notice sur les Monnaies Françaises depuis 1726 jusqu'à l'an 4.....	193.
Voyage au Japon, par Thunberg.....	215.
Patrocle revêtu des armes d'Achille.....	226.
Mémoire sur la mer Noire et la mer Caspienne...	257.
Traité de la Morale et du Bonheur.....	282.
Mythologie dramat. trad. du grec, par J. B. Gail..	321.
Tables portatives de logarithmes, par F. Gallet..	343.
Institut national, première séance publique.....	348.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADIE 10 FLORÉAL, l'an quatrième de la République.
(Vendredi 29 Avril 1796, vieux style.)

LÉGISLATION.

ŒUVRES complètes de Montesquieu, nouvelle édition, avec des notes d'Helvétius sur l'*Esprit des Lois*. Douze volumes in-18. Prix, 18 liv. — Deux cents exemplaires sur papier velin, 72 liv. — A Paris, chez DIDOT l'aîné, imprimeur, rue Pavée-des-Arcs, n°. 28.

CETTE édition très-agréable par le format, la netteté et la beauté de l'exécution typographique, reçoit un nouveau prix des additions qui l'accompagnent : elles consistent en plusieurs notes d'Helvétius sur les huit premiers livres de l'*Esprit des Lois*, et sur l'éloge de Montesquieu par d'Alembert, et en une cinquantaine de pages de pensées diverses extraites d'un manuscrit de Montesquieu, dont une partie avait été publiée il y a plusieurs années dans le Journal de Paris.

Les notes d'Helvétius ont été extraites des marges de son exemplaire de l'*Esprit des Lois*. Ce philosophe avait, comme beaucoup d'écrivains, l'habitude d'écrire en marge des livres qui fixaient son attention les idées que réveillaient en lui celles de l'auteur ; quelquefois il ne faisait que marquer avec des traits

A 2

de crayon diversement combinés, et qui n'étaient perceptibles que pour lui, les diverses idées qu'il avait en lisant, et qu'il voulait se rappeler ensuite. Une grande partie de ses livres était couverte de notes marginales, ou de coups de crayon.

Un de ses amis, légataire de ses papiers et de ses manuscrits, avait extrait pour son usage, la plupart de ces réflexions et de ces pensées : persuadé que la publication d'une partie des notes sur l'*Esprit des Lois* pourrait être de quelque utilité, il s'est déterminé à les joindre à cette nouvelle édition, et il les a fait précéder de deux lettres d'Helvétius au président de Montesquieu et à Saurin, qui ont paru dans le n^o. 20 de ce Journal.

La plupart de ces notes sont extrêmement courtes. Elles ne consistent souvent qu'en un seul trait, qui ne semble placé là que comme un signe de rappel d'un grand nombre d'autres idées. Des notes plus considérables, et qui forment quelquefois des morceaux de discussion assez étendus, n'ayant pu entrer commodément au bas des pages de cette édition, ont été mises à part, et composeront, avec un choix de pensées extraites de ses manuscrits, le dernier volume de l'édition de ses œuvres actuellement sous presse, et qui est imprimée dans le même format et avec les mêmes caractères que l'édition de Montesquieu.

Nous allons choisir, entre ces notes, celles qui ayant une liaison moins nécessaire avec le texte, peuvent en être plus facilement détachées, et paraître ici sous la forme de pensées diverses. Voici par exemple la note relative au livre sur la grandeur et la décadence des Romains. Il ne suffit pas, pour bien

tracer les causes de la grandeur d'un empire, il faut bien recueillir les faits, il faut les voir dans leur vrai point de vue. Souvent on l'ignore; souvent on cherche un système où il n'y en a point; et presque toujours on cherche un principe unique où il y en a cent. Dans son livre sur les causes de la grandeur des Romains, Montesquieu n'a pas assez connu les hasards heureux qui ont servi Rome. Il est tombé dans l'inconvénient, trop commun aux raisonneurs, de vouloir rendre raison de tout, et dans le défaut aussi des gens de cabinet qui oubliant l'humanité, prétent trop aisément des vues constantes et des principes uniformes à tous les corps; et souvent c'est un homme seul qui dirige à son gré ces graves multitudes qu'on appelle sénat..,

Ces idées jettent un grand jour sur beaucoup de choses et beaucoup de livres; et il n'est point d'homme instruit et réfléchi à qui ses méditations et son expérience n'aient dû offrir plusieurs fois le même résultat.

D'Alembert, dans son éloge de Montesquieu, dit que "la celebre reine d'Angleterre qui cultivait la philosophie sur le trône, goûta, comme elle le devait, Montesquieu." Helvétius ajoute en note: "Les trois quarts de ces philosophies sur le trône seraient de pauvres philosophes au rez-de-chaussée.."

Plus loin, d'Alembert, parlant de la maladie de Montesquieu, dit qu'elle devint l'objet de l'inquiétude publique. "S. M., ajoute-t-il, pénétrée de la perte que son royaume allait faire, en demanda plusieurs fois des nouvelles; témoignage de bonté et de justice qui n'honore pas moins le monarque que le sujet." Helvétius ajoute: "Le public est curieux, mais il s'inquiète rarement. Dire davantage, c'est exa-

gérer. Parler ainsi du roi, c'est être peuple. Donner trop de valeur à un témoignage de bonté, c'est parler en écolier de rhétorique qui ne connaît la valeur de rien. » — D'Alembert parle des éloges qu'avait donnés à la mémoire de Montesquieu le roi de Prusse : « Prince, dit-il, fait pour sentir les pertes de la philosophie et pour l'en consoler. » Hélvétius ajoute : « Je n'imagine pas qu'un roi, même le roi de Prusse, puisse consoler la philosophie de ses pertes, à moins qu'il ne fasse un meilleur livre que l'*Esprit des Lois*. Un livre fait par eux, ou pour eux, n'est pas le chemin de la gloire durable. » — Voici son jugement sur cet écrit de d'Alembert. « Cet éloge a la marche commune à tous les éloges. Il ne fait que louer. Il est écrit avec pureté, sagesse et correction. Mais il est long et froid, et ne caractérise pas assez le génie de Montesquieu. »

Nous rapporterons ici quelques-unes des notes sur l'*Esprit des Lois*, que nous croyons dignes d'être de la méditation de nos lecteurs.

« C'est le peuple dont on adopta les idées, et quand on est grand ou petit, on dit qu'il faut les respecter.

« Les préjugés sont des opinions reçues et adoptées sans raison, et la vérité peut n'être qu'un préjugé. Alors elle ne sera pas beaucoup.

« La première loi de tous les êtres est de satisfaire à leurs besoins.

« L'état de société ne fait pas ou du moins ne devrait pas faire cesser l'égalité. Elle devrait l'assurer et la défendre. C'est à la réflexion à deviner et à prévoir ce que l'homme doit être et ce que seront un

jour les sociétés quand la raison se perfectionnera.

„ C'est parce qu'on veut se mêler de tout , qu'il faut tant de lois différentes. Quand on ne veut que protéger les bons contre les méchants , et assurer à chacun sa propriété , les lois nécessaires ne sont pas nombreuses , et conviennent aux habitans de la terre entière.

„ Une définition plus simple et plus vraie de la nature des gouvernemens est celle-ci. Quand ceux qui sont gouvernés ne peuvent repousser l'oppression de ceux qui gouvernent mal , c'est despotisme. Quand ils le peuvent , c'est démocratie. Je ne vois de différence dans le monarchique et le despotique que le plus où le moins de lumières et de bonne volonté dans celui qui gouverne.

„ La monarchie est une sorte d'aristocratie dont le roi choisit les membres.

„ Être gouverné par un sénat que l'on choisit , qu'on peut exclure , dont on peut examiner et condamner les opérations , c'est peut-être le gouvernement le plus sage , sur-tout si le peuple est instruit.

„ Qu'est-ce que des lois fondamentales et des pouvoirs intermédiaires que l'intérêt et la volonté d'un seul viole , rend nuls , ou anéantit ? — Je vois des rangs , des dépôts de lois , et point de pouvoirs.

„ Qui ne voit que tout se passe dans les états despotesques , comme dans les monarchies , où seulement l'opinion plus éclairée fait conserver plus de formes ?

„ Montesquieu intitule son III^e. livre *des principes des trois gouvernemens*. Le principe d'un gouvernement n'est que le ressort qui résulte de sa nature. Ce livre

entier est été le même , en lui donnant pour titre :
Consequences de la nature des trois gouvernemens.

„ C'est de la morale bien conçue que doit naître le bonheur des hommes.

„ Quand Montesquieu définit , il dit l'impression qu'il reçoit en entendant un mot , et il croit faire une définition .

„ Qu'est-ce que l'honneur chez les courtisans , séparé du revenu pécuniaire ?

„ Ce n'est point l'honneur , dit Montesquieu , qui est le principe des états despotiques . — Lisez l'histoire turque sous les Ottomans qui aspiraient à être des héros ; vous verrez le contraire .

„ Dans les états monarchiques , les sujets obscurs sont punis par les lois ; les gens en place par le caprice du monarque .

„ Il semble bien ridicule de faire un ouvrage pour enseigner ce qu'il faut qu'on fasse pour maintenir ce qui est mal . En matière de gouvernement et d'éducation , la seule question à examiner , c'est de savoir ce qui est le plus propre à assurer le bonheur des hommes .

„ Dans les monarchies , la principale éducation est contradictoire ; et lorsqu'on entre dans le monde , on n'y voit enseigner qu'à masquer ses vices , et que l'art de faire fortune .

„ Faire honneur à l'honneur de tout ce qui est en usage parmi nous , c'est la manie du système .

„ Il n'y a de fier que l'homme indépendant . — L'esclavage corrompt tout , sur-tout les maîtres .

„ La vertu ne tenait pas au principe des gouvernemens de quelques peuples anciens , mais à la nou-

véauté de ces gouvernemens. Il y a dans tous les genres une ferveur de noviciat.

„ La puissance de l'éducation vient de l'égalité des fortunes , et des mœurs plus concentrées dans la famille. C'est l'esprit du moine qui n'étant rien par lui-même s'attache à son corps pour être quelque chose.

„ L'amour des lois et de la patrie s'établit dans la république par la connaissance des avantages de l'égalité , fortifiée de la haine des tyrans. Mais la haine cesse après leur destruction.

„ Montesquieu parle de l'étendue du génie qu'il fallut à Minos , Licurgue , Platon. Le vrai génie en tout genre suit la nature pas à pas , et se règle sur elle. Gouverner des hommes comme des moines , le bel éloge ! En insistant sur une seule idée , sur une seule vertu , on la pousse à l'extrême , mais on ne fait le bonheur de personne.

„ Tous les peuples ignorans appliquent le remède au mal , et non à la source du mal.

„ Aucune institution ne doit avoir pour but que la protection de chaque homme. Elles sont mauvaises dès qu'elles sont autre chose.

„ Les lois de Minos , de Licurgue , de Platon , dit Montesquieu , supposent une attention singulière de tous les citoyens les uns sur les autres. — C'est à la loi à veiller , et non à chaque homme.

„ Les anciens , ainsi que les modernes , attachaient une idée de noblesse à l'oisiveté , et c'est la source de tous les maux dans la politique et dans la morale.

„ L'amour de la république dont parle Montesquieu , est l'amour du moine pour son ordre ,

qui produit la haine de tout ce qui en differe.

„ L'amour de la patrie , dit Montesquieu , conduit à la bonté des mœurs. — Cela n'est pas vrai. Voyez Sparte. A moins qu'on n'appelle bonnes mœurs l'extinction de tous les sentimens naturels , l'austérité , et la privation des douceurs innocentes de la vie. — La patrie n'est que les citoyens. En faire un être réel , c'est occasionner beaucoup de faux raisonnemens.

„ L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité , dit Montesquieu ; et quand on connaîtra le vrai bonheur que la nature destine à l'homme , on ne fera plus une vertu de la frugalité.

„ Toutes les lois des anciens législateurs peignent l'inquiétude et l'incertitude de leurs vues.

„ Solon voulut que chaque citoyen rendît compte de la maniere dont il gagnait sa vie. — Quiconque ne demande rien aux autres est le maître de ne rien faire , et n'a point de compte à rendre.

„ A Lacédémone , tous les vieillards étaient censeurs. — Cela est bon pour fonder un séminaire. Il faut une bonne police , mais humaine.

„ Quand les lois seront simples , les mœurs le seroat.

„ Montesquieu a bien raison de dire que les confiscations , les lois agraires , les abolitions de dettes sont des maux infinis. Qu'on juge de la sagesse des législateurs grecs et romains qui employaient ces moyens là.

„ L'honneur , dit Montesquieu , est le principe du gouvernement monarchique. — Le vrai principe de ce gouvernement , s'il y en a un , est de servir le roi.

Après cela, les préjugés placent l'honneur où ils peuvent.

„ L'histoire prouve qu'il n'est aucune espece de gouvernement, où l'appât des confiscations n'ait mis en danger la vie des meilleurs citoyens. Les admettre pour quelque crime que ce soit, c'est créer des tyrans pour enrichir des délateurs.

„ Les ministres sont faits pour décider les affaires quand il y a embarras, et non pour les juger quand il y a contestation.

„ Ce ne sont pas les peines qui diminuent les crimes ; c'est le genre de vie des peuples et la facilité des subsistances.

„ Les Romains étaient un peuple bien agité pour être un bon modèle.

„ Dans la monarchie , dit Montesquieu , les grands sont fort punis par la disgrâce . — Que devient le pouvoir des lois quand l'homme du peuple voit son pareil conduit à l'échafaud pour le même crime qui envoie un grand en exil ?

„ Que signifie le chapitre entier de Montesquieu sur les lois somptuaires ? L'égalité des richesses est une chimere. Le partage des terres ne vaut rien , ni comme action , ni comme loi.

„ Les bons législateurs , dit Montesquieu , ont exigé des femmes une certaine gravité de mœurs . — Les bons législateurs n'exigent point une certaine gravité de mœurs. Ils se bornent à établir par des lois indirectes , la pureté des mœurs , et cela est plus aisément qu'on ne croit. Avec cette gravité de mœurs , la société domestique est dure , impérieuse , tyannique. Ce n'est pas là le but d'une bonne législation ,

est ce n'est pas le but de la nature. Que si l'on me demande comment on établit la pureté des mœurs par des lois indirectes, je réponds que c'est en favorisant les mariages et le divorce, en rendant les successions égales entre frères et sœurs, les charges non héréditaires, et sur-tout l'institution nationale bien éclairée.

„ Les anciennes républiques ont réuni le pédantisme à la tyrannie, et gêné par des lois dures la liberté de la vie journalière. C'est que les législateurs n'ont pas connu les droits et les besoins de l'homme, moins encore les moyens d'inspirer la vertu sans l'ordonner.

„ Les lois somptuaires annoncent l'impéritie du législateur, s'il est monarque, et la jalouse si c'est la multitude qui donne des lois.

„ La démocratie périt plus souvent par la faute des sénateurs que le peuple s'est choisis, que par le peuple. „

Nous donnerons dans le numéro suivant un choix des pensées diverses de Montesquieu, dont la plus grande partie n'est point encore connue du public.

M O R A L E.
INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIERE LETTRE

Sur les moyens de faire servir le théâtre dans l'éducation publique, adressée aux artistes du théâtre de la Nation.

Le 15 juillet 1793 (v. st.).

Par le cit. FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

ON nous parle depuis long-tems de l'établissement d'une éducation publique ; mais dans tous les projets qu'on a donnés à cet égard , je n'ai pas lu qu'on ait songé à tirer parti des spectacles , et je crois cependant qu'ils doivent y servir d'une maniere distinguée .

Chacun connaît le bel éloge que Voltaire a fait de votre art lorsqu'il dit , dans un de ses contes , en parlant des Athéniens :

La plus belle , à mon gré , de leurs inventions ,
Fut celle du théâtre , où l'on faisait revivre
Les héros du vieux tems , leurs mœurs , leurs passions ;
Le théâtre instruit mieux que ne fait un gros livre.

J'applaudis à la vérité que renferme ce dernier vers ; et après y avoir mûrement réfléchi , je persiste à penser que l'instruction théâtrale peut recevoir encore une application plus efficace et plus directe ; qu'elle peut se lier avec l'enseignement public national ; et qu'il ne s'agit , pour cela , que de

rendre plus régulier et de combiner mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'emploi un peu trop arbitraire de nos richesses dramatiques. Nous avons des trésors, sachons en profiter. Nous possédons des diamans, prenons à les mettre en œuvre.

J'ai étendu mes vues à tous les grands spectacles; mais pour mettre de l'ordre dans mes réflexions, je ne veux vous parler aujourd'hui que d'un seul, et de celui qui, le premier, a été perfectionné sur la scène française. Je vais considérer d'abord l'usage qu'on peut faire, pour l'éducation publique, des chefs-d'œuvres que nous avons en fait de tragédies.

On ne peut se dissimuler l'influence qu'ont eue en France nos illustres tragiques. Je ne parle pas de l'empire que leurs ouvrages, réunis à ceux de tant d'autres grands hommes, ont assuré par-tout à la langue française. Je ne parle pas des leçons de déclamation, de bienséance et de bon goût, que l'on a pu puiser aux représentations de ces chefs d'œuvres dramatiques. Je songe à de plus grands objets, car nous avons à leur génie des obligations d'un ordre bien plus relevé. Je veux parler de ces principes, de cette morale hardie, de cet esprit philosophique, dont l'émanation a passé du théâtre dans la société, par le secours de ces maximes que de beaux vers bien récités ont réussi à rendre usuelle et populaire. On appellait Corneille le Bréviaire des Politiques. Et si tous ceux qui l'ont suivi n'ont pas la même profondeur, il en est peu qui n'aient concouru à former l'esprit et le cœur des Français par le moyen le plus puissant, qui est l'instruction déguisée en plaisir. Ne soyons pointingrats, sur-tout envers celui

qui, le premier, fit retenir sur ce théâtre et grava
par-là dans nos cœurs ces fameuses maximes :

L'injustice, à la fin, produit l'indépendance.

Le premier qui fut *roi* fut un soldat heureux.

Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes

Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes !

Et tant d'autres vers immortels, oracles de l'égalité,
de la raison, de la morale, tous présens à votre pen-
sée, et qu'il est inutile de rappeler ici.

Notre amour pour la liberté fut préparé à cette
école. Des pieces de théâtre, faites sous l'œil du
despotisme, nous ont rendus républicains. Il faut
le dire hautement, et démentir ainsi ces ignorans
Vandales, ces modernes Omars, qui veulent mécon-
naître les services des gens de lettres, et qui vou-
draient nous faire redevenir barbares; mais leur amour
pour les ténèbres n'éteindra pas ce feu sacré qui fut
allumé au flambeau de la littérature, et que les muses
seules peuvent empêcher de s'éteindre.

Ce feu déjà brillant est susceptible de répandre
plus de lumiere encore. Il est, ce me semble, un
moyen de faire de nos tragédies l'école de l'histoire
et de la politique, et de votre théâtre un institut
national. Et c'est ce que je vous propose. Jusqu'à
présent, ni les acteurs, ni les auteurs eux-mêmes
n'ont paru s'occuper de mettre aucune suite dans les
objets de leurs trayaux. Les auteurs ont saisi, dans
le cours de l'histoire, quelques grandes époques, et
ils les ont rendues avec plus ou moins de succès,
mais en les prenant au hasard et sans relation entre
elles. De leur côté, les grands artistes qui donnent
la vie à leurs pieces, ne songent qu'à tel ou tel rôle.

De sorte que l'on joue tantôt une pièce romaine et tantôt une pièce grecque ; que l'on fixe au hasard l'attention des spectateurs sur des héros ou sur des faits particuliers et isolés , et qu'on n'a pas imaginé de présenter sur le théâtre un système d'instruction , régulier , concordant , un vrai cours de doctrine . C'est précisément ce système que je crois praticable , et dont je vous livre l'idée , relativement au tragique , en attendant que je publie des vues , également neuves , sur les pièces des autres genres .

Repassiez dans votre mémoire les différentes tragédies qui figurent sur notre scène avec plus d'avantage . Vous verrez qu'à l'exception d'un petit nombre de sujets purement romanesques , de l'invention des auteurs , qui ne peuvent appartenir à aucun tems , à aucun lieu , les autres se rapportent ou à l'histoire juive , ou à l'histoire grecque ; qu'un plus grand nombre encore tient à l'histoire romaine et que enfin , dans ces derniers tems , on a commencé à puiser dans l'histoire moderne .

Par un hasard heureux (dont ce n'est pas ici le lieu de vous développer les causes) , c'est sur-tout l'histoire romaine , la plus intéressante , la plus belle et la plus complète de toutes les histoires , qui a fourni à nos auteurs le plus grand nombre de sujets . Ils en ont embrassé les époques les plus marquantes . Du moins , il en reste bien peu qui ne soient pas traitées avec un certain intérêt . Je vous invite à profiter de cette circonstance ; et au lieu de laisser éparses et sans aucune liaison les belles tragédies que vous possédez en ce genre , je vous propose d'en former une suite instructive , une galerie animée , et , si j'ose le

le dire, un vrai cours d'histoire romaine en tableaux et en action. Il ne faut pour cela, qu'assujettir ces pieces à l'ordre des événemens qui y sont retracés, et vous mettre en état de donner successivement toutes ces tragédies, dans la série exacte de l'histoire romaine, de maniere qu'on puisse faire marcher de front le plaisir de venir les entendre au théâtre, et celui de suivre au lycée, ou dans le cabinet, les récits des historiens, les remarques des publicistes, les recherches des antiquaires, etc.

Voyez quels nombreux avantages résulteront pour le public, pour les lettres et pour vous-mêmes, de ce plan, dont je vous conseille de tenter l'exécution.

Supposons, en effet, que pénétrés de cette idée et jaloux de vous rendre utiles, en élevant votre art à sa juste hauteur, vous vous disposez à donner, dans le cours de l'hiver prochain, trente ou quarante tragédies (car vous en avez tout autant, prises dans cette riche et magnifique histoire de la plus colossale et de la plus célèbre des nations antiques); voyez alors l'effet que ce plan peut produire, sous le triple rapport que je viens de vous indiquer.

1^o. D'abord, quant au public, vous lui offrez un grand moyen d'instruction pour la jeunesse et de plaisir pour l'âge mûr. Vous liez le spectacle avec les plans d'études, dont l'histoire romaine fait une si grande partie. L'enfant à qui l'on fera lire, dans Tite-Live, dans Tacite, dans Rollin, dans Vertot, les révolutions romaines burinées avec tant de force ou peintes avec tant de charme par ces historiens fameux, cet enfant se fera d'avance un plaisir enchanteur de venir voir, agir et entendre parler, au théâtre.

français , le héros qui l'aura frappé dans sa lecture , ou dans sa classe . Les hommes faits qui cherchent dans Saint-Evremont , Montesquieu , Gordon , Mably , Gibbon , les causes des progrès et de la décadence de la république romaine , retrouveront un nouveau charme à étudier sur la scène les caractères dominans qui ont pu influer sur le sort de ce grand empire . Ce sera le sujet des conversations , des méditations communes et particulières .

Qui ne se plairait pas à suivre de l'œil ces tableaux enchaînés l'un à l'autre ; dont la succession donnera des leçons aussi utiles qu'agréables !

J'ai vu des lecteurs rebutés par la sécheresse et l'ennui des études chronologiques , qui ne sont jamais parvenus à classer dans leur tête les événemens et les noms de l'histoire ancienne , de manière à se faire une idée un peu nette de l'ordre dans lequel ces noms et ces événemens doivent être arrangés , ces lecteurs vous devront tout naturellement la connaissance que les livres n'ont pu leur procurer . Vous leur débrouillerez cet antique cahos . Vous attacherez leur mémoire à leur imagination , tout en formant leur jugement par un exercice agréable , et alors vous justifierez le beau vers du grand homme , que j'ai cité en commençant :

Le théâtre instruit mieux que ne fait un gros livre .

Je juge , au reste , du succès dont cette idée est susceptible , par celui qu'elle a eu déjà sur l'esprit de plusieurs personnes à qui j'ai conseillé de lire nos bonnes tragédies dans un ordre historique , et d'éclairer cette lecture par une étude parallelle des morceaux de l'histoire auxquels ces pièces se rapportent .

Une mère éclairée, voulant suivre ce plan dans l'éducation soignée qu'elle donnait à ses enfans, fit acheter séparément les pieces de théâtre que je lui indiquais, et les fit relier dans l'ordre où je pensais que l'on devait les lire. Leur lecture servait de point de repos et d'appui aux époques d'un cours d'histoire universelle. Les jeunes gens pour qui j'avais imaginé ce genre de récréation savante, en ont tiré un grand profit. Il eût été à désirer que chaque tragédie pût être accompagnée de notes et d'extraits historiques, à peu près dans le goût de ces curieuses remarques que Voltaire a placées ensuite du Triumvirat. Il ne faut pas douter qu'on n'entreprene ce travail, et qu'il ne forme la matière d'un excellent recueil, si vous donnez l'impulsion à ce nouveau genre d'études, en adoptant les vues que je viens vous communiquer.

2°. Vous voyez déjà que ce plan ne sera pas moins précieux aux gens de lettres qu'au public. Ils seront à portée de voir ce qui peut manquer quelquefois de fidélité historique aux pieces déjà faites, et qui ne sont pas toutes d'un même degré de bonté. Il en est quelques-unes qui demanderaient d'être presqu'entièrement refondues. On ne tarderait pas sans doute à les refaire, l'émulation des auteurs serait puissamment excitée par le désir de voir briller un fruit de leur pinceau dans cette galerie de tableaux dramatiques. Tout peintre veut mettre au salon. D'ailleurs, il y a des lacunes dans la suite des traits de l'histoire romaine que l'on a placés au théâtre, et ces lacunes à remplir offrent aux gens de lettres une moisson bien riche encore.

Je ne parle jusqu'à présent que des sujets tirés de l'histoire romaine ; mais on peut donner au génie un essor bien plus vaste , en se proposant de remplir un pareil canevas sur l'histoire moderne , qui est encore presque intacte , et même sur l'histoire grecque , dont nous n'avons guere saisi que les tems fabuleux , la famille d'Agamemnon , et l'éternel siège de Troye , parce que nous avons imité les tragiques grecs , ou plutôt les fragmens qui nous restent de leurs ouvrages . De cette immense quantité de pieces de théâtre qui firent les délices du peuple Athénien , il ne nous en est parvenu qu'un infiniment petit nombre . Les titres d'une foule d'autres ont été conservés (1) ; on serait effrayé de leur nomenclature . On verrait combien nos poëtes sont loin de la fécondité de ces créateurs du théâtre . Cependant , venus après eux , nous trouvons dans l'histoire un champ plus vaste à parcourir , soit que nous veuillions retracer les variations , les grandes catastrophes , et les beaux jours et les malheurs des républiques grecques , et la ligue des Achéens , etc ; soit que se rapprochant de nous , la muse tragique nous présente dans les annales de l'Europe le fanatisme des croisades , le massacre des Albigeois , les bûchers de Constance , le schisme de Suede , etc . Dans les annales de la France , Isabeau de Baviere , les Guises , les Valois , le cardinal de Richelieu , etc . ; et mille autres grands personnages , et mille autres traits imposans que l'histoire moderne présente à

(1) Par Suidas , Stobée , Rygin ; on voit les titres de ces pieces dans la bibliothèque grecque de Fabricius .

Melpomene , et qui n'attendent qu'un pinceau digne de les tracer . " Un tems viendra sans doute , écrivait Voltaire à Saurin en 1764 , un tems viendra sans doute où nous mettrons les papes sur le théâtre , comme les Grecs y mettaient les Atréees et les Thyestes qu'ils voulaient rendre odieux . Un tems viendra où la Saint Barthélemy sera un sujet de tragédie , et où l'on verra le comte Raymond de Toulouse braver l'insolence hypocrite du comte de Montfort . " (Voltaire , *Correspondance gener.* , tome VII.) O combien cette idée agrandit la sphère tragique ! et que l'on aurait tort de croire que les beautés de l'art ont été épuisées par nos prédecesseurs ! C'est l'ignorance qui prononce ce décevante axiôme , tout homme de lettres instruit sait qu'il reste au poète bien des mines à exploiter . On juge de leur abondance en lisant les titres nombreux des différentes tragédies , dont le fameux Milton (1) avait annoté les sujets et esquissé les plans qui se sont conservés dans ses manuscrits à Oxford . On voit qu'il avait lu exprès toute la Bible et l'histoire de son pays , dans l'intention de trouver des canevas de tragédies . Son *Paradis Perdu* devait originairement être une pièce de théâtre , dont l'ouverture était ce fameux monologue , qui se trouve à présent au quatrième livre de son étonnante *Épopée* :

Toi , sur qui mon tyran prodigue ses biensfaits ,
Soleil , astre de feu , jour heureux que je hais !
Toi , qui semble le Dieu des ciels qui t'environnent .

etc.

(1) Supplément de Chauffepié au dictionnaire de Bayle , article MILTON .

On ne lit pas sans intérêt la liste des sujets que Milton s'était proposé de mettre sur la scène. Il en est plus de trente pris dans l'histoire d'Angleterre. Il y en a beaucoup aussi d'empruntés de la Bible, parmi lesquels on en remarque de singuliers et de bizarres (1); mais il en est d'heureux. On voit qu'il n'avait pas oublié Athalie, et il indique entr'autres, deux sujets fort intéressans; dont un est *Naboth opprimé*, et l'autre est *Roboam*, où l'on dispute touchant une religion politique. (Ces derniers mots sont de Milton, et donnent une idée des rapports sous lesquels il envisageait ses sujets.)

J'ai cru devoir donner moi-même cet extrait des pensées du poète Breton, pour démontrer aux gens de lettres le parti qu'ils peuvent tirer d'une étude un peu plus suivie des bons historiens. Ils ont, à cet égard, des ressources plus étendues que du temps de Milton, et s'ils peuvent se plaindre encore d'un défaut de sujets, ils s'accusent eux-mêmes d'un défaut d'application qui, malheureusement, n'est que trop commun parmi eux. (Le travail et les connaissances sont plus rares que les talens. Colardeau a perdu son temps à mettre la prose des autres en vers harmonieux, tandis qu'il aurait pu, avec un peu d'instruction, donner plusieurs chefs-d'œuvres au théâtre national, et à Racine un successeur. Quel dommage qu'aucun ami ne lui ait suggéré l'idée dont je viens vous entretenir, et que je crois aussi utile aux gens de lettres qu'au public.

(1) Comme le Déluge et Sodome.

3^e. Enfin , j'ai pensé que vous-même vous tourneriez certainement au profit de votre art les détails du plan proposé. Les acteurs appellés à instruire ainsi le public, devront se regarder comme des professeurs d'histoire et de morale , d'une espece toute nouvelle. Ils se pénétreront alors du caractere et de l'esprit des fameux personnages dont ils devront faire revivre *les mœurs* , *les passions* , suivant les beaux vers de Voltaire que j'ai cités plus haut. Ils donneront à leur costume plus de fidélité ; ils suivront , dans les livres , les médailles , et les estampes , les diverses gradations des tems qu'ils voudront peindre. Ils creuseront leur art à une profondeur plus grande , et ils en sentiront enfin toute la dignité , lorsqu'ils se souviendront que ce n'est plus uniquement pour s'amuser une heure ou deux que l'on va les entendre , mais qu'en recevant du plaisir , on leur demande des lumières ; qu'en même-tems qu'ils sont les enchanteurs de notre vie , ils deviennent des précepteurs nationaux , et qu'ainsi leur talent , déjà si cher aux bons esprits , est une portion de la premiere branche des institutions politiques et sociales , l'enseignement public.

je ne préviendrai pas le parti qu'un gouvernement éclairé , sage et paternel , pourrait tirer de cette idée , pour faire servir vos talens à éclairer un peuple libre en faisant les frais nécessaires pour que les pauvres citoyens jouissent gratuitement d'une représentation de la suite des tragédies , qui formeraient un cours d'histoire. Dans les anciennes républiques , les jeux scéniques se donnaient par l'autorité des édiles , des magistrats du peuple ; c'était une partie de la religion

et de la politique. Je ne saurais développer aujourd'hui toutes les conséquences du projet que je vous confie, c'est un germe, qui doit produire des fruits multipliés; mais sans précipiter le tems et sans devancer l'avenir, sans même chercher à séduire en faveur de mon plan, par le détail des accessoires qui viendront s'y lier ensuite. En voilà, ce me semble assez pour vous déterminer dès à présent et de vous-mêmes à donner cette année cet exemple nouveau, qui sera sans doute imité dans les départemens.

Si vous voulez sonder l'opinion publique, vous pourriez annoncer, par un prospectus imprimé, la disposition où vous seriez de vous livrer à cette espece de travail; je me flatte que vous auriez beaucoup de souscripteurs qui retiendraient des loges pour venir faire cet hiver un cours d'histoire dramatique, et qu'ainsi vous auriez moins de risque à courir, en faisant les apprêts d'un pareil établissement. Ce n'est qu'un essai à tenter, et vous serez toujours à tems d'y renoncer, si la premiere expérience ne paraît pas répondre à ce que j'en augure. Quelle qu'en soit l'issue, la nation vous saura gré d'avoir apprécié le mérite de cette idée, pour relever encore la gloire d'un théâtre qui fait tant d'honneur à la France, et qui était la seule chose qui nous distinguât long-tems des autres nations.

On fera des objections, et il faut s'y attendre, toutes les fois que l'on propose une chose nouvelle. On dira, par exemple, que nos diverses tragédies n'ayant pas été composées dans l'idée chimérique d'en faire un cours d'histoire, elles pécheront, plus ou moins, par le défaut d'exactitude, d'ensemble, de

méthode, et ne rempliront qu'à demi l'objet d'un prospectus fait dans le sens de ce mémoire. Mais il est aisé de répondre à cette objection. Les spectateurs compareraient le poète et l'historien, et s'il y a des différences entre l'ouvrage du premier et la narration de l'autre, l'examen de ces différences et l'analyse respective de ces deux compositions deviendront des sujets de réflexion et d'étude extrêmement utiles. On se plaira à reconnaître ce que l'art du poète a dû ajouter, ou ôter au récit de l'historien, et ces discussions serviront à former le goût et la critique.

Il y a plus. Cette méthode vous fera faire des conquêtes dans votre propre répertoire. Car il est resté au théâtre certaines tragédies, telles que l'*Annibal*, qui n'ont pas reparu depuis leur succès primitif, et qui pourraient ne pas offrir une reprise bien brillante, si elles étaient isolées; mais placées à leur rang dans cet encadrement suivi des tableaux d'une même histoire, ces pieces acquerront un prix, on les verra avec plaisir. Elles deviendront nécessaires. On désirera même que plusieurs tragédies, trop faibles ou trop longues, pour paraître sur le théâtre telles qu'elles existent, soient reprises et réparées par quelques bons esprits, jaloux de concourir à ce genre nouveau de plaisir et d'instruction. De ce nombre seraient le *Grand-Scipion* de Pradon, le *Sylla* du père Buffier, le *Germanicus* de Boursault, et l'*Arrie et Pétus* de mademoiselle Barbier, et le *Seneque* de Tristan, etc. Ces tragédies et quelques autres, réduites en trois actes, et remaniées pour le style, figureraient très-bien dans la suite des pieces de l'histoire romaine.

Si ce plan vous est agréable, vous me demanderez

sans doute de vous indiquer sur-le-champ les titres des pièces romaines dont se composeraît ce premier cours élémentaire d'histoire en action. Les voici, disposés dans l'ordre où les faits ont eu lieu, et où les tragédies doivent être représentées.

— *Didon*, de Leftanc de Pompignan. — *Romulus*, de la Mothe Houdart. — *Les Horaces*, de Pierre Corneille. — *Taureau*, du cit. Arnaut. — *Brutus*, de Voltaire. — *Sévole*, de du Ryer. — *Coriolan*, de Laharpe. — *Virginie*, de Laharpe. — *Mamilius Capitolinus*, de Lafosse. — *Régulus*, de Dörat. — *Sophonisbe*, de Voltaire. — *Annibal*, de Marivaux. — *C. Gracchus*, de Marie-Joseph Chenier. — *Jugurtha*, de la Grange Chancel. — *Marius à Minturne*, du citoyen Arnault. — *Nicomède*, de Pierre Corneille. — *Sextorius*, du même. — *Spartacus*, de Saurin. — *Mithridate*, de Racine. — *Rome sauvée*, de Voltaire. — *La mort de Pompée*, de P. Corneille. — *Caton d'Utique*, de Deschamps (1). — *La mort de César*, de Voltaire. — *Le Triumvirat*, du même. — *Cassius et Brutus*, de Marie-Joseph Chenier. — *Cléopâtre*, de Marmontel. — *Marianne*, de Voltaire. — *Ginna*, de Pierre Corneille. — *Les Cherusques*, de Bauvin. — *Tibère et Serenus*, du citoyen Fallet. — *Britannicus*, de Racine. — *Rhadamiste*, de Crébillon. — *Épicaris*, de Legouvé. — *Othon*, de Pierre Corneille. — *Éponine*, de Legouvé. — *Bérénice*, de Racine. — *Maximien*, de la Chaussée. — *Stilicon*, de Thomas Corneille. — *Attila*, de Pierre Corneille.

(1) Il vient de paraître un autre *Caton d'Utique* par Saint-Marcel. (Note du Rédacteur.)

A N T I Q U I T É S.

*Extrait d'une lettre de Florence, du mois de janvier 1796,
(vieux style).*

ON a fait ces jours-ci une très-grande découverte d'antiques dans les lieux où l'on devait le moins espérer d'en trouver, c'est près de la ville de *Piperno*, province de *Maremma*, dans les montagnes qu'habitaient les *Volsques*, et ville municipale des Romains, connue sous le nom de *Pivernum*. Quelques artistes de ce lieu unis à d'autres des lieux voisins encouragés par l'espérance de quelque découverte, y ont fait des fouilles, desquelles on a sur-le-champ retiré des monumens extrêmement précieux, soit sculptés, soit écrits; savoir une statue d'homme, assise, elle a un manteau qui descend de ses épaules et lui couvre les cuisses et une partie des jambes; la tête n'a jamais été détachée du buste: cette figure d'un eiseau très-savant, est grande presque deux fois comme nature. Il est clair que c'est le portrait de *Tibere-César*, sculpté sous la forme de *Jupiter*, comme le *Nerva* du Muséum Clémentin, et comme les Romains avaient l'usage de représenter les Augustes; ce portrait rend cette statue d'un très-grand prix, en ce que, non-seulement il est unique, mais encore en ce que les statues que nous avons de cet empereur, avec têtes antiques, ne sont ainsi que parce qu'on a placé des têtes antiques et vraies de *Tibere*, sur des torse et des statues d'empereurs, auxquels les têtes manq-

quaient, tandis que dans celle que nous décrivons, il n'en est pas de même, puisque la tête et le torse sont d'un seul morceau de très-beau marbre *pentelico*, que les marbriers appellent *cipolla statuaire*.

On a trouvé de plus, les restes d'une autre statue de Claude, semblable à celle précédemment décrite; beaucoup de parties manquent à celle-ci, peut-être les trouvera-t-on dans la fouille; au reste, on pourra réduire cette statue à un très-beau buste colossal; la tête et la poitrine sont de la plus parfaite conservation.

De plus deux autres statues, une nue et qui devait aussi être celle de quelque César, une autre de femme drapée : ces deux statues sont sans tête.

On a trouvé aussi de très-belles têtes, la mieux conservée de toutes, car elle n'a souffert aucun dommage, est celle de Marc-Aurele, il porte la barbe. Le travail en est parfait. Une tête pleine de majesté, représentant Jupiter, est aussi d'un très-grand mérite; cette tête est presqu'autant bien conservée que la première. Il y a une tête de *Faustine la jeune*, femme de *Marc-Aurele*, qui étant voilée, et dans un âge déjà éloigné de la jeunesse, indique qu'elle a été sculptée après sa mort, et son apothéose, car elle ressemble parfaitement, tant par les traits du visage que par le voile qu'elle porte sur la tête, aux portraits de *Faustine la jeune* que nous présentent ses médailles quand elles portent l'inscription *Diva Faustina*. Une autre belle tête de femme semble appartenir au siècle précédent, c'est peut-être le portrait d'*Octavie*, fille de Claude et de *Messaline*, et la malheureuse épouse de *Néron*. Si cette conjecture est fondée, ce monument est d'une rareté singulière.

Toutes ces sculptures, et beaucoup de très-savantes inscriptions trouvées dans le même lieu (mais qui ne sont pas encore transportées à Rome) prouvent que le local dans lequel s'est fait la fouille était le *forum* de l'antique ville municipale de *Pivernum*, dans lequel on avait érigé les portraits des Césars, comme aussi ceux des bienfaiteurs, et des protecteurs de la ville municipale, desquels on a trouvé les pieds-d'estaux avec inscriptions. On continue toujours la fouille, et si on en tire quelque chose de nouveau, je vous en ferai part dans mes feuilles suivantes.

MÉLANGES.

LETTRÉ sur le Gouvernement civil de Locke (1).

LA nouvelle édition de la traduction française du gouvernement civil de Locke, publiée il y a quelques mois (2), m'a fait faire des recherches sur le *Philosophe Anglais*, sur son *Gouvernement civil* et sur la traduction de cet ouvrage.

Le nom de Locke rappelle autant les vertus que les talens de celui qui le porta. Je ne parlerai pas des services qu'il a rendus à la métaphysique et à l'enfance. Mais je dirai qu'un des plus beaux traits de sa vie est peut-être d'avoir combattu, à quatre reprises

(1) Le fonds de cette lettre se trouve dans le Moniteur du 6 germinal. Les additions que l'auteur y a faites nous ont engagé à la réimprimer ici.

(2) Royer, libraire, maison Bullion ; *in-4°.*, *in-8°.*, et *in-12°.*

differentes, en faveur de ce qu'on appellait alors la tolerance. Ses lettres sur cet objet lui attireront à jamais la reconnaissance des amis de l'humanité.

En 1666, il dressa pour la Caroline un système de législation très-imparfait, et publia en 1690 son excellent *Traité du Gouvernement civil*. Aussi l'histoire nous apprend-elle que pour la législation de la Caroline, il fut comme forcé d'adopter les idées de ses principaux propriétaires ; au lieu qu'il suivit l'impulsion de son génie en composant *le Gouvernement civil*. On est redevable de ce dernier ouvrage aux erreurs d'un chevalier Filmer, qui prétendait que les sujets naissent esclaves de leur prince. Locke le refuta d'abord directement, mais bientôt il développa les principes contraires.

Mably (1) rend une éclatante justice au *Gouvernement civil*. Il conseille de le lire et de le relire plusieurs fois. Mais personne n'en a mieux apprécié le mérite que les citoyens Lacroix l'ainé et Garat le jeune ; le premier observe, dans un *discours sur l'objet de la morale* (2), que c'est dans le *Gouvernement civil* que Locke a le plus consacré de vérités importantes, et qu'il a le mieux étouffé dans leurs racines les préjugés tyranniques qui s'appuient de toutes les vérités les plus imposantes. " Il est beau, ajoute-t-il, " d'avoir appris à la raison humaine en quoi consiste " sa véritable force, il est plus beau d'avoir rappelé " à l'homme son indépendance et ses droits. Il était

(1) Œuvres posth. de l'étude de la politique.

(2) Encycl. méth. *Logique*, etc. tom. IV, pag. 811.

(31)

de la destinée de Locke de rétablir deux grandes vérités que les hommes méconnaissaient depuis des siècles , et de leur donner tout l'empire d'axiomes . L'une tient à la métaphysique , et elle en est le fondement ; c'est que nous n'avons point d'idée qui ne nous soit donnée par les sens ; l'autre beaucoup plus importante , tient à la morale et à la politique , c'est la souveraineté du peuple .

Le citoyen Garat , esquissant à l'école normale l'histoire de l'art analytique de l'entendement humain , regarde le *Gouvernement civil de Locke* comme un des premiers et des plus beaux fruits de cet art précieux .

« Locke , dit-il , avait commencé en tâtonnant son livre de l'*Entendement humain* . A peine il l'a achevé , qu'à ses propres yeux il est comme un autre homme ; cet esprit qui avait été si long-tems sans oser traiter aucun sujet , se porte successivement sur plusieurs matières très-diverses , et dans toutes il porte non pas l'orgueil , mais la confiance de les traiter d'une maniere neuve . Jamais cette confiance ne fut trompée . Le premier sujet qu'il traite avec ce sentiment de la force qu'il vient d'acquérir , c'est la plus importante de toutes les questions pour le genre humain , c'est la recherche des fondemens légitimes du gouvernement civil , et il les trouve , il les fait voir aux tyrans et aux esclaves , les uns étonnés , les autres épouvantés , dans les droits naturels de l'homme . En découvrant ainsi les vrais fondemens de la société , cet homme , si sage , si modéré , ébranle les fondemens de tous

• les trônes de l'Europe. C'est dans le *Gouvernement civil* de Locke qu'ont été puisés en partie les principes de ce *Contrat Social* qui a si puissamment contribué à la révolution française. »

Mais pourquoi J. J. Rousseau a-t-il si peu parlé de Locke comme écrivain politique ? Les réflexions spécieuses qu'il a faites (1) contre le chap. VI du *Gouvernement civil* prouvent qu'il en avait fait une étude sérieuse.

Le *Philosophe Anglais* n'ayant pas, comme Grotius, appuyé ses principes sur des poètes (2), ni comme Montesquieu, traité simplement du droit positif des gouvernemens établis, ne méritait-il pas d'être cité avec éloge entre ces deux publicistés ?

Le *Gouvernement civil* peut servir d'introduction au *Contrat Social*. Je voudrais donc qu'il fût mis entre les mains de notre jeunesse républicaine. Elle trouvera dans la constitution française, ou dans les ouvrages de nos auteurs, la réfutation des erreurs qui ont échappé à Locke.

Par exemple : si elle lit au chap. V que *la naissance, l'alliance, d'autres biensfaits et d'autres engagemens de cette nature, obligent aussi à révéler d'une façon particulière certaines personnes*, l'art. 3^e. de la Déclaration des Droits lui aura appris que l'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs. Si un peu après, Adam lui est représenté comme ayant reçu dès le premier moment de sa création toute sa

(1) Discours sur l'inégalité, etc. note 12.

(2) Émile, tom. IV.

force et toute sa raison, la 113^e. Lettre personnelle lui fera douter qu'Adam ait été *le premier de tous les hommes*. Enfin, si Locke lui donne à entendre dans le 3^e. chap. que l'esclavage est *un état de guerre continué entre un légitime conquérant et un prisonnier*, J. J. lui prouvera par la force d'une admirable logique (1) que le droit d'esclavage est nul, non-seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien.

La traduction française du *Gouvernement civil* qui se réimprime encore aujourd'hui malgré ses imperfections, est la seule que nous ayons: *David Mazel*, ministre réfugié, qui mourut à Londres en 1745, en est l'auteur. Il la publia à Amsterdam en 1691. Elle fut réimprimée à Genève en 1714, et à Bruxelles en 1749 et 1754 sans aucun changement.

En 1755, le gouvernement de la Hollande ayant témoigné le désir que cet ouvrage de Locke se répandît dans la nation, un anonyme revit la traduction de Mazel sur la cinquième édition anglaise; il y ajouta quelques notes et 36 lignes qui avaient été passées on ne sait pourquoi. D'ailleurs, loin de corriger Mazel, le nouvel éditeur le défigura quelquefois. En voici un exemple :

Mazel avait ainsi traduit le commencement du chap. VI. " Dieu ayant fait à l'homme une certaine cicatrice, à qui, selon le jugement que ce grand créateur en a fait lui-même, il n'était pas bon d'être seul, l'a mis dans la nécessité et lui a inspiré le desir de se joindre en société. "

(1) *Contrat Social*, chap. IV, liv. I^{er}.

Voici les corrections de l'éditeur d'Amsterdam :
 " Dieu ayant fait l'homme , etc., il l'a mis dans l'obligation , la nécessité et la convenance qu'il lui a inspirée avec le desir de se joindre en société . " Cependant cette édition de 1755 a été reproduite mot à mot , et cinq ou six fois , par des libraires français ou étrangers . Ils ont de même reproduit toutes les fautes qui se trouvent dans les citations latines .

Il serait à souhaiter qu'une plume exercée traduisît de nouveau cet ouvrage , ou au moins qu'un éditeur instruit corrigeât véritablement la traduction de Mazel . Quant aux notes de l'éditeur hollandais , le progrès des lumières les a rendues inutiles .

Je remarquerai en finissant que Linguet , en 1767 , dans sa *Théorie des Lois civiles* , déclare ne pas savoir si le *Gouvernement civil de Locke* a été traduit en français . Cette ignorance était-elle excusable dans un homme qui travaillait sur une matière aussi importante , et dans un temps où il existait au moins cinq éditions de la traduction de Mazel ?

26 germinal , l'an 4 de l'ère républicaine .

P O É S I E.

LA MATINÉE D'AUTOMNE.

No n loin du fortuné rivage.
 Où s'élève un temple à l'amour ,
 Mirtil des pasteurs du village
 Avait prévenu le retour .
 Le cœur rempli de sa Laurete .

Après la plus belle des nuits,
 Pour aller cueillir quelques fruits,
 Il avait quitté sa retraite.
 L'air était calme et le ciel pur ;
 L'astre brillant qui nous éclaire
 Lançait déjà sur l'hémisphère
 Des torrens de pourpre et d'azur.
 La nature , à peine éveillée ,
 Semblait sourire à son auteur ,
 Et sur la prairie émaillée
 Zéphire errait de fleur en fleur ;
 C'était l'instant qui suit l'aurore .
 Tout annonçait un jour serein .
 Sur l'herbe l'on voyait encore
 Briller les perles du matin .
 Une mer de brouillards s'étendait sur la plaine .
 Et le sommet des longs coteaux ,
 Qu'aux rayons du soleil on distinguait à peine ,
 Comme une île , au lointain , semblait sortir des eaux .
 Echappés de leurs bergeries ,
 Les troupeaux légers et nombreux ,
 A l'envi , couraient aux prairies ,
 Et laissaient le berger loin d'eux .
 Mille oiseaux , de leur aile agile ,
 Allaient , venaient , se poursuivant ,
 Où , comme un trait , en se jouant ,
 Plongaient dans le brouillard mobile .
 D'autres , s'élevant jusqu'aux cieux
 Et planant auprès du tonnerre ,
 Par leurs concerts mélodieux ,
 Semblaient vouloir porter aux dieux ,
 Les purs hommages de la terre .
 A ce spectacle ravissant ,
 Le berger , long-tems immobile ,

Eprouvait ce charmé tranquille
 Qu'on n'exprime pas mais qu'on sent.
 Puis cédant, tout-à-coup, au transport qui l'enflamme ;
 " Puissé-je, ô dieux ! , dit-il, célébrer vos biensfaits,
 " Comme ils ont pénétré mon ame !
 " Que ces lieux ont pour moi d'attrait !
 " Qu'elle est belle cette contrée !
 " Dans la parure diaprée
 " Que l'automne offre à mes regards !
 " Quelle profusion dans toutes ses largesses !
 " Quel amas d'utiles-richesses
 " Eclate ici de toutes parts !
 " Oh ! mille fois heureux le sage
 " Qui connaît le grand art de régler ses desirs ,
 " Et cultivant lui-même un petit héritage
 " Par la main des vertus voit filer ses plaisirs !
 " Il s'endort doucement au sein de l'espérance ,
 " Nul souci, nul remords ne trouble son sommeil ,
 " Et , quand le jour renaît, il charme son réveil
 " Des projets de sa bienfaisance.
 " Mais plus heureux celui de qui le tendre cœur ,
 " Sous la chaîne qu'il a formée ,
 " Dans le cœur d'une épouse aimée .
 " Répand et double son bonheur !
 " Idole de mes jours ! vertueuse bergère
 " Qui regne sur Mirtil , en le comblant de biens ,
 " A tes yeux qu'il est doux de plaire
 " Autant que tu sais plaire aux miens !
 " Oui , depuis que l'amour unit nos destinées ,
 " Depuis que dans tes bras l'hymen m'a couronné ,
 " Tu l'as dit , je le sens , nos ames enchainées
 " Ne conçoivent pas même un regard plus fortuné.....
 " Et vous portraîts chéris d'une mère adorée ,
 " Jeunes amis , êtres charmans ,

„ Que vos courses , vos jeux , vos doux embrassemens
 „ Fent goûter de plaisir à mon ame enivree !
 „ Je reviens au déclin du jour ;
 „ Vous m'appellez de loin , vous m'appellez sans cesse...
 „ Vos cris à ma Laurette annoncent mon retour ;
 „ Elle vole à Mirtil.... délicieuse ivresse !
 „ Je vous tiens réunis dans les bras de l'amour...
 L'heureux berger chantait encore ;
 Laurette à ses regards s'offre avec ses enfans....
 Le matin , rafraîchi par les pleurs de l'aurore ,
 N'offre pas d'objets plus touchans.
 „ O mon ami ! dit-elle , ô moment plein de charmes !
 „ Tu m'aimes.. tes enfans.. Ah ! viens ! embrasse-nous ! ”
 Mirtil ne parlait pas , il les regardait tous ,
 Et ses yeux attendris laissaient couler des larmes .

Imitation d'Horace , liv. IV , ode III , à Melpomene.

Quem tu , Melpomene , etc.

CELUI que ton œil amoureux
 Caressa , Melpomene , à sa naissante aurore ,
 N'ornera point son front poudreux
 Du laurier immortel dont l'athlete s'honneure .
 Aux jeux des Grecs par ses exploits
 Il n'ira point briguer un suffrage frivole ;
 Ni confondant l'orgueil des rois
 Les conduire en vainqueur aux murs du capitoile .
 Mais le Tibre et ses fraîches eaux ,
 L'ombre épaisse des bois et leur vaste silence ,
 Du chant des filles de Leshos
 Lui feront à loisir moduler la cadence .
 La souveraine des cités ,
 Rome fixe mon rang dans la troupe choisie .

Des poëtes les plus vantés,
Et dérobe mon nom à la dent de l'envie.
O Muse , de mes chants nouveaux
Qui tempere les airs et régle l'harmonie,
Du cygne aux habitans des eaux
Tu prêtes , quand tu veux , la douce mélodie !
Pour moi , c'est un de tes bienfaits ,
Si du doigt le Romain me montre à mon passage ;
Si l'on me vante , si je plais ,
Ce talent précieux est encor ton ouvrage.

A N N O N C E S.

L I V R E S F R A N Ç A I S.

Peinture des Idées, ou *Critique sur les Grammaires*, ouvrage élémentaire à l'usage des écoles, des instituteurs et de tous ceux qui étudient les langues. Un volume in-8°. imprimé sur beau papier. Prix , 150 liv. franc de port par la poste , ou 1 liv. 16 sous en numéraire. A Paris , chez Morin , libraire et commissionnaire , rue Christine , n°. 12. Le prix sera invariable jusqu'au 30 pluviose.

Traité d'Economie politique, contenant le produit et le droit des communes , les intérêts de la population , de l'agriculture , des arts , du commerce , de la navigation , des finances et de la justice , du militaire et de la politique ; par un membre de plusieurs académies. Trois volumes in-8°. Prix , 600 liv. en assignats franc de port.

Cet ouvrage , qui remplit parfaitement son titre , et qui renferme une foule de recherches très curieuses , parut pour la première fois en 1789 ; mais l'ancien gouvernement en défendit la vente. A Paris , chez le même.

Damoclès , tragédie en cinq actes et en prose ; par F. M. Klinger. Traduite de l'allemand ; imprimée en beau caractere. Prix , 12 sous en numéraire , ou 125 liv. en assignats , franc de port par la poste. A Paris , chez le même.

Del Contratto Sociale , o Principi del Diritto Politico ; di

J. J. Rousseau , citadino di Genevra. Traditto dal francese , dal G. Mennini , romano. A Paris , chez le même.

Il faut affranchir les lettres et les fonds , et bien écrire son adresse.

Grammaire élémentaire et mécanique à l'usage des enfans de 7 à 14 ans , et des écoles primaires ; par le citoyen Charles Panckoucke. A Paris , chez Pougin , imprimeur-libraire , rue des Saints-Pères , n°. 9. — Plassan , rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts. — Gides , palais Egalité , galeries de pierres , n°s. 13 et 14. Prix , 15 sous en numéraire.

“ Cet écrit est sur-tout remarquable par la clarté des définitions , la distribution des matières , la simplicité des notions présentées à l'enfance , la correction du style . Le plan de l'auteur est neuf , et tout entier à lui . ” — *Extrait du rapport fait au conseil des Cinq-cents dans la séance du 24 brumaire l'an 4^e.*

Henriette et Emma , ou l'Education de l'Amitié , avec cette épigraphie :

“ O charme de la vie , amitié tendre et pure ! Nos bras
— Vos droits seront tout puissans sur mon cœur . ”

“ Je ne cherche que vous dans la nature ; ”

“ Par-tout où vous régnez je trouve le bonheur . ”

In-12 de 260 pages , jolie impression . Prix , 1 liv. en numéraire , ou en assignats au cours . A Paris , chez le directeur de la Décade philosophique , rue Thérèse .

Suite des Proverbes Dramatiques du cit. Largomontelle , VIII^e. et XIII^e. volumes complétant cet ouvrage , et qui manquent à ceux qui n'ont que les six premiers volumes . A Paris , chez l'auteur , chez le cit. Lafosse , graveur , rue du Petit-Carouzel , n°. 536. Prix , 1000 liv. en assignats , ou 6 liv. en numéraire .

Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium ; par N. Rollin . Cet ouvrage paraît chaque semaine par cahier in-8^o , de trois feuillets chacun . On publie en ce moment le sixième cahier . Prix de la souscription , 600 liv. pour Paris , et 700 liv. pour les départemens , franc de port . A Paris , chez Hautboult-Dumoulin , libraire , cloître Honorcé .

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 avril 1796.

La nouvelle de la prise de Choczim par les Russes ne s'est point confirmée. Mais la marche des trois armées, envoyées par Catherine II vers les frontières ottomanes, n'est pas douteuse. L'une de ces armées est commandée par Subor, frère du favori actuel ; les deux autres par Suvarow et Romanzow. Ces deux généraux sont déjà connus ; tous deux ont été les objets de la reconnaissance fastueuse de leur souveraine. On prétend que leurs talents, particulièrement ceux de Romanzow, sont fort inférieurs à leur réputation ; on dit que ce dernier n'a dû tous ses succès qu'à des officiers subalternes qui achetaient sa protection, en le laissant jouir de la gloire de leur talens. On en cite une preuve singulière : c'est qu'il ne reconnaît pas à Berlin, dans une fête militaire que lui donnait le roi de Prusse, le plan d'une des batailles qui l'avaient le plus illustré. Quant à Subor, il est probable que son premier titre au commandement dont il est revêtu est le crédit de son frère. Cependant, comme il est Cosaque, on peut croire que l'impératrice l'a choisi pour flatter sa nation, dont elle cherche par toutes sortes de moyens à échauffer le zèle et l'affection,

Quoi qu'il en soit, on ne doute point à Pétersbourg que ces trois généraux n'obtiennent de prompts et faciles succès. L'idée d'un revers ne peut entrer dans l'esprit de Catherine II, ni des adorateurs de sa fortune, qui croient qu'ayant vaincue elle ne peut cesser de vaincre. Mais leur confiance et la sienne pourrait être trompée.

Les calculs d'une politique trop circonspecte et trop timide, qui réglaient les opérations de quelques cabinets de l'Europe, ont laissé long-tems un libre cours à l'ambition de cette princesse. Les mieux intentionnés en faveur des Turcs; ceux qui s'en disaient les alliés, les amis, n'ont jamais opposé à ses entreprises qu'une médiation, qui, n'étant soutenue que par des raisonnemens, ou des ruses diplomatiques, ne pouvait être respectée.

Il paraît qu'un système plus noble, plus généreux, plus convenable aux intérêts réels de toutes les puissances, sans en excepter celles que Catherine a associées à ses projets, a enfin prévalu. Les troupes nombreuses que le roi de Prusse fait passer dans ses nouvelles possessions en Pologne; les armemens extraordinaires que prépare l'Espagne; le concert des gouts du Nord qui ont conservé leur bonne intelligence, malgré les intrigues ourdies par la Russie pour les diviser; les dispositions connues de la République Française; tout fait présager que la Porte ne sera pas réduite à ses propres moyens, qu'elle recevrà des secours directs, ou que du moins des diversions puissantes partageront l'attention et les forces de ses ennemis.

On a cherché, et l'on est parvenu à lui en susciter

elle-même d'inquiétantes dans le sein des Etats soumis à sa domination. Passan Oglou persiste dans sa rébellion. Fier de la protection et des encourageemens de la Russie, il a réjetté le pardon que le grand-seigneur lui a fait offrir; et il annonce qu'il va marcher sur Constantinople, de concert avec les Russes.

Pour repousser ce pacha rebelle, une armée de 40 mille hommes se rassemble dans les environs d'Andrinople. Trois mille janissaires, formés à la discipline européenne; un corps de cavalerie asiatique de sept à huit cents hommes; quatre compagnies de canonniers, long-tems exercés sous la direction d'officiers chrétiens, font partie de cette armée. Elle est commandée par le nouveau Beglierbey de Romélie. Le grand-seigneur, pour investir d'une considération plus imposante ce général, lui a permis de loger à Andrinople dans le palais, exclusivement réservé jusqu'alors au grand-visir, lorsqu'il se rend dans cette ville pour se mettre en campagne avec l'étendard de Mahomet.

Au reste, toutes les mesures de défense ou de précaution que peuvent exiger les circonstances difficiles où se trouve la Porte, et qui paraissaient avoir été ralenties, se suivent maintenant avec la plus grande activité. On assure qu'une alliance offensive et défensive vient d'être conclue avec les Peres, qui doivent faire une invasion dans les possessions russes en Asie.

Quelques expressions de la note circulaire, adressée par M. de Bernstorff, aux ministres danois dans les cours étrangères, relativement à la reconnaissance solennelle de M. Grouvelle, en qualité de ministre

plénipotentiaire de la République Française près du roi de Danemarck , ont paru exiger une explication. M. Grouvelle l'a demandée , et M. de Bernstorff s'est empressé de la lui donner. Voici la correspondance qui a eu lieu à ce sujet,

Le citoyen Grouvelle , ministre plénipotentiaire de la République Française en Danemarck , à son excellence M. le comte de Bernstorff , ministre du conseil d'état de S. M. danoise et du département des affaires étrangères. — Copenhague , le 27 vendredi , l'an 4 de la République.

« Les feuilles allemandes , monsieur , ont inséré l'extrait d'une instruction , qui paraît avoir été adressée circulairement par vous aux ministres de Danemarck près les différents cours , et qui concerne la résolution prise par le roi de donner au caractère de ministre plénipotentiaire de la République Française , avec lequel je réside depuis deux ans et demi en cette cour , la publicité convenable , en m'admettant à son audience particulière. J'ai tout lieu de regarder cet extrait comme authentique , et à ce titre je me vois dans le cas de vous en entretenir un moment.

„ De quelques réflexions que soient susceptibles le principe et l'esprit de ce paragraphe , mon dessein n'est point du tout de le commenter ; ainsi que le gouvernement , qui m'envoie , je porte jusqu'au scrupule le respect de l'indépendance des gouvernemens , et même les égards pour leurs convenances particulières. Autant la manie tracassière et tyrannique de demander à tout propos des explications officielles serait contraire à ses principes , autant elle répugne à mon caractère. Incideuter sur une phrase , attacher à chaque mot une importance diplomatique , personnaliser la moindre discussion , assaisonner d'arrogance et de fiel l'ennui d'une pesante controverse épistolaire ; c'est un rôle que nous avons vu jouer naguères à certains agens brouillous , faisant des querelles faute d'affaires , ne sachant servir une cour qu'en insultant l'autre , et représenter leur nation que par ses vices. Le ridicule et le mépris se sont attachés à eux : leur exemple n'est bon à rappeler que parce qu'il est bon à faire. Comme la République Française met sa gloire à suivre un système contraire à celui des puissances qui avouent de tels ministres , je m'honore d'avoir contrasté avec eux dans tous mes précédés ,

„ Mais, monsieur, je n'ai pu me dispenser d'arrêter mon attention sur la conclusion qui termine l'extrait de votre instruction ci-dessus mentionnée; et voyant que ce résultat se trouve énoncé en termes qui, par leur acceptation trop générale, peuvent prêter à des interprétations abusives, j'ai pensé qu'il convenait de m'en entendre amicalement avec vous.

„ En parlant de mon admission et de la reconnaissance publique de mon caractere, vous dites que cette démarche est isolée, et ne signifie rien que ce qu'elle est en elle-même, etc. Ne craignez-vous pas que les malveillans ne s'obstinent à voir dans cette maniere de s'exprimer une sorte de restriction, de réserve implicite; qu'ils n'aillet jusqu'à supposer qu'elle fait allusion à je ne sais quelle autre déclaration ou démarche antérieure, qui aurait pu être faite vis-à-vis des mêmes cours auxquels vos ministres ont dû tenir ce langage autorisé? que même, vous attribuant la publication, ils ne donnent bientôt une sorte de crédit à leurs fâcheuses inductions? Sans doute, vous verriez avec peine que le public les accueillît, car, quelque forcées qu'elles paraissent, elles blessent l'idée que la cour de Danemarck veut toujours donner de la franchise de ses procédés. Qu'après avoir tant retardé une démarche devenue nécessaire à sa propre considération, autant qu'à la dignité de la République, elle fut encore soupçonnée de vouloir secrettement en amortir le bon effet, et atténuer ce que cette démarche peut avoir d'avantageux pour la France; ne serait-ce pas un véritable inconvenient? Je n'ai besoin que d'indiquer le point par lequel ceci intéresserait votre réputation.

„ Mais, d'autre part, monsieur, le gouvernement français, qui, assis sur une constitution nouvelle, prend sa place parmi les puissances de l'Europe, ne peut qu'être singulièrement attentif à ne laisser aucun nuage sur sa consistante, aucune ombre à sa dignité, aucun prétexte aux détracteurs de ses droits. Il connaît l'influence de l'opinion, et ne doit rien négliger pour la rectifier, quand ses adversaires font tout pour la corrompre. Enfin, quelque supérieur qu'il soit à de vaines défiances, quoiqu'il procede en tout avec la sécurité que donnent la force et le courage, le gouvernement français, par l'intérêt même qu'il met à ses liaisons avec le Danemarck, ne saurait voir d'un oeil indifférent ce qui pourrait leur porter atteinte.

„ L'abus qu'on peut faire en cette occasion de votre écrit, lui serait sensible; et il n'est pas douteux qu'il ne reçût

avec une extrême satisfaction quelque témoignage contraire à un tel travestissement de vos intentions. Un gouvernement loyal ne donne jamais de désaveu, parce qu'il n'avance que la vérité. Un gouvernement sage dédaigne souvent les fausses rumeurs; mais un gouvernement bienveillant, ou seulement impartial, ne refuse pas des éclaircissements demandés dans des vues amies.

“ C'est-là, monsieur, ce qui m'oblige à vous représenter mon devoir le plus sacré; ce devoir, quelquefois pénible, de prévenir tout ce qui peut troubler la bonne harmonie entre deux Etats, qui plus que jamais doivent rester unis. Si les considérations personnelles étaient de quelque poids, j'ajouterais, que, pour moi-même, ceci n'est pas sans importance: et peut-être les antécédens de mon admission ont été assez épineux, pour que les suites en soient dégagées de contrariétés, du moins autant qu'il dépendra de cette cour. Je soumets les premières réflexions à votre prudence; j'abandonne la dernière à votre délicatesse, etc.”

Signé, GROUVELLE.

Réponse de M. de Bérnstorff.

“ Monsieur, je suis reconnaissant et très-sensible aux sentimens exprimés dans la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part: ils augmentent mon estime; et, quoique je ne sache rien ajouter à ce que je vous ait dit de bouché, j'entre avec plaisir dans vos souhaits; et je ne balance pas à vous donner des explications amicales, même sur des objets, qui n'admettent pas de discussions ministérielles. L'instruction, que j'ai donnée à quelques ministres du roi à plusieurs cours étrangères, est de ce nombre: elle est devenue publique sans notre aveu; elle n'est rien moins qu'une déclaration à ces cours: nous n'en avons fait aucune. C'est une simple instruction officielle, uniquement destinée à l'information de ceux à qui elle est adressée, qui se rapporte à la correspondance antérieure, qui est parfaitement conforme à la vérité, et qui, ne respirant que la justice rendue à la constitution française actuelle, ne peut certainement pas nous compromettre avec elle, mais plutôt avec ceux, qui ne l'aiment point: cela est d'une évidence parfaite, que j'affaiblirais, si je voulais l'expliquer davantage.

“ Vous savez d'ailleurs, que votre admission a été sans la moindre réserve, absolument dans les formes usitées et les plus solennnelles que nous connaissons. Nous ne faisons jamais les choses à demi; et, comme vous êtes témoin de

nos démarches et de nos procédés , j'aime fort à vous adopter aussi comme juge , et je compte sur votre impartialité . Comptez de même sur la haute considération avec laquelle je suis , monsieur , etc. ”

Copenhague , le 19 mars , 1796.

Signé , BERNSTORFS.

De Francfort-sur-le-Mein , le 20 avril.

Les espérances de paix auxquelles on aimait à se livrer dans toute l'Allemagne , et particulièrement dans les contrées qui sont ou peuvent devenir le théâtre de la guerre , se sont soutenues tant qu'il y a eu quelques incertitudes sur l'arrivée de l'archiduc Charles. Ce nouveau général , parti de Vienne le 6 de ce mois , arriva ici le 10 , et , le 12 , il se mit en route pour Mayence , où son quartier général est établi. A sa sortie de Vienne , une foule immense l'accompagnait , en lui souhaitant à haute voix d'heureux succès. Des prières publiques , auxquelles la cour doit assister , ont été ordonnées pour implorer , en faveur de ses armes , la protection divine. Ainsi , la reprise des hostilités ne paraît plus douceuse ; il est même présumable qu'elle n'a été différée que parce que de part et d'autre on avait besoin d'un délai pour préparer tous les moyens d'attaque , ou de défense , et rassembler les immenses approvisionnemens de tout genre qu'exigent des armées nombreuses.

L'Autriche a éprouvé à cet égard de très-grands embarras. Le prêt de quelques compagnies a manqué pendant plusieurs jours ; l'hôpital établi à Wisbaden , et qui sert aux armées du haut et du bas Rhin , s'est trouvé privé des fonds nécessaires à son entretien ; pour faire cesser

cette pénurie , qui donnait lieu à de violens murmures , on a été obligé d'ouvrir à Ulm un emprunt de deux millions de florins. Mais cette faible ressource sera promptement épuisée. Où en trouvera-t-on d'autres ? En tems de paix , le militaire coûtait à l'empereur soixante et dix millions , qui formaient à-peu-près le total des subsides fournis par l'Angleterre. Mais cette dépense est au moins quadruplée en tems de guerre.

Au reste , on remarque un mécontentement général parmi les Autrichiens. Les officiers se plaignent hautement des injustices criantes qu'ils éprouvent , et de la direction désastreuse des affaires. " Si l'empereur , disait l'un d'eux , ou plutôt ceux qui abusent de sa faiblesse , croient que nous sommes des esclaves , ils se trompent. La révolution française nous a appris à réfléchir un peu sur nos droits politiques , et il ne serait pas fort prudent de nous pousser à bout. " On ne trouve dans les troupes aucun zèle , aucun empressement ; toutes , au contraire , paraissent se voir avec regret dans la nécessité de combattre encore.

C'est probablement en réfléchissant sur ces circonstances que quelques personnes prétendent , malgré toutes les apparences , que les négociations ne sont point rompues. Les comtes de Lehbach et de Trautmansdorff et le baron de Thugut sont , disent-elles , chargés de les suivre , et de préparer le traité de paix.

ITALIE. De Gênes, le 10 avril.

Depuis plusieurs mois les Français avaient annoncé qu'ils se proposaient de s'approcher de Gênes, et d'établir à Voltiri, qui n'en est distant que de 6 lieues, une division de leur armée. Ce projet s'est effectué. Les partisans de la coalition ont feint de voir dans ce mouvement le dessein de surprendre la ville; et pour le persuader au peuple, ils se sont empressés de provoquer des mesures extraordinaires. Le gouvernement a résolu de faire venir deux mille hommes de milice de la rivière de Gênes, pour augmenter la garnison. Il a publié un décret pour faire sortir de la ville tous les étrangers qui n'auraient pas été particulièrement autorisés à y résider. Tous les matelots sont obligés de coucher à bord; il est défendu d'entrer dans la ville avec aucune espece de cocarde.

Il avait été proposé d'établir une *junte* de cinq membres, qui aurait eu la haute police, qui aurait fait arrêter et exiler sans forme de procès, et sans en rendre compte.

Cette proposition, faite par le chef du parti des aristocrates dévoués à la coalition, le sénateur Bernard Pallavicini, avait été adoptée à l'unanimité par les collèges du gouvernement; mais elle a été rejetée par le petit conseil, dont les membres ont craint d'être eux-mêmes les premières victimes d'un tribunal, dont le pouvoir devait être si arbitraire.

On a cru trouver moins d'inconvénients, moins de motifs de frayeur dans le renouvellement d'une loi qui ordonne aux inquisiteurs d'Etat le droit d'emprisonner,

prisonner, d'exiler, ex *informatiā conscientiā*, les gens, sans aveu et les perturbateurs de la paix publique.

Ce n'est point à ces mesures intérieures que les partisans de la coalition se sont bornés, pour accréder-ter les alarmes qu'ils répandent. Le général Beaulieu, d'après l'invitation de quelques-uns d'entr'eux, a fait dire au gouvernement de mettre la ville en état de défense contre les Français, et que bientôt il marcherait à son secours. En effet, l'on a appris que les Autrichiens étaient à la Bochetta; mais les vues de l'aristocratie sont trompées.

Le peuple redoute bien moins les troupes françaises que les troupes impériales; la tradition a conservé, jusques dans les dernières classes, le souvenir des horreurs que celles-ci commirent en 1747.

Lorsque les Français se sont approchés de Gênes, les nobles ont fait démeubler leurs palais; lorsqu'on a su les Autrichiens à la Bochetta, les pauvres ont mis en sûreté leurs effets et leurs denrées.

D'après ces dispositions, l'ouverture de la campagne ne peut être éloignée. La fonte des neiges a fait disparaître l'obstacle qui pouvait la retarder encore.

ANGLETERRE. De Londres, le 10 avril.

Samedi dernier, M. Boyd réunit, à la taverne de Londres, un certain nombre de négocians pour délibérer sur l'état actuel des finances de l'Angleterre, et sur la mesure adoptée récemment par la banque, de réduire les écarts. On convint, après une assez longue discussion, de nommer un comité composé de sept membres qui furent chargés de voir le chancelier de l'échiquier, et d'avoir avec lui une conférence à ce sujet; leurs noms sont, MM. Boyd, l'alderman Lulhington, l'alderman Auderson, Ingat, Georges, Ward, et un autre dont le nom nous est inconnu.

Ils se sont rendus chez M. Pitt avec lequel ils ont eu une conférence d'à-peu-près une heure et demie. On a exposé que le commerce de l'Angleterre étant fort étendu et la circulation du papier de banque fait resserrée, les négocians éprouvant un embarras d'autant plus grand dans leurs affaires, que la banque venait de réduire elle-même ses escomptes, le comité n'a trouvé, pour parer à cette situation lâcheuse, d'autre moyen que de créer pour un temps limité, qui ne pourrait excéder une année, avec l'approbation du parlement, et sous la surveillance de 25 commissaires, un papier-monnaie qui pût soutenir le crédit public; ce papier pourrait être payé à vue (et il serait pour cela fait un fonds suffisant), et il produirait un intérêt raisonnable au porteur. Cette proposition que le comité fit, d'un accord unanime, engagea une longue discussion sur l'état actuel du crédit public. M. Pitt fit le plus gracieux accueil aux membres, les reconduisit lui-même avec les marques de bienveillance les plus sensibles, et leur promit de prendre cet objet dans la plus prompte et la plus sérieuse considération.

Avant-hier 10, les ministres de sa majesté ont communiqué les notes officielles qu'on va lire, à tous les ministres étrangers résidant en cette cour.

Note adressée à M. Barthélémy par M. Wickham, le 8 mars 1796.

“ Le soussigné, ministre plénipotentiaire de sa majesté britannique auprès des cantons suisses, est autorisé à communiquer à M. Barthélémy le désir qu'a sa cour d'être instruite, par son canal, des dispositions de la France relativement à l'objet d'une pacification générale. Il requiert en conséquence M. Barthélémy de lui communiquer par écrit, et après avoir fait les recherches nécessaires, sa réponse aux questions suivantes :

“ 1^o. Y a-t-il en France quelques dispositions à ouvrir une négociation avec sa majesté et ses alliés, pour le rétablissement d'une paix générale, à des conditions justes et convenables, en envoyant pour cet effet des ministres à un congrès dans le lieu qui sera fixé par la suite ?

“ 2^o. Serait-on disposé à communiquer au soussigné les bases générales d'une pacification ; telles que la France voudrait les proposer, afin que sa majesté et ses alliés pussent ensuite examiner de concert si elles sont telles qu'elles puissent servir de fondement à une négociation de paix.

“ 3^o. Ou bien aurait-on le désir de proposer quelqu'autre moyen de parvenir au même but, celui d'une pacification générale ?

„ Le soussigné est autorisé à recevoir de M. Barthélémy la réponse, à ses questions ; et à la transmettre à sa cour ; mais il n'est en aucune manière autorisé à écrire avec lui ou négocier ni en discussion sur ces objets. „

Berne , le 8 mars.

Signé , W. WICKHAM.

Note adressée à M. Wickham par M. Barthélémy , le 26 mars 1790.

„ Le soussigné , ambassadeur de la République Française auprès du corps helvétique , a communiqué au Directoire exécutif la note que M. Wickham a bien voulu lui adresser ; il a ordre d'y répondre par un exposé des dispositions et des sentimens du Directoire exécutif.

„ Le Directoire désire ardemment de proclamer à la République Française une paix juste , honorable et solide. La démarche de M. Wickham aurait causé au Directoire une satisfaction réelle , si la déclaration même que fait ce ministre , de n'avoir ni ordre , ni pouvoir de négocier , ne donnait pas lieu de douter de la sincérité des intentions pacifiques de sa cour. En effet , s'il était vrai que l'Angleterre commençât à comprendre ses véritables intérêts , et qu'elle désirât de rouvrir pour elle-même les sources de l'abondance et de la prospérité ; si elle voulait de bonne foi la paix , proposerait-elle un congrès , dont le résultat nécessaire serait de rendre toute négociation interminable ? Qui voudrait-elle se borner à demander , d'une manière vague , que le gouvernement français instituât toute autre manière quelconque de parvenir au même but , celui d'une pacification générale ?

„ Cette démarche n'aurait-elle d'autre objet que d'obtenir pour le gouvernement britannique l'impression favorable qui accompagne toujours les premières ouvertures faites pour la paix ? Et n'aurait-elle pas été accompagnée de l'espérance que ces ouvertures ne produiraient aucun effet ?

„ Quoi qu'il en soit , le Directoire exécutif , dont la politique n'a d'autre guide que la franchise et la bonne-foi , suivra , dans ses explications , une conduite entièrement conforme à ses principes. Cédant au de ir ardent dont il est animé , de procurer la paix à la République Française et à toutes les nations , il ne craindra pas de le déclarer ouvertement. Chargé par la constitution de l'exécution des lois , il ne peut faire ou entendre aucune proposition qui y serait contraire. L'acte constitutionnel ne lui permet de consentir à aucune aliénation de ce qui , d'après les lois existantes , constitue le territoire de la République .

Quant aux pays occupés par les armées françois, et qui n'ont pas été unis à la France, ils peuvent, ainsi que d'autres intérêts politiques et commerciaux, devenir le sujet d'une négociation qui offrira au Directoire le moyen de prouver combien il desire d'arriver promptement à une heureuse pacification.

Le Directoire est prêt à recevoir, sous ce rapport, toute ouverte qui sera juste, raisonnable et compatible avec la dignité de la République.

De Basle, le 6 germinal, an 4 de la République Française,
(26 mars 1796.) Signé, BARTHELEMY.

Note du ministère anglais.

La cour de Londres a reçu, par son ministre en Suisse, la réponse aux questions qu'il avait été chargé d'adresser à M. Barthélémy, relativement à l'ouverture d'une négociation pour le rétablissement de la tranquillité générale.

La cour a vu avec regret combien le ton et l'esprit de cette réponse, la nature et l'étendue des demandes qu'elle contient, et la manière de les annoncer étaient éloignés de toute disposition à la paix.

On y avoue la prétention inadmissible d'approprier à la France tout ce que les lois y existent actuellement peuvent avoir compris sous la dénomination de territoire françois. A une pareille demande, on ajoute la déclaration expresse qu'on ne fera ni n'entendra aucune proposition qui y serait contraint, et cela, sous le prétexte d'un règlement intérieur, dont les dispositions sont absolument étrangères à toutes les autres nations.

Tant qu'on persistera dans ces dispositions, il ne restera au roi qu'à poursuivre une guerre juste et nécessaire.

Lorsque ses ennemis manifesteront des intentions plus pacifiques, S. M. s'empressera en tout sens d'y concourir, en se préparant, de concert avec ses allies, à toutes les mesures qui seront jugées les plus propres à rétablir la tranquillité générale sur des conditions justes, honorables, et permanentes; soit par l'établissement d'un congrès, qui a été si souvent et si heureusement le moyen de rendre la paix à l'Europe; soit par une discussion préliminaire des principes qui peuvent être proposés de part ou d'autre comme la base d'une pacification générale; ou enfin par l'examen impartial de tout autre moyen qu'on pourra indiquer à S. M. pour arriver à ce but salutaire.

Downing-Street, le 10 avril 1796.

Cette note n'est point signée. La date porte le nom de la rue de Londres où logent M^r Pitt et M^r Grenville ministre des affaires étrangères.

Le vice-amiral Cornwallis a été solennellement acquitté à Portsmouth, le 8 de ce mois, par la cour martiale chargée de le juger. La sentence porte : qu'après avoir entendu les charges portées contre lui et sa défense, l'opinion de la cour est que le retour du vice-amiral dans les ports d'Angleterre, après avoir reçu l'ordre d'aller aux Barbades, est une faute de désobéissance. Il est néanmoins acquitté sur ce fait, à raison des circonstances. Pour ce qui concerne le reproche de n'avoir point arboré son étendard sur la frégate l'Astree, la cour a déclaré que le fait n'était point prouvé. Ce jugement a reçu des applaudissements nombreux : le vice-amiral n'a point paru ému, et chacun fait l'éloge de la fermeté qu'il a montrée pendant tout le cours du procès.

Le général Abercrombie s'était démis de la place de commandant en chef dans le Bengale ; le général Clarke vient d'être nommé pour le remplacer. Le général Harris aura le gouvernement de Madras. Le général James Stuart est nommé commandant en chef de l'Bombay.

Dans l'une des dernières séances du parlement, le ministre Dundas, en prononçant le discours de la constitution actuelle des colonies, présente les chiffres suivants :

„ Les propriétés coloniales anglaises dans les Indes occidentales sont estimées de 70 à 80 millions, dont 20 millions de propriétés britanniques.

„ L'importation en productions des îles a été, en 1795, de 8 millions 881 mille 673 liv. sterl. qui ont produit au trésor une somme de 1 million 624 mille 176 liv. st.

„ Ce commerce d'importation a employé 634 vaisseaux, d'un pét de 153 mille tonneaux, et a nourri 8 mille marins.

„ L'exportation des objets manufacturés de la Grande-Bretagne aux îles a été, en 1794, de 3 millions 743 mille liv. sterl.

„ Si l'on ajoute à cette somme la valeur de 7 mille vaisseaux qui ont été employés à ce commerce, elle formera un capital de 7 millions 700 mille liv. sterl.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils, du 25 germinal au 5 floréal.

Dans la séance du 26 germinal, on a fait lecture, dans le conseil des Cinq-cents, d'un message du Directoire exécutif, par lequel il demande une loi contre les malveillans qui chaque jour violent ou étouffent la constitution, provoquent l'avilissement des autorités constituées, le rétablissement de la royauté et celui de la constitution anarchique de 93, qui prêchent dans les groupes le massacre des membres du Corps législatif et du gouvernement. Les autorités constituées, dit le Directoire, peuvent bien faire arrêter ces factieux, et les faire traduire devant des juges ; mais ceux-ci, faute de lois, sont obligés de les renvoyer.

Sur-le-champ, le conseil a nommé une commission de cinq membres, pour examiner le message et présenter un projet de résolution. Ces membres sont : Treilhard, Mathieu, Camus, Daunou et Grassous.

Le lendemain, Treilhard, au nom de cette commission, a fait son rapport. Après avoir exposé les manœuvres et les efforts que faisaient les royalistes et les anarchistes pour exciter des séditions et renverser le gouvernement républicain, il a présenté un projet de résolution qui a été adopté unanimement, et porté sur-le-champ au conseil des Anciens qui l'a ratifié avec la même uniformité. Quoique nous ayions déjà rapporté, dans notre précédent numéro, quelques dispositions de cette loi, elle est d'un ordre trop important pour n'en pas mettre le texte sous les yeux de nos lecteurs. Ils le trouveront à la fin des séances.

Le conseil des Cinq-cents devait, dans la même séance, ouvrir la discussion sur les sociétés qui s'œ-

éupent de questions politiques ; mais sur la motion de Chénier, cette discussion a été ajournée jusqu'après le rapport de la commission de la classification des lois , chargée d'examiner les délits qui peuvent résulter de la presse.

Gamus , organi de cette commission , a fait le 28 , un rapport sur le message qui réclamait la surveillance du conseil sur les auteurs , imprimeurs et colporteurs d'écrits anonymes .

“ Il ne s'agit point ici , a-t-il dit , de la loi concernant les abus de la liberté de la presse ; mais seulement d'atteindre les auteurs des écrits incendiaires , et d'empêcher qu'on ne puisse les afficher , colporter et distribuer impunément .

„ D'abord , il est impossible , sans porter atteinte à la liberté de la presse et au commerce de la librairie , de faire des lois générales contre les auteurs et imprimeurs d'ouvrages quelconques . Il s'agit uniquement ici des journaux , gazettes et autres feuilles périodiques .

„ Si l'auteur de ces derniers écrits se permet des provocations de la nature de celles désignées dans la loi d'hier , il doit être puni , et c'est aux imprimeurs , colporteurs , etc. , à le faire connaître ; et si ceux-ci ont imprimé , colporté ces écrits sans s'être assurés du nom de l'auteur , ils doivent être également punis . Or , ici il y a deux cas :

„ 1^o. Les ouvrages périodiques doivent porter le nom des auteurs ; et ceux qui les impriment sans cette désignation , en deviennent responsables .

„ 2^o. Si l'auteur s'est permis des provocations , il faut prendre des mesures pour l'atteindre . Si l'est atteint , seul il sera puni ; si on ne peut l'atteindre , les imprimeurs , colporteurs et distributeurs seront punis , sinon de la même peine , du moins d'une peine très-grave . ”

Le projet de résolution qu'il a présenté a été adopté et par le conseil des Cinq-cents et par celui des Anciens . Nous le rapporterons ci-après .

Le gouvernement de la république batave avait fait offrir , l'année dernière , par la voie de ses ambassadeurs extraordinaires à la République Française , comme un témoignage de son estime et de sa parfaite amitié , la maison dite la Vieille-Cour avec ses dépendances , pour son ministre près la république batave . En réciprocité , le gouvernement français a

fait offrir à la république batave la maison dite Crois-d'Havré, pour y loger ses ambassadeurs et ministres. Le conseil des Cinq-cents a confirmé cette destination.

Le Directoire a annoncé, par un message du 30, qu'au moyen des rentrées de l'emprunt forcé, faites jusqu'à ce jour, le montant des assignats qui restent en circulation est réduit à 25 milliards.

Un message du Directoire apprend aux deux conseils, dans leur séance du 2 floréal, que l'armée d'Italie vient d'ouvrir la campagne par une victoire signalée. Cette nouvelle est accueillie par les plus vives acclamations.

On savait que ce n'était là qu'un prélude, et qu'une plus grande action devait avoir lieu. En effet, un second message du 5, a annoncé une nouvelle victoire plus éclatante que la première.

Les deux conseils déclarent que l'armée d'Italie ne cessera de bien mériter de la patrie. (*Voyez ci-après les Pièces officielles.*)

Le conseil des Cinq-cents, sur le rapport de Férimond, au nom de la commission des finances, avait adopté un projet d'instruction tendant à faciliter l'exécution de la loi du 28 ventôse sur les mandats territoriaux ; le conseil des Anciens l'avait rejetée. Une nouvelle rédaction a été faite, et elle a été approuvée.

Le conseil des Anciens avait rejeté une résolution de celui des Cinq-cents, relative à la surveillance de la trésorerie nationale, sur le fondement que cette surveillance était attribuée exclusivement à une commission nommée par le conseil des Cinq-cents, tandis que la constitution attribue cette surveillance au Corps législatif. Le conseil des Cinq-cents a présenté une autre résolution, par laquelle cette commission sera nommée par les deux conseils. Elle a reçu la sanction de celui des Anciens.

Ce conseil a adopté une autre résolution qui met 200 millions, valeur fixe, à la disposition du ministre de la guerre.

Le Directoire avait demandé 50 millions pour le

ministre de la marine. Il lui en a été accordé 30 provisoirement.

Sur le rapport de Fermont, le conseil des Cinq-cents a adopté une résolution portant que les 2 milliards 400 millions de mandats, créés par la loi du 28 ventôse dernier, seront composés comme il suit : — En mandats de 500 francs, 700 millions ; — en mandats de 100 francs, 500 millions ; — en mandats de 50 francs, 400 millions ; en mandats de 20 francs, 300 millions ; en mandats de 5 francs, 300 millions ; — en mandats de 1 franc, 200 millions. Le reste des dispositions est relatif à la confection des mandats.

Une seconde résolution porte que le type des mandats sera formé de deux timbres secs, dont le premier représentera un citoyen recevant la monnaie républicaine des mains de Minerve, foulant à ses pieds le flambeau de la discorde. — Le second timbre représentera une Cérès associant à ses travaux un citoyen qui lui donne la nouvelle monnaie république en échange d'une épée qu'il reçoit d'elle.

Le Directoire exécutif demande à être autorisé d'employer la légion de police qui est à Paris, partout où le besoin du service l'exigera. Cette demande est convertie en motion par Talot, et l'autorisation est accordée.

Loi du 27 germinal relative aux délits contre la sûreté intérieure de la République, etc.

“ Art. 1^{er}. Sont coupables de crime contre la sûreté intérieure de la République et contre la sûreté individuelle des citoyens, et seront punis de la peine de mort, conformément à l'article 612 du code des délits et des peines, tous ceux qui par leurs discours ou par leurs écrits, soit imprimés, soit distribués, soit affichés * provoquent la dissolution de la représentation nationale ou celle du Directoire exécutif, ou le meurtre de tous ou certains des membres qui les composent, ou le rétablissement de la royauté ou celui de la constitution de 1793, ou celui de la constitution de 1791, ou de tout gouvernement autre que celui établi par la constitution de l'an 3, acceptés par le peuple français, ou l'invasion des propriétés publiques, ou le pillage, ou le partage des pro-

peines particulières sous le nom de loi agraire, ou de toute autre manière.

La peine de mort, mentionnée au présent article, sera communiquée en celle de la déportation, si le jury déclare qu'il y a dans le délit des circonstances atténuantes.

» II. Les délits exprimés dans l'article précédent seront poursuivis immédiatement par le directeur du jury, faisant les fonctions d'officier de police, de la manière prescrite par l'article 243 de l'acte constitutionnel, et soumis à des jurés spéciaux d'accusation et de jugement, conformément aux dispositions du titre 13 du code des délits et des peines.

» III. Les directeurs du jury d'accusation procéderont, sous peine de forfaiture, à l'instruction de ces affaires, sans délai, sans discontinuation, et toutes affaires cessantes.

» IV. Immédiatement après la traduction des accusés aux tribunaux criminels, le président du tribunal les entendra ou commettra un juge pour les entendre : il procédera de suite à la formation du tableau des jurés, et convoquera le jury de jugement pour un jour très-prochain, et sans attendre l'époque ordinaire de l'ouverture des sessions. La contravention à cet article est une forfaiture, et punie comme celle.

» V. Tout rassemblement où se feraienr des provocations de la nature de celles mentionnées en l'article Ier., prend le caractère d'un *attroupement séditieux*. Les bons citoyens qui en sont les témoins arrêteront les coupables, ou, s'ils sont trop faibles, ils avertiront la force armée la plus voisine.

» VI. Tous ceux qui se trouveront dans ces rassemblements seront tenus de se ranger aussi-tôt après la première sommation, qui leur en sera faite par le commandant de la force armée. Ceux qui resteraient, après cette sommation, seront saisis et punis, savoir :

Les étrangers ou déportés, rentrés en France, de la peine mentionnée en l'article Ier. de la présente résolution.

Ceux qui ayant rempli des fonctions publiques, soit au choix du peuple, soit à tout autre titre, et ayant été mis en accusation ou hors de la loi, n'ont pas été acquittés par un jugement, de la peine de déportation ; et tous autres, de la peine de cinq années de fers.

» VII. Si les attroupés opposent la résistance à la garde qui se met en devoir de les arrêter, la résistance sera vaincue.

» VIII. Ceux qui, n'ayant pas obéi à la sommation prescrite par l'article précédent, auront été saisis, seront poursuivis et jugés en la forme et de la manière prescrites par les articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

“ IX. Toute personne qui paraîtra en public , portant un signe de ralliement autre que la cocarde nationale , sera arrêtée et punie d'une année de détention , par voie de police correctionnelle ; celles qui , portant ces signes , seront arrêtées dans les assemblées , seront poursuivies de la manière prescrite en l'article 8 , et s'ils sont dans le cas de la peine des fers , ils seront punis d'une peine double . ”

Loi du 28 germinal relative aux auteurs , imprimeurs , colporteurs d'écrits périodiques , etc.

“ Art. I^e. Il ne doit être imprimé aucun journal , gazette ou autres feuilles périodiques que ce soit , distribué aucun avis dans le public , imprimé ou placardé aucun affiche , qu'elles ne portent le nom de l'auteur ou des auteurs , le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur . ”

“ II. La contravention à cette disposition , soit par le défaut de mention du nom de l'auteur , ou du nom et de la demeure de l'imprimeur , soit par l'expression d'un faux nom ou d'une fausse demeure , sera poursuivie par les officiers de police , et punie indépendamment de ce qui pourrait donner lieu aux poursuites dont il sera parlé ci-après , d'un emprisonnement par forme de police correctionnelle du temps de six mois pour la première fois ; et en cas de récidive , du temps de deux années . ”

“ III. S'il est inséré dans les écrits mentionnés ci-dessus quelqu'article non signé , ou extraits ou supposés extraits de papiers étrangers , celui qui fait publier le journal ou autre écrit sous son nom , en sera responsable . ”

“ IV. Les mêmes peines seront appliquées aux distributeurs , vendeurs , colporteurs et afficheurs d'écrits imprimés en contravention à l'article précédent . ”

“ V. Les auteurs qui se permettraient de composer , et généralement toutes personnes qui imprimeraient , distribuerait , vendraient , colporteraient , afficheraient des écrits contenant des provocations déclarées criminelles par la loi du 27 germinal présent mois , seront poursuivis de la manière qui est portée dans ladite loi contre les auteurs de ces provocations . ”

“ VI. Ceux qui seront trouvés vendant , distribuant , colportant ou affichant aucun desdits écrits , seront arrêtés et conduits devant le directeur du jury d'accusation ; ils seront tenus de nommer les personnes qui leur ont remis lesdits écrits ; les personnes déclarées seront successivement appelées . ”

jusqu'à ce que le directeur du jury parvienne à l'imprimeur ou à l'auteur.

" VII. Dans le cas où l'auteur sera arrêté, il sera poursuivi et jugé conformément à la loi du 27 germinal, an 4, et puni des peines portées dans ladite loi.

" VIII. Dans le cas où l'auteur ne serait point indiqué par les imprimeurs, vendeurs, distributeurs, colporteurs et afficheurs, ainsi que dans le cas où les indications qu'ils auraient données se trouveraient fausses, ou porteraient soit sur un étranger, soit sur une personne non domiciliée, ils seront punis de deux années de fers. En cas de récidive, ils seront punis de la déportation.

" IX. Si le jury déclare qu'il y a dans le délit des circonstances atténuantes, la peine prononcée par l'article précédent contre les personnes y dénommées, pourra être commuée en une détention par forme de police correctionnelle, qui ne pourra être moindre de six mois.

" X. Lesdits imprimeurs, distributeurs, vendeurs, colporteurs et afficheurs, arrêtés en exécution de la présente loi, ne seront jugés, et ils ne pourront en aucun cas être mis en liberté qu'après le jugement de l'auteur; s'il a été dénoncé et saisi, ou après que l'inutilité des recherches pour le dégouvrir et le saisir aura été constatée, soit par un procès-verbal de perquisition, soit par la déclaration des imprimeurs, distributeurs, vendeurs, colporteurs et afficheurs, que l'auteur leur est inconnu.

PARIS. Nonidi 9 floréal, l'an 4^e de la République.

Les esprits ne sont occupés que des succès brillans qui ont signalé l'ouverture de la campagne. Déjà l'on avait appris que le commodore Sidney Smith avait été pris dans la grande rade du Havre. On l'a amené à Paris; et il a été conduit sur le-champ à la maison de l'Abbaye. On ne sait point s'il sera traité comme simple prisonnier, ou s'il ne sera pas regardé et traité comme *incéphalique*.

C'est au moment que ce prisonnier est arrivé en cette capitale, que l'on a reçu la nouvelle d'une première victoire remportée par l'armée d'Italie. Elle a été bientôt suivie d'une seconde plus importante, et le lendemain d'une troisième. On ne peut rendre la sensation que des succès aussi rapides ont

produits sur tous les coeurs républicains. Nous nous hâtons d'en donner les détails officiels.

ARMÉE D'ITALIE. *Le général en chef de l'armée d'Italie au Directoire exécutif ; au quartier-général de Carche, le 25 germinal, an 4.*

La campagne d'Italie a commencé. J'ai à vous rendre compte de la bataille de Montenotte. — Après trois jours de mouvement ; pour nous donner le change , le général Beaulieu a fait attaquer, par une division de dix mille hommes, la droite de l'armée appuyée sur Voltry. — Le général Cervoni qui y commandait , ayant sous ses ordres la 70^e. et la 99^e. demi-brigades , soutint le feu avec l'intrepétidité qui caractérise les soldats de la liberté. Je ne pris pas le change sur les véritables intentions des ennemis. Dès l'instant que je fus instruit des circonstances de l'attaque de droite ; j'ordonnai au général Cervoni , d'attendre la nuit , et de se replier , par une marche forcée et en cachant son mouvement à l'ennemi , sur mon centre , qui était appuyé sur les hauteurs de la *Médone de Savone*. — Le 21 , à quatre heures du matin , Beaulieu en personne , avec 15,000 hommes , attaqua et culbatta toutes les positions sur lesquelles était appuyé le centre de l'armée ; à une heure après midi , il attaqua la redoute de *Monte-Lezino* , qui était notre dernier retranchement. Les ennemis vinrent plusieurs fois à la charge , mais cette redoute , gardée par 1,500 hommes , était imprenable par le courrage de ceux qui la défendaient ; le chef de brigade Randon , qui y commandait , par un de ces élans qui caractérise une armée forte et forte pour les grandes actions , fit , au milieu du feu , prêter le serment à sa troupe de mourir tous dans la redoute. Les ennemis passaient la nuit à la portée du pistolet. Pendant la nuit le général Laharpe , avec toutes les troupes de la droite , prit poste derrière la redoute de *Monte-Lezino*. A une heure après minuit , je partis avec les généraux Berthier et Massena , le commissaire Salicetti , et une partie des troupes du centre et de la gauche. Nous nous portâmes par Altare , sur le flanc et le derrière de l'ennemi. — Le 22 , à la pointe du jour ; Beaulieu , qui avait reçu du renfort , et Laharpe , s'attriquèrent et se choquèrent avec vigueur et différens succès , lorsque le général Massena parut , en secouant la main et l'épouvanter sur le flanc et le derrière de l'ennemi ; où commandait M. Argenteau ; il déroute de l'ennemi a été complète : deux de ses généraux , Roccavina et Argenteau , ont été grièvement blessés. La perte de l'ennemi , se porte en un trois à quatre

~~treize hommes~~, parmi lesquels plus de 2,500 prisonniers, un colonel, huit ou dix officiers supérieurs et plusieurs drapeaux. — Quand j'aurai reçu tous les rapports, et que je serai moins commandé par le travail, je vous enverrai une relation détaillée, qui pourra vous faire connaître ceux à qui la patrie doit une reconnaissance particulière. — Généraux, officiers et soldats, tous ont soutenu, dans cette journée mémorable, la gloire du nom Français. Signé, BUONAPARTE.

Le général en chef de l'armée d'Italie au Directoire exécutif; au quartier-général de Carche, le 26 germinal, an 4.

Je vous ai rendu compte que la campagne avait été ouverte le 20 du mois, et je vous ai instruit de la victoire signalée que l'armée d'Italie a remportée aux champs de Monterolle; j'ai aujourd'hui à vous rendre compte de la bataille de Millesimo. — Après la bataille de Montenolle, je transportai mon quartier-général à Carche; j'ordonnai au général divisionnaire Laharpe de se porter sur Sczello, pour menacer d'enlever les huit bataillons que l'ennemi avait dans cette ville, et de se porter, le lendemain, par une marche rapide et cachée, dans la ville de Cairo. Le général Masseria se porta, avec sa division, sur les hauteurs de Dago; le général divisionnaire Angereau, qui était en marche depuis deux jours, avec la 69^e. et la 39^e. demi-brigades, attaqua dans la plaine de Carche; le général de brigade Menard occupa les hauteurs de Fiestro; le général de brigade Joubert, avec la 1^{re}. brigade d'infanterie légère, occupa la position intéressante de Sainte-Marguerite. — Le 24, à la pointe du jour, le général Angereau, avec sa division, força les gorges de Millisimo, dans le temps que les généraux Menard et Joubert chassèrent l'ennemi de toutes les positions environnantes, et envelopperent, par une manœuvre prompte et hardie, un corps de quinze cents grenadiers austrichiens, à la tête desquels se trouvait le lieutenant-général Provera, chevalier de l'ordre de Malte-Thérèse, qui, loin de poser les armes et se rendre prisonnier de guerre, se retira sur le sommet de la montagne de Cossaria, et se retrancha dans les ruines d'un vieux château, extrêmement fort par sa position. — Le général Angereau fit avancer son artillerie; l'on se canonna pendant plusieurs heures. A onze heures du matin, ennuyé de voir ma marche arrêtée par une poignée d'hommes, je fis sommer le général Provera de se rendre. Le général Provera demanda à me parler; mais une canonnade vive qui s'engageait vers ma droite, m'obligea à m'y transporter. Il parlementa avec le général

Augereau pendant plusieurs heures ; mais les conditions qu'il voulait n'étant pas raisonnables, et la nuit approchant, le général Augereau fit former quatre colonnes, et marcha sur le château de Cossaria. Déjà l'intrepide général Joubert, grenadier pour le courage, et bon général par ses connaissances et ses talents militaires, avait passé avec sept hommes dans les retranchemens ennemis, mais, frappé à la tête, il fut renversé par terre : ces soldats le crurent mort, et le mouvement de sa colonne se ralentit. Sa blessure n'est pas dangereuse. — La seconde colonne commandée par le général Bonnel, marchait avec un silence morne et armes sur le bras, lorsque ce brave général fut tué au pied des retranchemens ennemis. — La troisième colonne, commandée par l'adjudant-général Quenin, fut également déconcertée dans sa marche, une balle ayant tué cet officier général. Toute l'armée a vivement regretté la perte de ces deux braves officiers. — La nuit qui arriva sur ces entrefaites, me fit craindre que l'ennemi ne cherchât à se faire jour l'épée à la main. Je fis réunir tous les bataillons, et je fis faire des épaulements en tonneaux et des batteries d'obusiers à demi-portée de fusil.

Le 25, à la pointe du jour, l'armée sarde et autrichienne et l'armée française se trouvèrent en présence ; ma gauche, commandée par le général Augereau, tenait bloqué le général Provera : plusieurs régimens ennemis, où se trouvait, entre autre le régiment *Belgioso*, essayèrent de percer mon centre. Le général de brigade Menard, les repoussa vivement ; je lui ordonnaï aussi-tôt de se replier sur ma droite, et avant une heure après-midi, le général Massena déborda la gauche de l'ennemi, qui occupait, avec de forts retranchemens et de vigoureuses batteries, le village de Dégó. Nous poussâmes nos troupes légères jusqu'au chemin de Dégó à Spino. Le général Laharpe marcha avec sa division sur trois colonnes serrées en masses ; celle de gauche, commandée par le général Causse, passa la Barmida, sous le feu de l'ennemi, ayant de l'eau jusqu'au milieu du corps, et attaqua l'aile gauche de l'ennemi par la droite. Le général Cervoni, à la tête de la seconde colonne, traversa aussi la Barmida, sous la protection d'une de nos batteries, et marcha droit aux ennemis. La troisième colonne, commandée par l'adjudant-général Boyer, tourna un ravin, et coupa la retraite à l'ennemi. — Tous ces mouvements, secondés par l'intrepétidité des troupes et les talents des différens généraux, remplirent le but qu'on en attendait. Le sang-froid est le résultat du courage, et le courage est l'épannage de tous les Français. — L'ennemi, enve-

Honné de tous les côtés, n'eut pas le tems de capituler; nos coquaines y semerent la mort, l'épouante et la fuite. — Pendant que, sur notre droite, nous faisions les dispositions pour l'attaque de la gauche de l'ennemi, le général Provera, avec le corps de troupes qu'il commandait à Cossaria, se rendit prisonnier de guerre. — Nos troupes s'acharnèrent, de tous côtés, à la poursuite de l'ennemi. Le général Laharpe se mit à la tête de quatre escadrons de cavalerie, et les poursuivit vivement. — Nous avons, dans cette journée, fait de sept à neuf mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, vingt ou trente colonels ou lieutenants-colonels, et presque en entier les régimens suivans :

Corps francs. Trois compagnies de Croates; un bataillon de Péligrini, Stein, Villieu, Schröder, Teutsch.

Quatre compagnies d'artillerie; plusieurs officiers supérieurs du génie, au service de l'empereur, et les régimens de Monferrat, de la Marine, de Suze et quatre compagnies de grenadiers, au service du roi de Sardaigne.

Vingt-deux pieces de canon, avec les caissons et tous les artillages, et quinze drapeaux.

L'ennemi a eu de 2,000 à 2,500 hommes tués, parmi lesquels un aide-de-camp colonel du roi de Sardaigne.

Le citoyen Rey, aide-de camp du général Massena, a eu un cheval tué sous lui, et le fils du général Laharpe a eu son cheval blessé.

Je vous ferai part, le plutôt qu'il sera possible, et lorsque j'aurai reçu les rapports des détails de cette affaire glorieuse, et des hommes qui s'y sont particulièrement distingués.

Je vous demande le grade de général de brigade pour le citoyen Rampon, chef de la 21^e. demi-brigade. Le chef de la 29^e. ayant été tué, j'ai nommé, pour le remplacer, le citoyen Lasne, chef de brigade à la suite. — *Sigé, BUONAPARTÉ.*

P. S. Le défaut d'espace ne nous permet pas de rapporter les dépêches officielles de la troisième action.

Nous dirons seulement, que le 28, Beaujieu, à la tête de 7 mille Autrichiens, hommes d'élite, a attaqué à la pointe du jour nos soldats qui se reposaient des fatigues des combats de la veille. Ils ont d'abord forcé le poste de Dego. Mais bientôt nos colonnes se sont ralliées, l'ennemi a été repoussé, on leur a fait 12 ou 1500 prisonniers, et tué 300 hommes. L'ennemi a replié les postes de Voltry et de la Bocchetta, et paraît se retirer au-delà d'Acqui.

LENOIR DE LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 FLORÉAL, l'an quatrième de la République.
 (Lundi 9 Mai 1796., vieux style.)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

LETTRRE sur le Franc, le double Franc et les cinq Francs.

ON demande souvent, 1^o. pourquoi on a changé le titre et le poids de nos monnaies d'argent; 2^o. pourquoi l'on n'a pas conservé au franc la valeur exacte de l'ancienne livre tournois? ... La réponse à ces deux questions, qui n'en forment réellement qu'une, présentée de deux manières différentes, se déduit aisément de la *Notice sur les Monnaies françaises*, insérée dans le Mercure du 10 germinal de cette année. Il sera cependant utile d'y répondre directement, et je vais le faire.

1^o. Pourquoi a-t-on changé le titre et le poids de nos monnaies d'argent?

Rép. Pour les mêmes raisons qui ont fait changer, je ne dirai pas le système, parce qu'il n'y en avait pas; mais la multitude incohérente de nos poids et mesures. Car il faut rappeler ici que les monnaies sont à la fois la mesure des transactions commerciales et des poids fixés par les lois.

Jusqu'à l'Assemblée conventionnelle, nos monnaies n'avaient eu aucun rapport connus avec les

Tome XXII.

E

autres mesures ; je dis rapports connus , parce que ces rapports étaient exprimés dans un jargon absurde et familier à peu de personnes. Leurs poids n'étaient pas des parties aliquotes des poids ordinaires : de sorte que l'on peut dire avec vérité qu'il n'y avait aucune analogie entre nos monnaies et nos mesures.

Le nouveau système métrique, proposé par l'académie des sciences, et adopté par l'Assemblée constituante , a embrassé dans sa généralité les monnaies qui sont une des mesures les plus usuelles ; et il en a fait des poids réels , c'est-à-dire des multiples précis du gramme, notre unité de poids. D'après ce travail, nous ayons , comme les Grands, des poids usuels dans nos pièces de monnaies.

Le franc républicain est une monnaie réelle , tandis que l'ancien franc n'était qu'une monnaie de compte ; il a donc fallu lui assigner un poids multiple du gramme. Ce multiple non fractionnaire le plus approché de la livre tournois , que le franc doit remplacer , s'est trouvé cinq ; le franc a donc pesé cinq , le double dix , et les cinq francs vingt-cinq grammes. On s'est arrêté en montant à cette dernière pièce , sans s'élever jusqu'aux six francs , parce que le nombre 5 est un diviseur du module de l'arithmétique décimale , et que 6 n'en est pas un.

Quant au changement de titre proposé par les académiciens , il est encore un résultat de l'arithmétique décimale , car on a fixé à un 10^6 la portion de cuivre alliée aux métaux précieux. Ce changement a produit un avantage réel pour la fabrication de nos monnaies d'argent , celui de rapprocher leur titre du titre des piastres d'Espagne ; et par conséquent , de

n'exige presque que la fusion pour transformer celle-ci en espèces de France. Nos anciennes monnaies d'argent depuis 1726 contenaient sur un total de 1000 parties, 906 parties de fin, tandis que les piastres fabriquées depuis 1778 n'en contiennent que 892. Ayant fixé au dixième l'alliage des monnaies de la république, leur titre s'est trouvé abaissé à 900, et par conséquent plus approché de celui des piastres.

90. Pourquoi n'a-t-on pas conservé au franc la valeur exacte de l'ancien livre tournois ?

Rép..... Le titre et le poids du franc ont été déterminés d'après les bases si gérément établies dans la réponse à la première question; et sans chercher ni identité, ni aucun rapport précis de valeur avec la livre tournois : si l'on eût agi autrement, on se serait éloigné du système général des poids et mesures dont les monnaies font partie.

Le résultat du poids et du titre assignés au franc a donné une quantité d'argent égale à celle qu'aurait contenue une pièce d'argent à l'ancien titre et de la valeur d'une livre tournois avec trois deniers. Cette pièce n'a pas existé; mais toutes les valeurs de la livre tournois et de ses fractions existaient numériquement, ou d'une manière abstraite. Il a donc été nécessaire d'assigner au franc la valeur d'une quantité d'argent égale à la sienne, et prise dans l'échelle de la livre tournois et de ses fractions, lorsqu'on a été obligé de les comparer l'un à l'autre.

Quelques personnes jalouses de la perfection apparente du nouveau système de métrologie, autant que de sa perfection réelle, auraient désiré que l'on ne fût aucun compte de la petite fraction trois deniers,

ou un centième de franc , dont la valeur du franc surpassé celle de la livre tournois. On est de leur avis pour toutes les transactions commerciales qui se font , ou qui se feront. Quant à celles qui ont précédé la fabrication des monnaies républicaines et qu'il faut réaliser depuis cette fabrication , il en doit être autrement.

En effet , ces personnes n'ont pas vu , ou ne veulent pas voir , que le gouvernement , par exemple , ayant de tems immémorial passé des marchés , contracté des dettes , assigné des gages , et des pensions , en livres tournois , ou en franc d'ancienne valeur , aurait perdu un centième sur tous ses marchés et toutes les liquidations , du jour où il aurait été forcé de payer ses créanciers en francs républicains.

À l'époque où j'écris , cette perte serait considérable , et ne profiterait qu'à des créanciers qui n'y ont aucun droit , et qui même ne pouvaient jamais espérer cet avantage.

Je me résume , et je dis , 1^o. que les monnaies étant une mesure , les francs ont dû faire partie de la savante métrologie française ; 2^o. que leurs poids et leurs titres ont été déterminés d'après l'échelle décimale , et relativement aux piastres espagnoles qui alimentent nos hôtels des monnaies ; 3^o. que le poids assigné au franc républicain et à ses multiples , étant un multiple entier , c'est-à-dire , non fractionnaire du gramme , rend ces pieces susceptibles de faire les fonctions de poids à peser pour les usages ordinaires du commerce ; 4^o. enfin , que la quantité d'argent contenue dans le franc d'après le poids et le titre déterminés par la métrologie nouvelle , égalant celle qu'aurait

renfermée une pièce d'argent d'une livre tournois et trois deniers, si elle eût existé; le franc doit avoir cette valeur lorsqu'on l'emploie à solder des conventions exprimées en livres tournois.

L I T T É R A T U R E.

EXTRAIT d'un Mémoire sur la réunion des Littérateurs et des Artistes dans l'Institut Français, et sur l'esprit qui doit les animer; lu à la troisième classe, le 13 nivôse de l'an 4, par le cit. MONGEZ, membre de l'Institut.

BACON, ce beau génie qui, semblable au Jupiter d'Hésiode, a fait éclore de son vaste cerveau la connaissance de tous les degrés de perfection dont l'esprit humain est susceptible, avait proposé de rapprocher les travaux des littérateurs de ceux des artistes. Cette réunion était sollicitée ardemment par l'esprit philosophique qui distingue le siècle près de nous échapper. L'utilité en avait été généralement sentie; car il s'était formé à Paris et dans les provinces plusieurs associations, dans lesquelles on voyait les savans rapprochés des artistes et des littérateurs. Cependant, malgré les avantages évidens et nombreux que devait opérer cette réunion; malgré la conviction intime de tous ceux à qui les talents, ou la réputation acquise donnent une grande influence sur l'opinion, on ne pouvait espérer cette heureuse réforme de la part de l'ancien gouvernement.

Toujours étranger à l'opinion publique par son

attachement servile aux anciennes formes ; toujours esclave de ses agents qui réagissaient sans relâche contre lui, pour le retenir dans une ignorance et une inertie favorables à leurs dessins ambitieux ; toujours guidé par ceux des membres des académies qui cultivaient moins assidûment les muses que les dispensateurs des grâces, et qui redoutaient dans les changemens la perte de leur faveur, ou de leur prépondérance, le gouvernement ne pouvait pas même entrevoir la possibilité d'une amélioration dans les compagnies littéraires.

Tout est heureusement changé ! une terre libre ne peut être gouvernée que par des hommes instruits. Ce choix sera toujours le résultat nécessaire du plus grand nombre des élections ; lorsque des factions atroces et puissantes ne présenteront plus aux électeurs des candidats ineptes et immoraux, ou des chaînes et des poignards. Les rênes du gouvernement sont déposées entre les mains de citoyens, à qui leurs lumières et leurs connaissances marquent des places dans l'institut, non pour y siéger honorifiquement, mais pour en partager les travaux et la gloire. Leurs premiers regards se sont portés sur les débris des anciennes associations littéraires et artistiques. Ils ont voulu rallumer ce foyer de lumières, qui avait préparé depuis long-tems la chute des fanatiques et du despotisme. Mais ils ont vu dès le vestibule de l'édifice littéraire, qu'il serait incomplet, s'il ne rassemblait les trois classes d'hommes qui travaillent à étendre le domaine de la raison et du génie, les savans, les littérateurs et les artistes. Tel un beau jour de floréal, un jour ardemment désiré par Céres

et l'ombrage, n'est pas uniquement l'effet de la vive lumière du soleil ; il peut encore être tempéré par la douce haleine du zéphire.

Les classes de l'institut que les sciences diverses revendiquent d'une manière mieux prononcée, s'occuperoient sans doute à rechercher les avantages du leur rapprochement. Pour nous, littérateurs et artistes réunis dans la même classe, étudions les heureux effets de cette institution philosophique. Commençons nos travaux par cette recherche. Qu'elle ne soit point oisive ; mais qu'elle serve à déterminer avec précision l'esprit qui devra nous animer, et présider aux secours que la société et le gouvernement se promettent de nos assemblées.

L'homme né imitateur, parce que l'étude de tous les arts et de toutes les sciences doit commencer par l'imitation, a cherché dès les premiers instants à peindre les phénomènes de la nature qui affectaient les sens, et les pensées qui l'agitaient à cette vue. Il a fait plus ; il a donné des traits et un corps à des êtres allégoriques, ou abstraits, qui n'existent jamais que dans son imagination. C'est à peindre ces êtres fantastiques et les êtres réels, qu'il employa d'abord le geste, seule langue universelle. Il y joignit bientôt des assemblages de sons articulés, appelés mots. Le chant et la poésie, toujours associés chez les peuples sauvages, aiderent la mémoire et fixerent les tableaux des anciens événements ; leur emploi a donc eu le même but que celui de la déclamation.

Jusques-là l'homme n'avait exprimé ses pensées et

ses souvenirs qu'à l'aide de ses organes. Bientôt il s'élança hors de cette étroite sphère. Il demanda de nouveaux moyens de communication aux corps sonores, aux substances colorées, au marbre même qu'il parvint à dépouiller des parties étrangères à son objet principal. Sa noble hardiesse fut couronnée du succès ; et il fut à la fois le-mélodieux Orphée, l'ingénieux Dibutade, et l'audacieux Prométhée. Ainsi, les mêmes besoins, le même instinct firent éclore la pantomime, les langues, la grammaire pratique, la déclamation, la poésie, le chant, la peinture et la sculpture.

Art brillant et utile qui élévez des palais somptueux pour les représentans des peuples libres ; qui préparez des asyles salubres pour l'indigence et le malheur, et qui construisez enfin des séjours commodes pour l'honneuse médiocrité ; on ne distingue pas aussi facilement votre berceau, parmi ceux des autres arts. L'analogie cependant vous assigne dès les premiers âges une place au milieu de vos émules.

Au moment où un artiste voulut retracer un événement du siècle de ses ayeux, il consulta la mémoire des vieillards et de ceux qui par goût reportaient souvent leurs pensées sur les tems écoulés, sur les usages de leurs ancêtres, et sur les rustiques monuments qui en consacraient le souvenir. Telle fut l'origine de l'étude des antiquités.

Ces rapprochemens des diverses sections de notre classe leur ont fait découvrir une source commune et presque simultanée. J'ai dû appeler ici leur filiation, parce que d'elle seule dériveront les avantages que leur réunion produira dans ce lieu.

Les artistes qui peignent à l'aide des couleurs, ou du ciseau, s'échaufferont aux accens des poètes. Quoiqu'ils ne tracent qu'un moment précis, et que les descriptions poétiques embrassent le passé, le présent et l'avenir ; cependant le même feu doit animer les uns et les autres. Le génie poétique brillera sur le marbre et la toile. Ainsi, vous fûtes poètes, peintres immortels, dans le déluge, dans la chute de la manne, dans le frappement du rocher, dans les vastes fresques du Vatican. Vous le fûtes doublement, ô vous ! Michel-Ange, audacieux peintre de la chapelle Sixtine, et majestueux sculpteur des tombeaux de Médicis et de Jules-II.

Réunis aux architectes, les peintres et les sculpteurs se ressouviendront que l'école romaine et la florentine ne séparerent jamais l'architecture des arts qui ont le dessein pour but principal. Nous reverrons dans leurs productions, ces nobles fabriques qui ornent les tableaux du Poussin et ceux de Paul Véronèze, où elles sont admirées, quoique souvent déplacées.

Ils jouiront sans peine des longues recherches de ces littérateurs, qui interrogent jour et nuit l'antiquité pour leur retracer les usages et les costumes des peuples qui ont brillé alternativement sur notre hémisphère. Ces connaissances donneront aux productions des artistes la vérité et la dignité, dont on gémit de trouver souvent dépourvues les écoles vénitienne et flamande.

Les discussions grammaticales et celles qui s'ouvriront sur les langues anciennes, ne seront point éisives pour eux. La métaphysique des idées qui

sont produites par les sensations, éclairera les artistes sur la réaction nécessaire des idées sur les sens. Elle leur donnera de grandes lumières sur la manière d'exprimer dans les traits de leurs héros les affections secrètes des cœurs et des esprits; science qui a fait appeler le Dominquin, le peintre des affections.

Ils devront encore davantage à la déclamation, cet art qui sait tout peindre, soit par le geste seul, soit par la voie unie au geste. Ils transporteront sur leurs toiles les observations fines et spirituelles des Roscius et des Bathylles modernes.

Isolés jusqu'à ce jour, les musiciens et les maîtres de la déclamation acquerront dans la société des autres artistes et des littérateurs un degré de perfection, dont leur modestie les empêchait de se croire susceptibles. L'accent de la vérité, cet accent que l'art imite avec tant de peine, parce qu'il ne l'avait pas soupçonné, sortira de cette bouche qui en déclamant, ou mieux, en chantant ses vers, rallumera le beau feu qui les avait inspirés.

Cet accent précieux frappera l'imagination du musicien observateur qui en fera l'ornement de son récitatif, et de l'artiste judicieux qui le fera retentir sur la scène étonnée.

C'est encore pour ce dernier artiste que l'antiquaire semble errer toujours parmi les ruines. C'est pour rendre complète l'illusion qui transporte les spectateurs à Mycenes, dans Argos, ou sur les bords hospitaliers de la Tauride, que ce littérateur observe et repueille avec tant de soin les monumens, même

ceux dont le petit volume fait naître souvent le dédain de quelques-uns des écrivains qui prennent exclusivement l'imagination pour guide. Une observation de ce genre mérite d'être rappelée ici. Nous n'avions vu jusqu'à ce jour l'odieux Néron distingué sur la scène des autres empereurs romains par aucun signe particulier. Un jeune artiste, qui étudie les costumes, avec d'autant plus de soin qu'il les a dessinés avant de chauffer le cothurne, Talma, l'a signalé par ce caractère habituel de mollesse, tant reproché aux meutries d'Agrippine, par cette portion de vêtement dont les Romains ne couvraient leur col et leurs poitrines, que lorsqu'ils étaient malades, ou qu'ils avaient à se plaindre d'une santé faible et délicate.

Combien leur sera favorable la connaissance intime des tragiques et des comiques grecs, ou romains ! Les amateurs des langues anciennes leur en communiqueront les trésors.

Eh bien, ces artistes si chers à nos yeux et à nos oreilles, apprendront des grammairiens à moduler le chant et la déclamation selon la véritable expression des idées. Les uns éviteront ces suspensions au moins oisives, qui partagent une pensée complexe ; et les autres craindront le reproche fait souvent, avec justice, à la tourbe des compositeurs étrangers, celui de rapprocher des mots ennemis, ou des idées incohérentes.

Tels sont les avantages que les artistes trouveront dans leurs communications habituelles avec les littérateurs,

* * * * *

Filles de Mnemosyne, les muses, sans secours, et

elles se prêtent un mutuel appui. La présence des artistes, leurs observations, la discussion de leurs ouvrages et de leurs opinions, produiront aussi des effets sensibles sur les travaux des littérateurs.

On a fait à l'auteur de l'art poétique latin le reproche, peut-être trop rigoureux, d'avoir réuni, dans une seule comparaison, les procédés de deux arts différents, de la forge et du tour :

Et male TORNATOS INCIDI reddere versus.

Plusieurs autres poètes n'ont pas choisi dans les arts avec plus de précision leurs métaphores, ni celles qu'ils ont empruntées si fréquemment des phénomènes de la lumière et de l'ombre. Forcés par la nature de leurs travaux d'étudier ces divers phénomènes, les artistes initiés dans les secrets du clair obscur rectifieront ces légères erreurs. En faisant connaître aux poètes la magie de la peinture, ils leur ouvriront une source féconde de comparaisons justes et brillantes.

Les poètes devront encore davantage aux artistes qui embellissent la scène et qui animent les orchestres. Ils donneront constamment à leurs drames une marche favorable à la mélodie. Ils feront revivre la césure antique, ou les repos symétriques placés dans les couplets et strophes de même mesure, si ardemment désirés par nos musiciens célèbres, et si heureusement pratiqués par Métastase, le Quinault de Florence et de Vienne. Je dois évoquer ici ton ombre illustre, chantre immortel d'Iphigénie, d'Alceste et d'Armide. Nourri dans la lecture de Sophocle et d'Euripide, Gluck avait acquis par là méditation de

leurs chefs-d'œuvre et par l'étude de la langue harmonieuse dans laquelle ils sont écrits, une connaissance de la scène et un tact délicat, dont les poètes qui associaient leurs travaux aux siens ressentiront souvent d'heureux effets. On peut citer encore l'estime sentie que Voltaire accordait aux conseils de Lekain.

Familiers avec les beautés simples et sublimes de l'antique, les philologues et les antiquaires les rappelleront souvent aux poètes. Ceux-ci auront sans doute à rendre aux premiers un service aussi important, celui de les engager à offrir avec eux, selon l'expression d'un ancien philosophe, des sacrifices aux Grâces, trop négligées par le plus grand nombre des érudits.

Vous serez encore admis à brûler cet encens avec les poètes, vous qui cherchez à découvrir dans les principes des langues, ces combinaisons métaphysiques que les créateurs des idiomes n'aperçurent jamais distinctement; mais que l'instinct et le besoin leur inspirerent à leur insu, et pour ainsi dire malgré eux.

Mais les connaissances pratiques des artistes seront encore plus utiles aux érudits, pour expliquer et rétablir les textes des auteurs anciens, relatifs aux beaux arts. On a déjà vu entrer dans cette carrière le sculpteur Falconet, recommandable par l'intelligence de la langue latine. Heureux s'il eût pu se défendre de l'esprit de système, écueil si fertile en naufrages !

Le moment est arrivé, où les architectes et les antiquaires doivent se réunir pour rétablir les entre-

éloquemēns serrēs des Romains; et pour fixer avec une réserve judicieuse l'emploi de cet ancien et sévère Dorique, tant prodigé depuis l'époque récente où il a été découvert dans les ruines de Pestum, d'Agrigente et de Syracuse.

Les érudits imploreraient aussi votre secours, émules d'Amphion, pour dissiper les ténèbres sous lesquelles est encore cachée cette musique des Grecs, dont on a vanté les effets prodigieux. Peut-être eh retrouverons-nous avec vous le système, dans les thâts consacrés en Italie par Grégoire, par Ambroise, et transportés dans les Gaules avant Charlemagne par les évêques des Lyonnaises et de la Normandie populanie.

La culture des langues anciennes et étrangères a été partagée jusqu'à ce jour entre les érudits et les grammairiens; et cependant ces deux classes de littérateurs furent toujours placées dans des académies différentes. Réunies dans l'institut, elles concourront aux mêmes travaux. Elles jouiront même de la faculté d'étudier l'origine des sensations et des idées, dont la connaissance ne peut leur être étrangère, dans une classe qui doit fraterniser particulièrement avec la nôtre, et qui semble, à plusieurs égards, en faire une partie intégrante.

Ainsi, tour-à-tour guides et voyageurs, les littérateurs et les artistes se prêteront des secours mutuels, qu'ils ne pouvaient attendre que d'une réunion projetée depuis si long-tems par Bacon et les autres philosophes.

L'assiduité à nos séances, les communications habituelles produiront sûrement les heureux effets

que je viens de décrire ; mais le tems ne les verra que successivement éclore, et il comptera entre le moment où je parle et celui où nous les ressentirons tous, une succession de mois, peut-être même d'années, que nos désirs voudraient abréger.

Il pourra être accompli, un souhait aussi louable, si nous cherchons dès cet instant à créer dans nous l'esprit qui nous animera alors, et qui n'aurait été que le fruit de l'expérience et du tems. Cet esprit est facile à peindre d'après les observations que vous venez d'entendre. Chacune de ces observations vous a offert quelques traits. C'est ainsi qu'un physicien judicieux pressent, en parcourant une suite de faits et d'expériences, la loi qui les a produits.

Je vais rassembler en un seul groupe tout ce que doit offrir à la sagacité de l'observateur, notre classe livrée à l'activité de ses travaux divers. Ce tableau sera le résultat des réflexions précédentes, sans en être la répétition.

La langue française est devenue la langue de l'Europe savante et polie, plutôt à cause de sa précision, et de la barrière invincible qu'elle oppose à l'obscurité et à l'amphibiologie, que des conquêtes du fastueux Louis XIV, ou des productions littéraires du siècle dans lequel il a eu le bonheur de régner.

Cependant elle peut encore se perfectionner, et étendre son vaste domaine. Les grammairiens travailleront à régulariser cette hardiesse d'expression, cette audace dans les rapprochemens, fruits heureux et nécessaires de l'immense révolution qui s'est opérée

dans les idées, les préjugés et les intérêts. Mirabeau lui-même eût renoncé aujourd'hui à ces mots extraordinaires, à ces mouvements exagérés qu'il croyait alors nécessaires pour soulever contre ses oppresseurs une masse inerte et engourdie.

Elle s'enrichira véritablement notre langue, en empruntant des langues anciennes l'art des inversions et des mots plus sonores et plus harmonieux; en s'élevant avec les langues orientales à une hardiesse de comparaison, et à une variété de tours, qui semblent avoir toujours effrayé sa timide circonspection. Un des favoris de Melpomene a fait dans la *famille Arabe*, cet essai auquel nous applaudissons tous les jours. Les traducteurs d'Homère, d'Eschyle et de Juvenal nous prouveront encore qu'avec du travail et du goût, on reproduit heureusement sous des traits français les plus difficiles des auteurs anciens.

Nos poètes peuvent faire plus; ils conserveront à ceux de l'antiquité le rythme et les formes poétiques capables de faire oublier un instant les anciens chefs-d'œuvre et de faire croire à l'originalité des traductions; telles sont les Géorgiques. Emules de Pindare, d'Eurypide et de Térence, vous consacrerez vos chants à inspirer l'amour d'une patrie devenue libre, à exciter la haine pour les tyrans, les fanatiques et les persécuteurs, et à présenter sans cesse les exemples des vertus sous les emblèmes des ris et des jeux.

Rechercher dans les arts des anciens, ceux que nous nous applaudissons de faire revivre; dans les usages de leurs républiques, ceux que la nôtre peut adopter; dans leurs monumens enfin, tout ce qui doit

doit produire une illusion entiere sur nos scènes, dans nos tableaux et nos sculptures ; c'est l'esprit qui animera les érudits et les antiquaires.

Possédant au milieu de nous le restaurateur de l'école française, le Nester de la peinture, nous écouterons ses avis avec ce respect religieux qui faisait recueillir aux anciens les dernières paroles des héros et des sages. Ses élèves et ceux des Coustous propageront l'étude des antiques. la sévérité des principes et la recherche du beau idéal, sur lequel on a tant écrit; mais que l'on aurait peut-être fait mieux sentir en le définissant, la belle nature généralisée. Si d'impies blasphemateurs ou des artistes sans génie osent dire encore, après les Boucher et d'autres maîtres dont l'oubli presse déjà les noms, que la nature, que le *modèle* seul (pour me servir de leur ignoble expression) doivent fixer les regards des peintres et des sculpteurs..... Que l'antique est roide et glacé..... Que de notre classe sortent à-la-fois et les belles productions qui les démentiront en augmentant la gloire de notre école, et les écrits solides qui foudroyeront ces nouveaux titans.

Combien de dignes émules des Vitruve et des Palladio a fui la célébrité, parce que le hasard, ou l'intrigue, souverains distributeurs des travaux dans les monarchies, n'ont point demandé de monumens publics à leur génie ! Toujours appuyé sur l'opinion de ses compatriotes et quelquefois sur celle des étrangers, qui sont pour nous la postérité, le gouvernement français ne demandera des plans grandioses et simples à-la-fois, qu'aux architectes connus par d'utiles

écrits, ou de sages principes. Ceux de notre classe veilleront sans cesse à seconder ses vues et à repousser loin de lui par leurs conseils la médiocrité hardie qui assiege toujours l'entrée des palais.

Les fêtes nationales et le retour de nos frères triomphans, vous imposeront de nouveaux et d'aussi glorieux travaux, à vous modernes Tytées, dont les accens belliqueux ont couvert de héros les champs de Jemmapes et de Fleurus. Une carrière moins brillante, mais plus difficile peut-être, vous reste encore à parcourir. Assis sous l'olivier paisible, nous écouterons avec émotion vos chants qui célébreront et la douceur d'une paix glorieuse; et les attraits de la fraternité civique; et le bonheur accordé aux vertus seules; et ces principes de justice éternelle, indépendans des opinions politiques et des cultes.

Voilà l'esprit qui doit inspirer chacune de nos sections. Leur réunion sera embellie par cette bienveillance générale qui paie le juste tribut d'estime à toutes les espèces de travaux destinés soit à étendre l'empire des lumières, soit à guider les talens, soit à propager l'amour de la république. Cette bienveillance habituelle, cette constante *obligeance* (ah ! pourquoi n'adopterions-nous pas ce mot, qui peint la plus belle affection des ames vertueuses !) feront de notre classe et des deux autres de l'institut une seule famille. Nous réaliserons et mettrons en action cette brillante école d'Athènes où le génie de Raphaël réunissait, il y a deux siècles, les sciences, les lettres et les arts.

B I O G R A P H I E.

NOTICE sur la vie et les ouvrages de CONDORCET, par ANTOINE DIANNYERE, associé de l'Institut national, avec cette épigraphe : Multis ille bonis flebilis occidit, nulli flebilius quam mihi. HOR. Se trouve à Paris, chez PIERRE-F. DUPAIN, libraire, cour du Commerce, rue de l'Ancienne-Comédie-Française. In-8°. de 50 pages. L'an IV de la République.

Le numéro 21 de ce journal contient déjà un travail assez étendu sur le même objet, par le citoyen Lalande ; travail qui lui attira, de la part du citoyen Diannyere, une lettre pleine de raison que nous avons insérée dans le numéro 26.

Nos lecteurs ont vu dans ces deux morceaux des détails qui feront regretter long-tems un homme qui avait consacré sa vie à faire connaître et aimer la vérité et la liberté.

Nous extrairons de la notice du cit. Diannyere les traits qui ne se trouvent point dans sa lettre, ou qui ont échappé à la sagacité du cit. Lalande.

On remarque dans la Correspondance de Voltaire les espérances que lui faisait concevoir le génie naissant de Condorcet. *Vous verrez de beaux jours, lui écrivait-il en 1769. Vous y contribuerez, et vous en jouirez. Vous en jouirez.* Voltaire ne prévoyait pas la récompense que devait recevoir Condorcet pour avoir contribué à faire luire les jours de la liberté sur sa patrie.

En 1776, Condorcet avait mis dans un ordre naturel les *Pensées de Pascal*, et les avait accompagnées de notes qui, appuyées sur des faits et des raisonnemens incontestables, relevaient l'homme que Pascal avait voulu abaisser, et montraient que ses crimes, ses vices, sa faiblesse sont le résultat des institutions sociales, et non une preuve de l'existence de Dieu et de la vérité du christianisme. Pascal fut vaincu par un adversaire digne de lui, et auquel il aura les plus grandes obligations. L'éloge de Pascal qui se trouve en tête de cette édition, est un des meilleurs de Condorcet.

Voltaire faisait beaucoup de cas de cette édition des *Pensées de Pascal*; les anciennes ne lui offraient que Pascal-janséniste. Il appelait celle-ci Pascal-Condorcet. En faisant réimprimer l'éloge, il y avait ajouté une préface dans laquelle il disait : « *L'homme frivole, ou faible, ou ignorant*, qui osera le lire et « *le méditer, sera peut-être étonné d'être changé en un autre homme.... C'est un portrait fidèle bien plutôt qu'un éloge.... Ce philosophe véritable tient Pascal dans la balance ; il est plus fort que celui qu'il pese...* »

On est étonné de ne voir aucune mention de cet éloge dans la collection des *Oeuvres de Pascal*, donnée en 1779 par l'abbé Bossuet.

Condorcet joignant le talent du style aux connaissances les plus profondes dans toutes les sciences, fut bientôt désigné pour devenir secrétaire de l'académie des sciences; quand il fut donné pour adjoint à Grandjean de Fouchy, il remercia le janséniste Guettard de lui avoir accordé sa voix. Celui-ci lui

répondit : Si vous ne la méritiez pas, vous ne l'auriez pas eue, car je ne vous aime pas.

Le cit. Diannyere en racontant cette anecdote, prête à Guettard ces mots : Car je vous hais. Ils nous paraissent trop durs pour être sortis de la bouche d'un dévot qui rendait justice à un philosophe.

Condorcet dans beaucoup d'ouvrages éclatans avait inspiré la haine du despotisme et l'amour de la liberté, et montré aux hommes leurs droits et les moyens de s'en assurer la jouissance. Il vit dans la révolution l'heureux moment où les philosophes pourraient réaliser leurs plus chères espérances. Aussi publia-t-il nombre d'écrits pour la diriger ou la justifier. Que n'a-t-il pas fait, par exemple, pour obtenir l'organisation de l'instruction publique ? On trouve ses idées sur cette importante matière dans la *Bibliothèque de l'Homme public*, dans la *Chronique du mois*, dans ses *Rapports à l'Assemblée législative*. Condorcet a péri sans voir ses effets couronnés d'aucun succès. Et en ce moment même, l'organisation de l'instruction publique est à peine entamée.

Il faut lire dans la notice même l'intéressant tableau de la France au moment de la fuite de Louis XVI. Ce fut alors que Condorcet, par un discours lu dans une société nombreuse, et applaudi avec transport, prouva que la royauté est une institution anti-sociale, et que les avantages qu'on lui suppose sont illusoires.

Sept à huit départemens nomment notre philosophe à la Convention nationale. Mais bientôt il vit se former dans son sein deux partis qui, avec des talents et des qualités bien différentes, voulaient la

république, « Il croyait encore au milieu du mois
„ de mai 1793, qu'il était possible de contenir Robers-
„ pierre par la peur, de renfermer dans ses devoirs
„ la municipalité de Paris, et de sauver la liberté en
„ lui attachant tous les Français par des lois justes.
„ Il gémissait sur les maux de sa patrie, sans les
„ croire incurables ; il finissait cependant par me
„ dire ; *Personne n'est sûr de vivre six mois.* » (Notice,
pag. 35.)

Je ne puis me refuser au plaisir de transcrire l'éloquente apostrophe du cit. Diannyere à la femme héroïque qui reçut Condorcet honteusement pros- crit.

« Vous qui l'avez accueilli sans le connaître, et
„ seulement parce qu'il était malheureux, qui l'avez
„ gardé six mois presque malgré lui, dont il ne s'est
„ séparé que malgré vous, et qui, témoin de sa dou-
„ ceur, de sa bonté, de sa patience, de son courage,
„ de son attachement à ses amis, de son amour pour
„ sa femme, pour sa fille, de son dévouement pour
„ sa patrie, aimez tant à parler de lui, et n'en par-
„ lez jamais sans répandre des larmes ; vous qu'il
„ appellait sa seconde mère, et avec laquelle il pleu-
„ rait en baisant le portrait de sa fille ; vous à qui
„ il disait : *Il faut que je vous quitte, vous êtes hors de*
„ *la loi* ; et qui lui répondiez : *Nous ne sommes pas*
„ *hors de l'humanité*. Femme magnanime, vous ne
„ voulez pas qu'on vous nomme, mais la postérité
„ saura que sans vous, cette belle *esquisse des progrès*
„ *de l'esprit humain* n'eût pas été faite ; elle saura tout
„ ce que Condorcet a fait chez vous, et tout ce que
„ vous avez fait pour lui ; et votre nom, qui alors

„ au sien et à celui de quelques autres , attestera
 „ qu'au milieu de nos malheurs nous avions du moins
 „ quelques personnes qui avaient plus de vertu que
 „ nous n'avions de faiblesse , de lâcheté . „

Il n'est plus cet homme intéressant , dont la philosophie , aussi sage que ferme , eût pu exercer une si salutaire influence sur la fin de la révolution et sur l'établissement d'un gouvernement. Profitons de ses réflexions sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire , imprimées vers la fin de 1789. Il s'agissait alors de détruire les causes de l'anarchie dont la France était menacée. Il existe encore des restes de cette affreuse anarchie que nous n'avons pas su éviter. Invitons , comme Condorcet , « tous les amis du bien public , „ qui ont quelqu'emprise sur l'opinion , à se réunir „ pour prêcher la morale et pour prouver au peuple „ qu'il ne peut exiger plus que ce qui lui a été ac- „ cordé , ou sans courir risque de tout perdre , ou sans „ manquer à la justice . »

Le cit. Diannière parle dans deux endroits de sa notice (pag. 13 et 40) de l'opinion de Condorcet sur l'Unité du Corps législatif , de manière à faire croire que ce grand publiciste ne verrait peut-être pas avec plaisir sa division actuelle en deux conseils ; mais on sera persuadé du contraire en se rappelant que Condorcet dans sa 2^e. lettre à Mathieu Montmorau . (7bre 1789 , pag. 16) , « convient que tout ce qui „ n'accorde pas le droit de voter sur les lois à des „ hommes qui ne seraient pas choisis uniquement „ par la nation ou par des électeurs nommés par „ elle , peut-être plus ou moins sages , conduire à „ des décisions plus ou moins raisonnables ; mais

„ il n'en résulte ni danger pour la liberté, ni violation du droit d'égalité des citoyens, ni division de la nation en plusieurs classes, ni aucun des maux que l'établissement de deux chambres ayant séparément une *part égale à la législation*, peut entraîner après lui. „ Il dit aussi à la Convention nationale, dans le rapport sur le plan de constitution du comité, „ qu'il est des moyens de partager une assemblée unique en deux sections qui n'eût rien de contraire à la liberté, ni même à l'unité entière du pouvoir. „

J'aurais désiré que l'auteur de la notice eût développé davantage l'injustice des persécutions dont la faction aristocratique accabla Condorcet dans les premières années de la révolution. Sans elles peut-être jamais Robespierre ne s'est parvenu à rendre le législateur-philosophe suspect à un peuple dont il était l'ami le plus pur et le plus désintéressé. On ne saurait trop répéter que c'est à la fureur de l'aristocratie et à la tiédeur de beaucoup d'hommes à talens que l'on doit une grande partie des malheurs de la révolution. Cette considération n'a pas échappé à l'intéressant auteur de la *Notice sur le vertueux Malesherbes*.

Beaucoup de lecteurs remarqueront l'éloge que fait le cit. Diannyere des talens oratoires et de l'immense popularité de Danton. Si ces talens et cette popularité eussent eu pour base des vertus réelles, la mort de cet hercule de la révolution eût sans doute excité des regrets plus durables. Mais l'impression momentanée qu'elle a faite a pu être occasionnée par la singularité de voir périr comme ennemi de la révolution celui qui en avait été un des plus ardents soutiens.

Du reste, cette notice fait autant d'honneur au cœur du cit. Diannière qu'à ses connaissances. Il y trace une analyse aussi exacte que rapide des nombreux ouvrages de Condorcet qui pourraient former 14 ou 15 volumes in-8°. Plusieurs n'ont été d'aucune utilité, ceux par exemple sur les assignats et sur les monnaies. Mais le cit. Diannière observe avec raison que la postérité prononcera entre leur auteur et ceux qui ne les ont pas adoptés; elle dira si ce qu'ils ont fait était le mieux possible dans les circonstances où ils étaient, et si de toutes les propositions possibles, celles de Condorcet étaient les plus sages et les plus exécutables. Ne puis-je pas ajouter que le système trop tardif des mandats est déjà un hommage rendu à la mémoire de Condorcet.

M O R A L E.

Instructions élémentaires sur la Morale, ouvrage qui a été jugé propre à l'instruction publique par le Jury des livres élémentaires et le Corps législatif, et qui a obtenu une récompense nationale par la loi du 11 germinal, l'an 4^e. Par le cit. BULARD. Un volume in-18. Prix, 100 liv., et 195 liv. franc de port. A Paris, chez CAILLOT, libraire, rue du Cimetière-St.-André, n°. 8.

VOICI le plan de ce petit ouvrage, qui n'est pas moins recommandable par la clarté des idées que par la précision du style et l'évidence des principes qui y sont développés.

L'auteur l'a divisé en six parties.

Dans la première , il expose les notions générales et élémentaires dont il est bon que les enfans aient une idée suffisante ; telles que la définition et l'objet de la morale , les qualités inhérentes à la nature de l'homme , le principe de ses actions , la raison , la conscience , etc.

Dans la seconde , il parle de Dieu , de l'homme , de l'immortalité de l'âme , de la société et du gouvernement.

Dans la troisième , il trace le tableau des vertus , et des avantages inestimables qu'elles procurent à l'homme.

Dans la quatrième , il expose les défauts , les vices , les crimes , et tous les maux qu'ils causent.

Dans la cinquième , il traite des devoirs de la vie publique.

Dans la sixième , de ceux de la vie privée , tels que les devoirs des époux , des pere et mere , des enfans , des proches ou des membres d'une même famille , des amis , des maîtres et des serviteurs.

Ce plan , comme on le voit , est tracé naturellement par les différens rapports que l'homme a avec ses semblables , et avec la société , et par les avantages qui en résultent . La forme interrogative que l'auteur a choisie , c'est-à-dire celle par demande et par réponse , a sans doute l'avantage d'être plus abrégée , de fixer l'attention des enfans sur les questions dont on veut leur donner la solution , de graver dans leur mémoire des maximes courtes , et d'établir entre les maîtres et les élèves une communication plus

directe, plus familière et plus favorable à l'instruction.

Mais, d'un autre côté, cette forme ne s'oppose-t-elle pas aux développemens si nécessaires pour bien entendre les principes d'une science ? s'accorde-t-elle avec la marche la plus naturelle des idées, avec cette analyse qui, allant toujours du simple au composé, est un guide sûr qui conduit sans interruption les esprits d'une vérité à une autre ? Cette série des idées et des preuves n'est-elle pas continuellement rompue par des *demandes* et par des *réponses*, qui souvent ne se lient pas aux demandes et aux réponses qui précédent. Le maître qui interroge n'arrange-t-il pas ses opérations de maniere à préparer les réponses dans le sens qu'il desire ? et est-on bien sûr que la réponse que l'on met dans la bouche de l'élève, soit toujours celle qu'il aurait faite lui-même s'il eût été libre de répondre d'après ses propres idées ? Enfin, cette forme ne rappelle-t-elle pas celle de ces *catechismes*, si absurdes, si dogmatiques, si tranchans, dont on obsédait l'esprit de l'enfance, et qui ont tant contribué à le nourrir de préjugés et d'erreurs ? Ces considérations nous paraissent bien puissantes pour exclure le système d'instruction par demandes et par réponses.

Nous pourrions en trouver la preuve dans cet ouvrage même. Dans la seconde partie, l'auteur place le chapitre *de Dieu* avant celui *de l'homme*. Si l'on considere l'ordre intellectuel et moral dans son universalité, Dieu est sans contredit le premier anneau de la chaîne innombrable des êtres; mais quand il s'agit d'amener des enfans, et même des élèves plus avan-

sés à la connaissance de ces vérités sublimes, connaissance qui n'offre que des mots et des abstractions intelligibles, si elle n'est sentie et raisonnée, ne faut-il pas auparavant leur avoir expliqué ce que c'est que l'homme, quelles sont ses facultés, sa place, sa destination au milieu de la nature et des êtres qui l'environnent? S'il est une échelle qui puisse nous éléver jusqu'à l'idée d'un Être suprême, ordonnateur des mondes, le premier échelon doit être posé en nous-mêmes; c'est en méditant sur notre organisation intellectuelle, sur les rapports que nous avons avec les autres êtres, et que ceux-ci ont avec nous, en considérant l'ordre immuable qui regne dans l'univers; que nous pouvons généraliser assez nos idées, pour arriver de sentiments en sentiments, d'indices moraux en indices moraux jusqu'à l'extrême probabilité de l'existence de Dieu. C'est donc par l'homme que doit commencer toute espèce d'instruction morale et politique, ou l'on risque de n'apprendre à ses élèves qu'à croire sur parole.

Ceci deviendra plus sensible en citant la première question que fait l'auteur : *Qu'est-ce que Dieu?* A quoi il suppose que les élèves doivent répondre : *C'est l'Être suprême par qui tout existe.* Remarquez d'abord que l'auteur suppose déjà la conviction de l'existence de Dieu, acquise; et qu'il franchit d'un saut la question la plus difficile qui puisse exercer la sagacité des esprits les plus instruits et les plus profonds, et sur laquelle peut-être on n'aura jamais d'autres preuves, que des preuves de sentiment. *Qu'est-ce que Dieu?* Après s'être convaincu de son existence, quel serait l'homme assez audacieux pour faire cette

question , et sur-tout pour entreprendre d'y répondre ? Ce n'est pas ainsi que Rousseau a procédé dans la *profession de foi du vicaire Savoyard*, le meilleur ouvrage qui ait été fait sur la question si délicate de l'existence de Dieu. Il s'est bien gardé de supposer ce qu'il fallait démontrer, et encore moins de chercher à expliquer ce qui sera toujours inexplicable.

La question qui termine ce chapitre n'est pas moins surprenante.

D. " Que doit-on penser de ceux qui négligent d'adorer Dieu , ou qui l'adorent d'une maniere différente de la nôtre ? ..

R. " Ceux qui négligent d'adorer Dieu, manquent au premier devoir des hommes vertueux , etc. "

Il faut avouer que cette question est pour le moins indiscrete , si elle n'est pas insidieuse. Demander à un enfant , à un jeune homme , ce qu'on doit penser de ceux qui négligent d'adorer Dieu , c'est l'accoutumer à n'estimer les hommes que sous le rapport des idées religieuses ; c'est jeter déjà dans son ame le germe de la haine et de l'intolérance. L'auteur a beau ajouter après , que nous devons aimer les hommes quels que soient leur culte et leur croyance , l'enfant , d'après la leçon du maître , regardera toujours celui qui néglige d'adorer Dieu comme un homme non vertueux ; ce qui est lier l'idée de *vertu* à celle de religion ; idée qui peut très-bien être séparée. Mais au fond qu'est-ce négliger d'adorer Dieu ? est-ce ne lui rendre aucun culte apparent : celui qui l'adore en esprit et en vérité , lui rend peut-être le culte le plus digne de lui. L'auteur entend-il parler de ceux qui font profession ouverte d'athéisme ? Si la liberté des

eultes est au nombre des droits qu'il faille respecter, celle de croire ou de ne pas croire est du même genre. Dans tous les cas , on voit combien de partielles questions sont déplacées, et peuvent donner à des enfans des idées fausses et même dangereuses.

Ce que nous venons de dire s'applique également au chapitre de l'immortalité de l'ame, où l'auteur présente cette série de questions : *Qu'est-ce que l'ame ? — L'ame est-elle distincte du corps ? — En quoi consiste la vie du corps ? — En quoi consiste la vie de l'ame ?* et autres de cette espece. L'auteur suit toujours la même marche ; il suppose toujours comme démontré le point même de la difficulté, méthode qui n'est sûrement pas la meilleure pour diriger l'esprit humain dans la recherche de la vérité.

En faisant ces observations , nous sommes loin de croire que l'idée de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, ne soit une idée très-belle et très-utile. Elle a fait la consolation et le bonheur des plus grands philosophes de l'antiquité; elle plaira toujours aux ames sensibles, aimantes et vertueuses. Mais nous avons voulu prouver que ces questions , d'une métaphysique hardie, ne sont point à la portée des enfans; que ne pouvant jamais les soumettre à une preuve rigoureuse , parce qu'elles échappent aux sens qui sont les instrumens de toutes nos idées , il vaut mieux s'en abstenir que de les discuter d'une maniere peu satisfaisante. Il sera toujours dangereux d'appuyer la morale sur les idées religieuses , parce que les opinions religieuses étant extrêmement variées , ce serait communiquer la même variation aux principes de la morale qui sont invariables , quand on les

fonde sur la nature et les rapports de l'homme.

Quoi qu'il en soit , ces instructions élémentaires , à l'exception des chapitres que nous venons d'indiquer qu'il aurait fallu supprimer , on traite d'une autre maniere , contiennent des idées saines sur la morale , exposées avec simplicité et douceur ; ce n'est ni l'austérité du stoïcisme , ni le relâchement des Epicuriens. Si elles ne remplissent pas parfaitement le but du concours , elles en approchent , et peuvent être également utiles aux enfans et aux maîtres , sur-tout si ceux - ci savent suppléer ou corriger ce qu'il peut y avoir de défectueux ou de supérieur aux notions de l'enfance.

P O É S I E.

SILENE. *Églogue traduite de Virgile.*

MA muse , qu'instruisit la muse de Sicile ,
S'essaya la première aux doux chants de l'Idylle.
Elle n'a point rougi d'habiter dans les bois ;
Poète ambitieux , je célébrais les rois.
Mais Phœbus : « Suis toujours la route accoutumée ,
» Poète des pasteurs ; sur l'herbe parfumée ,
» Que ta frèle musette , à tes troupeaux heureux ,
» Fredonne quelques airs qui soient simples comme eux . »
Assez d'autres , Varus , au milieu des batailles ,
Diront de nos Römainz les tristes funérailles ;
La campagne , à jamais est l'objet de mes chants ;
Cependant , s'ils sont lus de quelqu'ami des champs ,
Il entendra par-tout , nos vallons , nos bruyères ,
Célébrer tes exploits et tes vertus guerrières ;

O Varus ! et quels vers plus aimés d'Apollon ,
 Que les vers consacrés par ta gloire et ton nom ?
 Avançons ; sous sa grotte obscure et souterraine
 Cromis et Mnasilus apperçurent Silene ;
 Du poids d'un long sommeil ses yeux étaient vaincus ,
 Et son sang fermentait toujours plein de Bacchus ;
 Sa couronne échappait à sa tête lassée ,
 Et sa cruche pesait sur l'anse renversée .
 Ils l'abordent ensemble , et leurs mains avec art
 De guirlandes de fleurs enchaînent le vieillard ;
 (Car dédaignant leurs vœux et leur âge encor tendre ,
 Il les trompa souvent de l'espoir de l'entendre .)
 Églé , la belle Églé , vient se joindre à leurs jeux ,
 S'approche , et quand Silene ouvre déjà les yeux ,
 Elle folâtre encor , et d'une main tremblante
 Écrase sur son front une mure sanglante ;
 Mais lui : « Rompez ces nœuds , dit avec un souris
 » Le vieillard , c'est assez que vous m'ayez surpris ,
 » Quelques chants vont payer ma liberté nouvelle ;
 » Bergers , des chants pour vous ; un autre prix pour elle . »

Il commence , à l'instant près des faunes assis
 Vous auriez vu jouer les tigres adoucis ,
 La forêt tressaillir ; les chênes du Riphée
 Furent moins attentifs aux chants du grand Orphée ;
 Le Pinde admire moins le dieu puissant des vers .

Il chantait la nature et le jeune univers ,
 Les atômes errans dans les plaines du vuide ;
 Les germes dispersés , le feu d'abord liquide ,
 L'un l'autre se heurtant , l'un à l'autre enchaînés ,
 De leur hymen fécond les mondes émanés ,
 Des élémens rivaux , l'alliance et la haine ;
 Bientôt il leur impose une règle certaine ;
 De la terre assermie il sépare les eaux ,
 Et des cieux rayonnans allume les flambeaux ;

Fait

Fait descendre la pluie , ou l'élève en nuages ;
 A sa voix , les forêts se couronnent d'ombrages ;
 Dans la plaine inconnue ét sur les monts naissans
 Errent de loin en loin leurs rares habitans..
 Mais tout change ; la terre a disparu sous l'onde ,
 Et de cailloux vivans Pîrîha peuple le monde ;
 Il chante de Japhet le fils audacieux ,
 Et Saturne apportant à nos premiers ayeux
 Ce siecle de bonheur , regretté d'âge en âge ,
 Hilas qu'Hercule en vain redemande au rivage.
 Hilas ! s'écriait-il , Hilas ne répond pas !
 Le rivage alarmé répète encor Hilas.
 Silene consola d'une amour effrenée
 Du vertueux Minos l'épouse infortunée.
 Malheureuse , quel trouble a donc saisi tes sens ?
 Les filles de Pretus , de faux mugissemens
 Souvent ont effrayé la timide bergere ,
 Et cherchant sur leurs fronts une corne étrangere ,
 Elles ont craint le joug qui soumet les taureaux ;
 Mais chastes cependant , au milieu des troupeaux ,
 Dans la génisse aimée , une erreur moins fatale ,
 Leur montrait leur pareille , et non pas leur rivale.
 Triste Pasiphaé , tout accroît ton tourment ;
 Tu le cherches , il fuit , et ton farouche amant ,
 Quand la montagne en vain retentit de ta plainte ,
 Étendu sur la moussé et le mol hyacinthe ,
 Rumine pesamment l'herbe pâle et les fleurs.
 O nymphes des forêts , déesses des chasseurs ,
 Vous le reconnaîtrez à sa corne indomptée ,
 Vous verrez de ses flancs la blancheur argentée !
 O nymphes , fermez-lui tous les sentiers du bois !
 Mais en vain , insensible à tes pleurs , à ma voix ,
 Il suit une genisse au vallon de Gortine.

Variant les accords de sa lyre divine ,

Tome XXII.

G

Le maître de Bacchus chante les pommes d'or,
Qui d'une vierge agile ont ralenti l'essor.

Des sœurs de Phaéton , sous une écorce amère ,
Il étouffe la voix qui redemande un frere.

Sur les bords du Permessé il a conduit Gallus ;

Le voyez-vous errant sur ces monts inconnus ,

Devant lui se lever les nymphes d'Aonie ,

Et les chœurs d'Apollon cesser leur harmonie ?

Entendez-vous Linus le front paré de fleurs ?

“ Reçois ces chalumeaux de la main des Neuf-sœurs ,

“ Ce sont ceux du vieillard qui chantait dans Ascrée ;

“ Des bois thessaliens dis la source sacrée ,

“ Pour qu'Apollon , fixé par tes divins concerts ,

“ Précere un jour leur ombre aux bois qui lui sont chers .”

Dois-je oublier ici cette nymphe perfide

Coupant un cheveu d'or d'une main parricide ?

La peindrai-je au milieu de cent gouffres bruyans ,

Ceignant son sein de lis de monstres aboyans ,

Et ses chiens affamés plus craints que les orages ,

Dévorans un navire et vivans de naufrages ?

Tairai-je à son époux dans les festins assis ,

Philomèle servant les membres de son fils ,

Des malheurs de Progne conservant la mémoire ,

Et contant aux déserts sa déplorable histoire ?

Dirai-je quel prodige attriste sa beauté ,

Comme elle s'étonna de sa légereté ,

Et rasa son palais de ses ailes naissantes ?

Le vieillard répéta ces hymnes ravissantes ,

Dont l'heureux Eurotas entendit les accords ,

Quand le divin Phœbus méditant sur ses bords ,

L'harmonieux Laurier les chante et les répète !

Ainsi chanta Silène : aux accens du poète

Les vallons sont émus , et portent jusqu'aux cieux

Ces accords qui charmaient les bergers et les dieux .

Le soir les interrompt ; et l'Olympe avec peine
Voyait finir le jour et le chant de Silene.

FLINS.

A N N O N C E S.

L I V R E S F R A N G A I S.

Essai de Littérature, par Joseph de la Serrie, avec des planches dessinées et gravées de la main de l'auteur ; brochure in-8°. de 80 pages. A Paris, de l'imprimerie de Dupont. 1796.

Ces essais de littérature, imprimés avec beaucoup de soin, et ornés de jolies gravures, contiennent des épîtres, des idylles, un poème intitulé *Aglaore*, le tout moitié prose et moitié vers. L'auteur qui est très-jeune, annonce un amateur idolâtre des arts, de la nature et de la philosophie. Sa prose est douce, harmonieuse, et ses vers faciles, et quelquefois brillans. On trouve dans ces essais de la sensibilité, de la mélancolie et du talent. Il est aisément de voir que l'auteur a été persécuté dans la révolution. Ses tableaux se ressentent souvent de la situation de son ame, et n'en sont que plus intéressans. Qui ne serait disposé de pardonner aux malheureux les souvenirs amers de leurs souffrances ; le tems est proche, où ces souvenirs s'adouciront et viendront s'effacer et se perdre dans un sentiment plus doux, celui de l'oubli de nos maux passés et de la gloire et du bonheur de notre patrie.

Les Soirées Littéraires, ou mélanges de traductions nouvelles des plus beaux morceaux de l'antiquité, de pieces instructives et amusantes, françaises et étrangères, d'anecdotes sur les auteurs et leurs écrits, etc., etc. Deux volumes in-8°. L'an IV de la République. A Paris, chez Morin, libraire et commissionnaire, rue Christine, n°. 12.

Cet ouvrage aura une suite, et se distribue par cahiers.

G 2

Les Amours de Léandre et d'Héro, poème de Musée le grammairien, traduit en français avec le texte grec, la version latine, des notes critiques et un index ; par J. B. Gail, professeur de littérature grecque au collège de France. Un volume grand in-8^o. L'an IV.

Idylles et autres pièces de Théocrite, traduites en français par le même, avec le texte grec et la version latine. Un gros volume in-8^o.

Le même contenant seulement la traduction française. Deux volumes in-18, de l'imprimerie de Didot, avec des gravures dessinées par Barbier, Moreau et Chaudet.

A Paris, chez l'auteur au collège de France, place Cambrai.

Le Calendrier Républicain, poème, lu à l'assemblée publique du Lycée des Arts, le 10 frimaire de l'an III ; suivi d'une ode au Vengeur, et de quelques autres poèmes sur les victoires de la République en Italie, en Espagne, en Allemagne ; sur la conquête de la Hollande ; sur la paix avec la Toscane, et d'une douzaine d'hymnes civiques ou chansons. Par le poète de la Révolution, Dorat-Cubieres, auteur du Voyage à la Bastille, en vers et en prose ; des Rivaux au cardinalat, ou Pasquin et Mauri, poème héroï-comique en quatre chants ; des cinq poèmes intitulés : les Etats-Généraux de l'Olympe, de l'Europe, de l'Eglise, du Parnasse et de Cythère ; de l'Epître au Grand-Inquisiteur, de l'Inquisition dénoncée ; de la Méprise pontificale, des Châteaux en Espagne des émigrés, du général Tonneau, du Pape malgré lui, du Danger des Couvens, de la Lettre de saint Jérôme à une Dame romaine ; de la baronne de Chantal, ou les Dangers de la dévotion, en trois actes et en vers ; des Journaux d'à-présent ; du Banquet des six Rois ; du poème des Abeilles ; des Portraits de Mirabeau, de Lepelletier, d'Athanase Auger, de Cerutti, et de plusieurs autres ouvrages patriotiques et philosophiques composés depuis la révolution. Prix, 60 liv. A Paris, chez Tessier, libraire, rue de la Harpe, n°. 151, vis-à-vis celle du Foin, an IV de la République.

On ne sait pas si Dorat-Cubieres est le Poète de la Révolution, mais à en juger par le titre de cette brochure, on voit du moins qu'il en est le plus fécond.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 avril 1796.

L'IMPÉRATRICE de Russie a fait notifier à la cour de Suede le mariage du grand-duc Constantin, son petit-fils, avec la princesse Anne Fœderowna de Saxe-Cobourg. Cette communication amicale semblait propre à détruire tous les bruits que l'on avait répandus sur ses desseins contre un pays auquel l'on supposait que son ambition voulait depuis long-tems faire éprouver à-peu-près le même sort qu'à la Pologne. Mais ces apparences de bonne intelligence ne se sont pas soutenues. Un courrier extraordinaire dépeché par le baron de Fledings, ambassadeur suédois à Pétersbourg, a annoncé que Catherine II fait rassembler une armée sur les frontières de la Finlande, que l'on dit devoir s'élever à soixante mille hommes, que six bataillons de ses gardes-du-corps sont déjà en marche pour cette destination, et qu'elle a donné les ordres les plus précis pour accélérer l'armement d'une escadre.

Quels sont les véritables motifs de ces préparatifs hostiles? Doit-on les chercher dans la résolution que la cour de Stockholm a manifestée de remplir ses engagements avec le duc régnant de Mecklembourg

Schwerin pour le mariage du jeune roi. Déjà le ministre de Russie a déclaré, qu'indépendamment des liens du sang, la sûreté du Nord, et celle même de la couronne de Suede, oblige l'impératrice d'exiger la rupture de ces engagements, et de poursuivre l'accomplissement de ceux que le feu roi Gustave III avait pris avec elle; et en conséquence desquelles elle a dirigé l'éducation de la jeune princesse, sa petite-fille, à qui elle a fait apprendre la langue suédoise.

On ne peut se le dissimuler : la préférence donnée par la Suede à l'alliance avec le duc de Mecklembourg est plus que désobligeante. Catherine, habituée aux complaisances, aux adulations de presque toutes les cours de l'Europe, qui non-seulement est négligée, mais qui voit même son alliance rejettée par celle à qui il semblait que sa puissance dût être plus particulièrement redoutable, doit éprouver tout le chagrin de l'orgueil humilié. On pourrait donc croire qu'un sentiment de vengeance n'est point étranger aux mouvements militaires qu'elle a ordonnés vers les frontières de la Suede, et qu'il a du moins accéléré l'exécution des projets de sa cupidité et de son ambition.

Quoi qu'il en soit, le cabinet de Stockholm qu'elle n'a pu séduire par des démonstrations de bienveillance, vient de prouver qu'il ne peut être intimidé par des démonstrations menaçantes. Il a pris avec la plus grande promptitude toutes les mesures nécessaires pour repousser vigoureusement l'attaque qu'il peur prévoir. L'armée entière de Finlande a reçu ordre de se rassembler sous la forteresse de Louisa qui touche l'extrême frontière de la Finlande russe,

dent elle n'est séparée que par la rivière de Kymene ; tous les officiers sont obligés de rejoindre leurs corps au plutôt ; et tout se prépare pour que la garnison de Stockholm soit prête à marcher au premier signal. On travaille aussi avec une activité étonnante à équiper deux flottes ; l'une de vaisseaux de ligne, et l'autre de bâtimens plats pour agir sur les côtes.

Tandis que de si formidables obstacles s'élèvent en Suede contre les envahissemens que Cathérine II peut méditer, il paraît que l'on veut lui disputer ceux qu'elle a consommés en Pologne. Nous ne parlerons pas des discussions qui existent relativement à la démarcation des limites entre les puissances co-partageantes. Ces discussions pourraient sans doute se terminer facilement. Mais une insurrection formidable s'annonce ; et si les sentimens de la liberté, de l'amour de la patrie ne sont pas étouffés dans le cœur des Polonais, on peut prévoir qu'elle aura de rapides succès. Huit mille d'entr'eux, échappés aux Russes lors de la prise de la Podolie, et réfugiés sur le territoire ottoman, viennent de s'avancer jusqu'à Szwaneck près de Kaminieck, conduits par les généraux Denizko, Hollizko et Liberadeski, tous trois célèbres, tous trois recommandables par leur dévouement à la cause publique. Ils ont répandu un manifeste par lequel ils appellent aux armes leurs concitoyens ; et leur donnent l'espérance d'être soutenus par la Porte.

Les opérations de cette puissance ont dû être suspendues pendant le ramaham, carême des Musulmans, observé avec une exactitude si sévère, que les journées entières suffisent à peine aux exercices

pieux, et qu'il ne reste aucun moment que l'on puisse employer aux affaires. En conséquence, on n'a point de nouvelles récentes des troupes qui étaient en mouvement pour se rendre à Andrinople. On sait seulement que leur marche et que les autres dispositions militaires de la Porte ont éveillé les inquiétudes du ministre de Russie. Il a demandé quel en était l'objet. On lui a répondu que tous les préparatifs dont il s'alarmait étaient nécessités par la persévérance de Passan-Oglou dans sa rébellion; que c'était contre ce pacha que devait marcher l'armée rassemblée sous les murs d'Andrinople; et que pour le tranquilliser complètement, la Porte l'assurait que pas un homme de cette armée ne passerait le Danube. Peusatisfait de cette réponse, M. Kotschubey a demandé la permission d'envoyer à Andrinople un homme de confiance pour prendre connaissance de la véritable force ottomane; et l'on dit qu'il a obtenu cette permission. Cette condescendance est-elle un trait de politique? n'est-elle qu'un acte de faiblesse? D'après quelques rapports qui assurent que Passan-Oglou a accepté le pardon qui lui a été offert, et qu'il a promis de faire payer au district de Widdin les impositions auxquelles il s'était toujours refusé, on doit croire que toute la conduite du Divan ne tend qu'à donner le change sur ses véritables intentions, jusqu'à ce qu'elle ait complété toutes ses mesures, non-seulement pour entrer en campagne avec avantage contre les Russes, mais aussi pour se concilier la faveur de ses sujets, peu disposés à une guerre nouvelle, et parmi lesquels la disette des objets de première nécessité a excité de grands mé-

contentemens. Ses efforts pour ramener l'abondance ont eu du succès; et l'on est déjà assuré que le pain ne manquera pas, et se soutiendra à un prix modique.

De Francfort-sur-le-Main , le 30 avril.

Le grand conseil de guerre , dans lequel le plan des opérations pour la prochaine campagne a été arrêté, devait se tenir à Manheim. L'archiduc Charles l'a convoqué à Mayence. Tous les généraux divisionnaires y ont été appellés. Le général Wurmser a reçu aussi ordre de s'y rendre. Il paraît que les principaux efforts des Autrichiens se porteront vers le Bas-Rhin. Pour les seconder , l'électeur de Mayence a fait lever 2,400 hommes de nouvelles recrues dans ses états; il a aussi ouvert un emprunt de 600,000 florins. Mais personne ne s'empresse d'y contribuer.

On sait que la chambre impériale de Wetzlar avait demandé à l'empereur « quelle devait être sa conduite au cas que les Français pénétrassent de nouveau jusqu'à elle , et que la ligne de démarcation ne fût plus respectée? » Sa majesté impériale , dans la réponse qu'elle a donnée à cet égard , s'est plaint du peu de confiance de la chambre en Dieu et dans le courage des troupes autrichiennes.

On mande de Vienne que le comte Manfredini y est arrivé de Florence avec la mission de demander l'intervention de la cour impériale sur une difficulté assez grave qui s'élève dans ce moment entre le roi de Naples et le grand-duc de Toscane. Ce dernier , en conséquence de la neutralité qu'il a adoptée , a

refusé le passage , par ses états , aux troupes napolitaines ; le roi de Naples a déclaré , dit-on , qu'il voulait obtenir ce passage de gré ou de force . On est dans l'attente du parti que l'empereur prendra dans cette occurrence .

ITALIE. *De Gênes, le 20 avril.*

Le citoyen Faypoult , nouveau ministre de France près notre République , est ici avec son épouse , son secrétaire et toute sa suite .

Il s'est présenté à l'audience du doge , en habit simple , suivi d'officiers et de négocians français établis ici ; il lui a parlé en ces termes :

“ Sérénissime doge , le Directoire exécutif de la République Française m'a choisi pour résider auprès de la république de Gênes , en qualité de ministre plénipotentiaire . Je viens de sa part assurer le sérénissime gouvernement , du vif intérêt que la République Française prend à la prospérité et la sûreté de la nation génoise . Ce sentiment est une conséquence de l'estime naturelle et réciproque des deux peuples , qui se sont signalés par leur courage et leur énergie , lorsqu'ils ont eu à défendre ou à recouvrer leur liberté . D'autres motifs aussi importans doivent contribuer à affirmer pour toujours la bonne harmonie qui regne entre Gênes et la France ; c'est le voisinage des deux pays , l'industrieuse activité de leurs habitans , l'antiquité de leurs liens commerciaux et politiques , et finalement la situation du territoire de Gênes , limitrophe des deux puissances qui , depuis si long-tems , méditent de les diviser , et celle de la France , qui n'a aucun avantage à s'agrandir à ses dépens . La nation génoise et son gouvernement peuvent donc être assurés des constans et continuels bons offices de la nation française ; et en revanche , le gouvernement français

Le droit de s'attendre à une réciprocité loyale et sincère de la part du gouvernement de Gênes , et d'être persuadé qu'il ne protégera jamais ces Français perfides qui sont aujourd'hui l'objet du mépris de tout l'univers , de ces émigrés qui ont ignominieusement pris la fuite de leur patrie pour conspirer contre elle .

Le Directoire , qui connaît toute l'étendue des devoirs qui lui sont imposés par la confiance d'une grande nation , d'une nation libre , généreuse et magnanime ; le Directoire , qui a détruit le reste des ennemis qui troublaient encore la tranquillité de la France , et dont les mesures énergiques garantissent déjà à toute l'Europe l'inaltérable afferrissement de sa constitution , doit et veut être fidèle et sincère dans ses rapports avec les nations étrangères ; il veut que la justice et la vérité soient la base de la diplomatie ; il croit enfin qu'il est digne de la grandeur et de la générosité nationale de ne pas borner ses soins aux intérêts de la France , mais de les étendre au bonheur des nations qui se montreront amies sincères des Français. Elles pourront donc à l'avenir considérer sa justice et sa puissance comme une égide tutélaire de leur conservation .

J'ai l'honneur de remettre au sérénissime doge mes lettres de créance , et de l'assurer que , dans l'exercice de mes fonctions , je serai toujours animé du désir sincere d'être personnellement agréable au sérénissime gouvernement de Gênes , et d'obtenir la confiance et l'estime de la nation génoise .

Il a été dit dans quelques feuilles étrangères que le gouvernement français avait adressé de fortes plaintes à la république de Venise , sur le séjour qu'on accordait au prince , l'aîné des frères de Louis XVI , sur son territoire , et qu'il avait demandé son éloignement de Vérone . Ce rapport n'est pas exact , et suivant les lettres de Venise , voici le fait . Le ministre des relations extérieures , Charles Lacroix , a témoigné , mais en particulier et non officiellement , au noble

Querini, ministre vénitien à Paris, quelque surprise sur l'asyle qu'on donnait au ci-devant comte de Provence; ce que le noble Querini ayant communiqué au sénat; ce ministre a eu ordre de répondre en substance : Que la république ne refusant jamais l'hospitalité à qui que se soit, se tenait néanmoins dans les bornes des bons égards; que d'ailleurs l'ancien comité de salut public avait témoigné au sénat sa satisfaction de ce que ce prince se tenait plutôt dans les états vénitiens qu'ailleurs; qu'ainsi, le sénat se flattait, que le Directoire exécutif voudrait bien à cet égard ne point s'écartier des principes et des sentimens déclarés par l'ancien comité. » Le ministre Lacroix instruit en particulier, et non officiellement, de cette façon de penser du gouvernement vénitien, a témoigné y acquiescer.

Les lettres de Corse s'accordent à dire que le drapeau tricolor est arboré dans cette île, et que l'insurrection y est commencée. Le gouverneur avait envoyé 400 hommes de milice pour forcer les habitans du canton de Borgnone au paiement de leurs contributions. Les paysans, au nombre de 3000, ont cerné et désarmé les 400 hommes, et fusillé trois des chefs qu'ils avaient gardé en otage. Plusieurs autres cantons ont suivi cet exemple et, sur la requisition du vice-roi, les habitans du cap de Corse et de Bastia ont refusé de marcher contre les rebelles. Des magasins considérables ont été brûlés à Fiorenzo, dont les habitans sont aussi en insurrection. Un bataillon corse a disparu tout entier à l'instant où on voulait le faire embarquer pour Ajaccio. Ces favorables dispositions des Corsos en faveur des Français, sont attribuées au rapport fait en faveur des Corsos émigrés, et à la confiance que le gouvernement a accordée à leurs compatriotes Buonaparte et Salicetti.

ESPAGNE. *De Madrid, le 15 avril.*

La cour d'Espagne continue à donner des preuves de la loyauté avec laquelle elle a souscrit à une pacification qui doit être d'autant plus durable, qu'elle est fondée sur l'intérêt commun qui détermine cet état, ainsi que la France, à résister aux projets ambitieux de la Grande-Bretagne. La cession de la partie espagnole de Saint-Domingue a été effectuée; les biens des Français proscrits sont rendus, et des mesures sont prises aujourd'hui, d'un commun accord, pour rétablir les relations habituelles de commerce entre les deux peuples.

Une lettre du citoyen Dhermand, chargé des affaires de la République Française en Espagne, en date du 15 germinal, an 4, annonce qu'il a obtenu du gouvernement espagnol le libre transit des marchandises des fabriques françaises, destinées pour Cadix. Le Prince de la Paix lui a écrit, à ce sujet, ce qui suit :

Extrait de la lettre du Prince de la Paix au chargé des affaires de la République Française.

“ D'après la note que vous m'avez adressée le 3 février, sur le libre passage des marchandises françaises par les douanes d'Agreda et de Victoria jusqu'à Cadix, je me suis informé comment l'Espagne en avait agi pendant la guerre précédente de l'Angleterre avec la France. Le ministre des affaires domestiques m'a donné les instructions nécessaires à ce sujet. J'en ai informé le roi, qui n'a vu aucun inconvénient à ce que le transit desdites marchandises soit accordé avec les mêmes formalités usitées pendant la présente guerre de l'Angleterre avec la France; en conséquence, vous en instruirez votre gouvernement. ”

Le général Pérignon, ambassadeur de la République, est arrivé à Madrid le 22 du mois dernier.

Son entrée dans cette capitale n'a point été marquée par un apparat fastueux. Elle a reçu du peuple espagnol un caractère plus auguste et plus touchant. Son empressement, ses signes de joie, ses salutations étaient aussi agréables pour cet ambassadeur, que désespérantes pour les émissaires que nos ennemis avaient répandus sur son passage. L'affluence du peuple, dans la cour et sous le péristille de l'hôtel qui lui était destiné, était considérable. Descendu de voiture, il lui fut difficile, mais bien doux, de percer cette foule qui, par des cris de *vive la République Française !* et de *vive son ambassadeur !* exprimait librement, et à-la-fois, le sentiment de son affection, et de celui de ses véritable intérêts.

Le soir même et le lendemain, ces airs chérirs qui conduisent toujours nos phalanges républicaines à la victoire, ont été exécutés par les musiques des corps civils et militaires, avec une précision si parfaite, que je suis persuadé qu'ils seraient propices aux armes espagnoles unies aux armes de la République. Ces hommages, également honorables pour le peuple qui les a spontanément décernés, et pour l'ambassadeur qui les a reçus avec autant de noblesse que de modestie, doivent être regardés comme un triomphe de la République sur les Jâches détracteurs qui intriguent vainement pour éloigner d'elle les nations et leurs gouvernemens.

Notre flotte destinée pour la Méditerranée doit être composée de 23 vaisseaux de ligne, quinze frégates et quatre corvettes. Un armement aussi formidable

ne peut laisser douter que l'intention de notre cabinet ne soit de faire respecter sa neutralité par l'Angleterre, qui n'a pu voir qu'avec beaucoup de dépit la paix particulière qu'il a faite avec la France, et son attention à en faire exécuter toutes les stipulations.

Suisse. De Basle, le 19 avril.

L'ambassadeur de la République Française a remis au canton de Basle une note du Directoire, relative aux projets d'invasion qu'il connaissait au prince de Condé. Nous transcrivons ici cette pièce, et la réponse qui y a été faite.

Déclaration du Directoire exécutif à l'état de Basle; Paris, 6 germinal.

« Le Directoire exécutif ayant été informé que l'année dernière il avait existé un plan d'attaque contre les frontières de la France, dont l'objet avait été de porter le corps des émigrés, sous les ordres du prince de Condé, d'abord dans le Frickthal, et de ce point, traversant le territoire du canton de Basle, d'effectuer ensuite une invasion dans les départemens du Haut-Rhin, du Mont-Terrible, du Doubs et du Jura; que ce plan, loin d'être abandonné vient d'être repris, et qu'il se fait maintenant de nouveaux préparatifs pour le mettre à exécution; que les preuves matérielles de ce fait ont été mises sous ses yeux avec les noms, qualités et professions de plusieurs habitans de la Suisse, qui emploient avec une ardeur très-évidente leur influence et leur crédit pour faire réussir un projet si contraire à l'amitié, qui depuis si long-tems unit les deux peuples; que les intentions connues d'une partie des magistrats et des citoyens les plus influans de la ville de Basle, ne sont pas faites pour rassurer le Directoire, puisqu'il est notoire qu'ils traitent avec autant de défaveur les amis de la République Française qu'ils marquent de complaisance et de prédilection pour tout ce qui concerne le service des armées de l'empereur, et pour lui procurer de l'argent; qu'ainsi tout doit faire présumer que dans le cas où les armées ennemis oseraient tenter l'in-

vaison projetée , et à cet effet , auraient violé le territoire du canton de Basle , elles ne trouveraient aucune résistance efficace , et que les magistrats composant le gouvernement de cette ville se borneraient à chercher dans la faiblesse de leurs moyens de résistance , un prétexte pour ouvrir une aussi sérieuse atteinte portée à la neutralité , et pour se mettre à l'abri des suites qu'elle pourrait entraîner contr' eux ; qu'ainsi il n'existe pas , quant à présent , de garantie suffisante que ladite neutralité sera respectée.

„ Le Directoire , convaincu qu'il est de son devoir de faire cesser cet état d'incertitude , et de savoir , s'il peut compter sur la sûreté des frontières de la république , correspondantes au canton de Basle , déclare aux magistrats de cette ville et canton , que dans le cas où l'ennemi continuerait à faire des dispositions hostiles pour exécuter son plan d'invasion , et où ils ne prendraient pas de précautions énergiques , suffisantes et non suspectes , pour défendre leur propre territoire , et maintenir le respect dû à la neutralité , il a résolu de prendre toutes les mesures que les circonstances lui commanderont pour garantir les départemens frontières de toute espèce d'insulte , et qu'il les rend responsables des suites fâcheuses qui pourraient résulter des opérations militaires .

„ La présente déclaration sera remise officiellement au gouvernement de Basle . „

Lettre des magistrats de Basle au citoyen Barthélémy , ambassadeur de la République Française auprès des cantons suisses .

„ Votre excellence nous a adressé , avec sa lettre du 15 germinal (5 avril) , un écrit du Directoire exécutif , qui semble être un arrêté extrait de ses registres . Nous passons sur une forme aussi inusitée , parce que nous devons supposer que c'est par erreur qu'on nous l'a envoyé de cette manière , et croire que le gouvernement a voulu uniquement nous faire connaître par son ministre des affaires étrangères , le résultat de ses délibérations . Mais si la forme de cet écrit nous a paru étrange , sa teneur a dû nous paraître bien plus étrange encore , comme votre excellence en sera convaincue par notre réponse .

„ Le Directoire exécutif nous dit que le corps des émigrés a le projet de tenter une invasion par notre territoire . Il ne nous appartient pas de révoquer en doute les preuves qu'il a en main ; mais nous devons pourtant observer qu'à l'ouverture de chaque campagne le bruit d'un tel projet s'est

s'est répandu dans le public , sans que jamais il ait été mis à exécution ; en sorte que réellement nous ne savons point encore si ces bruits n'étaient qu'une ruse de guerre , ou si ce dessein n'a été abandonné que parce que l'on a douté de son succès , ou parce que d'autres circonstances , regardées comme essentielles et sur lesquelles on comptait , ont été attendues en vain ; ou enfin , ce qui est bien plus vraisemblable , parce que le cabinet de Vienne , qui respecte notre neutralité , a défendu de troubler le repos d'un peuple indépendant ; qui , depuis plusieurs siecles , content de ses propres traités , n'a jamais pris la moindre part aux dissensions des grandes puissances de l'Europe . D'ailleurs , nous assurons qu'il n'y a actuellement aucune espece de danger ; le corps des émigrés est assez loin de nos frontieres ; ses forces ne sont point suffisantes pour le plan qu'on leur suppose , et on ne remarque aucune des dispositions et des préparatifs que ce plan exigerait .

„ Le deuxième article de la note du Directoire , relatif à la défense de notre territoire , exige de nous sous ce rapport une garantie suffisante . Aucun peuple neutre ne peut en donner une telle . Si les puissances belligérantes , avec leurs forteresses , leurs lignes formidables , leurs armées et la réunion de toutes leurs forces , ne peuvent souvent protéger leurs propres provinces contre une invasion ennemie , un peuple neutre le peut bien moins , et le rassemblement de ses soldats , loin de lui garantir sa sûreté , ferait naître nécessairement la méfiance . D'ailleurs , les dépenses qu'exigerait une telle mesure , sont bien au-dessus de nos forces ; chaque jour plus affaiblies par le malheur des tems . Mais il est une autre espece de garantie , qui l'emporte selon nous sur celle que l'on pourrait fonder sur des forces militaires réunies ; et cette garantie est dans la promesse des puissances et dans leur intérêt ; elle est dans la ferme résolution qu'ont prise à l'unanimité les cantons suisses , de ne point s'écartier des principes de scrupuleuse neutralité qu'ils ont héritée de leurs ancêtres , et dans la connaissance intime qu'ont leurs voisins de cette résolution ; elle est dans les difficultés que le pays lui-même opposerait au passage , puisque le parti agresseur aurait sa retraite coupée sans espoir , par l'arrivée des contingens de nos confédérés , prêts à venger avec autant d'ardeur une insulte faite à notre neutralité , qu'ils sont religieux à l'observer .

„ Nous venons aux reproches que fait le Directoire aux magistrats de Basle et à quelques bourgeois de notre canton

et d'autres cantons. Une dénonciation vague est sans exemple. L'opinion et la volonté du souverain dans les républiques se manifestent par les résolutions qu'il prend solennellement, et non pas par la façon de penser de quelques particuliers. Bien plus, quelques divergentes que puissent être en elles ces opinions individuelles, néanmoins elles convergent toutes en un point commun, et ce point est l'amour de la patrie et la conviction que la plus stricte neutralité est le fondement de notre existence politique. On nous gague par la droiture, la bienveillance et l'amitié; nos coeurs s'aliènent par des reproches vagues et des démonstrations de méfiance. Que serait-ce, si une telle méfiance avait pour cause de simples nouvelles données par des hommes qui, par des vues coupables, inspirées par la vengeance, la haine ou l'ambition, auraient exagéré ce qui en soi était insignifiant, auraient peint avec des couleurs violentes ce qui était indifférent, et auraient tué ce qui pouvait faire connaître le véritable esprit de nos vues et de nos démarches politiques?

„ Enfin, le Directoire nous rend responsables des opérations de la guerre. Nous savons que tout gouvernement a à répondre des fautes qu'il fait avec connaissance de cause, par l'oubli de ses devoirs et de ses serments; mais, tranquilles et calmes d'après nos principes, orgueilleux du sentiment de franchise et d'immuabilité, seule boussole de toutes nos négociations, nous nous chargeons de cette responsabilité: nous ne sommes tous qu'un, et nous pouvons compter non-seulement sur les habitans de notre canton, mais sur tous les membres de la confédération.

„ Votre excellence, pendant le cours de sa mission difficile, a été animée pour nous de sentiments biens différents, et le Directoire lui a tout récemment exprimé à ce sujet sa satisfaction. Nous ne doutons nullement que, présentée par vous, la réponse que nous vous envoyons, d'après une délibération avec les représentans du corps helvétique, ne soit favorablement accueillie.

„ Nous prions Dieu de vous accorder son saint et puissant appui. „

Basle, 9 avril 1796.

Signé, les bourguemestres et les conseillers de la ville et canton de Basle.

Le citoyen Barthélémy a dénoncé une femme nommée Rippel qui favorisait les émigrés.

Il a été ordonné à cette femme de ne plus souffrir qu'ils se rassemblasent chez elle ; de ne plus s'immiscer dans leur correspondance , sous peine d'être privée de son droit de citoyenneté , et d'être expulsée de la ville. Les lettres qui lui seront adressées seront ouvertes et lues , en sa présence , en plein sénat.

ANGLETERRE. De Londres, le 29 avril.

L'escadre de sir Edward Pellew croise maintenant près des côtes de France à l'embouchure de la Loire , non loin de Nantes.

Sir Edward Pellew a débatué beaucoup d'armes et de munitions pour les royalistes de cette contrée qui ont refusé l'argent qui leur a été offert , en lui déclarant qu'ils n'avaient besoin que d'armes.

Les amiraux Duncan et Pingle , ont fait voile avec leur escadre pour la Norvège , afin d'y chercher la flotte hollandaise sortie du Texel.

L'amiral Mann , après avoir escorté jusqu'à une certaine hauteur la flotte marchande de la Méditerranée , est rentré dans les parages de Cadix , pour y attendre la sortie de la flotte française de l'amiral Richery.

Il paraît une proclamation du roi , qui défend qu'aucun étranger venant directement des ports de France , ou de ceux qui sont sous la domination des personnes exerçant actuellement le pouvoir en France , soit débarqué par quelque bâtiment que ce soit , dans aucun autre endroit où port du royaume , que Yarmouth , Harwich , Douvres , Southampton et Gravesend , sans la permission expresse de sa majesté.

Cette défense ne s'étend point aux ambassadeurs étrangers , ni à leur suite , ni aux personnes qui sont actuellement au service des Anglais.

La princesse héritaire d'Orange , invitée par le roi de Prusse , son père , à faire un voyage à Berlin , quitta jeudi dernier avec son fils , âgé de trois ans , le palais de Hamptoncourt , accompagnée du prince et de la princesse d'Orange et de l'envoyé prussien Jacobi , qui fait tous les arrangements nécessaires pour ce départ. Elle arriva le premier de ce mois à Yarmouth , où elle reçut les compliments de la régence ainsi que les honneurs militaires. Elle demeurera dans

la maison de sir Edmund jusqu'à l'arrivée de la frégate destinée à escorter le paquebot prêt à la recevoir.

La gazette ministérielle du 4 de ce mois contient des dépêches de Trinconomale, dans l'isle de Ceilan, du 10 octobre. Elles annoncent la prise des forts hollandais Batticalo, Puntovedro et Molictipoë, dans la même île, ainsi que de Finland-Manar et Chinsura. La feuille d'aujourd'hui donne des détails plus circonstanciés sur la reddition de Malaca, qui a eu lieu le 17 août. Les Anglais n'y ont pas rencontré la plus légère résistance ; tous les forts, hérissés de canons, leur ont été remis. De leur côté, ils ont fait flotter à côté du pavillon britannique celui des hollandais : la garnison de ces derniers, composée de cent soixante hommes, a conservé ses armes, et les vainqueurs se sont contentés de placer un commandant anglais à Malaca. Cette conquête, dit l'amiral Rainier, dans son rapport, est d'autant plus considérable, qu'elle assure le commerce des Anglais par le détroit de Malaca et la mer de la Chine.

D'après les nouvelles que donnent les généraux Harvey et Duncun, la flotte hollandaise, sortie du Texel, a dirigé sa course, non vers Bergen, mais aux Indes orientales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils, du 6 au 15 floréal.

Le conseil des Cinq-cents sur le rapport d'une commission *ad hoc* passe unanimement à l'ordre du jour sur le message du Directoire, qui demandait de confier au ministre de la justice les opérations préliminaires à la radiation définitive de la liste des émigrés, attribuée par la loi du 28 pluviôse à celui de la police générale.

Le rapporteur a fait sentir que rapporter cette loi, ce serait tomber dans une versatilité toujours condamnable dans des législateurs et supposer au conseil un arrêté-pensée qui ne fut jamais dans son esprit. Il a ajouté qu'on ne doit jamais rapporter une loi sans

utilité et même sans nécessité. Ces principes ont obtenu, comme ils le devaient, la sanction générale.

Le conseil des Anciens approuve la résolution qui porte que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, et celle qui désigne les timbres dont seront frappés les mandats territoriaux.

Un membre fait un rapport sur l'instruction relative au nouveau mode de vente des biens nationaux. Il annonce qu'elle est purgée de tous les vices qui défiguraient l'ancienne, et que le conseil avait été forcé de rejeter. L'orateur en se fondant sur des raisons de nécessité absolue en propose l'adoption. Elle est approuvée.

Lakanal appelle l'attention du conseil des Cinq-cents, sur l'article 1^{er}. du règlement de l'institut national, portant la publicité de toutes les séances, et en développe les inconvénients. Il est appuyé par Doulcet qui dit qu'il en résultera que chacun de ses membres voudra faire de l'esprit, courir après la rénommée et prononcer des discours boursoufflés. La disposition de cet article est rapportée.

Le projet de résolution en faveur des veuves et enfants des représentans du peuple morts victimes de la tyrannie, est présenté de nouveau par Bailleul, et adopté.

Thomas Payne fait hommage d'un ouvrage de sa composition sur la décadence du système des finances en Angleterre. Il s'attache à prouver que le gouvernement anglais est insolvable, et il détruit les bases sur lesquelles il appuie son crédit. Mention honorable.

Barbé-Marbois fait au conseil des Anciens le rapport sur la résolution relative aux prises maritimes. Quand même on objecterait, dit il, que les tribunaux de département, chargés de prononcer sur les causes de ce genre, n'ont pas une connaissance assez profonde du droit des gens, ce ne serait en quelque sorte rien dire; car leurs jugemens joindront à la promptitude et à l'impartialité, l'avantage d'être portés d'après la connaissance des lieux et des personnes. Il conclut pour l'adoption; décreté.

Doulcet rappellant le trait à jamais mémorable de

l'armée d'Italie, où quinze cents Républicains ont fait le serment de mourir plutôt que de livrer un poste attaqué par quinze mille Autrichiens, ajoute que la dernière victoire a fait connaître bien des héros ; mais qu'elle a fait aussi des martyrs à la liberté, et il demande que la commission chargée de présenter le mode de célébrer la fête des victoires, y joigne celui d'honorer les défenseurs de la patrie, morts dans les derniers combats livrés par cette armée. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

Lors de la pacification de la Vendée, une amnistie avait condamné à l'oubli la révolte des rebelles qui se soumettront aux lois de la République, et cette grâce avait été ratifiée par la loi du 8 floréal ; mais il s'élève des difficultés dans l'application de la loi : des individus condamnés prétendent être compris dans l'amnistie. Le Directoire par un message provoque l'explication de cette loi. La commission qui a examiné la question propose un projet de résolution conçue en ces termes : La loi du 8 floréal n'est applicable qu'aux individus qui depuis l'amnistie ont été constamment soumis aux lois de la République, et pour des faits relatifs à la rébellion. Elle est adoptée.

Camus déclare que les états des dépenses des bureaux des divers ministères grossissent d'une manière effrayante. Pour remédier à ce mal, il veut qu'on fixe un *maximum* qu'il porte à huit mille francs. Beffroy dit que la question est celle-ci : Réduira-t-on les traitemens ou le nombre des employés ? Il pense qu'il serait plus convenable de supprimer des emplois inutiles que d'établir un *maximum* pour cet objet.

Treilhard voudrait qu'on affectât à chaque ministre une somme déterminée pour les dépenses de leurs bureaux.

Camus s'empare de cette idée, et fait résoudre que les dépenses des bureaux du ministère de l'intérieur n'excéderont pas cent mille francs par mois.

Le conseil des Anciens donne sa sanction à une résolution qui rapporte la loi du 23 brumaire rela-

tive aux enfsuissemens des matieres d'or et d'argent, diamans, bijoux.

La discussion s'ouvre dans celui des Cinq-cents sur les prêtres réfractaires. Durach parle contre le projet. Il observe que le législateur ne doit pas punir en 1796 le refus de prêter un serment exigé en 1790, que ce serment tenait à une constitution civile du clergé, loi aussi dangereuse que ridicule, et qui a été solemnellement reconnue incompatible avec le gouvernement républicain. Ne craignez-vous pas, dit ce membre, de ranimer le fanatisme, de rallumer les feux de la guerre civile? La constitution ne vous défend elle pas de ressusciter ces lois barbares qui ont fait tant d'ennemis à la République?

Camus interrompt la discussion pour être entendu sur les finances. Cet incident produit le plus grand trouble dans l'Assemblée, au point que le président est forcée de se couvrir. Le calme rétabli, Camus rend compte des manœuvres employées pour discréditer les mandats. Il annonce que la commission fera un prompt rapport sur les moyens d'accélérer l'échange des assignats, et il demande qu'il soit fait un message au Directoire, pour savoir de lui quels moyens il a employé pour assurer aux porteurs de mandats les biens nationaux qu'ils voudront acquérir. Le message est arrêté. On revient à la discussion sur les prêtres : on parle pour et contre le projet. La déclaration d'urgence fait le sujet de nouveaux débats, elle est néanmoins reconnue, et une partie des articles de la nouvelle loi est adoptée. La discussion sur le reste est renvoyée au lendemain.

Le Directoire envoie un message en faveur des femmes et enfans indigens des émigrés, et invite le conseil des Cinq-cents à s'occuper de leur sort. Il demande aussi une loi prohibitive du commerce de la poudre à tirer, sans autorisation du gouvernement. Une commission est nommée pour faire un rapport.

Dans plusieurs départemens, le fanatisme dévore les campagnes, les magistrats et les bons citoyens ne déploient souvent qu'un zèle inutile, parce qu'ils

se trouvent sans force pour arrêter les désordres; il importe de faire à ce sujet une loi répressive contre la malveillance ou l'insoumission de ceux qui négligent de faire le service de la garde nationale. Ce message du Directoire est encore renvoyé à une commission.

On reprend la discussion du projet contre les prêtres qui ont refusé ou retracté les serments qui leur ont été prescrits. Le 3^e. article qui frappe de la déportation ceux contre lesquels cette peine a été prononcée par arrêtés de départemens, excite quelques débats, parce qu'on y voit de l'arbitraire. L'article est renvoyé à la commission, de même que plusieurs amendemens, l'un portant exception en faveur des prêtres qui se sont mariés, ou qui combattent aux frontières; l'autre qui veut que les déportés soient conduits de brigade en brigade aux frontières à leurs frais ou à ceux de la République s'ils sont dans le besoin.

Goupil-Préfeln fait au conseil des Anciens le rapport sur la résolution relative au séquestre des biens des peres et mères d'émigrés. L'orateur établit d'abord que la justice n'est que l'emploi de la bienveillance universelle appliquée par une raison droite à régler les conflits qui peuvent s'élever entre les intérêts des particuliers. Il appuie cette définition du suffrage de Cicéron et de Seneque. La conséquence qu'il en tire, c'est que la puissance publique ne peut imposer de charges quelconques qu'à titre d'intérêt commun, et qu'elle ne peut dépourviller aucun individu, même pour l'intérêt commun sans une indemnité préalable.

Il passe ensuite à l'examen de la question. Le séquestre n'est selon lui qu'une saisie provisoire; qui par mesure de sûreté générale suspend l'exercice des droits de la propriété. Or, n'est-ce pas la sûreté publique qui veut que le numéraire restant en France ne puisse en sortir pour aller se perdre dans les mains de ses plus farouches ennemis? Sans doute, un petit-fils peut être émigré sans l'aveu de son ayeul; mais qui vous assurera que ce dernier aura la fermeté nécessaire pour lui refuser des secours pécuniaires s'il connaît le tableau de la misère du coupable. Toutes

les fois donc que le séquestration est la seule mesure d'assurer le repos public, elle devient nécessaire. Mais, dit-on, faut-il punir l'innocent pour le coupable? Non, il ne le faut pas; mais le séquestration n'est que provisoire, et il n'est pas une punition. Le rapporteur conclut pour l'adoption de la résolution.

Le mode de contribution pour l'an IV, fait au conseil des Cinq-cents l'objet de la discussion. Simeon prononce un discours en faveur de l'impôt en nature. Tout système de contribution a ses avantages et ses inconvénients. Le paiement en argent donne naissance à une foule d'injustices et de vexations. Quelle que soit la récolte, bonne ou mauvaise, il faut toujours payer la même somme en argent. Celui en nature au contraire, est proportionné aux productions. Le contribuable a-t-il reçu beaucoup? il paie beaucoup. Reçoit-il peu? il paie peu. La grêle a-t-elle dévasté ses moissons? il ne paie rien. Est-il un système plus conforme aux règles de la justice? Mais dit-on, la contribution en nature, donne naissance à une foule de dilapidations: oui sans doute, mais il faut par de bonnes lois, rigoureusement exécutées, enchaîner la cupidité des dilapideurs.

Béfroy succède à Siméon, et parle dans le même sens; il s'attache moins à développer les principes et les avantages de l'impôt en nature qu'à réfuter les objections qu'on oppose à sa perception. On parle beaucoup des frais de transports et d'emmagasinement. Ceux qui font de telles objections ignorent ou feignent d'ignorer les frais énormes que le gouvernement est obligé de faire, pour transporter dans les grandes communes qu'il faut approvisionner les bleds achetés. Ainsi dans tous les systèmes, les frais de transport seront considérables. Ces deux discours seront imprimés.

Sur la proposition de Camus, organe de la commission des finances, le conseil s'est formé en comité général.

On s'y est occupé des moyens de donner aux assignats un écoulement plus prompt et plus facile, en

Les admettent à l'acquisition des domaines nationaux à cent capitaux pour un. Ce projet a été rejeté par la question préalable. Camus, rapporteur de la commission, a annoncé qu'elle combinerait avec le ministre des finances un mode pour accélérer l'échange, soit en hâtant la fabrication des mandats, soit en faisant échanger contre des récépissés de la trésorerie à raison de trente capitaux pour un.

Un membre fait lecture pour la 3^e. fois du projet relatif au classement des dépenses. Celles qui ont rapport à l'administration générale de la République, devront être acquittées par le trésor public; celles qui sont particulières à un département ou à un canton, devront l'être au moyen des sous additionnels aux contributions.

La discussion allait s'ouvrir, lorsque Camus, chargé du rapport sur la loi d'amnistie, réclame la parole et l'obtient. Il dit que celle qui a été rendue n'est ni complète, ni claire, ni précise. Il ne s'agit pas de savoir s'il y aura une loi d'amnistie. Cette question est résolue par la loi du 4 brumaire; mais si elle sera générale, c'est-à-dire, si on violera les principes qui veulent que toute loi soit générale. Il conclut en proposant que l'amnistie s'étende sur tous les délits commis pour cause de la révolution depuis le 14 juillet 1789, jusqu'au 4 brumaire. Impression et ajournement.

Le Directoire annonce qu'il ne reste en circulation que 24 milliards d'assignats, et qu'il n'est encore sorti du trésor public que 150 millions de promesses de mandats, dont cinquante sont rentrés.

Lanjuinais entretient le conseil des Anciens de la résolution qui règle la manière de procéder dans les affaires criminelles où le témoignage des militaires est nécessaire. Il observe que l'article 1^{er}. laisse indécise la question de savoir s'il n'est pas dangereux de faire quitter à des militaires les postes dont la garde leur a été confiée pour les faire comparaître devant des jurés de jugement. Il trouve d'ailleurs que la résolution fournit d'inconsititutionnalités, et il en propose le rejet. La discussion est ajournée.

PARIS. Nosidé 19 floréal, l'an 4^e. de la République.

Le conseil des Cinq-cents qui s'était formé en comité général pour délibérer sur les moyens de donner du crédit aux mandats, en diminuant la masse des assignats, a rendu sa séance publique, et a adopté une résolution dont voici les dispositions principales :

1^o. Le paiement des biens nationaux pourra être fait avec les assignats de dix mille et de deux mille francs, à 30 capitaux pour un ; mais seulement pour *selde* d'un quart du dernier tiers du montant de l'adjudication.

2^o. Ces assignats ne seront admis en paiement, qu'à condition qu'ils seront déposés, dans le délai d'une décade, pour le département de la Seine, et de deux décades pour les autres départemens, dans les bureaux d'enregistrement et d'adjudication.

3^o. Tous les assignats, ainsi consignés ou déposés, seront bâtonnés, et il en sera livré aux porteurs des récépissés qu'on admettra en paiement des biens nationaux, comme il est spécifié par un article précédent.

4^o. Ces assignats consignés, qui ne seront pas employés en paiement des biens nationaux, seront échangés contre des mandats, conformément à la loi du 28 ventôse ; ceux qui n'auront pas été consignés dans les délais, seront nuls.

5^o. Il sera rendu compte, toutes les décades, de la quantité de ces assignats, employée en paiement de biens nationaux, à l'effet de réduire d'autant la fabrication des mandats.

6^o. Ces assignats qui se trouvent dans des dépôts judiciaires, seront censés consignés. Ceux qui sont sous les scellés, seront déposés dans les dix jours de la levée des scellés ; leurs séries et leur quantité seront constatées.

7^o. Ceux de ces assignats qui n'auront pas été employés en paiement de biens nationaux, ne pourront être échangés contre des mandats qu'après l'échange de toutes les coupures inférieures.

Cette résolution a été portée par un messager au conseil des Anciens, qui l'a rejetée à l'unanimité.

On discute dans le conseil des Anciens la résolution concernant le séquestre des biens des parens d'émigrés. On croit que le conseil qui a déjà rejeté une résolution dont le fonds des dispositions était semblable, pourrait bien ne pas donner sa sanction à celle-ci.

Les trois mois de la présidence du citoyen *Leterneur*, étant expirés, le Directoire exécutif, suivant les formes constitutionnelles, a choisi le citoyen *Carnot* pour le remplacer.

Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, le feu a pris dans une des maisons où sont établis les bureaux de la marine. On s'en est apperçu à quatre heures du matin; des secours prompis ont été portés; le feu n'a consumé que quelques meubles, et quelques papiers peu importans du secrétariat.

Le Directoire exécutif s'était apperçu que des malveillants et fauteurs de trouble et d'anarchie, travaillaient à corrompre, par des écrits incendiaires et des manœuvres coupables, l'esprit de la légion de police. C'est ce qui l'avait déterminé à demander au Corps législatif d'être autorisé à mettre cette troupe à sa disposition. Lorsqu'on lui a donné ordre de partir, le second et le troisième bataillon cazernés à l'Estrapade, ont refusé d'obéir. On a fait venir plusieurs corps de troupes cantonnés dans les environs de Paris, pour les cerner. Ils ont été désarmés et licenciés; les plus mutins ont été arrêtés. Une commission militaire a été nommée pour les juger. Dans le même-tems le bataillon qui était à Versailles donnait le même exemple de révolte. Il a été traité de la même manière. On les conduit à Metz sous l'escorte de forts détachemens. Si l'on méconnaissait les manœuvres des agens de l'étranger, on aurait qu'à lire la lettre suivante.

Extrait d'une lettre de Basle, en date du 4 floréal, an 4 de la République.
..... ci-devant prévôt-général de la maréchaussée, connu à , où il a une sœur, maîtresse de Malseigne, lorsque les carabiniers étaient en garnison dans cette ville, est arrivé il y a environ trois semaines, de Paris à Rheinfelden.

Cet émissaire de la coalition est venu annoncer au ministre impérial en Suisse, à Vickam et au camp de Condé, que tout était préparé à Paris et dans quelques départemens pour une insurrection: que les terroristes, les désorganisateurs se réuniront aux royalistes de Véronne, à ceux de 1791 et aux montagnards orléanistes; qu'on avait répandu de l'argent parmi les troupes; que la dernière heure du gouvernement français et du Corps législatif allait sonner; qu'avant un mois là constitution de 1793 remplacerait celle de 1795; que l'anarchie la plus complète serait la suite de ce grand événement, et qu'alors le moment favorable de faire luire un nouveau soleil serait arrivé. Comme il se trouve un *errata* dans la prédiction de , depuis le message du Directoire et le décret des deux conseils, il se propose de re-

tourner sous peu de jours à Paris , par les gorges et les bois du département du Mont-Terrible , pour savoir pourquoi les stipendiaires de Pitt sont dans l'inaction , après avoir empêché l'argent qu'on leur a distribué.

Pour extrait conforme :

Le ministre de la police générale. Signé , COCHON.

Prévôt , chef de la première demi-brigade de la légion de police , est arrêté ; il paraît qu'il est complice de l'insubordination de cette troupe. La seconde demi-brigade , commandée par le citoyen Poullier , a tenu une conduite bien différente : quoiqu'il ne soit pas question de la faire partir , elle a offert au Directoire d'aller par-tout où il y aurait des périls à affronter : notre poste , a-t-elle-dit , sera par-tout où nous servirons la patrie et la liberté. Le 3^e. bataillon de cette demi-brigade , cantonné à Choisy , voulait partir pour mettre les révoltés à la raison.

Le Directoire a chargé le général en chef de témoigner à cette demi-brigade , combien il était satisfait de sa conduite et de son dévouement dans les circonstances actuelles.

SUITE DES NOUVELLES DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Le général en chef de l'armée d'Italie , au Directoire exécutif ; au quartier-général de Lezegno , le 3 floréal , an IV.

J'ai à vous rendre compte de la prise de Céva , du combat de Mondovì , de notre entrée dans cette place.

Le 27 , le général divisionnaire Angereau partit de Monte-lezimo et attaqua les redoutes qui défendent l'approche du camp retranché de Céva ; 8 mille Piémontais les défendaient. Les colonnes , commandées par les généraux Beyraud et Joubert , se battirent tout le jour et se rendirent maîtres du plus grand nombre. La perte de l'ennemi est évaluée de 3 à 400 hommes ; nous avons perdu le chef de la 39^e. demi-brigade.

L'ennemi craignit d'être tourné par Castellino ; il évacua la nuit le camp retranché. A la pointe du jour , le général Serrurier entra dans la ville de Céva , et l'on investit la citadelle. Nous avons trouvé dans la ville de Céva quelques ressources pour nos subsistances.

L'armée piémontaise , chassée de Céva , prit des positions au confluent de la Cursaglia et du Tanaro , ayant sa droite appuyée sur Notre-Dame de Vico , et son centre sur la Bicoque. Le 1^{er}. floréal , le général Serrurier attaqua la droite de l'ennemi par le village de Saint-Michel. Il passa le pont sous le feu des ennemis , les obliga , après trois heures

de combat , à évacuer le village : mais le Tanaro n'étant point guéable , la division qui devait attaquer la gauche de l'ennemi , ne put l'inquiéter que par des tirailleurs . L'ennemi se renforça sur sa droite , ce qui décida le général Serrurier à la retraite , qu'il fit dans le meilleur ordre : chacun , à la nuit , se trouva dans sa position . La perte de l'ennemi doit être d'environ 150 hommes .

La position de l'ennemi était formidable ; environnée de deux rivières rapides , profondes et tortueuses , il avait coupé tous les ponts , et avait garni leurs bords de fortes batteries : nous passâmes toute la journée du 2 à faire des dispositions , et à chercher réciproquement , par de fausses manœuvres , à cacher nos véritables intentions .

A deux heures après minuit , le général Massena passa le Tanaro près de Céva , et vint occuper le village de Leregno . Les généraux de brigadé Guieux et Piorella s'emparèrent du pont de la Torre ; mon projet était de me porter sur Mondovi , et d'obliger l'ennemi à changer de champ de bataille ; cependant le général Colli , craignant l'issue d'un combat qui eût été décisif sur une ligne aussi étendue ; se mit , dès deux heures après minuit , en pleine retraite , évacua toute son artillerie , et prit le chemin de Mondovi . A la pointe du jour , les deux armées s'apprirent , le combat commença dans le village de Vico ; le général Guieux se porta sur la gauche de Mondovi ; les généraux Florella et Dommartin attaquèrent et prirent la redoute qui couvrait le centre de l'ennemi ; dès-lors l'armée sarde abandonna le champ de bataille ; le soir même , nous entrâmes dans Mondovi .

L'ennemi a perdu 1800 hommes , dont 1300 prisonniers , un général piémontais a été tué , et trois sont prisonniers ; savoir , le lieutenant-général , comte de Leire ; le comte des Flayes , colonel des gardes du roi de Sardaigne ; M. Matter , colonel-propriétaire du régiment de son nom , et 4 autres colonels ; 11 drapeaux et 8 pièces de canon , dont 2 obusiers et 15 caissons .

Les généraux , officiers et soldats ont parfaitement fait leur devoir . Le général Despinay a rendu de grands services , ainsi que le général divisionnaire Berthier , chef de l'état-major , chez qui les talents égalem ent l'activité , le patriotisme et le courage .

Toute l'armée regrette avec raison le général de division Stengel , blessé mortellement en chargeant à la tête d'un de ses régiments de cavalerie .

Le 80^e régiment de dragons , à la tête duquel a chargé le citoyen Murat , mon aide-de-camp , chef de brigade , s'est distingué .

Signé , BUONAPARTE .

P. S. Demain je vous enverrai un de mes aides-de-camp vous porter vingt-un drapeaux , parmi lesquels il y en a quatre des gardes-du-corps du roi de Sardaigne.

Extrait de la lettre écrite de Lézegno , le 4 floréal , an IV de la République Française , par le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie , aux citoyens membres du Directoire exécutif.

Citoyens directeurs , encore des victoires remportées par l'armée d'Italie ! en voici les détails :

Le général Colli , chassé du camp retranché de Céva , et commandant en personne un corps de douze mille hommes , s'était retiré derrière la rivière de Cursaglia , étendant sa ligne depuis le confluent du Tanaro jusques sur les hauteurs de Mondovi. Se voyant poursuivi , d'après les dispositions faites pour l'y attaquer , il prévint encore , le 2 , ce combat par sa retraite ; mais il fut atteint sur les hauteurs en avant de Mondovi , par le général Serrurier .

La , s'est engagée une action assez vive ; mais forcé par nos troupes , l'ennemi a été mis en déroute , et nous a abandonné huit pieces de canon et deux obusiers , le tout de campagne. La ville de Mondovi a été , d'après cela , cernée , et la garnison s'est rendu à discréption. L'armée a fait , ce jour-là , à l'ennemi plus de quinze cents prisonniers , parmi lesquels un lieutenant-général , un brigadier , et presque tout le régiment des gardes du roi de Sardaigne ; lui a pris dix drapeaux , et on peut poster , au moins , à quatre cents le nombre de ses tués ou blessés .

On travaille à l'inventaire des magasins laissés par l'ennemi on y trouve principalement du blé et des fourages. Tous les rapports faits assurent que le général Colli s'est retiré avec ses troupes derrière Astouza , du côté du Coni , Cherasco et Fossano .

La ville de Mondovi nous fournit des ressources en substances et en transports .

Bientôt le général en chef manera l'armée à de nouveaux triomphes : toujours même zèle de sa part , même prudence , même habilité dans ses opérations militaires. Je ne saurais aussi trop vous faire l'éloge de la conduite du général Berthier , chef de l'état-major : ses talents , son activité , son énergie lui méritent , à juste titre , la confiance du gouvernement .

On assure que nos succès répandent la plus grande inquiétude dans le gouvernement de Turin. Beaucoup d'arrestations ont eu lieu : il paraît qu'on y craint de la fermentation .

Salut et fraternité .

Signé , SALICETTI.

P. S. Je dois vous faire connaître encore le chef de brigade Murat , aide-de-camp du général Buonaparte : toujours

en marche contre l'ennemi , cet officier a constamment employé , dans toutes les actions qui ont eu lieu , un courage et une audace militaire au-dessus de tout éloge.

Le général en chef de l'armée d'Italie , au Directoire exécutif ; au quartier-général de Cherasco , le 8 floréal , an IV.

Après la bataille de Mondovi , les ennemis passerent la Sture , et prirent leurs positions entre Coni et Cherasco ; cette dernière ville , forte par sa position au confluent de la Sture et du Tanaro , l'est aussi par une enceinte bastionnée , très-bien palissadée et fraîchement réparée.

La journée du 4 fut employée à passer l'Elero , et à jeter de nouveaux ponts sur le Pesio ; le soir , l'avant-garde arriva à Carru. Le lendemain , après quelques escarmouches de cavalerie , nous entrâmes dans la ville de Bene.

Le général Serrurier se porta , le 6 , avec sa division , à la Trinité , et canonna la ville de Fossano ; quartier-général du général Colly. Le général Massena se porta contre Cherasco ; il culbuta les grandes gardes des ennemis : j'envoyai le général Dujard , et mon aide-de-camp (Marmont) , chef de bataillon , officier de la plus grande distinction , pour reconnaître la place , et placer les batteries d'obusiers pour couper les palissades. L'ennemi tira quelques coups de canon et évacua la ville en repassant la Sture. Nous avons trouvé 28 pieces de canon , des magasins très-considérables : cette conquête est pour nous de la plus grande conséquence ; elle appuie la droïde , et nous offre de grandes ressources en subsistances. — Le temps est aujourd'hui très-mauvais , il pleut à verse , je fais jeter des ponts de bateaux sur la Sture ; l'ennemi s'est , dit-on , retiré à Carignan pour couvrir Turin , dont je suis à 9 lieues.

— Fossano vient de se rendre ; le général Serrurier vient d'y entrer. — Le général Angereau marche sur Alba , et j'attends , à chaque instant , la nouvelle de la prise de cette place. — Alba est à nous : j'ai donné l'ordre au général Angereau d'y jeter sur-le-champ plusieurs ponts de bateaux , afin de pouvoir passer le Tanaro , qui est d'une largeur et d'une rapidité considérable ; nous sommes ici dans le plus beau pays de la terre. — Signé , BUONAPARTE. Pour copie conforme , le chef de l'état-major général. Signé , ALEXANDRE BERTHIER.

P. S. Le roi de Sardaigne demande la paix ; un armistice a été conclu avec lui , et il a remis pour caution de sa foi , les places de Coni , Tottone et Alexandrie. Buonaparté marche sur le Milanez. Les détails au numéro prochain.

Errata. Page 74 , ligne 29 , ou sur les bords hospitaliers , lisez ou sur les bords inhospitaliers.

LENOIR DE LAROCHE , Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 FLORÉAL, l'an quatrième de la République.
(Juedi 19 Mai 1796, vieux style.)

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE.

Troisième lettre sur l'ORIGINE DES CULTES, à un Souscripteur du Mercure.

Du premier abord je vous ai transporté chez les Grecs pour y suivre Hercule dans ses courses; tandis que j'aurais dû vous conduire sur les bords du Nil pour étudier l'Osiris Egyptien, prototype de l'Hercule de Thebes en Béotie. Mais j'ai voulu vous attacher par l'attrait des fables grecques, dont votre jeunesse a été envirée. C'est pour cela encore que j'emprunterai des Grecs les mythologies dont je vous entretiendrai dans cette lettre. Vous y verrez les Athéniens jaloux des Béotiens, chanter le Soleil sous l'emblème d'un de leurs prétendus rois, de Thésée. La vie de ce phantôme mythologique ayant été placée par Plutarque au nombre des vies des hommes illustres, formerait une objection très-forte contre les opinions du cit. Dupuis; heureusement que l'historien, dans le prélude de cette vie, prévient qu'elle est mêlée de fables dénuées de toute vraisemblance. D'ailleurs, Strabon (liv. I, pag. 19,) appelle les malheurs de Thésée, et les travaux d'Hercule (des aveu-

Tome XXII.

tures mythologiques. Cherchons donc ses malheurs dans les mêmes régions où nous avons retrouvé les travaux du fils d'Alcmene , c'est-à-dire dans le ciel.

La fable de Thésée commence par son combat contre un guerrier redoutable , porteur-de-massue (*Diodor. sic. 4. 59.*). Le héros la porta toute sa vie comme un trophée de sa victoire : tel Hercule parut toujours couvert de la dépouille du lion de Némée. L'analogie est plus grande encore entre les deux premiers travaux de ces deux amis. Ils sont fixés tous deux au commencement de l'année solsticiale , au signe du Lion , à l'époque où le Taureau ouvrait l'année équinoxiale , c'est-à-dire , environ 3,000 ans avant l'ère vulgaire. Ne changez donc pas les pôles de l'écliptique sur le globe de Dupuis , et substituez seulement Thésée à Hercule. Ce dernier a vaincu le Lion ; ou le signe du Zodiaque ; Thésée a vaincu le Paranatelloion du signe , ou l'Hercule , autrement l'*Ingenulus* ; cette constellation boréale armée d'une massue , qui par son coucher du matin fixe le lever du Soleil au Lion. Thésée triomphe ensuite du brigand *Synnis* ; et la fille de ce brigand , la belle Périgone , ou *Erigone* , le rend pere du jeune Ménilippe. Périgone est la Vierge-céleste , qui est appellée aussi Cérès. Cérès unie à Neptune produisit le cheval *Ariôn* ou le Pégase ; qui est nommé Ménilippe dans d'autres traditions. Le lever de Pégase qui accompagne le coucher de la Vierge , et celui du centaure Chiron , a donné lieu à cette fable , absurde dans tout autre système d'explication. Ce second travail de Thésée ne diffère que par l'objet de la victoire : Hercule triomphe de l'hydre gissante sous la Vierge.

mais Thésée combat le pere d'Érigone , ou Icare , c'est-à-dire , le Bouvier qui est placé au-dessous d'elle . — C'est encore à l'imitation d'Hercule tuant le sanglier d'Erymanthe , que Thésée dans son troisième travail triomphe de la laye de Crommyon . Là , Thésée combat aussi les Centaures et les Lapithes .

La correspondance entre les quatrième , cinquième et sixième travaux de Thésée et ceux d'Hercule n'est pas facile à établir ; parce qu'il nous manque quelques données pour cette partie . Diogène en fait aussi l'énumération ; le combat contre Scyron qui forçait les voyageurs à lui laver les pieds , et qui les précipitait ensuite dans la mer ; le combat contre Cercyon qui défiait , comme Antée , tous ses hôtes à la lutte ; enfin , le combat contre Procuste , qui forçait les étrangers à égaler la mesure d'un lit de fer , soit en tirailleur leurs membres , soit en les coupant . Il compte pour le septième , la victoire sur le taureau de Marathon , c'est-à-dire , sur le même taureau du septième travail d'Hercule , que Thésée immole à Apollon surnommé Delphien , par allusion au Dauphin , Paranaïlon du Taureau .

Ici , les historiens grecs nous laissent dans un vide total pour les huitième et neuvième travaux . Mais ils nous transportent rapidement à la victoire de Thésée sur le Minotaure , c'est-à-dire , à l'arrivée du Soleil au Taureau équinoxial , au lever des Hyades et des Pléyades , au coucher d'Orion et de la Chevêche ou d'Égée ; au lever d'Ariadne ou de la couronne boréale et de Thésée , ou du Serpentaire , qu'il la suit en montant sur l'horizon précédé du navire Argos . Telles sont les bases astronomiques du dixième tra-

vail, ou de l'histoire très-fabuleuse de la défaite du Minotaure et de l'abandon d'Ariadne. Les sept Hyades et les Pléyades sont les quatorze jeunes Athéniens auxquels le fils du Taureau, soit le Minotaure, soit Orion, était si redoutable; car Orion, selon l'observation de Théon, paraît toujours mettre en fuite et poursuivre les astres qui se couchent avant lui.

On peut remplir par conjecture la lacune du huitième travail qui correspondait au Bélier. L'expédition d'Hercule contre les Amazones commençait à ce signe. Plutarque parle aussi des combats de Thésée contre les Amazones, dont une des plus célèbres fut Antiope qui le rendit pere d'Hyppolite, ou du Cocher qui se leve à la suite d'Andromède et de toutes les femmes qui figurent sous le nom d'Amazones parmi les paranatellons du Bélier.

Les Gémeaux du onzième travail de Thésée, sont les Dioscures ou les Tyndarides, frères d'Helene, contre lesquels il fit essai de sa valeur; ce qui fournit à la Théséide un chant sur l'enlèvement d'Hélène par ce héros. C'était à ce chant qu'était liée la fiction de Cerbère, qui s'est déjà trouvé dans le onzième travail d'Hercule; et l'outrage fait à la femme de Pluton, ou d'Aidoneus, par Thésée et Pirithoüs: nouvel accord entre le poème de Thésée et l'Héracléide.

La mort de Thésée, précipité dans la mer par Lycomede, termine l'année solaire solsticiale et la Théséide; En effet, le Serpentaire, dit Théon, se couche au lever du Cancer; et le Serpentaire, suivant le même Théon, est Thésée. Ce héros meurt donc, et tombe au sein des flots, après son combat contre les Gémeaux, ou contre les Dioscures. Le

poème finit au moment où disparaît le héros , et où finit la révolution , amenée par le triomphe du Soleil sur l'*Ingeniculus* , Porte-massue , objet du premier combat de Thésée.

“ Voilà donc encore un héros , ou un prince , qu'il faut retrancher de l'histoire , dit le cit. Dupuis , et qu'il faut renvoyer au pays des fictions , à qui il appartient .”

“ Si les Grecs , au lieu de placer ces fictions savantes dans leur ancienne histoire , ou dans les premiers âges de leur civilisation , auxquels on ne peut sagement les rapporter (car un peuple ne commence point par faire de grands poèmes astronomiques) , les eussent renvoyées à leur ancienne mythologie ; ils auraient apperçu dès-lors qu'il y avait un grand vide entre les histoires les plus connues chez eux , et l'âge des fables . Les deux ou trois premiers siècles , qui précédent l'âge où vivaient Hérodote , Hésiode et Homère (on fait communément vivre le dernier 850 ans avant l'ère vulgaire) , doivent être regardés chez eux comme la renaissance des lettres , puisqu'il n'existe pas de monumens littéraires plus anciens . Les tems au contraire où l'on fit les fables , qu'Homère et Hésiode réchauffèrent , ou qu'Hérodote et les autres écrivains ont conservées , paraissent nécessairement appartenir à une époque où l'Astronomie et la Poésie fleurissaient avec beaucoup d'éclat . Donc ce siècle était le dernier , qui fermait la marche d'une suite d'autres , qui avaient eu beaucoup de lumières ; car le bel âge de la poésie et des sciences est presque toujours le dernier des siècles de littérature . Ainsi , on devait reconnaître une lacune im-

énorme , entre la renaissance des lettres au tems d'Hésiode et d'Hérodote , et le tems de leur gloire , dans l'âge où l'on faisait la Théséide , l'Héracléide et les autres poèmes astronomiques dont nous avons parlé (sur Osiris et sur Isis) , et qui tous remontent au tems où le Taureau était le premier des signes , c'est-à-dire , plus de 4,500 ans avant l'ère des Chrétiens. Voilà donc un siecle de littérature , dont le souvenir était perdu , et que nous avons retrouvé dans le dépôt confus de l'ancienne mythologie des Grecs.."

Après avoir effacé des pages de l'histoire le héros Thésée , y laisserons-nous Jason et les Argonautes , dont un a été déjà renvoyé aux espaces du ciel étoilé , Hercule ? ce serait le sommeil d'Annibal à Capoue . Attaquons courageusement ce nouveau phantôme mythologique , et conduits par le cit. Dupuis nous en triompherons encore . Mais ce ne sera point en Grèce que nous chercherons ses pas , ce sera dans la Thrace : là , nous trouverons l'explication astronomique de la fable de Jason , vainqueur du Bélier à Toison-d'or , ou du signe ; qui , par son lever héliaque , annonçait l'arrivée du Soleil au Taureau équinoxial . Cette fable remonte aussi à plus de 3000 ans avant l'ère des Chrétiens ; et nous pourrons la suivre sans changer les pôles de notre globe ; parce que le Taureau ouvre encore l'année .

Plusieurs poëtes ont chanté cette fable , Orphée de Trace , Apollonius de Rhodes qui vivait sous Ptolémée Evergete , et Valerius Flaccus dont le poème est dédié à Vespasien . C'est le premier qui nous servira de guide , parce que son ancienneté le

rend plus voisin des traditions primitives. Orphée, Chantre de Thrace, passe pour avoir communiqué aux Thessaliens la poésie et les chants sur le Soleil du Printemps, dont le lever était précédé du Bélier, qui semblait naître à l'ouest de la mer Noire, et des régions où les Thraces plaçaient la Colchide; tandis que l'on voyait descendre au couchant Jason, dans les eaux de la mer qui baigne les côtes de la Thessalie. Aussi paraît-il qu'Orphée était placé dans un pays qui a le Pont-Euxin à l'Orient, et au couchant la mer de Thessalie, sur laquelle s'embarqua Jason pour aller à la conquête du Bélier, qui brille aux cieux le matin, vers les régions orientales où l'on plaçait la Colchide,

Le poème de la Toison-d'or nous a été annoncé dans le neuvième travail d'Hercule et dans le neuvième malheur de Thésée, placés sous le Bélier. C'est de là que le premier est parti avec Jason pour la Colchide; il monte avec lui le navire Argo, et il délivre une fille exposée à un monstre marin. Tout cela arrive dans le ciel à l'époque où le poète chante Jason et la conquête du fameux Bélier, qui par son dégagement des feux solaires annonçait l'entrée du Soleil au Taureau, c'est-à-dire, le renouvellement de l'année solaire, de la nature génératrice, ou du printemps. On voit le soir à cet instant le navire Argo qui achève son lever et qui s'élève sur la voûte céleste, suivi du Serpentaire, appelé Jason. On voit à l'horizon se lever avec le Serpentaire, le centaure Chiron qui l'avait instruit, et sa lyre que précède l'Hercule céleste, un des héros du poème. Au couchant, les Gémeaux ou les Dioscures annoncent en

se plongeant dans la mer immédiatement après le Soleil, l'arrivée de cet astre au Taureau.

L'aspect du matin est encore plus riche : le Bélier annonce le jour, accompagné des Pléyades, de Persée, de Méduse et du Cocher qui précède son char; tandis que Jason, ou le Serpentaire, placé au couchant à la suite de la Vierge céleste, fait monter à l'orient Méduse, constellation la plus voisine du Bélier à toison-d'or, et qui semble lui livrer ce précieux dépôt, sur lequel elle repose, et qu'elle amène sur l'horizon.

Voilà le fonds astronomique projeté dans le Planisphere, n°. 12, et qu'Orphée a brodé si ingénieusement dans ses Argonautiques. Ce n'est plus la course annuelle du Soleil que l'on chante ici, c'est la seule époque de l'ouverture de l'année équinoxiale, époque marquée par deux phases, l'une du soir qui précède immédiatement cette ouverture, l'autre du matin qui l'effectue. Admirons l'étonnante fécondité de l'imagination qui animait ces chantres divins, il y a trente siècles, et suivons Orphée un des plus anciens.

Le poème s'ouvre par une invocation au Dieu du Soleil, ou Apollon, le vainqueur de Python, le Dieu des oracles, adoré sur les sommets du Parnasse. Inspire-moi, dit-il, divin Phébus, je vais chanter ta puissance... Ce vers annonce clairement que le héros de cette fable est le Soleil vainqueur de l'Hiver, cette saison de ténèbres et de frimats que ramène tous les ans Python ou le Dragon du Pole, et dont le terme est le Bélier dont Jason va faire la conquête.

Orphée raconte d'abord la prière que lui fit Jason, qui était venu le chercher en Thrace, où il était occupé à charmer par les sons de sa lyre les tigres et les lions... Fils de Calliope, lui dit Jason, vous qui regnez sur les Bistoniens, écoutez le fils d'Eson, roi de Thessalie... Il l'invite à se joindre à lui et aux autres héros qui ont formé le dessein de traverser l'Euxin, d'aborder aux rives du Pont, et sur les bords du Phase. Il espere que sa lyre charmera leurs travaux, et que sa sagesse les guidera au travers des dangers de cette périlleuse entreprise. Orphée le suit, et le premier héros qu'il apperçoit est Hercule, ou la constellation qui monte avant la Lyre; ensuite Typhis, ou Canopus, pilote du vaisseau Argo (c'est le nom de la belle étoile du gouvernail). Il reconnaît aussi les Dioscures qui descendaient dans les flots, au moment où Phorbas, ou le serpentaire Jason s'élevait à l'orient.

Les autres compagnons de Jason se trouvent presque tous dans le ciel étoilé, Céphée, Augias déjà célèbre dans l'Héracléide, où leurs peres et leurs fils tiennent une place remarquable, Astérion, Coronus, Deucalion. On y trouve Calais et Zéthus, qui sous le nom des fils de Borée sont inscrits dans les Gémeaux. Nouvelle preuve des vérités astronomiques cachées sous les tableaux de la mythologie.

Au coucher du soleil dans le signe du Taureau, Jason fait jurer à ses compagnons de ne point revenir dans leur patrie sans avoir conquis le fameux Bélier, et il immole un taureau, allusion au premier signe parcouru à l'époque à laquelle Jason, ou Ophiucus se leva le soir. Le vaisseau part, et l'on découvre

les sommets du mont Pélion , les lieux qu'habite le centaure Chiron , et l'antre de Pholoë. Chiron , recommandable par sa justice , touchait alors sa lyre. (La Balance est voisine du Centaure , et la Lyre se lève avec lui.) Pélée invite les Argonautes à descendre , pour voir le jeune Achille , élève de Chiron et fils de Thétis. Ici le poète décrit le centaure Chiron , tel qu'il est représenté dans sa constellation , où il préside à l'Automne , et où il tue un animal féroce. Chiron offre aux héros les fruits de sa chasse , les présens du Dieu des vendanges ; et il donne à Orphée la peau d'une panthere. Tout cela est écrit dans le ciel. Mais Chiron ne fait ce présent au poète de Thrace , qu'après avoir chanté sur sa lyre le combat des Centaures et des Lapithes , qui a déjà fait le sujet du troisième chant de l'Héracléide. Orphée rivalise avec lui , et chante les fablès Cosmogoniques , du Chaos , de Jupiter , de Bacchus et des Géans.

Les Argonautes se rembarquent , passent à la vue de Samothrace , île fameuse par les mystères des Cabires et des Dioscures , ils traversent l'Hellespont et entrent dans l'Euxin. Le poète mêle à ce récit géographique les fables qui ont rendu célèbres ces différens lieux. On visite ceux qu'habitait la déesse Cybele dont le char était trainé par des lions , et le mont Dindyme. Alors Hercule perd le malheureux Hylas , qu'il appelle inutilement. Enfin , les Argonautes abordent près du fleuve Thermodon , et du pays des Amazones , dans les mêmes régions où arrive Hercule dans son neuvième travail. Ce travail répond au signe du Bélier , lequel se lève au coucher de la Balance , à la suite de la Vierge et du Lion , et

au moment où finit la nuit, qui précède le jour équinoctal.

Après avoir chanté l'état du ciel au commencement de cette nuit tant désirée par les peuples fatigués des déluges de l'automne, des froids rigoureux et des longues ténèbres de l'hiver, Orphée chante l'aurore du jour équinoctal, sujet de la seconde partie de son poème des Argonautiques. — Tiphys venait de périr par la dent d'un sanglier. On se rappellera que ce héros, appelé dans d'autres fables *Canopus*, est le pilote du vaisseau Argo, et qu'il mourut de la morsure d'un serpent ou d'un scorpion ; c'est-à-dire, du signe avec lequel se lève dans la fable d'Hercule le *sanglier d'Erymanthe*. Ainsi, le serpent et le sanglier d'Erymanthe (la grande Ourse), deux paranatellons de la Balance et du Scorpion, tuent le pilote d'Argo ; aussi se trouve-t-il dans la partie inférieure du méridien, la plus basse de l'univers, au lever du Bélier.

Voilà donc Jason, ou le Serpentaire parvenu au Scorpion, sur les mêmes plages où arrive Hercule à la fin de son huitième travail, au coucher de la Vierge, à l'instant où le Soleil entre dans le Bélier à toison-d'or dont Aëtès est possesseur. Ce prince, fils du Soleil, regnait sur les bords du Phase et de l'Araxe, où il avait suspendu à un hêtre cette riche dépouille. Jason s'offre pour aller seul en députation vers ce roi de la Colchide. Il trouve sa famille effrayée d'un prodige qu'il avait vu en songe. C'était un astre brillant tombé du ciel dans le sein de Médée, sa fille, encore vierge. Elle l'avait reçu et conservé dans son sein, et s'était avancée vers les bords du Phase ;

mais les eaux du fleuve avaient entraîné l'astre dans l'Euxin. La circonstance du coucher de la Vierge, le matin, suivi de celui de Jason, et du lever du fleuve d'Orion et du lever de Méduse, font la base de cette vision, qui annonce à Aëtès la fatale conquête de son Bélier.

Effrayé de ce songe, Aëtès vole appaiser le Phase. Il monte sur son char, accompagné de Chalciope, veuve de Phryxus et de Médée, ses deux filles. Absyrtre, son fils, ou le Cocher, demeurait à quelque distance de là. Aëtès se présente aux Argonautes et à Jason que ses filles et lui rencontrent le premier, avec tout l'appareil éclatant qui environne Apollon son père. Il montait un char doré comme le sien; une couronne rayonnante ceignait sa tête lumineuse; et il tenait un sceptre brillant comme l'éclair. Il adresse aux Argonautes un discours menaçant. Mais Jason, sans être intimidé, lui expose la mission dont l'a chargé Pélias, fils de Neptune, d'apporter à Jolcos la riche toison du bélier de Phryxus.

Aëtès la leur promet, à condition que l'un d'eux accomplira une entreprise périlleuse qu'il leur proposera. Cependant le jeune Argus, fils de Phryxus et de Chalciope, vient en secret soutenir le courage des Argonautes, en leur annonçant que les projets perfides formés contre eux par son ayeul Aëtès n'auraient aucun succès; et en leur découvrant l'amour dont brûle pour Jason sa tante Médée, qui par ses enchantemens peut leur fournir de puissans secours.

Si nous jugeons le poème d'Orphée, nous lui reprocherions un moyen aussi puérile. Mais nous n'avons ici à examiner que ses bases astronomiques.

Ivre d'amour pour Jason, Médée subjugue les Taurreaux qui vomissaient des flammes ; elle détruit une moisson de Dragons produits par les dents du Serpent qui avaient été semées ; et elle donne la gloire de ces hauts faits à son amant. Elle fait plus ; sans craindre la colère d'Aëtès, elle se réfugie déguisée dans le navire Argo ; et là après avoir donné à Jason les marques les moins équivoques de tendresse, elle lui offre les moyens de triompher de tous les obstacles.

Le palais d'Aëtès était renfermé dans une ville placée sur sept éminences : nombre égal à celui des orbites planétaires. On y voyait briller le temple d'Hécate, la grande divinité du pays, et dont Médée la prêtresse, connaissait les redoutables mystères. Dans un bois voisin du temple, planté d'arbres de différentes espèces et d'herbes vénimeuses, se trouvait le Hêtre sacré auquel était suspendue la toison du bétier de Phryxus. Au pied de cet arbre veillait sans cesse un serpent horrible, semblable au dragon du jardin des Hespérides. Orphée et Médée s'unissent pour offrir à Hécate un sacrifice, et elle leur apparaît avec des spectres effrayans. Ensuite Jason, les Dioscures et Médée s'approchent du serpent, qui siffle et s'agit en tout sens. Mais Orphée l'assoupit par les sons de sa lyre. Aussi-tôt Jason par le conseil de Médée s'empare de la Toison et l'emporte vers le navire Argo.

Ici, devrait finir le poème, puisque le but du voyage est rempli; mais dans l'enfance des lettres on raconte jusqu'au plus petit détail, comme en usent les enfans dans leurs faibles récits. Orphée

échante donc encore les suites de la fureur d'Aëtès,
et le retour des Argonautes.

Le roi de la Colchide apprend la fuite de sa fille,
et il envoie à sa poursuite son cocher Absyrthe,
comme Cadmus et les fils d'Inachus firent la re-
cherche d'Europe et d'Io leur sœur. Médée le fait
périr sur les bords du Phase, et jette ses membres
déchirés dans le fleuve; ainsi fut précipité dans l'Eridan
Paudacieux Phaéton (le Cocher).

Les Argonautes avaient suivi en allant toute la
côte méridionale de l'Euxin; mais leur retour se fait
en s'élevant vers le nord de l'Asie. Cette marche
est une allusion évidente à celle du Soleil, depuis
son arrivée au Bélier: avant cette époque, il par-
courait les régions méridionales; depuis le printemps
il éclaire les Hyperboréens, les Sarmates, les Getes, les
Scythes et les Cimmériens; jusqu'à ce qu'il revienne
à l'équinoxe d'automne sur lequel est placé le Ser-
pentaire ou Jason, dont le domicile est aussi le
terme de la course des Argonautes. Enfin, ces héros
arrivent sur les bords de l'Achéron, ou sur le fleuve
des Enfers, qu'ils se préparent à franchir en se
purifiant.

Le pilote les exhorte à accomplir ce dernier tra-
vail, c'est-à-dire, en langage astronomique, que
le Soleil arrive à la ligne qui sépare l'empire de
la Lumière de celui des Ténèbres, ou au voisinage
de l'équinoxe d'automne, près duquel on plaçait le
Styx, fleuve des Enfers. (*Jut. Firm. Astron.*, liv. VIII,
ch. 12.) C'était aussi à cette époque que l'on célébrait
la descente des âmes aux Enfers, et les Mysteres
de Cérés et de Proserpine, auxquels fait allusion

le reste du poème des Argonautiques d'Orphée. Nous quitterons ici le chantre de la Thrace , parce qu'il ne chante plus la naissance du jour équinoxial ; et qu'il s'abandonne à des détails géographiques absolument étrangers à l'état du ciel. Nous ne recommencerons pas davantage la course des Argonautes avec Apollonius de Rhodes , ni avec Valerius Flaccus : leurs poèmes ne sont que des imitations récentes de celui d'Orphée.

Cette lettre sera terminée par une réflexion du cit. Dupuis , qui fera oublier sa monotonie.

“ Pélée invite les Argonautes à visiter le jeune Achille , élève de Chiron et fils de Thétis. Cette circonstance nous prouve que les poèmes d'Homère se lient à celui des Argonautes et au poème de l'Héracléide. Or , comme ceux-ci incontestablement remontent à plus de 2,500 ans avant l'ère chrétienne , il s'ensuit que la fiction de la guerre de Troye remonte à la même époque. Ainsi , l'antiquité de la fable de l'Illiade et sa nature , la classent à tous égards parmi les poèmes Cycliques des Argonautiques , des Dionysiaques , de l'Héracléide , de la Théséide , et conséquemment ils la reportent plus de 2,500 ans avant l'ère vulgaire. Donc l'Illiade est un très-ancien poème , renouvelé des Grecs , mais des anciens Grecs , qui 2,500 ans avant l'ère chrétienne , faisaient des chants sur la Nature. ”

BIOGRAPHIE.

Extrait de la Notice historique sur CHRÉTIEN-GUILLAUME-LAMOIGNON MALESHERBES ; par JEAN-BAPTISTE DUBOIS. Deuxième édition. A Paris, de l'imprimerie du Magasin Encyclopédique, rue Honore, vis-à-vis Saint-Roch, n°. 94.

CHRÉTIEN - GUILLAUME - LAMOIGNON MALESHERBES est né le 6 décembre 1721. Son éducation fut faite chez les jésuites. Il vit encore le P. Porée, et il parlait souvent de tout ce qu'il devait à ses entretiens et à ses conseils. Guillaume de Lamoignon son père, mort en 1772, voulut, qu'appelé par son nom à remplir les premières places de la magistrature, il s'y préparât par l'étude approfondie de l'histoire et de la jurisprudence. Bientôt il le fit nommer substitut du procureur-général. Malesherbes n'avait pas encore 24 ans lorsqu'il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement, dans la quatrième chambre des enquêtes, le 3 juillet 1744. Il succéda à son père dans la place de premier président de la cour des aides, le 14 décembre 1750, après y avoir été reçu en survivance le 26 février de l'année précédente.

On trouve dans un recueil précieux des marques du courage, de la philosophie et de l'éloquence qu'il déploya dans cette importante place. Ce recueil est intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire du droit public de la France, ou Recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant*

téressant à la cour des aides depuis 1756 jusqu'au mois de juin 1775 , avec une table générale des matières. Bruxelles, in-4°. 776 pages.

En 1763, dans l'affaire de Varennes , sur laquelle il avait fait les remontrances les plus fortes , obligé d'entériner les lettres de grâce qui étaient accordées contre toute espece de droit et de justice , il prononça de son tribunal ces paroles remarquables aux accusés qui étaient à ses pieds : *Le roi vous accorde des lettres de grâce , la cour les entérine ; retirez-vous , la peine vous est remise , mais le crime vous reste.* Et les accusés jouissaient de la plus haute faveur.

La même année , il disait au prince de Condé , envoyé par le roi pour forcer au silence les magistrats qui réclamaient contre les impôts : *La vérité , monsieur , est donc bien redoutable , puisqu'on fait tant d'efforts pour l'empêcher de parvenir au trône ?*

En 1770 , il disait au roi : « On a donc persuadé à votre majesté que c'était par la terreur qu'il fallait régner sur les ministres de la justice ? Daignez songer , sire , que la crainte est le partage des ames viles , et considérez dans quelle classe d'hommes il faudra choisir ceux que vous donnerez pour juges au peuple..... Quelle serait la sûreté des citoyens , si les magistrats , de qui dépendent leur fortune , leur honneur et leur vie , avaient à craindre sans cesse le ressentiment des dépositaires de l'autorité arbitraire ? Quelle serait la redoutable puissance de celui à qui votre majesté confierait la disposition de ces proscriptions ? »

Mais c'est sur-tout dans les fameuses remontrances de 1775 que Malesherbes réunit tous les moyens de

Tome XXII.

K

sa raison et de son éloquence pour abattre le despotisme en découvrant sa face hideuse , et pour appeler les regards de la nation sur ses droits imprescriptibles. C'est près de quinze ans avant les premières années de la révolution qu'il demandait une constitution et une représentation nationale. Le citoyen Dubois prouve cette assertion par des citations plus intéressantes les unes que les autres. Elles démontrent le sentiment profond de l'amour de la liberté que Malesherbes défendit hautement , lorsqu'on n'osait pas encore prononcer son nom.

La même année et le même mois où il devint président de la cour des aides , il reçut de son pere , alors chancelier de France . la direction de la librairie , espece de ministere créé pour enchaîner les pensées et paralyser les talents. Il ne dépendait pas de Malesherbes d'annuler les lois destructives de la liberté de la presse ; mais c'est au courage avec lequel il brava lui-même les efforts des ennemis de la raison que la France dut l'*Encyclopédie* , les ouvrages de Rousseau et de tant d'autres philosophes qui écrivirent pendant cet intervalle. M. de Malesherbes , dit Voltaire dans sa lettre à M. d'Argental , du 14 octobre 1763 , n'avait pas laissé de rendre service à l'esprit humain en donnant à la presse plus de liberté qu'elle n'en a jamais eue. Nous étions déjà presqu'à moitié chemin des Anglais.

Deux ans avant la révolution , au moment où il croyait que sa voix serait entendue avec plus de faveur , Malesherbes présenta au roi et au ministre un mémoire fort étendu sur cette précieuse liberté , sans laquelle il pensait qu'il ne pouvait exister de liberté

réelle pour aucune nation. Des motifs louables l'empêcherent de le faire imprimer. Mais on ignore dans quelles mains en est tombé le manuscrit.

Le 1^e juillet 1775, il donna sa démission de la première présidence de la cour des aides, et dans le même mois, il fut nommé ministre et secrétaire d'état à la place de la Vrillière.

Écoutons le cit. Dubois justifier *Malesherbes* d'avoir accepté des places dont les fonctions accoutumées répugnaient le plus à ses principes. « Cette conduite, » dit-il, peut paraître énigmatique à ceux qui n'ont « pas connu *Malesherbes*, ou aux ames indifférentes qui « prennent l'égoïsme pour guide, et se dissimulent à « elles-mêmes leur nullité, en se persuadant qu'elles « s'éloignent par principes des emplois qui ont le « plus besoin des lumières et du courage des gens « de bien. Ils n'ont été que trop nombreux dans la « révolution, ces hommes tides et faibles, qui sous « le prétexte que le gouvernement n'était pas tel « qu'ils l'auraient désiré, mais en effet parce que la « révolution ne leur paraissait pas dirigée dans le « sens de leur intérêt particulier, ont évité soigneuse- « ment des fonctions dans lesquelles ils auraient pu « être utiles. C'est à eux, en grande partie, que « nous devons les malheurs qui nous ont fait gémir « pendant si long-tems, et l'audace active des mé- « chans a dû presque toute sa force à leur inertie.

» *Malesherbes* pensait, ou plutôt sentait bien autre- « ment que ces égoïstes apathiques. Accoutumé à « tout rapporter au bien public, et à ne compter pour « rien tout ce qui pouvait contrarier ses goûts ou « ses intérêts personnels, il était fortement persuadé

„ qu'il était de son devoir de saisir toutes les occasions de faire le bien et d'empêcher le mal. *Ils nous perdront*, me disait-il souvent, dès les moments de la révolution, *ces petits messieurs*, qui, après avoir été les premiers à favoriser un changement de choses, déclament dans les soupers où ils forment leur opinion contre les institutions nouvelles ; cela ne ressemble d'abord qu'à la bouderie d'un enfant gâté ; mais attendez, et vous verrez. „

Malesherbes s'occupa pendant son ministère de la suppression des lettres de cachet. Il se fit ouvrir les prisons d'Etat. Il sollicita lui-même tous les renseignemens favorables aux détenus, et bientôt ils respirerent un air libre. Il attribua ensuite la distribution de ces lettres à une espece de tribunal composé des magistrats les plus probes dont l'opinion devait être unanime et fondée sur des motifs bien constatés. Mais bientôt les menées de l'intrigue ayant forcé le vertueux Turgot, son ami, à quitter le ministère, il crut qu'il ne devait plus rester à un poste d'où il était si facile de renverser l'homme de bien, et donna sa démission le 12 mai 1776.

Il entreprit à cette époque des voyages dans les différentes contrées de la France, de la Hollande et de la Suisse, où il recueillit avec discernement et avidité tout ce qui pouvait intéresser les sciences et les arts. Le recueil de ces notes eût été du plus grand intérêt, mais elles ont été confondues dans la foule des papiers enlevés par de barbares révolutionnaires, comme pieces importantes pour son procès.

En 1785 et 1786, il composa deux excellens mé-

moires au sujet de l'état civil des protestans en France. Il attendait que le succès couronnât ses efforts. La marche rapide de l'opinion l'en dispensa bientôt. Il fut rappelé au conseil, et n'y rentra que pour satisfaire au besoin qu'il éprouvait de dire des vérités utiles. Plus d'une fois en effet il y énonça des opinions courageuses qui donnerent de l'ombrage aux hommes qui avaient la soif du pouvoir. Leurs intrigues neutraliserent bientôt tous ses efforts, et il se vit réduit à écrire tout ce qu'il voulait persuader. Telle fut l'origine de deux mémoires qu'il présenta au roi sur la situation de la France et les moyens de remédier aux maux qui la faisaient gémir. Louis XVI ne lut alors aucun de ces deux mémoires, mais ils lui firent verser des larmes tardives et inutiles dans un moment où il ne lui était plus possible d'en profiter.

Privé de tout moyen d'éclairer ceux entre les mains desquels résidait le pouvoir, *Malesherbes* sollicita vivement et obtint enfin la permission de se retirer. A l'instant même, il se livra sans réserve aux occupations qui avaient toujours fait le bonheur de sa vie. Passant les soirées et la plus grande partie des nuits à étudier et à lire, le jour, une bêche à la main, il parcourait ses jardins et ses bois, distribuait les travaux, observait le résultat de ses expériences, en ordonnait de nouvelles, et chacun de ses pas, chacune de ses démarches, avait toujours pour but l'utilité publique. Il avait préparé les matériaux d'une foule de mémoires qu'il aurait successivement publiés. Il attachait une grande importance à celui sur la maniere d'utiliser les différentes especes de landes.

Le cit. Dubois le soumettra au public, dès que ses loisirs lui permettront de le rédiger. Il trace une analyse fort étendue de l'intéressant mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France, imprimé en 1790 par ordre de la société d'agriculture.

Malesherbes consumait ainsi paisiblement le reste de sa carrière, au milieu de ses bois et de ses cultures, lorsqu'un événement vint l'arracher à sa famille et à ses travaux. Louis était traduit au tribunal de la nation assemblée dans ses représentants. Louis est malheureux ; il est abandonné à toute sa faiblesse. Malesherbes ne consulte que son cœur, et écrit au président de la Convention nationale cette lettre si connue qui sera un monument éternel de sa reconnaissance et de son courage.

Après avoir rempli le pénible ministère de défenseur de Louis XVI, Malesherbes retourna dans son habitation champêtre. Il n'y jouit pas long-tems d'un calme précieux. Un jour du mois de décembre 1793, il apperçut dans une allée de ses jardins un groupe d'hommes à la tête desquels étaient trois membres d'un comité révolutionnaire de Paris. Ils menaient à leur suite la municipalité, pour mettre en arrestation et amener à Paris, le gendre et la fille de Malesherbes. Ceux-ci partirent, et il resta avec ses petits enfans. Le lendemain de nouveaux satellites se présentèrent avec une nouvelle liste de proscription qui embrassait à la fois Malesherbes et ses petits enfans. Dès la nuit même on le conduisit à la maison d'arrêt des Madelonnettes avec son petit-fils Louis-le-Pelletier, tandis que ses autres petits enfans furent

dispersés dans des prisons différentes. Il demanda d'être réuni avec toute sa famille. La maison d'arrêt de Port-Libre fut accordée pour cette triste réunion. Les malheureux habitans de cette prison furent consternés de douleur en le voyant entrer. Leur premier mouvement fut de lui céder une place d'honneur au milieu d'eux. *Cette place que vous m'offrez, dit-il, elle appartient à ce vieillard que j'apprêtais, car je le crois plus âgé que moi.*

Le gendre de Malesherbes, le vertueux le Pelletier-Rosambo pérît le premier. Le lendemain (2 floréal), les satellites de la mort viennent arracher à leur douleur, Malesherbes, sa fille, sa petite-fille et l'époux de cette jeune personne. C'est dans ce moment pleia d'horreur que la fille de Malesherbes, si digne de lui et qui lui ressemblait à tant d'égards, fit ses adieux à la cit. Sombreuil, qui avait sauvé la vie de son père au 2 septembre, et lui dit ces paroles touchantes que l'histoire doit conserver : Vous avez eu la gloire de sauver votre père, j'ai du moins la consolation de mourir avec le mien.

« Elle allait se terminer, cette vie si précieuse aux amis du bien et de l'humanité, et Malesherbes se montre encore lui-même..... Ses mains sont liées, il s'achemine vers le tombeau ; déjà il allait franchir le seuil de sa prison, pour monter sur la fatale charette qui l'attend ; il s'entretenait avec ceux qui se trouvaient près de lui ; ses yeux naturellement faibles et dont l'un clignotant sans cesse, entrevoit à peine les objets, n'aperçoivent point les obstacles qui sont devant lui : son pied mal assuré heurta contre une pierre qu'il rencontra :

„ Voilà , dit Malesherbes à son voisin , ce qui s'appelle un
 „ mauvais présage ; un Romain à ma place serait rentré.
 „ Et il continue sa marche en riant.

„ Cette gaieté inaltétable , qui formait l'un des
 „ traits les plus remarquables et les plus heureux de
 „ son caractere , ne se démentit jamais ; elle tenait à
 „ des causes qu'il peut être intéressant de rapporter
 „ pour ceux qui aimeront à connaître Malesherbes ,
 „ et pour ceux qui l'ont connu.

„ Un tempérament robuste , et qui l'eût été
 „ encore davantage , si Malesherbes n'en avait abusé
 „ par des travaux forcés et par des veilles prolongées ,
 „ contribuait sans doute à entretenir en lui cette séré-
 „ nité précieuse ; mais il la devait sur-tout à la force
 „ de sa raison et à l'activité de son imagination . L'une
 „ l'avait engagé de bonne heure à briser les liens
 „ des préjugés et des habitudes qui enchaînent trop
 „ souvent les hommes les plus éclairés ; l'autre ,
 „ secondée de la mémoire la plus tenace et la plus
 „ étonnante , lui présentait et rapprochait sans cesse ,
 „ avec célérité , ce que l'expérience de tous les siècles
 „ apprenait sur chacun des objets qu'il avait à con-
 „ sidérer. Il les réduisait ainsi promptement à leur
 „ juste valeur , et conséquemment il ne pouvait
 „ éprouver aucun sentiment exagéré , aucun de ces
 „ sentiments qui conduisent à l'enthousiasme ou à la
 „ crainte . „

Les sciences et les arts utiles occupaient particulièremenr ses loisirs ; mais il était prodigieusement instruit en littérature. Ce n'était donc pas pour flatter sa vanité et décorer leurs listes du nom d'un homme puissant , que les trois académies et la société d'agri-

culture l'avaient admis. Il avait été nommé à l'académie des sciences en 1750; à celle des inscriptions et belles-lettres, en 1759; et à l'académie française, en 1775.

Malesherbes est mort âgé de 72 ans 4 mois et 15 jours. Il n'avait eu que deux filles, et le seul héritier mâle qu'elles lui aient donné est Louis-le-Pelletier Rosambo, jeune homme de la plus belle espérance.

Cette notice, gage de l'amitié et de la reconnaissance du cit. Dubois, mérite d'être lue par tous les hommes éclairés et par toutes les ames sensibles.

V A R I É T É S.

Choix des Pensées diverses de MONTESQUIEU, extraites d'un manuscrit, et insérées dans le tom. XII de la nouvelle édition de ses Œuvres imprimées par Didot. (Voyez le numéro 31 de ce Journal.)

J'AIS vu les galères de Livourne et de Venise, je n'y ai pas vu un seul homme triste. Cherchez à présent à vous mettre au col un morceau de ruban bleu pour être heureux.

J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile; dès que j'ai eu fait connaissance, j'ai passé presque sans milieu jusqu'au mépris.

Je n'ai presque jamais eu de chagrins, et encore moins d'ennuis. — Ma machine est si heureusement construite que je suis frappé par tous les objets assez vivement pour qu'ils puissent me donner du plaisir.

sir , pas assez pour qu'ils puissent me donner de la peine .

J'ai été dans ma jeunesse assez heureux pour m'attacher à des femmes que j'ai cru qui m'aimaient . Dès que j'ai cessé de le croire , je m'en suis détaché soudain .

L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie , n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé .

Je m'éveille le matin avec une joie secrète ; je vois la lumière avec une espèce de ravisement . Le reste du jour je suis content .

Je suis presque aussi content avec des sots qu'avec des gens d'esprit , et il y a peu d'hommes si ennuyeux qui ne m'aient amusé très-souvent . Il n'y a rien de si amusant qu'un homme ridicule .

Rien ne m'amuse plus que de voir un conteur ennuyeux faire une histoire circonstanciée , sans quartier : je ne suis pas attentif à l'histoire , mais à la manière de la faire .

Je me souviens que j'eus autrefois la curiosité de compter combien de fois j'entendrais faire une petite histoire , qui ne méritait certainement pas d'être dite ni retenue . Pendant trois semaines qu'elle occupa le monde poli , je l'entendis faire deux cents vingt-cinq fois , dont je fus très-content .

Pour la plupart des gens , j'aime mieux les approuver que les écouter .

Je n'ai jamais voulu souffrir qu'un homme d'esprit s'avisât de me railler deux jours de suite .

Quand je me fie à quelqu'un je le fais sans réserve , mais je me fie à très-peu de personnes .

Ce qui m'a toujours donné une assez mauvaise opinion de moi, c'est qu'il y a fort peu d'états dans la république auxquels j'eusse été véritablement propre.

Quant à mon métier de président, j'ai le cœur très-droit. Je comprenais assez les questions en elles-mêmes ; mais quant à la procédure je n'y entendais rien. Je m'y étais pourtant appliqué ; mais ce qui m'en dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes le même talent qui me fuyait pour ainsi dire.

Ma machine est tellement composée que j'ai besoin de me recueillir dans toutes les matières un peu abstraites. Sans cela, mes idées se confondent ; et si je sens que je suis écouté, il me semble dès lors que toute la question s'évanouit devant moi. Plusieurs traces se réveillent à la fin ; et il résulte de là qu'aucune trace n'est réveillée.

Quant aux conversations de raisonnemens, les sujets sont toujours coupés et recoupés ; je m'en tire assez bien.

Je pardonne aisément par la raison que je ne sais point haïr. Il me semble que la haine est douloureuse. Lorsque quelqu'un a voulu se reconcilier avec moi, j'ai senti ma vanité flattée, et j'ai cessé de regarder comme ennemi un homme qui me rendait le service de me donner bonne opinion de moi.

Dans mes terres, avec mes vassaux, je n'ai jamais voulu qu'on m'aigrit sur le compte de quelqu'un. Quand on m'a dit : Si vous saviez les discours qui ont été tenus ! Je ne veux pas les savoir, ai-je répondu. Si ce que l'on voulait rapporter était faux, je ne voulais pas courir le risque de le croire : si

c'était vrai, je ne voulais pas prendre la peine de hâir un faquin.

A l'âge de 35 ans j'aimais encore.

J'ai assez aimé de dire aux femmes des fadeurs et de leur rendre des services qui coûtent si peu.

Il m'est aussi impossible d'aller chez quelqu'un dans une vue d'intérêt, qu'il m'est impossible de voler dans les airs.

Quand j'ai été dans le monde, je l'ai aimé comme si je ne pouvais souffrir la retraite; quand j'ai été dans mes terres, je n'ai plus songé au monde.

Je suis, je crois, le seul homme qui ait fait des livres ayant sans cesse peur de la réputation de bel esprit: ceux qui m'ont connu savent que dans les conversations je ne cherchais pas trop à le paraître, et que j'avais assez le talent de prendre la langue de ceux avec lesquels je vivais.

J'ai eu le malheur de me dégoûter très souvent des gens dont j'avais désiré le plus la bienveillance.

Pour mes amis, à la réserve d'un seul, je les ai tous conservés.

J'ai eu pour principe de ne jamais faire par autrui ce que je pouvais faire par moi-même. C'est ce qui m'a porté à faire ma fortune par les moyens que j'avais dans mes mains, la modération et la frugalité, et non par des moyens étrangers, toujours bas et injustes.

Avec mes enfans, j'ai vécu comme avec mes amis.

Quand on s'est attendu que je brillerais dans une conversation, je n'en l'ai jamais fait. J'aimais mieux avoir un homme d'esprit pour m'appuyer qu'un sot pour m'approuver.

Il n'y a pas de gens que j'aie plus méprisés que les petits beaux esprits, et les grands qui sont sans probité.

Je n'ai jamais été tenté de faire un couplet de chanson contre qui que ce soit.

Je n'ai jamais paru dépenser ; mais je n'ai pas été avare ; et je ne sache pas de chose assez peu difficile pour qui je l'eusse faite pour gagner de l'argent.

Ce qui m'a beaucoup nui, c'est que j'ai toujours trop méprisé ceux que je n'estimais pas.

Je me souviens qu'en sortant d'une pièce intitulée *Èsope à la Cour*, je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme, que je ne sache pas avoir formé une résolution plus forte. Bien différent de cet ancien qui disait qu'il n'était jamais sorti du spectacle aussi vertueux qu'il y était entré.

Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez, que de ce que l'on s'estime trop.

Les gens qui ont peu d'affaires sont de très-grands parleurs ; moins on pense, plus on parle ; ainsi, les femmes parlent plus que les hommes. A force d'oisiveté elles n'ont point à penser. Une nation où les femmes donnent le ton est une nation parleuse.

La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel.

Il y a certains défauts qu'il faut voir pour les sentir, tels que les habituels.

L'héroïsme que la morale avoue ne touche que peu de gens : c'est l'héroïsme qui détruit la morale qui nous frappe et cause notre admiration.

Par-tout où je trouve l'envie je me fais un plaisir

de la désespérer. Je leue toujours devant un curieux ceux qui le font pâlir.

Les ouvrages qui ne sont point de génie ne prouvent que la mémoire ou la patience de l'auteur.

La dévotion est une croyance qu'on vaut mieux qu'un autre.

Je souhaite avoir des manières simples, recevoir des services le moins que je puis, et en rendre le plus qu'il m'est possible.

Le mérite console de tout.

J'ai ouï dire au cardinal Imperiali : Il n'y a point d'homme que la fortune ne vienne visiter une fois dans la vie. Mais lorsqu'elle ne le trouve pas prêt à la recevoir, elle entre par la porte et sort par la fenêtre.

Remarquez bien que la plupart des choses qui nous font plaisir sont déraisonnables.

La raison pour laquelle les sots réussissent toujours dans leurs entreprises, c'est que ne sachant pas et ne voyant pas quand ils sont impétueux, ils ne s'arrêtent jamais.

Les livres anciens sont pour les auteurs ; les nouveaux, pour les lecteurs.

Je n'aime pas les petits honneurs. On ne savait pas auparavant ce que vous méritiez. Mais ils vous fixent et décident au juste ce qui est fait pour vous.

Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime.

J'ai fait en ma vie bien des sottises , et jamais de méchancetés.

Les Français sont agréables , se communiquent , sont variés , se livrent dans leurs discours ; ils se promènent , marchent , courent , et vont toujours jusqu'à ce qu'ils soient tombés.

Quand je vois un homme de mérite , je ne le décompose jamais. Un homme médiocre qui a quelques bonnes qualités , je le décompose toujours.

J'ai la maladie de faire des livres , et d'en être heureux quand je les ai faits.

Les auteurs sont des personnages de théâtre.

Je n'aime pas les discours oratoires. Ce sont des ouvrages d'ostentation.

La plupart des hommes sont plus capables de grandes actions que de bonnes.

Le peuple est honnête dans ses goûts , sans l'être dans ses mœurs.

Une belle action est celle qui a de la bonté , et qui demande de la force pour la faire.

Si l'on ne voulait qu'être heureux , cela serait bien-tôt fait ; mais on veut être plus heureux que les autres ; et cela est presque toujours difficile , parce que nous croyons les autres plus savans qu'ils ne sont.

Les gens qui ont beaucoup d'esprit tombent souvent dans le dédain de tout.

Je hais Versailles , parce que tout le monde y est petit ; j'aime Paris , parce que tout le monde y est grand.

La timidité a été le fléau de toute ma vie. Elle semblait obscurcir jusqu'à mes organes , lier ma

langue , mettre un nuage sur mes pensées , déranger mes expressions . J'étais moins sujet à ces abattemens devant des gens d'esprit que devant des sots . C'est que j'espérais qu'ils m'entendraient ; cela me donnait de la confiance . Dans les occasions , mon esprit , comme s'il avait fait un effort , s'en tirait assez bien .

J'ai toujours vu que , pour réussir dans le monde , il fallait avoir l'air fou , et être sage .

Je n'ai jamais aimé à jouir du ridicule des autres . J'ai été peu difficile sur l'esprit des autres . J'étais ami de presque tous les esprits , et ennemi de presque tous les cœurs .

Le succès de la plupart des choses dépend de savoir combien il faut de tems pour réussir .

Deux beautés communes se défont ; deux grandes beautés se font valoir . — C'est l'effet d'un métite extraordinaire d'être dans tout son jour auprès d'un mérite aussi grand .

Je suis amoureux de l'amitié .

M*** parlant des beaux génies perdus dans le nombre des hommes , disait : Comme des marchands , ils sont morts sans déplier .

Je ne sache pas encore avoir dépensé quatre louis par air , et fait une visite par intérêt .

Je disais sur les amis tyranniques et avantageux : L'amour a des dédommagemens que l'amitié n'a pas .

On ne saurait croire jusqu'où a été dans ce siecle la décadence de l'admiration .

Les gens d'esprit sont gouvernés par des valets , et les sots par des gens d'esprit .

Ce qui manque aux orateurs en profondeur , ils vous le donnent en longueur .

Les

Les quatre grands poëtes ; Platon, Mallebrach, Shaftesbury, Montaigne.

Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu.

La dévotion trouye pour faire de mauvaines actions des raisons qu'un simple honnête homme ne saurait trouver.

J'aime mieux être tourmenté par mon cœur que par mon esprit.

Si un Persan ou un Indien venait à Paris, il faudrait six mois pour lui faire comprendre ce que c'est qu'un abbé commendataire qui bat le pavé de Paris.

Je fais faire une assez sotte chose ; c'est ma généalogie.

Louis XIV, ni pacifique, ni guerrier. Il avait les formes de la justice, de la politesse, de la dévotion, et l'air d'un grand roi. Doux avec ses domestiques, libéral avec ses courtisans, avide avec ses peuples, inquiet avec ses ennemis, despotique dans sa famille, roi dans sa cour, dur dans les conseils, enfant dans celui de la conscience, dupe de tout ce qui joue les princes, des ministres, des femmes et des dévots ; toujours gouvernant et toujours gouverné ; malheureux dans le choix, aimant les soins, souffrant les talents, craignant l'esprit ; sérieux dans ses amours ; et dans ses derniers attachemens, faible à faire pitié ; aucune force d'esprit dans les succès ; de la fermeté dans les revers, du courage dans sa mort. Il aima la gloire et la religion, et on l'empêcha toute sa vie de connaître ni l'une ni l'autre. Il n'aurait eu aucun de ces défauts s'il avait été un peu mieux élevé, ou s'il avait eu un peu plus d'esprit.

J'avoue peu mon goût pour les anciens. Cette anti-

Tome XXI.

L

quité m'enchante : et je suis toujours prêt à dire avec Pline : C'est à Athenes que vous allez respecter les Dieux.

J'ai admiré plusieurs critiques faites contre les anciens , mais j'ai toujours admiré les anciens . J'ai étudié mon goût , et j'ai examiné si ce n'était point un de ces goûts malades sur lesquels on ne doit faire aucun fonds . Mais plus j'ai examiné , plus j'ai senti que j'avais raison de sentir comme j'ai senti .

Lorsque je goûte un plaisir , je suis affecté ; et je suis toujours étonné de l'avoir recherché avec indifférence .

Je ne hais pas de me divertir en moi-même des hommes que je vois , sauf à eux de me prendre à leur tour pour ce qu'ils veulent .

Je disais à M^{me}. Duchâtelé : Vous vous empêchez de dormir pour apprendre la philosophie . Il fautait au contraire étudier la philosophie pour apprendre à dormir .

Je n'ai guères donné mon jugement que sur les acteurs que j'estimais , n'ayant gueres vu , autant qu'il m'a été possible , que ceux que j'ai cru les meilleurs .

Ma fille disait très-bien . Les mauvaises manières ne sont dures que la première fois .

La France se perdra par les gens de guerre .

Quand on a été femme à Paris , on ne peut pas être femme ailleurs .

Quand on court après l'esprit , on attrape la sottise .

Les ecclésiastiques sont les flotteurs des princes , quand ils ne peuvent pas être leurs tyfans .

Les grands seigneurs ont des plaisirs ; le peuple a de la joie .

J'aime les maisons où je peux me tirer d'affaire, avec mon esprit de tous les jours.

Je n'ai point été fâché de passer pour distrait, cela m'a fait hasarder bien des négligences qui m'auraient embarrassé. Dans les conversations et à table, j'ai toujours été charmé de trouver un homme qui voulût prendre la peine de briller. Un homme de cette espèce présente toujours le blanc, et les autres sont sous le bouclier. Aimer à lire n'est faire qu'un échange des heures d'ennuis que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses.

Je ne puis comprendre comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne soient rien.

On demandait à Chirac, si le commerce des femmes était mal sain. Non, disait-il, pourvu qu'on ne prenne pas de drogue, mais je préviens que le changement est une drogue.

S'il m'est permis de prédire la fortune de mon ouvrage, il sera plus approuvé que lu. De pareilles lectures peuvent être un plaisir, elles ne sont jamais un amusement.

J'avais conçu le dessein de donner plus d'étendue et de profondeur à quelques endroits de mon *Esprit des Lois*. J'en suis devenu incapable. Mes lectures ont affaibli les yeux, et il me semble que ce qu'il me reste encore de lumière n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais.

LE PETIT LIBRAIRE ET LES NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE.

A N N O N C E S.

L I V R E S F R A N G A I S.

Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique, par le cit. Garnier ; auteur de la Propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique ; et traducteur des œuvres de Caleb Williams. Un volume in-12, beau papier. Prix, 300 liv. en assignats. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

« J'ai pensé, dit l'auteur dans l'avertissement, que, dans un moment où l'on paraît enfin songer à cette deuse sacrée dont chaque génération est chargée envers celle qui se prépare à lui succéder, où l'on offre journellement à la jeunesse des livres élémentaires sur toutes les sciences qui doivent entrer dans son éducation, des éléments de l'économie politique ne seraient pas sans utilité. »

Ces éléments sont écrits avec beaucoup de méthode et une grande clarté ; ils serviront à initier les commerçans dans l'étude de la science si importante de l'économie politique, et les personnes qui ont fait des progrès dans cette science y verront avec intérêt les principes certains qui en sont la base, réunis en un volume de moyenne grosseur. Nous reviendrons sur cet ouvrage, que l'on peut appeler classique dans ce genre.

Le Sérail, ou histoire des intrigues secrètes et amoureuses des femmes du grand-seigneur ; édition ornée de huit gravures, par J. Grasset Saint-Sauveur. Deux volumes in-18. Prix, 350 liv. franc de port.

A Paris, chez Deroi, libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n°. 15, l'an IV.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 10 mars 1796.

DEPUIS long-tems les navigateurs américains se plaignent des vexations qu'ils éprouvent de la part de ceux de l'Angleterre, qui ne se bornent point à s'emparer de leurs vaisseaux et de leurs propriétés ; c'est un fait connu, et mille exemples l'attestent : ils exercent des violences sur leurs personnes. Le congrès s'occupe, dans ce moment, des moyens d'en arrêter le cours. Il a été proposé, en la chambre des représentans, de charger le pouvoir exécutif d'envoyer en Angleterre des agens *ad hoc*, pour obtenir la délivrance de tous ceux des marins qui ont été enlevés de force à bord de nos bâtimens, et qui sont maintenant aux ceux de cette puissance.

Le traité de commerce que le gouvernement de ce pays a conclu avec le roi de la Grande-Bretagne est toujours le sujet des plus vives discussions dans les législatures particulières. Le moment est arrivé où le congrès va s'en occuper. Le président des Etats-Unis vient d'en faire remettre une copie devant la chambre des représentans.

M. Livingston, un des membres de cette chambre,

L 3

a déposé sur le bureau un projet de résolution portant : « Que le président sera invité de mettre sous ses yeux une copie des instructions qui ont été données au ministre des Etats-Unis qui a négocié ce traité , ainsi que la correspondance et les documents qui y sont relatifs . »

New-Yorck, le 18 mars. On apprend , par des lettres écrites de l'isle de Sainte-Croix , que les vaisseaux de guerre anglais ont reçu ordre de s'emparer de tous les bâtimens neutres allant ou revenant des ports des établissements hollandais , et que déjà un grand nombre de danois ont été pris sous ce prétexte .

Le capitaine Brigt , commandant le navire , l'*Otsego* , venant des Indes orientales , a annoncé la perte du vaisseau anglais le *Dionède* , qui a péri le 31 juillet dernier , près l'isle de Ceylan ; il a coulé bas après avoir touché sur un rocher ; l'équipage a été sauvé par la frégate *l'Hépine* .

L'acceptation de l'acte constitutionnel d'un peuple qui , depuis six ans , fixe sur lui les regards de l'univers étonné , est un événement qui doit sans doute intéresser tous ceux qui ont le bonheur de tenir à ce peuple magnanimité par les liens du sang , dans quelque contrée que la fatalité des circonstances les ait relégués . Aussi le consul de la nation Française , dans l'état de New-Yorck , jugeant qu'il était de son devoir d'informer officiellement ses concitoyens des lois constitutionnelles et fondamentales de la prospérité future de la France , les a invités à se trouver aujourd'hui au consulat pour en entendre la promulgation solennelle .

Cette journée étant un jour de fête pour tous ceux qui s'honorent du nom français a été annoncée, au lever de l'aurore, par une salve générale des bâtimens de guerre de la République actuellement en station dans le port de New-Yorck, ornés du pavillon tricolor et des banderolles de la liberté. A midi le consul s'est rendu à bord du *Scipion* pour y lire la constitution aux braves marins qui en sont les défenseurs et les plus fermes soutiens. Mille cris d'applaudissement et une nouvelle salve d'artillerie ont manifesté la joie de ces généreux républicains.

Ensuite le consul est revenu au consulat, où s'était déjà réuni un nombre considérable de Français que l'amour de la liberté et leur attachement à la République y avait attirés. Il leur a adressé un discours dont voici un passage :

“ Quel spectacle étonnant et sublime ! C'est au sein des orages politiques, dont ils ont constamment été enveloppés ; c'est au milieu des torches et des poignards des fanatiques et des factieux, dont ils avaient à se garantir, que nos intrépides législateurs ont tracé ces lois, dont la douceur et la justice honorent l'humanité, et qui, par leur sagesse, semblent n'avoir pu être conçues que dans le calme de la profonde réflexion, et dans l'absence de toutes les passions. ”

A trois heures, les consuls de France, d'Espagne et de Hollande, accompagnés de plusieurs officiers du gouvernement civil et militaire de New-Yorck, d'un grand nombre de citoyens américains et de tous les Français qui se sont trouvés en état de contribuer à cette fête patriotique, se sont rendus dans la salle

d'assemblée publique. Il y a eu repas et concert; on a porté des toasts républicains.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 10 mai 1796.

Le cabinet de Stockholm a jugé à propos d'envoyer à Pétersbourg un agent extraordinaire pour y faire connaître ses dispositions pacifiques, et obtenir sur les desseins de l'impératrice une explication formelle et précise. Cet agent est le comte de Steenbock. Jusqu'à-présent on ne connaît point le résultat de la mission dont il est chargé. En attendant, on ne se ralenti sur aucune des mesures de défense qui ont été précédemment ordonnées. On dit même que le régent doit se rendre à Carlscrone pour accélérer l'armement qui s'y prépare. Au reste, le gouvernement, à la disposition duquel on a déjà mis de grands moyens pecuniaires, trouvera de puissantes ressources dans le patriotisme des Suédois. Il paraît que le plus parfait accord regne entre toutes les classes des citoyens sur les sentiments que l'on doit à la Russie; que tous sont révoltés de ses prétentions, indignés de son orgueil, et qu'ils sont prêts à marcher pour repousser ses tentatives, défendre leur sûreté, et soutenir leur honneur et leur indépendance. Des écrits nombreux entretiennent, échauffent ce zèle patriotique, dont on cite un exemple que nous nous empressons de rapporter. Des paysans finlandois, assemblés dans un marché de chevaux, ayant ouï dire que le gouvernement voulait en faire

acheter en grand nombre , en ont offert 700 en pur don , et ont proposé leurs services personnels contre les Russes.

Il est présumable que la cour de Stockholm , à qui de si heureuses dispositions semblent devoir inspirer beaucoup de confiance et de sécurité , n'acceptera , pour éviter une rupture avec la Russie , aucune condition qui pourrait , nous ne disons pas blesser , mais seulement effleurer sa dignité , ou ses intérêts . Elle a trop de prévoyance , trop de sagesse ; elle connaît trop bien le génie et les vues du cabinet de Pétersbourg pour ne pas sentir qu'en éloignant , par les condescendances même les plus légères , les plus indifférentes en apparence , les dangers du moment , elle ne ferait que rendre plus certains et plus terribles les dangers de l'avenir .

On mande de Constantinople que la révolte vient d'éclater dans une partie de la Turquie asiatique , et livrer la Porte à de nouvelles inquiétudes et à de nouveaux embarras . Le pacha d'Acre , que le caractère le plus féroce a fait nommer Gezzar ou le Carnacier , destitué par le grand-seigneur , que ses cruautés avaient justement irrité , s'est mis à la tête d'une horde de brigands , à l'aide desquels il s'est emparé des villes de Giaffa et de Rama , dépendantes du pacha de Damas , et porte dans ses malheureux pays la dévastation et le carnage . Voici ce que l'on raconte de ce monstre sanguinaire : Il était , il y a 30 ans , bey du Caire . Il se révolta contre le fameux Aly-bey , gouverneur de l'Egypte , et parvint à le faire emprisonner . Mais les autres beys se réunirent contre lui , et le forcèrent de se réfugier à Damas , où

il s'établit cafetier. Lors de la dernière guerre contre les Russes, le pacha de Damas, qui connaissait ses talents militaires, le chargea de fortifier et de défendre le port de Beyrouth. Ce fut là qu'il fit enterrer vivants un très-grand nombre d'hommes, et qu'il acquit le surnom odieux sous lequel il est connu. Cependant le compte que le capitain pacha, qui l'avait connu en Egypte, rendit de ses opérations, disposa en sa faveur, et le grand-seigneur le nomma gouverneur d'Acre et pacha de Tyr et de Sidon. Il paraît que sa prospérité, loin d'adoucir ses mœurs, n'a fait que les rendre plus barbares encore. On doit croire que la Russie ne manquera pas d'entretenir, et de soutenir, autant qu'elle le pourra, cette nouvelle diversion. Elle emploie tous les moyens pour susciter des embarras à la Porte ; c'est elle sans doute qui a formé le parti qui existe à Constantinople, et dont l'objet est d'aigrir le peuple contre le gouvernement et le grand-seigneur. Ce qui ne s'était point vu jusqu'à présent, on les attaque l'un et l'autre dans des libelles répandus avec profusion. On empoisonne toutes leurs vues ; on critique toutes leurs opérations ; on leur reproche de donner une préférence éclatante à tout ce qui est étranger, et particulièrement aux Européens. On représente cette préférence comme extrêmement dangereuse, et sur tout comme injurieuse aux véritables musulmans. On n'a point remarqué jusqu'à présent que ces suggestions perfides aient eu quelque succès. Cependant on ne peut se dissimuler, qu'appuyées sur quelques faits généralement connus, elles ne soient propres à exaspérer un peuple orgueilleux, accoutumé à une estime ex-

clusive pour ses mœurs et ses usages. On ne doute pas que la Porte ne cherche et ne trouve des moyens de se venger de ces hostilités secrètes de la cour de Pétersbourg dans l'insurrection qui s'est annoncée en Podolie. Cette insurrection commence à s'organiser sous le lien d'une confédération, dont le comte Oginsky, ci-devant grand-écuyer de Lithuanie ; et Kociol qui s'est déjà fait connaître dans la dernière révolution, sont les chefs principaux, de manièr à donner des espérances aux amis de la liberté, et des inquiétudes à Catherine II. Quoi qu'il en soit, cette princesse multiplie journellement ses vexations dans le pays qu'elle a usurpé, elle en fait enlever les hommes, l'argent et l'or. Elle a mis en requisition tout ce qui existe en Lithuanie de ces métaux monnayés ou non monnayés.

De Francfort-sur-le-Main , le 10 mai.

On avait répandu que le duc de Brunswick devait commander une armée de 60 mille hommes, destinée à défendre, pendant la prochaine campagne, la neutralité des pays enclavés dans la ligne de démarcation. On faisait entrer dans la composition de cette armée 35 mille Prussiens, 15 mille Hanovriens, 5 mille Brunswickois, et autant de Hessois. Le rassemblement d'une force aussi considérable donnait lieu à beaucoup de conjectures sur les motifs véritables qui avaient pu y donner lieu. Mais on sait maintenant que les préparatifs du roi de Prusse avaient été fort exagérés. Les troupes que ce prince fait marcher vers la Westphalie ne montent pas à plus de 18 à 20 mille hommes.

Jamais, disent les nouvelles de Vienne, les différents bureaux du ministere n'ont été en aussi grande activité, les expéditions de couriers pour Pétersbourg et Londres plus fréquentes, ni les vues du cabinet impérial plus inapénétrables. Le différend suivi entre la Suede et la Russie a fait mouvoir de nouveaux ressorts, et si le Nord est de nouveau embrasé, on peut croire que l'Autriche aura contribué à allumer l'incendie.

Les princes et les émigrés français, qui, depuis un certain tems, n'étaient plus en faveur à la cour, reparaissent maintenant sur la scène. Le duc de Polignac, qui arrive de Pétersbourg, et St-Priest, sont les grands moteurs de leurs affaires. Ils ont aussi un ministre secondaire ici, dans la personne de Choiseul-Gouffier. Le duc de Polignac a obtenu une audience particulière de l'empereur. Il a eu ensuite une conférence de plus de deux heures avec les principaux ministres. Il est chargé, de la part de Catherine, d'enrôler des émigrés pour la marine russe. Polignac est en outre porteur d'une quantité de brevets et, ce qui est mieux, d'une somme de cent mille ducats pour être distribuée parmi ceux de ses compatriotes qui se rendront à Cherson.

La négociation du marquis Manfredini n'a pas été heureuse. On assure que l'empereur ne veut pas reconnaître la neutralité du grand-duc de Toscane.

De Rastadt, le 28 avril.

Le comte de Lille (Louis XVIII) vient d'arriver à l'armée de Condé. Il a dit au Prince : *Ce n'est pas le*

ret qui vient commander son armée; c'est le premier gentilhomme du royaume qui vient servir sous les ordres du descendant du Grand-Condit.

ITALIE. De Vérone, le 21 avril.

Le 13 de ce mois, le marquis Carlotti, noble vénitien, alla signifier à Monsieur, de la part du sénat de Venise, que l'asyle qui lui avait été accordé cessait, et qu'il eût à sortir des états de la république dans le plus court délai.

A cette notification qui lui fut faite directement, sans qu'aucun avis l'en eût prévenu, sans qu'aucun intermédiaire l'y eût préparé, il répondit : Je pâti-
rai, mais j'exige deux conditions ; la première, qu'en me présentant le livre d'or, où ma famille est inscrite, afin que j'en rāis le nom de ma main; la seconde, qu'on me rende l'armure dont l'amitié de mon ayeul Henri II a fait présent à la république.

Cette réponse déplut sans doute au noble vénitien Pringli, podestat de Vérone. Il protesta contre elle, et le lendemain il renvoya le même noble vénitien porter au roi sa protestation. J'ai répondu hier, dit ce prince, à ce que vous m'avez déclaré au nom du vaste gouvernement; vous m'apportez aujourd'hui une protestation de la part du podestat; je ne la reçois point; je ne recevrais pas davantage celle du sénat; j'ai dit que je porterais, je partirai en effet, dès que j'aurai reçu les passeports que j'ai envoyé chercher à Venise; mais je persiste dans ma réponse; je me la devais, et je n'oublie pas que je suis roi de France.

En conséquence, le roi a pris aujourd'hui la route

de l'armée de Condé ; il y arrivera comme gentilhomme français, et il restera en cette qualité jusqu'à ce qu'il puisse y paraître différemment sans blesser les considérations politiques qui le retenaient à Vézence.

H O L L A N D E. *De la Haye, le 4 mai.*

L'assemblée nationale batave poursuit ses travaux avec beaucoup de zèle et d'assiduité. Il lui avait été proposé des mesures pour rétablir dans la province de Frise la tranquillité qui avait été troublée par les partisans de l'ancien régime, et pour étouffer dans quelques villes importantes, telles que Rotterdam, les germes de division que les mêmes hommes cherchaient à y développer. Elle a cru devoir s'en rapporter à la surveillance, à la sagesse et au zèle des autorités locales, et n'intervenir dans ces troubles domestiques que par des conseils et des exhortations. Elle s'est occupée des moyens de se procurer l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses qu'exige la défense de la république. Elle a approuvé en conséquence une résolution prise en comité général, portant qu'il sera écrit une lettre circulaire aux provinces respectives, avec la demande d'une somme de soixante millions de florins, afin de subvenir à tout ce qui sera nécessaire dans l'année courante pour l'armée, la marine, etc.; pétition à laquelle elle désire qu'il soit satisfait à trois échéances; la première, au 1^{er}. juin; la seconde, au 1^{er}. septembre; la troisième, au 1^{er}. décembre prochain l'assemblée laissant à l'administration des provinces respectives les moyens

pour rassembler cette somme, mais les exhortant à ne point prendre des dispositions insuffisantes, ni demi-mesures, etc.

Le ministre de la République Française, le citoyen Noël, avait demandé l'exécution des articles du traité d'alliance relatifs aux émigrés.

L'assemblée a adopté une proclamation, où elle proteste de son zèle et de l'union entre les deux républiques, et décreté, à la suite, que tous émigrés français, c'est-à-dire tout individu qui, ayant quitté la France depuis 1789, n'est point muni d'un passeport en règle, ni reconnu par les ministres et agents de la République Française, seront tenus de quitter le territoire batave dans l'espace de quinze jours après la publication de la présente loi, sous peine d'être saisis et punis suivant l'exigence du cas.

Dans la séance du 4 mai, le cit. Blok fit une très position qui donna lieu à de longues discussions. Elle était relative aux dangers dont ce député croyait la patrie menacée par les vues qu'on pouvait supposer à la maison de Brandebourg, pour le rétablissement de la famille stadhouderienne; par le rassemblement d'une armée de 60 mille hommes en Westphalie et sur les frontières de la république, composée de troupes prussiennes, hanoviennes, hessiennes et brûswickoises; par le nouvel emprunt de six millions et demi sterling, que le ministère britannique venait de faire; emprunt, qui vraisemblablement n'avait d'autre but que de soutenir et de seconder par ces moyens les opérations de l'armée en question, etc. Il proposa en conséquence « de nommer une commission, composée d'un petit nombre de per-

sonnes, et chargée 1^o., de demander au comité de la guerre des informations exactes sur l'état présent de défense de la république; d'en prendre même inspection sur les lieux; et de concerter avec le même comité ainsi que d'exécuter les mesures nécessaires pour repousser une aggression hostile au dehors. 2^o. D'indiquer à l'assemblée nationale les mesures les plus convenables contre les ennemis intérieurs, dans le cas de l'approche de troupes ennemis contre la patrie, afin que, si l'on était assez malheureux de devoir succomber à la force, ils n'eussent pas lieu de se réjouir de notre défaite. »

Les députés Vreede, Bosch et Valckenaeer ajoutèrent à cette proposition celle de donner dans ces circonstances de plus amples pouvoirs à l'assemblée, qu'il ne lui en a été accordé par le règlement de sa convocation; et de convoquer de nouveau à cet effet les assemblées primaires par une proclamation, dont le dernier proposa un projet. Il a été nommé une commission, pour examiner l'une et l'autre de ces propositions et en faire rapport. — Ensuite l'assemblée approuva le projet d'une déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne, qui avait été remis à une séance précédente. — A la séance du 3 mai, le député Staphorst informa l'assemblée, que le traité additionnel entre les Républiques Française et batave, relatif aux 50 millions qui doivent encore être payés à la première en vertu du traité d'alliance, avait été conclu et signé, de la part de la France, par le ministre Noël, et de notre côté par les députés Staphorst et van der Hoop. Ce traité, dont un secrétaire fit ensuite lecture, contient en substance, « qu'en tems de guerre il

Il sera payé annuellement trois millions en rabais ou cette somme à la France, et en tems de paix six millions. » En vertu des pleins-pouvoirs, ce traité n'a pas besoin de ratification.

ANGLETERRE. De Londres, le 28 avril.

La banque refuse l'escampte même aux meilleures maisons, et même à celles qui ont pris des engagements pour faire venir des grains. Il en résulte une méfiance universelle sur la solidité de cette grande machine de papier. Elle refuse même d'escampter les billets gagnans de la loterie ; quoiqu'ils n'aient que trois mois d'échéance, et quoique ces effets soient publics et nationaux. Elle a escampté pour cent cinquante liv. sterl. seulement à la maison la plus solide, qui lui avait envoyé des effets pour huit mille liv. sterl. Jugez de sa situation. — On prépare 93 navires pour aller chercher du grain à Pétersbourg. On en attend, et on en tire de toutes parts, et même du cap de Bonne-Espérance, où la récolte a été très-abondante. — A l'occasion du nouvel emprunt de 7 millions et demi de liv. sterl., M. Pitt a fait, le 18 de ce mois, dans la chambre des communes la déclaration suivante : Qu'il n'existaît point d'objet plus intéressant que celui dont il voulait occuper l'attention du parlement : qu'il s'affligeait infiniment d'être forcé, par le service de l'état, à augmenter encore la grande charge des dépenses publiques : que d'un autre côté il était satisfaisant pour lui de pouvoir peindre la prospérité et les richesses du pays sans cesse croissantes : que jamais puissance n'avait soutenu une guerre ni aussi pénible ni aussi étendue que l'est celle où l'Angleterre se trouve engagée ; que la dernière déclaration de l'ennemi imposait la loi d'examiner avec exactitude les moyens qu'a la Grande-Bretagne pour continuer une lutte du succès de laquelle dépendent, disait-il, ses intérêts les plus chers ; que le parti de l'opposition s'était depuis long-tems appliqué à abaisser ces moyens et ses richesses ; mais que lui saurait prouver aux Français qu'ils avaient en vain compté sur l'épuisement des finances de l'Angleterre.

Pour trouver l'intérêt annuel de ce nouvel emprunt, qu'il portait à 575,900 liv. sterl., M. Pitt proposa une augmentation de la taxe sur le vin, à raison de 20 liv. par tonneau ; il calcula que l'importation de cette liqueur montant à 30,000 tonneaux par an, ce seul impôt rapporterait 600,000 liv. sterl.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils, du 15 au 25 floréal.

Dumolard fait au conseil des Cinq-cents un rapport relatif à l'attribution donnée au tribunal criminel, d'instruire la procédure contre les prévenus d'assassinats commis à Lyon. Il parlait depuis plus d'une heure, lorsque le conseil manifesta son impatience d'entendre les nouvelles officielles d'Italie. Mais le président le ramène au calme en lui apprenant qu'il n'y a dans les messages du Directoire, rien qui concerne cet objet. Le rapport de Dumolard tendant à rendre aux juges natuels la connaissance de ces délits, sera imprimé, et la question est ajournée.

Chénier occupe de nouveau le conseil de la commune de Lyon. Il s'agit de savoir si conformément au message du Directoire, il annulera tous les certificats de résidence délivrés dans cette commune depuis 1793 jusqu'à l'arrivée des représentans du peuple Poulin et Despinassy. Lyon, dit Chénier, par son influence, par ses relations commerciales, par sa position topographique, a fixé les plus chères espérances des émigrés et des prêtres rebelles à la loi. Il forme un point de communication entre Paris et les départemens méridionaux; voisin des frontières de l'Est, il est le refuge naturel des émigrés rentrés par la Suisse et les montagnes du Jura. Il reste donc

à examiner si les principes et les circonstances permettent l'adoption de cette mesure. Le rapporteur établit que les principes seraient violés et que les circonstances ne l'exigent pas. Il propose de passer à l'ordre du jour, motivé sur les lois rendues contre les émigrés et les prêtres réfractaires; ce qui est adopté.

Montmayou, organe de la commission des finances, présente un moyen de retirer de la circulation les assignats de dix mille et de deux mille liv. Il consiste à les faire consigner pour Paris, dans le courant d'une décade, et pour les départemens dans deux, à peine d'annulation, et à les admettre à trente capitaux pour un, au paiement du dernier quart des domaines nationaux. Ce projet est converti en résolution.

Alphonse, dans le conseil des Anciens, propose d'adopter la résolution portant que les notaires déposeront tous les ans le répertoire de leurs actes au greffe civil des tribunaux de département. Elle est sanctionnée, de même que celle qui continue les secours accordés aux réfugiés de l'ouest et des colonies.

La discussion s'y ouvre sur la résolution relative au séquestration des biens des pères et mères d'émigrés. Muraire la combat; Bonnecœur l'appuie. Elle sera continuée le lendemain.

Daubermenil fait résoudre au conseil des Cinq-cents que le 10 prairial prochain il sera célébré dans toute l'étendue de la République une fête de la victoire. Le Directoire est chargé de l'exécution.

Drulhe présente la rédaction de la résolution sur les

prêtres réfractaires. Voici les amendemens adoptés :
 1^o. L'article III qui maintenait la déportation prononcée contr' eux par arrêtés de départemens, sur la demande de six citoyens, est rejeté par la question préalable. 2^o. Les prêtres mariés sont exceptés des rigueurs de la loi. Ceux qui sont aux armées ne le sont pas, la plupart étant allés s'y cacher. 3^o. Les sexagénaires et les infirmes ne seront reclus que jusqu'à la paix.

Une commission était chargée de faire un rapport sur le décret qui accorde à Descartes les honneurs du Panthéon. Chénier, qui en est l'organe, propose de fixer au 10 prairial, la célébration de cette fête.

Mertier prend la parole : C'est au moment où la physique, enfin dégagée du système des tourbillons, marche d'un pas rapide aux plus grandes découvertes, que vous irez porter au Panthéon les cendres d'un homme qui est l'auteur du système du plein, de la matière subtile, et qui loin d'embrasser la nature, n'en a pas saisi le premier trait. Pendant combien de tems la France ne fut-elle pas servilement attachée aux visions de Descartes ?

Ici l'orateur fait une sortie vigoureuse contre les abus de la philosophie. Funeste philosophie, s'écrie-t il, c'est toi qui as formé le calus sur l'ame de tous nos égorgeurs ! Ils ont cessé d'être hommes du moment qu'ils ont cessé de sentir les remords. N'a-t-on pas ouvert les portes du Panthéon à ce grand corrupteur de la morale, à ce vil flatteur qui encensa les grands et les rois, et qui se montra leur esclave jusques dans son Brutus où perce son génie monarchien. Voltaire

dans ses écrits , n'épargna ni le juste , ni l'honnête , ni le sacré , et bien différent d'Hercule qui tua le Centaure sans blesser Déjanire , il n'a pu frapper la superstition sans blesser la morale.

L'orateur termine , en demandant que le Corps législatif ne se constituant point corps académique , et laissant Descartes vivre ou mourir dans ses ouvrages , rapporte son décret qui lui a ouvert le Panthéon .

Après avoir entendu de nouveau Chénier et quelques débats , le conseil ordonne l'impression des deux discours , et ajourne le projet .

Chez les Anciens , Rousseau , au nom de la commission *ad hoc* , donne les motifs qui doivent les déterminer à rejeter la résolution qui retire de la circulation les assignats de dix et de deux mille liv. Impossibilité de l'exécuter , injustice pour les porteurs et nouvel alimenter pour l'agiotage ; tels sont les moyens. Le conseil déclare à l'unanimité qu'il ne peut l'approuver .

La discussion reprend sur le séquestre des biens des peres et meres d'émigrés ; deux orateurs sont entendus. Le conseil ajourne ensuite la discussion et approuve la résolution qui institue une fête de la victoire pour le 10 prairial .

Corend-Fustier ouvre le lendemain la séance , en faisant usage des mêmes argumens qu'ont déjà employés les adversaires de la résolution pour montrer son injustice. Poultier parle dans le sens contraire. Tronchet prouve l'identité de celle qui a déjà été rejetée et de celle-ci , et finit en exprimant son vœu ; que la base de notre législation soit toujours ,

liberté, égalité, sûreté, propriété. On réclame la clôture de la discussion. Elle est fermée. La question mise aux voix, une première et deuxième épreuve paraissent douteuses. On se détermine pour l'appel nominal qui est renvoyé au jour suivant, et à la pluralité de 108 voix contre 94. La résolution est admise.

Le tribunal criminel du département de la Seine demande au conseil des Cinq-cents si d'après le nouveau projet d'amnistie qui lui a été présenté, il doit suspendre les procédures pendantes relatives à la révolution. Quelques membres y voient une arrière-pensée, et sur leur motion l'on passe à l'ordre du jour.

Le Directoire l'invite à déclarer par une loi si les fonctionnaires publics qui ont épousé des sœurs de femmes d'émigrés sont compris dans la loi du 3 brumaire, et s'ils doivent cesser leurs fonctions. Renvoi à une commission de cinq membres.

Daunou présente un rapport sur la composition du tribunal de cassation. Impression et ajournement.

On discute la question de la contribution foncière et du mode de paiement des fermages pour l'an IV. Plusieurs opinans pensent qu'on doit faire la perception, moitié en nature et moitié en mandats. Dubois-Crancé demande que l'impôt soit perçu en nature au bout de chaque champ. C'est la dîme s'écrient Camus, Fermont, Bailleul et plusieurs autres. Ils veulent qu'une pareille décision ne se prenne qu'avec maturité. Le conseil ferme néanmoins la discussion, et arrête que les contributions pour l'an IV seront payées moitié en nature et moitié en mandats.

La séance du lendemain s'ouvre par la discussion sur le projet de résolution tendant à autoriser les membres du bureau central des cantons de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, à décerner des mandats d'amener, à interroger les prévenus dans les 24 heures, et les renvoyer ensuite devant les juges de paix. Fabre déclare que ce projet est inconstitutionnel, puisqu'il détruit la démarcation des pouvoirs. Doulcet dit que les royalistes et les anarchistes emploient le fer, le feu, le poison, pour détruire en masse ou en détail les Républicains. Ils ne sont pas d'accord entre eux, mais ils coïncident dans la même fin, la destruction du gouvernement.

Un message du Directoire oblige d'interrompre la discussion. En voici la substance :

“ Citoyens, un horrible complot devait éclater demain dès la pointe du jour. On devait égorguer tous les membres du Corps législatif et du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, et livrer cette commune au massacre et au pillage.

“ Le Directoire, informé du lieu où les scélérats tenaient leur comité de révolte, a donné ordre de les arrêter. Plusieurs l'ont été en effet; et c'est avec douleur que nous vous annonçons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit. Si vous jugez que le Directoire doive faire apposer les scellés sur ses papiers, nous vous prions de manifester votre intention. ”

On reprend la séance à six heures du soir. Sur le rapport de Camus, le conseil convertit en résolution le dernier message du Directoire. Ainsi, les ex-Conventionnels non réélus, les fonctionnaires publics et

militaires destitués ou suspendus, et les amnisties du 4 brumaire seront tenus de quitter Paris dans trois fois 24 heures.

Après une vive discussion, il rejette par la question préalable un projet de résolution tendant à ce qu'une femme puisse remplir une place de professeur aux écoles centrales. Des membres ont prouvé qu'il était contraire à l'acte constitutionnel.

La discussion s'ouvre sur le projet de résolution concernant les droits successifs des enfans nés hors de mariage. Les orateurs pour et contre sont entendus, et les lumières suffisantes n'étant point encore répandues sur cette question qui tient autant aux mœurs qu'à la législation, on réclame l'ajournement qui est adopté.

Le conseil des Anciens a approuvé les mesures prises par les Cinq-cents, contre les auteurs et complices de la nouvelle conjuration. Legendre a voulu persuader qu'elle était l'ouvrage des royalistes. Les uns lui ont répondu par le sourire de la pitié; les autres se sont indignés de le voir chercher à pallier ainsi les crimes des anarchistes. Il a également sanctionné la résolution relative aux individus obligés de sortir de Paris dans trois fois 24 heures.

Le conseil des Cinq-cents après s'être occupé de quelques affaires particulières, discutait le projet sur les changemens à faire au code hypothécaire, lorsqu'il est arrivé un message du Directoire.

Il annonce qu'on n'a pas encore pu prendre connaissance de tous les papiers trouvés chez Babœuf, l'un des chefs des conjurés; mais ceux qui ont été lus suffisent pour faire connaître quel était l'horrible plan de cette bande de scélérats.

Un comité de révolte était formé sous le nom de comité insurrectionnel de salut public ; les conspirateurs devaient s'emparer des portes de Paris, de la trésorerie, de la monnaie, et de tous les magasins publics et particuliers où se trouvaient des provisions de bouche ou des munitions de guerre. On devait ensuite proclamer le code anarchique de 1793, et c'eût été là le signal de l'égorgement du Directoire exécutif et du Corps législatif.

On a trouvé divers autres cris de mort dans cet acte épouvantable : Mort aux autorités qui donneraient quelqu'ordre : mort à quiconque opposerait quelque résistance : mort aux étrangers de toutes les nations. On eût massacré ensuite les proscrits ; on a trouvé les listes de ces proscrits toutes dressées, ainsi que celle des maisons qu'on voulait livrer au pillage.

Des placards étaient préparés, on les a trouvés aussi déjà imprimés ; l'un porte ces mots en gros caractères : *Constitution de 1793, liberté, égalité, bonheur commun.* Sur l'autre on lit : *Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Un autre enfin contenait un appel aux patriotes persécutés et réfugiés, et aux militaires destitués qu'on excitait au meurtre en leur promettant de les réintégrer dans leurs grades.

Le tocsin eût sonné ; des noyaux devaient partir de toutes les sections ; les guidons étaient faits ; on y avait inscrit *constitution de 1793* : ces noyaux devaient se grossir des femmes, des enfants qui s'y seraient joints, et marcher sous la conduite des chefs des conjurés, qui s'étaient partagé les sections. Ils se flattaienr, enfin, que bientôt la terreur ferait tout plier sous leur joug.

Pour donner à ces mouvements quelqu'apparence d'une autorité légale, une convention devait être formée : on a trouvé écrits les noms de ceux qu'on eût appellés à la composer, et parmi ses noms est celui de Babœuf.

On eût fait reconstruire la salle des Jacobins *aux frais et par la main de ceux qui l'avaient détruite*, est-il dit dans le plan.

Restaient les armées ; les conjurés n'avaient pas omis de songer aux moyens de les tromper. Des femmes et des hommes déguisés, sous prétexte de leur porter des couronnes civiques, se seraient introduits dans les camps ; des distributions de vin et d'argent eussent été faites ; des prostituées leur eussent été envoyées, et au milieu de l'ivresse et de la débauche on leur eût distribué des libelles infâmes : ces derniers, ainsi que d'autres, remplis de calomnies atroces contre le gouvernement, ont été trouvés chez Babœuf qui les a reconnus et avoués. On y a enfin trouvé une note qui prouve la profonde perversité de ces conspirateurs : ils y divisaient l'armée en deux classes ; la première, composée de lâches qu'ils espéraient séduire en leur promettant le retour dans leurs foyers ; la seconde, de scélérats qu'ils compataient mener par l'appât du butin.

Le Directoire termine en annonçant que déjà 15 chefs sont arrêtés ; qu'il tient tous les fils de ce complot, et que les bons citoyens peuvent être tranquilles.

Le conseil a ordonné l'impression de ce message, et s'est formé en comité général pour entendre la lecture de celui concernant le scellé apposé sur les papiers de Drouet.

Maleville, organe d'une commission *ad hoc*, entre-tient le conseil des Anciens d'une résolution du 4 floréal, qui casse un arrêté du représentant Bailly, qui prononce sur des contestations élevées entre des acquéreurs de biens dépendans de l'abbaye de Senones. Elle est approuvée.

Colombel a fait également sanctionner une autre résolution, qui détermine quels sont ceux auxquels la loi du 8 floréal, concernant la pacification des chouans, est applicable.

Villers, au nom de la commission des dépenses, fait résoudre, par celui des Cinq-cents, qu'il sera mis cent millions valeur fixe à la disposition du ministre de l'intérieur pour les dépenses ordinaires, extraordinaires et secrètes du Directoire exécutif. Le Directoire a fait sentir que cette demande était d'une grande importance pour le bonheur de la République. C'est ici un acte de confiance, a dit le rapporteur, mais il a trop bien justifié celle que vous avez en lui, pour que vous ne lui en témoigniez pas dans le moment où il vient de déjouer la conspiration la plus atroce.

On a lu ensuite dans le comité secret le message relatif à Drouet. Le Directoire demandait s'il pouvait faire lever les scellés apposés sur ses papiers. On a passé à l'ordre du jour motivé sur les articles 113 et 145 de la constitution, desquels il résulte qu'il en a le droit.

Le Directoire, pour éclairer de plus en plus la nation sur les détails de la conspiration, a envoyé au conseil les deux pieces les plus importantes; la première est le plan de cette conspiration déjà connu. Les conjurés voulant que l'insurrection fût générale

devaient envoyer dans les départemens des agens pour y répéter les mêmes scènes qu'à Paris. La seconde est une lettre du nouveau comité de salut public à ses agens des douze arrondissemens. Il s'excuse de ses lenteurs apparentes , en disant qu'il ne suffit pas de gagner la bataille , mais qu'il faut encore s'assurer les moyens de profiter de la victoire. Il termine par déclarer qu'il est tems de presser le mouvement.

Le conseil s'est ensuite occupé d'un projet de Fermont, tendant à ce que les acquéreurs des domaines nationaux puissent payer le quart de leurs acquisitions en assignats à trente capitaux pour un.

Celui des Anciens a approuvé la résolution qui rétablit les 24 officiers de paix de Paris.

Pièces relatives à la conspiration, envoyées par le Directoire au conseil des Cinq-cents.

Première pièce. Il faut tuer le Directoire , les sept ministres , le général de l'armée de l'intérieur et son état-major , le commandant temporaire de Paris et son état-major ; il faut s'emparer des salles des deux conseils , faire main-basse sur tous ceux qui s'y rendront ; fermer les barrières ; s'emparer du télégraphe du Louvre et de celui de Montmartre ; se rendre maître de la rivière ; il ne faut pas oublier l'arsenal de Meudon , ni le parc d'artillerie , ni les fusils qui sont aux Feuillans et sous la salle du conseil des Cinq-cents.

On s'emparera des administrateurs et de tous les employés , afin de couper toute communication entre les tyrans ; les insurgés occuperont les ponts , ce qui est très-important ; on ne laissera point entrer de nouvelles troupes dans Paris. Les braves militaires qui y sont actuellement , seront invités à se rendre , sans chefs , au milieu de leurs amis. Les hussards , les dragons et les cavaliers pourront garder leurs chevaux et leur équipement.

Tous et chacun des braves défenseurs qui auront contribué

à renverser les tyrans, seront nourris chez les particuliers comme en 1789.

Il sera organisé de petites armées révolutionnaires, qui seront chargées de protéger les approvisionnemens de Paris : les deux tiers seront composés des troupes de ligne, et l'autre tiers des gardes sédentaires.

Lorsque les tyrans auront été abattus, il faudra opérer sur-le-champ l'insurrection du peuple, qui doit être générale. Le peuple sera invité à se venger de ses propres ennemis, qui se sont fait assez connaître.

Le peuple déléguera tous les pouvoirs ; et quiconque, au mépris de sa souveraineté, exercera une autorité, sera mis à mort sur-le-champ.

Il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple ; il faut qu'il fasse des actes qui l'empêchent de rétrograder. Si quelque royaliste voulait résister, il sera sommé de remettre ses armes ; s'il résiste, il sera formé une colonne de patriotes armés de torches allumées, afin que les flammes vengent la souveraineté du peuple.

Tous les é range s se constitueront prisonniers dans leurs sections respectives, sous peine d'être mis à mort. Sera pareillement mis à mort quiconque se montrera l'ennemi du peuple.

Le peuple sera mis en possession des logemens les plus commodes. Assez long-tems il a été trompé sur ce point si important.

Afin de rendre l'insurrection générale, il faut expédier des gens sûrs et énergiques, sur tous les points de la France, à Arras, à Béthune, à Valenciennes, à Metz, à Strasbourg, à Grenoble, à Montpellier, etc. etc.

Il faut faire arrêter le général Hoche, le général Muller, etc. On saisira les armes des invalides. Tous les fourbiseurs seront tenus de céder leurs armes ; les boulanger seront sommés de fabriquer du pain avec toute la farine qu'ils ont, sinon ils seront accrochés à la lanterne la plus voisine. Tout citoyen, quel qu'il soit, sera pareillement sommé d'apporter, chez les boulanger, toutes les farines et le riz qu'il pourra avoir chez lui, sinon il sera mis à la lanterne.

Pour ne pas rendre cette sommation illusoire, il sera fait des visites domiciliaires très-rigoureuses. Les marchands de vin et d'eau-de-vie seront tenus de fournir à ceux qui auront renversé les tyrans, tout ce dont ils auront besoin : s'ils n'obéissent, ils seront accrochés au réverbère.

Tous les militaires qui , après la juste punition des tyrans , voudront retourner dans leurs foyers , en auront la faculté : il leur sera délivré une attestation , par laquelle il sera constaté qu'ils ont tenu leur serment d'anéantir la tyrannie.

J'avais oublié de fixer le prix pour l'habillement et l'équipement des cavaliers. Ils auront pour leur cheval 800 liv. , et pour leur habillement 400 liv. Ils recevront ce prix après l'insurrection.

Pour copie conforme.

Le ministre de la police générale.

Signé, COCHON.

Seconde pièce. *Le Directoire du salut public ; à ses agens dans les douze arrondissemens de Paris. — Le 18 floréal.*

Jamais conjuration ne fut si sainte ; jamais conjuration n'eut d'agens plus dignes de la confiance du peuple ; jamais on ne travailla plus dans le secret , ni plus heureusement. En vain les tyrans veillent contre nous : leurs efforts sont vains , ils ne peuvent rien découvrir. Avec des hommes tels que vous , nous ne pouvons plus garder de réserve.

En insurrection , il faut être plus que téméraire. Voici ce qui a nécessité des longueurs apparentes dans l'exécution de notre projet.

Nous voulons que cette insurrection soit la dernière : nous avions voulu que le manifeste insurrectionnel garantit au malheureux peuple , la distribution des biens des conspirateurs , et qu'il fut logé et meublé à leurs frais. Mais , pour obtenir cet heureux résultat , il faut que les pouvoirs passent entre les mains des plus purs démocrates. C'est ce point délicat qui nous a le plus embarrassés.

Voilà pourquoi nous avions déjà fait imprimer un premier manifeste au nombre de trente mille exemplaires , dans lequel il était question d'une Convention , qui , d'accord avec le Directoire insurrecteur , aurait terminé la révolution.

Mais nous avons cru ensuite qu'il valait mieux rappeler les soixante-huit ex-membres de la Convention , ardents montagnards , qui en avaient été chassés et déclarés inéligibles. Cependant , nous ne nous dissimulions pas que ces montagnards étaient coupables pour avoir coopéré à tout ce qui s'est passé depuis le 9 thermidor , pour avoir laissé démolir le sanctuaire de la liberté , pour avoir même accepté des missions du gouvernement , et pour n'avoir pas protesté contre le code populicide de Boissy.

Nous voulions qu'il leur fût adjoint un membre par département , qui aurait été choisi par nous. Nous nous sommes con-

certes avec ces montagnards qui, d'abord, avaient accepté toutes les conditions que nous leur avions imposées.

Mais bientôt ces ex-conventionnels se sont rétractés ; et n'ont pas voulu qu'il leur fût adjoint aucun nouveau membre ; leur but était de substituer leur domination à celle que nous aurions renversée.

Voilà ce qui nous a arrêté. Il est malheureux que des circonstances, que nous ne pouvons encore vous expliquer, nous forcent à ne pouvoir nous passer d'eux ; mais il faut ou vaincre, ou mourir.

P. S. Le 18, à 6 heures du soir, nous apprenons à l'instant, que les montagnards se rendent enfin à nos arguments : il faut accélérer l'heureux moment de l'explosion.

Pour copie conforme.

Le ministre de la police générale. Signé, COCHON.

PARIS. Nonidi 29 floréal, l'an 4^e. de la République.

On a vu dans le récit des séances, les messages du Directoire, et les pieces qu'il a déjà adressées au Corps législatif, les principaux détails de l'affreuse conspiration qui était sur le point d'éclater, et qui a été si heureusement prévenue par la vigilance des mesures du Pouvoir exécutif. Jamais plan n'avait été conçu d'une manière aussi vaste ; jamais effets ne devaient être plus terribles, c'était l'anarchie dans toute sa férocité et dans toute son horreur. Le règne de Robespierre n'aurait rien été auprès de l'avenir qui nous était réservé.

On assure que c'est un des conjurés lui-même qui, épouvanté de la suite de crimes qu'il devait produire cet horrible complot, est allé lui-même le révéler ; ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis long-tems le gouvernement avait l'œil sur les projets et les mouvements des anarchistes ; on prétend que le ministre de la police en suivait la trace, et que trois fois le fil des recherches s'était rompu. Ce n'est qu'après que Cochon a éloigné de ses bureaux des agens équivoques, que le fil s'est renoué et a conduit à d'utiles découvertes.

Il n'est pas inutile d'observer et de suivre les différentes impressions que cet événement a produites sur l'opinion. D'abord le jour que le Directoire révéla l'existence de ce complot par une proclamation affichée, et par son message au conseil des Cinq-cents, le public fut d'une extrême surprise. Accoutumé à voir les grandes secousses, s'annoncer et se préparer par de

longs avant-coureurs, il eut peine à croire à une conspiration dont aucune trace ne l'avait frappé. C'était précisément le secret dans lequel celle-ci avait été tramée, qui devait la rendre plus dangereuse, et exciter en lui plus d'intérêt de ce qu'elle avait été découverte avant son explosion. Cependant les personnes un peu clairvoyantes n'étaient pas sans inquiétudes sur les mouvements qui se préparaient en silence. On savait qu'il se faisait des rassemblements secrets d'anarchistes. On avait vu des distributions de vin se faire presque gratuitement sur les quais, les ponts et dans les carrefours; des militaires s'étaient répandus et avaient voulu forcer les marchands à prendre les mandats pour valeur numéraire; la rébellion d'une partie de la légion de police, était un effet dont la cause tenait à un plan plus vaste; mais on était loin d'imaginer qu'on marchait sur la mine, et moins encore qu'elle fut à la veille d'éclater.

Bientôt la publicité des pièces et du plan même de la conspiration trouvé dans les papiers de Babœuf, n'a plus laissé de doute sur son existence. Mais les dispositions à l'intrépidité étaient si fortes dans certaines personnes, que ne pouvant plus se refuser à l'évidence des preuves; on a cherché à se rendre moins facile sur la possibilité des moyens d'exécution. On conçoit bien que des hommes aussi féroces qu'extravagans aient pu former l'idée de renverser le gouvernement actuel et de rétablir la constitution de 93, en brisant tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à leurs infâmes projets. Mais comment concevoir qu'ils aient pu se flatter du succès? Où étaient leurs moyens, leurs trésors, leur armée? Ceux qui se sont complus dans cet excès de scepticisme, en faisant regarder ce plan comme l'ouvrage du délire, et par conséquent peu digne de l'appareil qu'a déployé le gouvernement pour le déjouer, ceux-là ont-ils donc oublié que les massacres de septembre se sont faits par une poignée de brigands, en plein jour, au milieu d'une ville immense, et en présence d'un peuple frappé de terreur? Ont-ils oublié que le 31 mai s'est opéré avec des moyens bien inférieurs aux effets qu'il a produits, que cet attentat s'est exécuté au milieu de la force armée de toutes les sections qui croyaient défendre la Convention, tandis que les chefs seuls et quelques centaines d'hommes armés étaient les agens de cette conspiration? Ne sait-on pas ce que peut l'audace dans une révolte qui devait éclater au milieu des ténèbres? A-t-on calculé le nombre de complices dévoués à cet exécrable complot et qui devaient agir simultanément, la puissance de la crainte, de l'étonnement, de la surprise et du désordre qui devaient naître d'une explosion aussi inopinée, la facilité que donne un pre-

mier

mier succès pour donner l'impulsion à un mouvement plus considérable. Quand les moyens d'exécution n'auraient pas été aussi assurés que les conspirateurs avaient pu se le promettre, leur projet en existe-t-il moins? En est-il moins épouvantable? Fallait-il, pour y croire, attendre qu'ils eussent porté par-tout le fer et la flamme, pillé, égorgé des milliers de citoyens, et renversé les autorités constituées?

Ces raisonnemens ont été faits par tous les gens sensés, par tous les amis de l'ordre et du gouvernement. Alors s'est élevée une dispute assez étrange sur le parti auquel il fallait attribuer cette conjuration. Les uns se sont opiniâtres à en accuser les royalistes; les autres, les anarchistes exclusivement. Cette diversité d'opinion n'a rien qui doive étonner, en raison de la diversité d'intérêts et de partis qui agitent encore les esprits dans cette commune qui a toujours été le foyer le plus ardent des passions révolutionnaires. Ce qu'il y a de plus raisonnable à dire, c'est qu'il est difficile de se persuader que les royalistes, qui, d'après le plan écrit de la conjuration, devaient être les premières victimes, eussent concouru eux-mêmes à se faire égorger. Il est bien vrai que les anarchistes et les royalistes vont au même but, celui de détruire le gouvernement actuel, mais ils ne s'accordent ni pour l'intention, ni pour les moyens. Ce que veulent les anarchistes, c'est du pouvoir et de l'argent; l'avenir les occupe peu. Ce qu'attendent, ce qu'espèrent les royalistes, c'est que l'anarchie ramènera la royauté, et ils ne voient pas, les insensés, qu'ils périraient sur la route.

Quoiqu'il en soit, tout ce qu'il y a de bons citoyens, d'amis honnêtes, d'amis sincères de la constitution, ont applaudi à la conduite ferme et céleste du Directoire et du ministre de la police; on sent le besoin de se rallier au gouvernement; et le gouvernement doit sentir lui-même le besoin de se fortifier de la force de l'opinion.

Voici la liste, qu'un journaliste assure être officielle, de ceux qui ont été arrêtés. *Drouet*, membre du Corps législatif; *Laignelot*, ex-conventionnel; *Mansard*, ex-adjudant-général; *Boudin*, *Didier*, *Dartés*, *Babeuf*, *Germain*, *Clerck*, *Ricord*, *Buonaretti*, *A. Figué*, *Dufour*, *Pilet*, secrétaire d'*Héron*; *J. Julien*. Il y a, dit le même journaliste, des ordres pour arrêter *Morelle*; *Félix Parrein*, rue de la Tacherie; *Gouzon*, rue Amelot; *Vacré*; *Jorry*, rue de Bievre; *Vadier*; *Rossignol*, général; *Rossignol*, son frere; *Gazin*, *Amar*, *Chrétien*, *Lefranc*, *Paris*, *Lepelletier Saint-Fargeau*; *Meuguet*, place de Grève; *Mounier*, rue de la Vanerie; *Fion*, *Reys*, *Choudieu*, *Pêché*, *Lamy*, *Masset*, rue Honore.

Avant-hier vers quatre heures après-midi, *Amar* a été arrêté.

Tome XXII.

N

dans une maison où il s'était caché, et a été conduit chez le ministre de l'intérieur, qui, après l'avoir interrogé l'a envoyé à l'Abbaye. On parle de transférer dans une autre prison tous ceux qui sont dans celle-là comme complices de la conspiration. Il est certain qu'il y a un mandat d'arrêt contre Robert Lindet, qui paraît être un des chefs les plus actifs de cette conspiration.

ARMÉE D'ITALIE. Première lettre du général Colly, commandant en chef l'armée du roi de Sardaigne, au général commandant en chef l'armée française en Italie. — Au quartier-général, ce 23 avril 1796.

Ayant appris que sa majesté, le roi de Sardaigne, vient d'envoyer à Gênes des plénipotentiaires pour y traiter de la paix, sous la médiation de la cour d'Espagne, je crois, général, que l'intérêt de l'humanité exigerait, pendant le tems que dureront ces négociations, que les hostilités fussent suspendues de part et d'autre.

Je vous propose, en conséquence, un armistice, soit illimitée, soit pour un tems fixé, à votre choix, dans la vue d'épargner l'effusion inutile du sang humain.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, général, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Signé, COLLY. Pour copie conforme. Le général en chef, signé, BUONAPARTE.

Réponse du général en chef de l'armée d'Italie, au général Colly, commandant en chef l'armée du roi de Sardaigne.

Le Directoire exécutif, monsieur, s'est réservé le droit de traiter de la paix. Il faut donc que les plénipotentiaires du roi, votre maître, se rendent à Paris, ou attendent, à Gênes, les plénipotentiaires que le gouvernement pourrait envoyer.

La position militaire et morale des deux armées, rend toute suspension d'armes pure et simple impossible. Quoique je sois, en particulier, convaincu que le gouvernement accordera des conditions de paix raisonnables à votre roi, je ne puis, sur des présomptions vagues, arrêter ma marche ; il est cependant un moyen de parvenir à votre but, conforme aux vrais intérêts de votre cour, et qui épargnerait une effusion de sang inutile, et dès-lors contraire à la raison et aux lois de la guerre ; c'est de mettre en mon pouvoir deux des trois forteresses de Coni, d'Alexandrie, de Tortone, à votre choix. Nous possons alors attendre, sans hostilités, la fin des négociations qui pourraient s'entamer : cette proposition est très-modérée ; les intérêts mutuels qui doivent exister entre les Piémontais et la République Française, me portent à désirer vivement de voir éloigner de votre pays, les malheurs de toute espèce qui le menacent.

Signé, BUONAPARTE.

Deuxième lettre du général Colly, au général en chef de l'armée Française, en Italie. — Au quartier-général de l'armée Piémontaise, le 26 avril 1796.

J'ai communiqué à la cour de Sardaigne, général, la lettre que vous m'avez écrite, en réponse de celle que je vous avais adressée pour vous notifier l'envoi d'un plénipotentiaire, de la part du roi, à Gênes, chargé d'y faire des ouvertures de paix, et pour vous inviter, en attendant leur résultat, à épargner l'effusion du sang humain, par une suspension d'armes.

Je suis autorisé par S. M. le roi, à vous dire maintenant que le ministre français à Gênes, auquel le plénipotentiaire s'est adressé pour lesdites ouvertures de paix, lui a déclaré n'avoir, ni personne à Gênes, aucune autorisation pour entrer en semblables négociations, mais qu'il fallait s'adresser au Directoire exécutif, à Paris, lequel seul en avait le droit.

Sur quoi le plénipotentiaire a dit y diriger ses ultérieures démarches à l'effet dont il s'agit. En attendant que, par ce moyen qui ne peut être employé à moins que d'apporter quelque délai, on puisse arriver à une conclusion qu'on espère, de l'ouvrage salutaire de la paix entre les deux Etats, le roi v'espérant toujours qu'on puisse épargner de part et d'autre les calamités de tout genre qu'entraînent les hostilités, n'a point hésité à donner son consentement à ce que la suspension d'armes proposée, que vous vous êtes montré disposé d'accepter sous certaines conditions, puisse avoir lieu, et être arrêtée sans retard.

En conséquence, S. M. m'ordonne de vous déclarer quelle consentira à mettre en votre pouvoir deux de ses forteresses, savoir : celle de Coni et de Tortone, comme vous l'avez demandé, pendant que dureront les négociations dont on va s'occuper, et suivant le mode dont on conviendra ; au moyen de quoi toute hostilité cessera dès-à-présent, jusqu'à la fin desdites négociations : et au cas que, par les difficultés qui pourraient naître de la situation actuelle de l'armée alliée, on ne pût remettre, comme dessus, la place de Tortone, S. M. s'est déterminée d'offrir, au lieu de celle-ci, la forteresse de Desnont ; qu'à l'exception de la remission de ces deux places, les choses resteront *in statu quo*, pour ce qui regarde les pays occupés par les armées respectives, sans qu'elles puissent outrepasser la ligne des limites qui sera fixée respectivement, et le tout de la manière qui sera convenu plus spécifiquement entre nous.

*Signé, COLLY.
Pour copie conforme. Signé, le général en chef, BUONAPARTE.*

N *

Conditions d'une suspension d'armes arrêtée entre les armées française et piémontaise , par le général en chef de l'armée française , en Italie , Buonaparte , et M. le baron de la Tour ; lieutenant-général de cavalerie , au service du roi de Sardaigne , et M. le marquis de Costa , colonel , chef d'état-major , chargé par le roi de Sardaigne de traiter avec le général en chef de l'armée française . — Au quartier-général de Cherasco , le 9 floréal , av 4.

Art. Ier. Toutes les hostilités cesseront entre l'armée française , en Italie , et l'armée du roi de Sardaigne , à dates du jour où les conditions ci-dessous seront remplies , jusque cinq jours après la fin des négociations qui s'entameront pour parvenir à une paix définitive entre les deux puissances , savoir :

La place de Coni sera occupée par les Français , le 9 floréal , ou 28 avril de la présente année ; la place d'Alexandrie le sera également par les Français , en attendant celle de Tortone , le plutôt possible , et au plus tard le 11 floréal , 30 avril ; laquelle place d'Alexandrie ne pourra être occupée par l'armée française , que jusqu'à ce qu'on ait pu lui remettre la place de Tortone .

II. L'armée française restera en possession de ce qu'elle a conquis , savoir : tout le pays qui se trouve au-delà de la rive droite de Sture , jusqu'à son confluent dans le Tanaro ; et de-là , suivant la rive droite de ce fleuve , jusqu'à son embouchure , dans le Pô , pour le temps que les troupes françaises occuperont Alexandrie , mais lors que cette place sera rendue aux troupes du roi de Sardaigne , par l'occupation de celle de Tortone par les Français , la liraîte continuera du confluent de la Sture dans le Tanaro , jusqu'à la hauteur d'Asty , sur la rive droite dudit fleuve ; ensuite , le grand chemin qui conduit à Nizza de la Paille , et de ce dernier lieu à Cassigny , servira de démarcation ; de-là , passant la Bormida sous Cassigny , l'armée française sera en possession de la rive droite de la Bormida , jusqu'à son embouchure dans le Tanaro , et enfin , de-là jusqu'au confluent de ce fleuve dans le Pô .

III. La ville et citadelle de Coni seront remises entre les mains des troupes françaises , ainsi que la ville et citadelle de Tortone , avec l'artillerie , munitions de guerre et de bouches qui s'y trouvent , et dont il sera dressé inventaire ; il en sera de même , pour la ville et citadelle d'Alexandrie , qui seront provisoirement occupées par les Français ; jusqu'à ce qu'ils soient en possession de la place et citadelle de Tortone .

IV. Les troupes françaises auront la faculté de passer le Pô sous Valence .

V. Il sera accordé le passage , par le chemin le plus court , aux courriers extraordinaires , aides-de-camp ou autres offi-

ciers que le général en chef de l'armée française voudrait en-
voyer à Paris , ainsi que pour leur retour.

VI. Toutes les troupes , officiers et équipages de guerre ,
à la solde du roi de Sardaigne , qui font partie de l'armée
Autrichienne en Italie , seront compris dans ladite suspension.

VII. La citadelle de Céva sera remise , avec son artillerie ,
munitions et vivres ; sa garnison se retirera en Piémont.

VIII. Il sera dressé , dans les places de Coni et de Tortone , ou celle d'Alexandrie occupées provisoirement dans
le cas où la place de Tortone ne pourrait pas être remise
dans le moment aux Français , un acte d'état de l'artillerie ,
armes , outils et munitions de guerre et de bouches , dont la
République Française tiendra compte au roi de Sardaigne ;
c'est-à-dire , de rendre l'artillerie , et de payer , au prix
de l'estimation , les munitions , soit de bouche , soit de
guerre , qui pourront être consommées.

Il en sera de même pour celles de la place de Céva.

Les troupes de ces places se retireront en Piémont , avec
armes et bagages et tous les honneurs de la guerre.

Signé à la minute , lieutenant-général , DE LA TOUR ; colonel , COSTA et BUONAPARTE.

Pour copie conforme. Signé , le général en chef , BUONAPARTE.
Extrait de la lettre du général en chef , au Directoire exécutif.

La ville de Coni vient d'être occupée par nos troupes ; il
y avait dedans cinq mille hommes de garnison.

Mes colonnes sont en marche ; Beaulieu suit , j'espere
l'atteindre.

Les troupes de la République viennent à l'instant d'entrer
dans la citadelle de Céva , et je viens de recevoir du roi de
Sardaigne , l'ordre pour qu'on nous livre la ville et citadelle
de Tortone .

Signé , BUONAPARTE.
Saliceti , commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie .

au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Cherastò ,
le 10 floréal , an 4.

Citoyens directeurs , je vous ai rendu compte , par ma
dernière lettre , de la demande d'une suspension d'armes ,
faite par le roi de Sardaigne , ainsi que de la réponse du général
en chef , que si , sur les trois places de Coni , Alexandrie
et Tortone , le roi de Sardaigne voulait provisoirement ca-
céder deux à la France , il prendrait sur lui de consentir à
l'armistice.

Ces propositions , dont l'avantage était si évident pour la
France , et qui lui assuraient le Piémont , ont été acceptées.
Le roi de Sardaigne a envoyé , à cet effet , à Cherastò , auprès
du général en chef , le général Latour , commandant en chef
ses troupes , et le général Buonaparte , après avoir mis pré-

tablement en discussion, avec moi et ses officiers supérieurs, les avantages qui pourraient en resulter pour la France, a conclu l'armistice. Non-seulement il a obtenu à la France les forts de Tortone, Coni ou Alexandrie, mais encore Céva, les villes de ces différentes places, l'artillerie, les munitions de guerre et de bouché qui s'y trouvent, la possession de tous les pays conquis, et même de tout ce qui se trouve en deçà de la Stura, la rive droite du Tanaro jusqu'à l'embouchure du Pô, le passage des troupes par le Pô sous Valence.

Le général en chef vous fait passer copie des conditions de cette suspension d'armes.

En ce moment déjà Coni est occupé par nos troupes; demain Céva, Alexandrie ou Tortone le seront pareillement.

Tant d'avantages obtenus par une simple armistice font espérer, citoyens directeurs, votre approbation.

L'armée redouble, tous les jours, de courage: le général en chef sait diriger son ardeur: l'alarme est générale chez nos ennemis. Nous avons les moyens de pousser la guerre, marchons, et bientôt toutes les puissances d'Italie, forcées d'avouer la supériorité de nos armes, demanderont elles-mêmes à recevoir la loi que vous voudrez leur faire subir.

Salut et fraternité. Signé, SALICETTI.

Extrait d'une lettre du général Buonaparte, au Directoire exécutif, le 17 floréal, an 4.

L'armée d'Italie a pris hier possession de Tortone: c'est une très-belle forteresse qui a coûté plus de 15 millions au roi de Sardaigne. Nous y avons trouvé 100 pieces de canon de bronze, et des cauzemates pour 3000 hommes.

Je vous ai mandé, par mon aide-de-camp Murat, que nous avions occupé Coni et Céva. Nous avons trouvé ces places dans un état de défense respectable, et richement approvisionnées.

Le lendemain de la suspension d'armes, l'armée s'est mise en mouvement. Beaulieu a évacué toutes ses positions, et a passé le Pô à Valence avec toutes ses troupes. Le général Massena est arrivé à Alexandrie assez à tems pour s'emparer des magasins que les Autrichiens ne pouvant emporter avaient vendus à la ville.

Le roi de Sardaigne a intimé aux Napolitains l'ordre de rendre la place de Valence, et ils l'ont remise à la garnison piémontaise.

Il me serait utile d'avoir trois ou quatre artistes connus, pour recueillir les monumens des beaux-arts.

Extrait du rapport fait au Directoire exécutif par le ministre de la marine et des colonies, sur la situation actuelle des Isles-du-Vent.

Je viens aujourd'hui fixer vos regards sur les armées de la

République aux Antilles. Déjà vous avez avec quelle valeur, avec quelle intrépidité elles ont reconquis, sur les Anglais, les îles de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie. Ces établissements sont actuellement inexpugnables, grâces aux soins, au zèle et au patriotisme de tous les Français qui les habitent. Agens du Directoire exécutif, généraux, officiers, soldats, cultivateurs, tous n'ont qu'un même esprit, tous n'ont qu'un seul et même vœu, celui de consolider le gouvernement républicain et d'anéantir les Anglais. Tous ont travaillé avec le même enthousiasme à l'établissement des fortifications et des batteries qui défendent aujourd'hui les côtes de nos îles. Tous sont déterminés à s'ensembler sous les ruines, plutôt que de souffrir que l'étranger vienne leur dicter des lois.

Depuis la conquête de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie, l'armée de la République s'est constamment occupée à inquiéter l'armée anglaise, par des débarquements partiels sur la Grenade, sur Saint-Vincent, sur la Martinique. Elle a diminué les forces de l'ennemi, dans les trois îles, de plus de 8000 hommes depuis un an ; et au moment de la date des dernières dépêches, qui transmettent ces détails intéressans, nos troupes étaient bloquées, dans un fort de Saint-Vincent, les fuyards de l'armée anglaise, qu'elles avaient mise en pleine déroute, dans les deux combats des 20 nivôse et 1^{er}. pluviose. Ces combats avaient duré depuis 3 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir ; et les Républicains, après avoir laissé le sol de St.-Vincent jonché d'ennemis morts, leur avaient enlevé toute leur artillerie et leurs magasins de vivres et munitions.

Je voudrais avoir à n'entretenir le Directoire que des succès de nos armées ; mais toujours vrai dans mes récits, je dois exciter ses regrets sur la perte de 300 Républicains, dont la mort est encore une leçon terrible pour les Anglais, et doit à jamais honorer les héros qu'elle a frappés. Quelques Français des Isles-du-Vent, indignés de voir le drapeau britannique sur les forts de la Martinique, concurent le hardi projet d'aller l'enlever et le remplacer par le drapeau tricolor. Ils firent leur débarquement, et soit hasard, soit trahison, ils rencontrèrent un corps de troupes composé d'émigrés, anglais et royalistes, formant plus de 3000, qui les entoura et les somma de se rendre. Une décharge générale de mousqueterie fut la réponse à cette sommation. Bientôt un combat terrible s'engagea, pendant lequel nos braves se distribuerent en chargeurs et tireurs ; enfin, accablés par le nombre, ils foncerent avec le sabre et la bayonnette : ils réduisirent, dans cette affaire ; l'armée anglaise à moins de 1500. Mais tous nos Républicains resterent sur le champ de bataille : Plutôt la mort que l'esclavage, tel était leur cri de guerre dans ce combat terrible ; c'est celui de tous les

hommes qui occupent, aujourd'hui, les Antilles françaises.

Pendant quelques instans, l'esprit public avait été affaibli par l'influence des événemens d'Europe; mais le récit de la victoire du 13 vendémiaire; mais la connaissance de la loi du 3 brumaire, ont rendu aux patriotes leur énergie primitive.

L'armée républicaine ne s'est pas bornée à harceler les Anglais dans leurs îles, et à défendre les possessions françaises, elle a distribué des troupes sur les établissements hollandais dans ces parages, et les a, par ce moyen, garantis de l'invasion des ennemis communs. Enfin, les agents du Directoire, portant au loin leurs regards, ont su que nos îles de Saint-Domingue et de Gayenne éprouvaient des besoins, et ils leur ont fait passer des secours. C'est assez vous dire, citoyens directeurs, que la partie administrative est dans un état aussi satisfaisant que la partie militaire. Tout est soigné dans nos colonies, et jamais la culture des terres n'y a présenté de résultat plus satisfaisant.

Je n'entreprendrai point de vous faire la nomenclature de tous ceux des Français des Antilles, qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique, soit par leur intrépidité dans les combats, soit par les efforts heureux et constants qu'ils ont faits pour encourager l'agriculture, et hâter les progrès de l'instruction dans ces climats. Ces efforts sont tels, que la Guadeloupe qui coûtait, dans l'ancienne administration, cinq millions par an à la France, suffit aujourd'hui à toutes ses dépenses ordinaires et extraordinaires.

Ces heureux résultats sont particulièrement dus aux soins des agents Victor Hugues, Giraud et Lebas, qui ont été secondés par le général Boudet, et par l'ordonnateur Villégeau.

Signé, TRUGUET.

P. S. Le général Buonaparte poursuit le cours de ses victoires. Il vient de passer le Pô dans le duché de Plaisance; par là Beaulieu, qui croyait que les troupes républicaines passeraient ce fleuve à Valence, a été tourné par le jeune général qui l'a battu et mis en déroute. — Le duc de Parme s'est soumis à toutes les conditions que les Français ont voulu lui imposer. — La paix est conclue avec le roi de Sardaigne; le traité a été envoyé au conseil des Cinq-cents.

ERRATA du numéro 32. Page 84, ligne 26; on lit 1779 par l'abbé Bossuet, lisez en 1779 par l'abbé-Bossut.

Page 87, ligne 26; lettré à Mathieu Montmorin, lisez lettre à Mathieu Montmorenci.

LENOIR DE LAROCHE, Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 PRAIRIAL, l'an quatrième de la République.
(Dimanche 29 Mai 1796, vieux style.)

PHILOSOPHIE RATIONNELLE.

Projet d'Élémens de Métaphysique. Toulouse, 1793.

Sous ce titre modeste, cet ouvrage est fait pour devenir un véritable traité de métaphysique philosophique, et présenter un tableau complet de l'état présent de cette science. Il doit être composé de dix livres. Nous n'en possédons encore que deux. Le premier traite de l'analyse des différentes facultés qui composent la faculté de penser ; et le second, de la manière dont nous apprenons à rapporter nos sensations aux corps qui en sont les causes ; ou, comme s'exprime l'auteur, de la manière dont le sentiment se transforme en sensation ; car il ne donne que le nom de sentiment à la perception de la sensation. tant qu'elle n'est qu'une simple affection de peine ou de plaisir, qu'une modification de notre moi ; et il ne lui applique le nom de sensation que lorsque par une opération de jugement, il se joint à ce sentiment une connaissance de sa cause additionnelle, lorsque nous savons le rapporter aux corps extérieurs d'où il nous vient.

Ce commencement fait bien désirer la suite. Il est
Tome XXII.

O

brillant de la plus saine raison , et entierement remarquable par la force de tête avec laquelle l'auteur suit la chaîne des idées d'une longue déduction.

On y trouve établies et démontrées ces grandes vérités qui enfin commencent à être généralement senties et adoptées.

Que connaître réellement une chose quelconque , c'est-en appercevoir les différentes parties et leurs rapports.

Que par conséquent , le seul moyen de connaître , c'est de décomposer , d'analyser.

Que l'analyse n'est pas moins le moyen d'enseigner que celui d'apprendre ; car , comme le dit très-bien l'auteur , quand le maître instruit , il faut que l'élève s'instruise. Il ne peut donc y avoir qu'une méthode ; c'est la méthode analytique.

Que posséder une science , c'est avoir la connaissance d'une collection de faits et de leurs liaisons , de maniere à sentir comment ils dérivent tous d'un premier fait qui est leur origine commune.

Que la métaphysique raisonnable est la science de l'origine et de la génération de nos idées.

Que dans cette science , le premier fait , celui au-delà duquel on ne peut remonter , celui qu'on ne peut même définir faute d'antécédent , celui enfin que nous connaissons tous , mais que nous ne pouvons connaître que par l'expérience que nous en avons , c'est le sentiment ; car la faculté de penser n'est autre chose que celle de sentir.

Que le sentiment devient successivement souvenir , rapport , jugement , réflexion , besoin , désir d'être . Enfin , que toutes nos idées , nos passions , nos affec-

tions , nos connaissances ne sont que le sentiment transformé.

Que c'est par le sentiment de la résistance que le sentiment se transforme en sensation , c'est-à-dire que nous apprenons à le rapporter aux corps , et que nous connaissons leur existence.

Enfin , que ces corps n'existent pour nous , que par leurs rapports avec nous , et qu'ainsi nous ne connaissons rien que les affections que nous éprouvons , que notre sentiment , lequel par conséquent est tout notre être.

Après un tel début , il ne reste plus à notre auteur qu'à achever et détailler l'histoire du sentiment ; et nous lui devrons un traité complet de métaphysique , philosophique , sur-tout s'il veut bien respecter la limite que lui-même a si bien posée entre l'ancienne et la nouvelle métaphysique. Cette ligne de démarcation , c'est la faculté de sentir. Le point de départ des deux sciences , c'est le premier fait , le sentiment. Mais l'ancienne s'occupe des causes du sentiment et de son origine ; et la nouvelle , de ses effets et des conséquences qu'on en peut tirer pour l'éducation , la grammaire , la morale , etc. etc. Il nous paraît singulièrement essentiel de ne pas mêler un seul instant ces deux sciences ensemble ; et pour cela , nous osons le dire , c'est presque un désavantage d'être très-versé dans l'ancienne métaphysique ou du moins d'en faire trop d'usage.

Puisque l'ouvrage , dont nous venons de donner une idée n'est pas encore terminé , nous nous empêtrerons de soumettre à son auteur deux questions dont nous espérons qu'il nous donnera la solution

dans le livre III^e. qui est destiné à expliquer la génération des idées. Elles nous paraissent d'une importance majeure, et nous ne les avons encore trouvées résolues nulle part d'une maniere satisfaisante.

Première question. Nous convenons bien que le sentiment devient successivement sensation, mémoire, comparaison, rapport, réflexion, désir, inquiétude, passion, etc., comme le disent tous les analystes. Mais n'est-ce point multiplier sans nécessité les trasmutations du sentiment ? Il nous semble qu'on pourrait les ranger toutes sous ces quatre classes, sensations, souvenirs, rapports et désirs ; et qu'on peut composer toutes nos idées quelconques, soit connaissances, soit affections par les diverses combinaisons successives de ces quatre éléments, tantôt en les séparant, tantôt en les réunissant. Ainsi, la faculté de penser ou de sentir ne serait composée que de la sensibilité, de la mémoire, du jugement et de la volonté.

Deuxième question. Nous voyons bien que la sensation de résistance est la première et la seule qui nous donne la connaissance des corps. Mais n'est-ce point à elle aussi que commence l'exercice de notre jugement ? N'est-elle pas la première et la seule qui nous fournit deux perceptions simultanées et cependant distinctes, et par conséquent la possibilité d'une comparaison ? D'où il résulterait que c'est à elle que commence notre connaissance, et que tant que nous ne l'avons pas approuvée, nous ne percevons que des affections de plaisir ou de peine dont nous ne saurions tirer aucun résultat. Voici les raisons qui nous portent à le croire.

Tout le monde convient que sans la connaissance des corps, une sensation est une simple modification de notre moi, qui ne porte avec elle aucune connaissance.

Il n'est pas moins sûr que pour comparer deux perceptions, il faut les avoir en même-tems et les distinguer.

Or, supposons qu'après avoir eu successivement plusieurs sensations, mais non celle de résistance, nous en ayons deux ensemble, par exemple l'odeur de rose et l'odeur d'œillet. Si nous nous rappelons que nous ne savons pas d'où elles nous viennent, qu'elles ne nous donnent aucune connaissance, qu'elles ne sont pour nous que de simples modifications de notre moi, nous déciderons, je pense, avec Condillac, qu'elles se confondront, qu'elles formeront ensemble une modification de notre moi, composée si l'on veut, mais qui nous paraîtra unique, et qui ne saurait nous donner lieu à aucune comparaison.

Maintenant si avec l'odeur de rose nous percevons le souvenir de celle de jonquille, la même chose doit arriver. Car nous ne saurions distinguer un souvenir ou la perception d'une sensation passée, d'une sensation présente. Quand nous éprouvons ce souvenir, nous devons croire éprouver la sensation même. Le souvenir de l'odeur de jonquille doit donc se confondre avec l'odeur de rose et faire avec elle une modification unique comme a fait l'odeur d'œillet, comme ferait l'odeur de jonquille elle-même. Ainsi, point encore de comparaison.

Il en est nécessairement de même si nous éprou-

vons en même-tems deux souvenirs. Et comme nous ne pouvons éprouver ensemble que des sensations et des souvenirs , il paraît que jamais il n'y aura de commencement à l'action de notre jugement jusqu'à ce que nous éprouvions la sensation de résistance ou plutôt celle d'effort. Celle-là étant par sa nature double et relative entre l'effort et l'obstacle , et nous faisant éprouver le sentiment de résistance , si l'obstacle subsiste , et celui de mouvement s'il cede , il paraît que là commence réellement la comparaison. Là est placée notre première connaissance qui sera suivie de bien d'autres.

Ces réflexions demanderaient à être plus détaillées que nous ne pouvons le faire ici. Mais le philosophe que nous consultons est trop versé dans ces matières pour avoir besoin de longues explications. Au reste , qu'il consente ou non à nous donner les éclaircissements que nous désirons , nous ne faisons pas moins bien des vœux pour qu'il achieve un ouvrage qui doit faire beaucoup d'honneur à son auteur et beaucoup de bien à la science qu'il traite.

Cet auteur est le cit. Larouminiere , associé à la seconde classe de l'institut national , section de l'analyse des idées , professeur aux écoles centrales.

Ceux qui connaissent la difficulté de bien s'entendre sur ces sujets qui demandent une grande exactitude ajouteront sans doute à nos souhaits , le désir qu'il paraisse encore un autre bon ouvrage , à-peu-près sur le même plan , et où sans doute les mots ne seront pas pris précisément tous dans la même acception , et que des deux , on fasse une bonne synonymie. Il pourrait en résulter une nomenclature nou-

pas absolument méthodique, car alors la science serait complète, mais au moins généralement connue et adoptée, et ce serait un très-grand avantage. Nous désirerions avoir cette dernière obligation à l'institut national dont l'influence pourrait beaucoup à cet égard.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ouverture des Écoles Centrales à Paris.

ENFIN, nous avons une instruction publique. L'installation des Ecoles centrales, dans cette commune, s'est faite le 1^{er}. de ce mois au ci-devant collège des Quatre-Nations. Ce ne serait pas avoir fait assez pour le Peuple Français que d'avoir fondé sur les ruines de la monarchie un gouvernement conservateur et protecteur de ses droits : quelque grande, quelque complète que soit la révolution, elle n'aurait fait que précipiter la génération qui doit nous succéder, dans un nouvel abyme de malheurs, si, après avoir fait une constitution libre, l'on eût tardé plus long-tems à mettre en activité des établissements capables de former des hommes pour la liberté.

Le bonheur des nations se compose non-seulement du perfectionnement de leur organisation sociale, mais encore des rapports qu'il faut établir entre cette organisation et les dispositions dans lesquelles elles doivent la recevoir : ainsi, le grand ouvrage de la régénération des empires n'est consommé et ne peut être consolidé qu'à l'époque où les mœurs publiques

et les habitudes privées se trouvent dans un parfait accord avec les lois fondamentales de l'Etat.

Ces vérités profondément senties par tous les hommes éclairés, qui sont aussi les plus sincères partisans de la constitution républicaine, leur faisaient attendre avec la plus grande impatience le jour où les écoles d'instruction publique devaient s'ouvrir.

Les ennemis de la liberté, d'un autre côté, sachant trop bien que l'ignorance est la compagnie de la servitude, et qu'il suffit de pouvoir tromper le peuple, pour parvenir bientôt à l'asservir, triomphaient d'avance de la perte d'un tems qui n'était pas employé à l'instruction des citoyens. Ils redoutaient le moment de la mise en activité des écoles nationales. Ils espéraient de nous voir retomber à la fois dans la barbarie et sous le joug. Cet espoir coupable est encore déçu, et le vœu des vrais amis de la liberté et de la république est enfin exaucé.

La patrie a fait, avec le plus grand scrupule, le choix de ceux à qui elle va confier ses plus belles espérances. Les professeurs des Ecoles centrales vont commencer leurs leçons. Ils apprendront aux enfants de la république à connaître les biens inestimables que la liberté leur assure, à sentir tout le prix d'une vie réglée par les principes de la morale, éclairée par le flambeau de la raison, protégée par la liberté et l'égalité sociales, et enfin embellie par les sciences et les arts.

Quelques années ont été perdues pour cet objet important, mais cette perte n'est pas encore irréparable. Si la semence d'une instruction verbale et

positive n'a pas encore été confiée à cette terre régénérée , le sol du moins a été bien préparé pour la recevoir : ce sont d'assez hautes , d'assez frappantes leçons que celles que nous avons reçues des événemens dont nous avons été les témoins . Ce tems a du moins servi à combattre une multitude de préjugés invétérés , à rompre la plupart de nos habitudes serviles , à nous apprendre ce que valaient les hochets de la vanité , la chimere de la noblesse , l'orgueil des rangs , la vanité des titres , à connaître tout ce que des priviléges ont d'injuste et d'odieux . Enfin , à faire tomber de dessus les yeux des trois quarts de la nation le bandeau du mensonge et du fanatisme religieux .

Mais il n'y avait plus un moment à perdre ; les années qui viennent de s'écouler depuis que les écoles publiques sont fermées , sont la cinquième partie du tems que la nature accorde à la durée de chaque génération . Quels reproches n'auraient pas à se faire ceux qui par une coupable indifférence , ou par l'oubli d'un si saint devoir que celui de profiter des secours qu'un gouvernement paternel et bienfaisant leur donne pour éléver leurs enfans , négligeraient de les conduire aux sources de l'instruction ! Ils se montreraient aussi mauvais citoyens que peres dénaturés , puisque ce n'est qu'en rendant les hommes dignes de la liberté qu'on affermira la république sur des bases inébranlables , qu'on mettra en jeu le véritable mobile du gouvernement actuel , l'opinion publique éclairée , et puisqu'enfin le progrès seul des lumieres peut préserver nos successeurs , non-seulement des dangers de l'ignorance ab-

solute, mais de ces exagérations fanatiques, de ces erreurs monstrueuses, de ces déplorables excès que le déchaînement des passions, la corruption des mœurs, l'aveuglement et la présomption du demi-savoir ont fait naître, et qui ont causé tous nos malheurs.

Les citoyens seconderont donc avec zèle et de tout leur pouvoir cette grande et importante magistrature que vont exercer les professeurs de l'instruction publique. Sous quels plus heureux auspices pouvait elle s'installer ? Au dehors, la révolution poursuit sa marche triomphale malgré tous les obstacles qu'on lui oppose, et les efforts de l'Europe liguée contre elle ; elle humilie l'orgueil des rois en leur faisant sentir la force et la supériorité de nos armes jusques sous les murs de leur capitale ; elle commande l'admiration à tous les peuples, et même à nos plus cruels ennemis, par l'héroïsme que ses défenseurs empruntent de l'invincible amour de la liberté. Au dedans, elle terrasse les factions, elle déjoue les espérances et les trames perfides des partisans de la royauté, elle confond les conspirations, et enchaîne les fureurs des sanguinaires partisans de l'anarchie ; que lui reste-t-il à faire ? A assurer en héritage à nos descendants la récompense de nos sacrifices, et le dédommagement de tout le sang versé de nos jours pour la cause de la liberté ; à hâter enfin, par le moyen d'une solide instruction donnée à tous les citoyens, le moment où les glorieuses destinées du Peuple Français seront enfin finies dans le sein de la prospérité, du repos et du bonheur.

Telle est une partie des réflexions qui ont été dé-

veloppées dans les discours prononcés à l'ouverture des Ecoles centrales. Dans le premier de ces discours, le cit. Nicolleau, président du département, a exposé, d'une maniere simple, mais touchante, les avantages de la nouvelle instruction publique comparée à l'ancienne. Il a parcouru les différentes branches de l'enseignement, qu'il a caractérisées, et a fait sentir qu'elles devaient toutes concourir à former l'homme, le citoyen et le républicain.

Le citoyen Garat, au nom du jury d'instruction dont il est membre, a pris la parole, et dans un discours de méditation, mais improvisé avec cette facilité et ce talent dont il avait donné tant de preuves dans son cours aux Ecoles normales, il a embrassé un plan plus vaste. Après avoir montré, dans un tableau rapide et à grandes masses, les différens obstacles qui ont retardé les progrès de l'esprit humain, il s'est arrêté sur le seizième et dix-septième siècle. Jamais il n'y eut tant d'écoles et tant de docteurs, et jamais si peu de science et de vérités. C'est qu'une fois que les professeurs s'étaient persuadés qu'ils savaient tout, ils devenaient les ennemis de toute découverte, de toute vérité nouvelle. Il a cité pour exemple la scholastique qui s'est opposée long-tems à l'établissement de la philosophie d'Aristote. Quand celle-ci eut été introduite dans les écoles, elle s'opposa à son tour à la philosophie de Descartes, qui une fois admise combattit avec la même opiniâtreté la philosophie de Newton, lorsqu'elle eut subjugué par l'évidence l'opinion de l'Europe savante.

A la suite de ces considérations, il a indiqué deux

époques les plus favorables à l'instruction. La première serait celle où les connaissances humaines seraient parvenues au plus haut degré de perfectionnement ; alors les principes de chaque science étant connus et fixés , il y aurait véritablement des données sûres et invariables pour l'instruction; cette idée est vraie ; elle est grande ; mais comme la perfectibilité de l'esprit humain ne saurait avoir d'autres bornes que celles où l'investigation de toutes les vérités serait acquise , et que mille causes physiques , morales et politiques peuvent arrêter la marche de la perfectibilité , et souvent la faire rétrograder , il est probable que nous sommes encore loin de cette époque.

La seconde , brillante d'espérance , mais moins rapprochée de l'éclat de la première , serait celle où les sciences auraient déjà acquis un grand développement , où elles seraient sur le chemin de la vérité et des grandes découvertes , et recevraient une grande impulsion des mains de la liberté , qui leur rouvrirait la barrière ; cette seconde époque est celle où nous sommes . Le cit. Garat a présenté l'état actuel des connaissances humaines , et a fait entrevoir quelle allait être la rapidité de leurs progrès , sur les pas de l'analyse et de la double langue de l'algebre et de la géometrie , et sous les auspices d'un gouvernement libre. En parlant des progrès qu'avaient faits les sciences exactes , il était impossible qu'il ne rappelât pas à l'estime et à la reconnaissance publique , deux hommes les plus faits pour concourir à leur avancement , les citoyens Lagrange et Laplace ; tous deux étaient présens comme membres du jury d'ins-

truction. Le second vient de publier un ouvrage très-intéressant sur le *Système du Monde*, dont l'éloge est venu naturellement se placer dans la bouche de Garat. Quoiqu'il n'ait point nommé ces deux mathématiciens célèbres, le public les a reconnus aux premiers traits, et il a témoigné par ses applaudissements le plaisir qu'il avait de rendre un hommage éclatant à la supériorité de leur mérite.

Le cit. Fontanes, l'un des professeurs de belles-lettres aux Ecoles centrales, s'est chargé d'être l'interprète de ses collègues, auprès du département, du jury et du public. En parlant sur un sujet où le fonds des idées semblait devoir être épousé, il a prouvé que le talent savait découvrir de nouveaux rapports, et donner une nouvelle forme aux idées qui appartiennent aux mêmes motifs. En rappelant les anciennes révolutions, il a remarqué que les législateurs de l'antiquité s'étaient attachés à ne point rompre d'une manière trop brusque les habitudes et les mœurs des peuples, afin que la jeunesse n'appût point à mépriser la science des vieillards. Il y a sans doute de la vérité dans cette observation. Mais elle a eu quelques exceptions, dont le succès prouve qu'il est des circonstances où un législateur doit avoir le courage de briser les anciennes institutions, pour en recréer de nouvelles. Tel fut Licurgue, par exemple. On sait qu'à l'époque où il donna ses lois à Sparte, les Lacédémoniens étaient amollis et corrompus par le luxe, les richesses et l'inégalité des conditions. Il ne construisit pas moins sa législation sur un plan tout neuf, et entièrement opposé aux anciennes habitudes, et ses lois ont duré plus de six siècles.

• Une remarque plus juste qu'a faite le cit. Fontanes, c'est qu'en révolution, il ne faut jamais comparer ni les époques, ni les peuples. Ce qui pouvait convenir aux petites républiques de Sparte, d'Athènes, et même à celle de Rome, ne serait point applicable sur la fin du 18^e. siècle, à un grand peuple qui cultive les arts et les sciences, qui a une nombreuse population, un sol étendu, et beaucoup de richesse et d'industrie.

On a regretté qu'en citant Rousseau et ses erreurs politiques, il n'ait pas gardé envers lui la mesure de justice dont Rousseau était digne malgré ses erreurs. Il l'a accusé d'avoir écrit tout au plus pour *la petite république de Salente*, sans avoir *le style de Fénelon*. Quand Rousseau composa son *Contrat Social*, il n'avait sous les yeux d'autres modèles que les républiques de la Grèce et de Rome; il était excusable de n'en pas imaginer d'autres, et cette erreur lui fut commune avec Mably. Il eut tort sans doute de croire que la liberté ne pouvait se trouver dans le gouvernement représentatif; mais il n'en est pas moins vrai que le *Contrat Social* renferme une foule d'excellens principes, qui détruit de grandes erreurs politiques, et a mis les peuples sur la route de la liberté. Quant à son style, ce n'est point celui de Fénelon, mais c'est bien sien. Ces deux grands écrivains sont sous ce rapport assez riches de leur propre fonds, pour qu'aucun objet de comparaison puisse nuire, ni à l'un, ni à l'autre, et le cit. Fontanes qui sait écrire aussi, a le sentiment du goût trop délicat et trop juste pour refuser à Rousseau ce genre de mérite.

Il a très-bien caractérisé la République Française,

quand il a dit qu'elle réunissait les beaux arts d' Athènes, la valeur de Rome et l'industrie de Carthage; c'est de la combinaison de ces trois rapports que doit se composer son existence politique, civile et littéraire. Ce discours écrit avec pureté et énergie, a été universellement applaudi; il est une preuve de plus que l'art de la poésie que le cit. Fontanes a cultivé avec succès, est un excellent maître pour écrire en prose.

A la fin de cette séance, le président du département a annoncé que tous les cours d'instruction s'ouvriraient le 11 de ce mois à l'école des Quatre-Nations et à celle du Panthéon, les deux qui soient encore en activité.

Voici l'ordre des cours et des leçons, ainsi que le nom des professeurs.

Première section.

Tous les jours, excepté le quintidi et le décadie.

Langues anciennes, depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures et demie. — Professeurs; *Gueroult*, aux Quatre-Nations; — *Binet*, au Panthéon.

Histoire naturelle, depuis dix heures et demie jusqu'à midi. — Professeurs; *Brognard*, aux Quatre-Nations; — *Cuvier*, au Panthéon.

Dessin, depuis midi jusqu'à une heure et demie. — Professeurs; *Moreau*, aux Quatre-Nations; — *Bachelier*, au Panthéon.

Deuxième section.

Mathématiques, tous les jours impairs, depuis neuf heures jusqu'à onze. — Professeurs; *Lacroix*, aux Quatre-Nations; — *Labey*, au Panthéon.

Physique et chymie, tous les jours pairs, depuis neuf heures jusqu'à onze. — Professeurs; *Brisson*, aux Quatre-Nations; — *Déparcieu*, au Panthéon.

Le nonidi, la leçon de mathématiques aura lieu depuis neuf heures jusqu'à 10 heures et demie; et la leçon de physique depuis dix heures et demie jusqu'à midi.

Ces deux leçons seront une récapitulation de toutes celles de la décade.

TROISIÈME SECTION.

JOURS IMPAIRS. *Grammaire générale*, depuis neuf heures jusqu'à onze. — Professeurs; *Domergue*, aux Quatre-Nations; — *Duhamel*, au Panthéon.

Histoire, depuis onze heures jusqu'à une heure. — Professeurs; *Millin*, aux Quatre-Nations; — *Boisjouslin*, au Panthéon.

JOURS PAIRS. *Législation*, depuis neuf heures jusqu'à onze. — Professeurs; *Grivel*, aux Quatre-Nations; — *Lenoir-Laroche*, au Panthéon.

Belles-lettres, depuis onze heures jusqu'à une heure. — Professeurs; *Fontanes*, aux Quatre-Nations; — *Sélis*, au Panthéon.

Le nonidi, la leçon de la grammaire générale aura lieu depuis neuf heures jusqu'à dix; celle des belles-lettres, depuis dix jusqu'à onze; celle de la législation, depuis onze jusqu'à midi; et celle de l'histoire, depuis midi jusqu'à une heure.

Les leçons de ce jour seront une récapitulation de celles de la décade.

BIOGRAPHIE.

B I O G R A P H I E.

*Notice sur la vie du cit. PINGRÉ, lue à la séance publique
du Lycée des Arts (30 floréal an IV), par Et. P. VEN-
TENAT, bibliothécaire du Panthéon, et membre de l'In-
stitut national.*

EN prononçant le nom de Pingré, les citoyens qui composent cette respectable assemblée, cherchent sans doute dans cette enceinte ce vieillard vénérable, assidu aux séances du Lycée des Arts; cet homme simple dont la longue carrière a été une pratique constante de toutes les vertus, ce savant modeste que chacun faisait remarquer à ceux qui ne le connaissaient pas, et qui seul ignorait l'éclat de sa réputation.

Collègue du cit. Pingré, et son ancien frère, le Lycée des Arts a cru devoir me choisir pour honorer la mémoire d'un de ses membres avec qui j'ai eu le bonheur de vivre pendant plusieurs années, et que je regretterai à jamais comme un fils regretté un tendre père. Puissé-je faire passer dans l'âme de mes auditeurs les sentimens dont la mienne est pénétrée !

Alexandre-Guy Pingré, membre de l'Institut national et de plusieurs sociétés savantes, l'un des bibliothécaires du Panthéon, naquit à Paris, le 4 septembre 1711.

Dès sa plus tendre jeunesse, le désir de tout savoir,
Tome XXII.

P

la vivacité de ses reparties firent concevoir les plus heureuses espérances. Ses parents, convaincus que tout ce que le ciel a fait naître de plus excellent dégénere bientôt, si l'éducation, comme une seconde nature, ne conserve et ne perfectionne l'ouvrage qu'e la nature lui confie, aussi-tôt qu'elle l'a produit, se résolurent de l'envoyer au collège de Saint-Vincent de Paul. Il fut dans cette école renommée par les talents et les vertus de ceux à qui elle était confiée, lorsque jeune Pingré annonça par l'activité de son esprit, par sa facilité pour le travail sans laquelle l'activité ne peut subsister, par une mémoire prodigieuse, et sur-tout par sa passion pour l'étude dont ses maîtres se virèrent obligés plusieurs fois de modérer l'ardeur, que la nature avait formé en lui un de ces hommes rares destinés à faire époque dans leur siècle.

Parvenu à l'âge où l'homme se décide pour un état, Pingré n'hésita point à préférer celui qui favorisait son goût dominant pour l'étude, et qui semblait devoir resserrer les liens de l'estime et de l'attachement qui l'unissaient à ses maîtres. Il entra dans la ci-dévant congrégation des chanoines réguliers de France.

La théologie fut pendant long-tems la seule science à laquelle il s'adonna. Cette science, exposée d'une manière qui lui est peu favorable dans les écrits des scholastiques, présente un aliment au génie dans l'étude de l'histoire, de la chronologie et des langues savantes. Pingré fut chargé de l'enseigner, et il s'acquitta de cet emploi honorable avec la plus grande distinction.

Une vie entièrement consacrée à l'étude et à la retraite fut bientôt troublée par ceux même à qui leur état faisait un devoir de la respecter et de l'imiter. Pingré n'adoptait point les sentimens ultra-montains des évêques qui dominaient alors le clergé. Son attachement aux libertés de l'église gallicane était un présage du zèle qu'il a montré, lorsque le feu sacré de la liberté française a éclairé le crépuscule de ses jours. Il fut enveloppé dans les persécutions qu'un gouvernement despote, excité par des prêtres fanatiques, fit éprouver, en 1746, à des hommes savans et vertueux, dont tout le crime consistait à préférer l'exposition de la doctrine chrétienne par les Pères, à celle qui avait été donnée depuis peu par le jésuite Molina. On chercha d'abord à humilier Pingré, en le faisant descendre d'une chaire de théologie, pour donner des leçons sur les principes de la langue latine. Pingré, inaccessible aux sentimens de l'amour-propre et de la vanité, croyant être toujours à sa place, pourvu qu'il fût utile, ne témoigna aucun mécontentement. Le zèle avec lequel il remplissait ses nouvelles fonctions déconcerta les projets de ses ennemis. La calomnie leur fournit de nouvelles armes, et ils accuseront Pingré d'enseigner à des enfans une doctrine suspecte ; dans l'espace de quatre ans, ils obtinrent contre lui cinq lettres de cachet. A peine était-il arrivé dans un domicile, qu'il lui fallait en sortir pour passer dans un autre.

Les sciences et la philosophie eurent la gloire de mettre fin à une persécution si révoltante. Un des premiers anatomistes de ce siècle, un célèbre phy-

sicien, Letat, chirurgien en chef de l'hospice de santé de Rouen, connut le mérite de Pingré, et trouva le moyen d'arrêter le cours et l'effet des ordres arbitraires. Il le fit recevoir, en qualité d'astronome, membre de l'académie qu'il avait fondée. Pingré, jaloux de justifier un choix aussi honorable, commença, à l'âge de 38 ans, à étudier l'astronomie, et dès-lors cette science obtint sur toutes les autres auxquelles son génie était également propre, une préférence marquée. Son premier travail fut le calcul de l'éclipse de lune arrivée le 23 décembre 1749. La Caille l'avait également calculée à Paris; mais il se trouvait entre les calculs des deux astronomes une erreur de quatre minutes de différence. La Caille reconnut que c'était lui qui s'était trompé. Un homme d'un mérite ordinaire aurait pu ressentir de l'humeur, ou aurait éprouvé quelques sentimens de jalousie; la Caille, au contraire, conçut de l'estime pour le nouvel astronome, et devint son ami.

Le cit. Lemonnier, dont le zèle pour l'astronomie saisissait toutes les occasions de faire des prosélytes, après avoir lancé Lalande dans la carrière, engagea Pingré à s'y faire connaître par le travail le plus pénible qu'un astronome pût entreprendre; ce fut de calculer un almanach nautique pour déterminer les navigateurs à observer les longitudes par le moyen de la lune, en les dispensant de la partie qui est la plus difficile, qui est celle des calculs qu'exige cette méthode. Pingré calcula donc pour 1754 son état du ciel, où le lieu de la lune était déterminé rigoureusement sur des tables d'Halley, pour midi et pour minuit. L'année d'après, Pingré préféra les tables

des institutions astronomiques du cit. Lemonnier , et il calcula les lieux de la lune dans la précision des secondes. Je doutais l'année dernière , dit-il dans la préface de cet ouvrage périodique , qu'un seul homme pût suffire pour calculer , dans toute la précision possible , les mouvemens de la lune ; je n'en doute plus maintenant , et c'est d'après ma propre expérience. La modestie de Pingré ne lui permettait pas de dire qu'il était presque le seul qui pût faire une expérience pareille. Lorsqu'il fut question des calculs de la connaissance des tems , Lemonnier voulait que ce travail fût confié à Pingré . Lalande lui fut préféré. Consolons-nous de cette erreur { c'est l'expression qu'emploie Lalande lorsqu'il parle de cette anecdote }, puisque cet ouvrage , qui eût absorbé tout son tems , nous eût privé de travaux plus-utiles. Ne pourrions-nous pas ajouter qu'un pareil ouvrage , qui convenait à des calculateurs , ne devait point occuper de grands astronomes.

Pingré s'ouvrit alors une nouvelle carrière qu'il a fournié avec la plus grande distinction ; c'est celle du calcul des comètes. La détermination des orbites cométaires est le problème le plus difficile de l'astronomie , celui qui exige le plus de calculs et de sagacité , à cause des différens cas qui embarrassent le calcul ; mais Pingré n'était jamais embarrassé , et il a calculé à lui seul plus d'orbites de comètes , que tous les astronomes ensemble , pendant un pareil intervalle de tems ; comme on peut le voir dans l'immense ouvrage de sa cométographie qui a paru en 1784 , deux volumes *in-4°*.

En 1760 , le passage de Vénus sur le disque du

P 3

Soleil, qu'on attendait pour le 6 juin 1761, engagea les puissances et les académies à envoyer des astronomes dans les différentes parties du monde. Pingré fut chargé d'aller dans la mer des Indes, et il choisit sa position à l'isle Rodrigue. La relation de ce voyage, quant aux observations astronomiques, est imprimée dans les mémoires de l'académie des sciences. Nous croyons devoir les passer sous silence, en observant seulement que le ciel fut nébuleux au moment où Pingré commença son observation, et que son voyage fut utile à l'astronomie, à la géographie et à la marine.

La science de l'astronomie est immédiatement liée avec celle de la navigation. La connaissance des astres et leur cours est absolument nécessaire à celui qui, embarqué sur un frêle vaisseau, parcourt le vaste empire de l'Océan, et affronte la fureur et l'inconstance des flots. Qu'il me soit permis de citer à l'appui de ce que j'avance le fait suivant, quoiqu'il soit déjà connu. En quittant le cap de Bonne Espérance, le capitaine du vaisseau sur lequel Pingré était monté, l'infortuné Marion, dont la fin tragique a été la même que celle du célèbre Cook, dirigeait sa route trop avant vers le nord. Pingré s'aperçut de cette fausse manœuvre, et eut le courage de la faire observer au capitaine. Marion, qui n'aimait point à recevoir de leçons, menace l'astronome de le faire jeter à l'eau. Pingré, comme un autre Thémistocle, lui répond froidement : Vous pouvez le faire, mais profitez auparavant de l'avis que je vous donne.

Pingré, qui n'était pas moins versé dans la connaissance des tems, que dans celle des astres, con-

tribua à la perfection du savant ouvrage intitulé *l'Art de vérifier les dates.* — La Caille, un des plus étonnans astronomes qui aient paru, avait calculé les éclipses de dix-neuf cents ans, pour la première édition. Pingré soumit ces éclipses à de nouveaux calculs dans la deuxième édition donnée par D. Clément. Il encherit même sur les travaux de son collègue, en calculant les éclipses de mille ans avant l'ère vulgaire. L'académie des inscriptions les a publiées dans le XLII^e. volume de ses mémoires, quoique Pingré ne fût pas un de ses membres; mais cette compagnie savante crut qu'un travail immense, si important pour la chronologie, devait mériter à l'auteur cette honorable exception.

En 1767, Courtanvaux forma le projet de vérifier les horloges marines dont Leroy l'ainé s'occupait depuis 1754. Pingré l'accompagna en Hollande avec le cit. Messier, et publia l'année suivante un volume sur ce voyage.

Pingré fut encore choisi par l'académie des sciences en 1769 et en 1771, pour vérifier si les montres des célèbres artistes Leroy et Berthoud assuraient avec précision aux marins la connaissance des degrés de longitude auxquels ils peuvent se trouver. Le but de ces voyages était de la plus grande utilité. En effet, connaître tous les jours sur mer le lieu précis où l'on est, éviter dans cette estimation des erreurs qui s'accumulent jusqu'à cent lieues et au-delà, ne plus risquer d'échouer durant l'obscurité de la nuit contre des terres dont on se croit encore fort éloigné, déterminer avec la plus grande facilité la position des îles, des côtes dont on ne connaît point encore la situation.

avec une précision suffisante ; tels sont les fruits qu'on doit attendre des instrumens à l'aide desquels on peut déterminer les longitudes sur mer. L'Europe, l'Afrique et l'Amérique furent le théâtre de la gloire astronomique de Pingré.

Le premier voyage, appellé le voyage de l'*Isis*, du nom du vaisseau que commandait Fleurieu, a été un des plus importans qu'on ait faits pour la géographie. Pingré a travaillé à la rédaction qui en fut publiée en 1773, deux volumes *in-4°*; il a eu également la plus grande part à la relation qui parut en 1778, deux volumes *in-4°*; du second voyage appellé voyage de la *Flôre*, du nom du vaisseau que commandait le cit. Verdun.

Les services que Pingré avait rendus aux sciences et à la marine, déterminerent le gouvernement à le nommer astronome-géographe, à la place du savant Delisle. Ce fut aussi vers le même-tems que la congrégation de France à laquelle il appartenait, sensible à l'honneur que le nom de Pingré faisait rejaillir sur elle, s'empressa de lui donner des preuves de son estime. Elle le nomma chancelier de la ci-devant université (1769) et bibliothécaire de Sainte-Geneviève (1772), aussi-tôt que la vacance de ces places lui permit d'en disposer. Elle lui avait fait construire un observatoire en 1755, et lui avait procuré tous les instrumens qui pouvaiient lui être nécessaires.

Pingré a donné la traduction de plusieurs voyages espagnols, dont quelques-uns sont encore inédits. Il a publié en 1786 celle des astronomiques de Manilius. Ce poète écrivait sous Auguste. L'obscurité du texte, la diversité des éditions, la difficulté du sujet

que l'auteur s'était proposé de traiter, avaient obligé plusieurs savans qui avaient entrepris de le traduire, de renoncer à leur projet. L'académie qui connaissait le mérite de Pingré, engagea cet homme laborieux à donner une nouvelle édition du poète latin, et à faire passer dans notre langue les beautés que l'on remarque souvent dans les astronomiques. En effet, les descriptions des constellations extrazodiacales, et celles des douze signes avec lesquels elles se levent, sont entremêlées d'épisodes intéressans, et celui d'Andromède a été jugé digne de Virgile par plusieurs savans critiques. — Pingré a joint à la traduction de *Manilius*, celle d'*Aratus* qui avait également emprunté le langage d'*Uranie*. — L'ouvrage du poète grec, intitulé les *Phénomènes*, quoique peu estimé des modernes, eut néanmoins un grand succès dans son tems; puisque Cicéron crut devoir l'adapter à la muse latine. Pingré en a donné la traduction d'après le texte de l'orateur romain.

Pingré travaillait depuis long-tems à une histoire de l'astronomie du 17^e. siècle, dans laquelle il voulait rassembler et calculer une quantité immense d'observations éparses dans les ouvrages du dernier siècle et dans beaucoup de manuscrits. — Le citoyen Lemonnier, qui lui avait inspiré ce projet, lui avait communiqué les manuscrits de Bouillaud. Pingré repriit, en 1786, cet ouvrage qu'une longue suite de travaux avait interrompu. Il rédigea les matériaux nombreux qu'il avait recueillis, et l'ouvrage fut terminé en 1791. L'auteur était alors âgé de 80 ans. Le cit. Lalande en rendit compte à l'académie, au

mois de février de la même année, avec un enthousiasme qui prouvait le mérite de l'ouvrage, et qui honorerait le rapporteur. L'Assemblée nationale accorda un secours pour l'impression de cet immense travail qui est à moitié fait, et qui le serait entièrement sans les circonstances difficiles dans lesquelles s'est trouvé le gouvernement.

Pingré a travaillé à la construction de plusieurs cadans; mais celui qu'il a fait à l'hôtel de Soissons ou à la Halle-au-bled en 1764, rappellera à jamais le souvenir de ce savant modeste. Qu'on se représente une colonne de 25 mètres de hauteur (80 pieds). C'était sur ce plan défavorable, que Pingré devait construire le cadran que lui demandait la ville de Paris, par l'organe du prévôt des marchands. Il n'y en avait encore aucun parmi ceux qui avaient été décrits jusqu'alors, qui pût convenir à cette colonne. Le génie de Pingré surmonta toutes les difficultés, et il exécuta celui qui frappe souvent nos regards, sans exciter peut-être l'attention qu'il mérite. Le cit. Lalande en a donné la description dans l'encyclopédie méthodique, d'après l'ouvrage publié par l'auteur en 1764.

On ne peut lire sans étonnement le récit des travaux astronomiques de Pingré. Un tempérament robuste lui permettait de se livrer sans relâche et sans éprouver aucune espèce de fatigue à la passion ardente qu'il avait pour l'étude. La plus grande partie de la journée y était consacrée, et le changement d'occupation était le seul délassement qu'il connaît. C'était dans l'étude des langues hébraïque, grecque, latine, et de la plupart des langues vivantes, toutes

très-familieres à Pingré, que cet homme, véritablement digne du nom de savant, cherchait des objets de récréation et semblait puiser de nouvelles forces. Il est parvenu à un âge très-avancé, sans éprouver aucune des incommodités de la vieillesse. Depuis deux ans il avait presque renoncé aux calculs astronomiques, mais il continuait toujours ses observations météorologiques. Elles ont été commencées en 1749, et n'ont été interrompues que 3 jours avant sa mort. L'étude des auteurs du siècle d'Auguste qu'il n'avait cessé de lire une heure par jour, tout le tems de sa vie, faisait sa principale occupation dans ses dernières années. Je crois même pouvoir avancer qu'on trouvera parmi ses manuscrits un commentaire d'Horace, ce poète sensé, ce philosophe aimable dont l'étude convient à tous les âges ; ce critique judicieux dont les pensées sortent, pour ainsi dire, du sein de la nature, toujours dictées par la vérité, relevées et embellies par la vivacité des figures et la grandeur des images.

L'étude de la botanique procura aussi de nouvelles jouissances au cit. Pingré, et cette science aimable sema de fleurs les derniers pas de sa longue carrière. Son génie accoutumé à planer dans les régions célestes, ne dédaigna point de descendre et de s'arrêter sur la surface de la terre. Les végétaux que nous foulons sans cesse aux pieds, lui parurent aussi admirables, que ces globes de feu et de lumière suspendus sur nos têtes, et dont il avait si souvent mesuré le cours, calculé la distance et la situation réciproque. Le tableau de la nature est toujours imposant aux yeux du sage, quel que soit l'aspect sous

lequel il se présente ; et Pingré a avoué plusieurs fois que s'il se fût adonné plutôt à la science des végétaux , Flore lui eût fait quelquefois négliger Uranie.

Pingré s'était toujours intéressé aux progrès des sciences et des arts; aussi son ame fut-elle profondément affligée dans ces jours de deuil et de consternation où des hommes savans et vertueux , à qui la reconnaissance aurait dû élever des statues , étaient traînés au supplice , où l'ombre même du savoir et de la vertu était un crime aux yeux des tyrans qui en se baignant dans le sang de la France , condamnaient jusqu'aux larmes qu'arrachait au sentiment de la justice et de l'humanité , le spectacle affreux de l'innocence opprimée et de la nature outragée.

Pourquoi l'ami de la liberté ne peut-il effacer des pages de l'histoire cette longue suite de crimes qui ont souillé le berceau de la révolution? Ah! sans doute , la postérité détournera ses regards de ces scènes d'horreur , pour les arrêter sur les hommes qui ont eu le courage d'opposer une digue à ce torrent destructeur qui menaçait de tout engloutir ; sans doute , elle éprouvera quelque sentiment d'admiration en contemplant une société d'artistes qui , réunis dans cette enceinte , décernaient , au milieu des acclamations d'un public éclairé , des couronnes aux victimes de la tyrannie! Puisse la protection qu'un gouvernement juste accorde aux sciences , réparer bientôt les pertes qu'elles ont essuyées ! Déjà , la formation des écoles centrales , le choix des professeurs distingués qui doivent y propager les lumières , la réunion de plusieurs artistes et savans en-

sociétés libres, les voyages projetés dans l'intérieur de la France et dans toutes les parties du globe, l'établissement de l'Institut national font concevoir les plus flatteuses espérances, et promettent à la France dans les connaissances humaines la supériorité qu'elle s'est déjà acquise par la force de ses armes.

Les savans, à qui le gouvernement avait confié le soin d'élire, parmi les artistes et les hommes de lettres, les membres qui devaient composer l'Institut national, s'empresserent de rendre justice au patriarche de l'astronomie, et ce choix fut universellement applaudi. Pingré a bravé pendant tout l'hiver, les injures du tems, pour assister aux séances du nouvel établissement. Il était présent à celle du 6 floreal; le 7, il éprouva une grande faiblesse; le lendemain la fièvre se déclara, et il succomba le 12 à 4 heures du soir, âgé de 84 ans 7 mois 26 jours, sans avoir perdu un instant ni sa présence d'esprit, ni sa douceur, ni sa tranquillité ordinaire. Quelques heures ayant qu'un sommeil éternel fermât ses paupières, il répondit à un ami qui lui demandait s'il souffrait; non je ne souffre pas, mais je sens que je me meurs; et un instant après il ajouta, en citant un passage d'Horace : A l'âge où je suis, je dois quitter la vie, *uti conviva satur.* (1); comme l'on quitte la table après un grand festin.

(1) *Indè fit ut raro qui se vixisse beatum*

Dicat et exacto contentus tempore vite

Cedat uti conviva satur reperire queamus.

HOR. Sat. I, lib. I.

Nous n'avons parlé que des talents du cit. Pingré. Ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec lui ont été à portée de connaître et d'apprécier les qualités de son cœur. Le célèbre Franklin, pendant son séjour en France, recherchait sa société. Il existait une grande conformité de sentiments et de caractère entre ces deux hommes, nés dans des hémisphères différents, et le courage avec lequel Pingré a résisté aux persécutions ecclésiastiques, le zèle qu'il a montré en se déclarant le partisan de la révolution française, semblent prouver qu'il eût peut-être déployé une énergie semblable à celle du Solon américain, s'il se fût trouvé dans les mêmes circonstances.

Quelques écrivains ont imprimé que Pingré était sujet à des distractions ; mais ceux qui l'ont connu, savent qu'elles étaient volontaires. Il y avait recours, pour éviter de répondre à des questions inutiles, ou pour ne pas être fatigué de conversations oiseuses.

La philosophie ne reprochera jamais à Pingré son attachement constant à la religion chrétienne, puisque toute sa vie il eut en horreur le fanatisme. Sa piété était trop éclairée pour lui permettre ou de

Lucrece avait déjà dit , liv. 3 :

Cur non ut plenus vite convivit recedis ?

Belle image que la Fontaine a empruntée :

Je voudrais qu'à cet âge

On sortît de la vie, ainsi que d'un banquet ,

Remerciant son hôte , et qu'on fit son paquet.

Lib. 8 , fab. 1ere.

vouloit asservir l'opinion de ses semblables, ou d'oser condamner leur conduite. Il était né bon, simple et très-tolérant. Jamais la jalousie n'eut accès dans son cœur; aussi a-t-il joui d'un avantage que peu d'hommes de lettres ont partagé; il n'a pas eu d'ennemis, et il a été constamment aimé et estimé des savans, sur-tout de ceux qui suivaient la même carrière.

P O É S I E.

Épître au cit. BOISJOSLIN, sur l'emploi du tems.

SUR les bords de la Saône, heureux dans ma retraite,
Possédant plus de biens qu'il n'en faut au poète (1),
Ma volage pensée au milieu de Paris
Court retrouver encor tous ceux que j'ai chéris,
Ces premiers compagnons des goûts de ma jeunesse,
Qui préféraient aux rangs, aux dons de la richesse,
Les rêves de la gloire, à cet âge si chers,
Une heureuse indigence, et l'amour et les vers.
Boisjoslin, c'est à toi qu'aujourd'hui je m'adresse.
Nous aimons tous les deux les arts et la paresse;
Peut-on nous en blâmer? Sans nous, assez d'auteurs
De leur fécondité fatiguent les lecteurs!
Il est doux de rêver; il l'est si peu d'écrire!
Plus d'un Liniere encore appelle la satyre.
Mais tout a son excès; n'attendons pas trop tard.
On railla justement le sommeil de Conçard.
Exerçons la pensée, elle croît par l'usage.

(1) Cette pièce a été composée en 1792.

Les vers comme l'amour vont si bien au jeune âge !
 Mets-le à profit, crois-moi ; tout fuit, cher Boisjoulin,
 Et trop tôt le talent a ses jours de déclin.
 Quand il naît, tout l'accueille, on aime son auréole.
 Rappelle-toi ces jours où commençant d'éclore,
 Ta mûre qui brillait des plus fraîches couleurs,
 Orna d'attraits nouveaux la déesse des fleurs,
 Alors que ton crayon, pur et brillant comme elles,
 Accroissait du printemps les grâces immortelles (1).
 O jours d'enchantemens ! l'espérance à tes yeux
 Ouvrait dans un ciel pur ces lointains radieux,
 D'où la gloire, au travers de cent miroirs magiques,
 De son temple élevé fait briller les portiques.
 La course était immense et ne t'effrayait pas.
 Quel obstacle en entrant a rallenti tes pas ?
 Tu m'as trop imité : les plaisirs, la mollesse,
 Dans un piège enchanteur ont surpris ta faiblesse.
 La gloire en vain promet des honneurs éclatans ;
 Un souris de l'amour est plus doux à vingt ans ;
 Mais à trente ans la gloire est plus douce peut-être.
 Je l'éprouve aujourd'hui : j'ai trop vu disparaître
 Dans quelques vains plaisirs aussi-tôt échappés,
 Des jours que le travail aurait mieux occupés.
 O dans ces courts momens consacrés à l'étude,
 Combien je chérissais ma douce solitude !
 J'y bornais tous mes vœux, et charmant mon loisir,
 Chaque heure fugitive y laissait un plaisir.
 Là, d'un air recueilli, mais sans être farouche,
 Le silence pensif et le doigt sur la bouche,
 Écartait loin de moi les vices, le malheur,

(1) Fragmens d'un poème sur les *Paysages*, imprimés dans les recueils, il y a quelques années.

Les dégoûts et l'ennui pire que la douleur.
 Alors independant et même un peu sauvage,
 Ma muse né cherchait qu'un solitaire ombrage,
 On venait , quand Vesper a noirci le coteau ,
 S'asseoir sur les débris des tours d'un vieux château ;
 Ou rêvait au milieu de ces tombes champêtres
 Qui du hameau voisinh renferment les ancêtres.
 Quelquefois plus riante elle prnait un verger.
 Un jour , dans les cieux même elle osa voyager.
 Les Alpes , le Jura l'appelaient sur leurs cîmes ,
 Elle aimait à descendre au fond de leurs abysses ,
 Dans ces antres sacrés d'où sort la voix des Dieux ;
 D'où montaient jusqu'à moi les sons mystérieux ;
 Ces accens inspirés que dans un saint délice
 L'enthousiasme peut seul entendre et redire .
 Tels étaient mes plaisirs , tels ont été les tiens ,
 Et nos illusions nous donnaient tous les biens .
 Malheur au vil mortel , malheur à l'amant même
 Qui méconnait des vers la puissance suprême !
 Ce grand art , dont l'éclat souvent m'enorgueillit ,
 M'embellissait l'amour par qui tout s'embellit .
 Ah ! du moins si ton cœur à l'amour s'abandonne
 Raconte en vers heureux les plaisirs qu'il te donne .
 Tel Parny de nos jours a charmé tous les coeurs ,
 Ovide (son exemple est tout fait pour tes mœurs)
 Caressait à la fois et sa muse et Corinne .
 Trop heureux si rempli de sa flamme divine ,
 Et comme lui neuf fois couronné par l'Amour ,
 Avec grâce aux Neuf-sœurs tu fais encor ta cour .
 Sois son émule en tout , et dans ta double ivresse
 Aime et sers aussi bien la gloire et ta maîtresse .
 Que n'es-tu près de moi ? Les lieux d'où je t'écris ,
 A l'amant , au poète , offiraient des abris .
 Tu chantais le printemps : ses beautés m'environnent .

Du front de cent coteaux que les vignes couronnent,
 Mon regard abaissé sur d'immenses moissons
 Voit des Alpes au loin resplendir les glaçons,
 Deux fleuves en fuyant dans leurs eaux réfléchissent,
 Une antique cité que les arts enrichissent.
 Quel contraste ! en ces champs peuplés d'heureux troupeaux
 Des cruels (1) triumvirs ont flotté les drapeaux.
 Là fut placé leur camp , là des vierges modestes
 D'un palais des Césars foulent aux pieds les restes.
 Ces débris sont leur temple , et leurs pieuses mains
 Cultivent quelques fleurs sur des tombeaux romains. (2)
 Ici plus d'une fois rêva l'auteur d'Emile ,
 Et cet antre écarté fut , dit-on , son asyle (3).
 Ami de la nature il aimait ces beaux lieux.
 Qui peindra ces tableaux qu'ont admirés ses yeux ?
 Pour Delille ou Vernet qu'ils seraient favorables !
 Jadis la poésie , au siècle heureux des fables ,
 Éût dit qu'en ces vallons , dans le mois des amours ,
 Les nymphes à dessein reprenant leurs atours ,
 De la Saône à mes pieds par le Rhône entraînée ,
 Viennent orner le lit et fêter l'hyménée.
 Un jour , ô jour fatal ! les nymphes dans les pleurs
 Rejetterent soudain leurs couronnes de fleurs.

(1) Les triumvirs ont campé sur les hauteurs qui dominent Lyon vers le couchant. Un village voisin en a conservé le nom de *Trives*.

(2) Un couvent de la Visitation était encore placé sur les débris d'un palais des empereurs romains.

(3) Rousseau aimait passionnément les rives de la Saône et les maisons de campagne voisines de Lyon. Il préférait surtout celle de Poivre , connue sous le nom de *la Frette*. Il y passait , en été , des journées et des nuits entières.

Plus de jeux ! plus de chants ! les deux fleuves gémirent ;
 De lamentables voix sur les eaux retentirent,
 Qui de ces deux amans , l'un par l'autre immolés ,
 Annoncerent la mort aux vallons désolés.
 Thérèse et Faldoni ! vivez dans la mémoire !
 Les vers doivent aussi consacrer votre histoire.
 Héloïse , Abeillard , ces illustres époux
 Furent-ils plus touchans , aimaien-t-ils mieux que vous ?
 Comme eux l'amour en deuil à jamais vous regretté.
 Qu'il console votre ombre et vous donne un poète.
 Viens ami , leurs malheurs sont dignes de tes chants.
 Ta voix qu'instruisit Pope en tes plus jeunes ans ,
 Des bosquets de Windsor ressuscita la gloire (1).
 Jeune tu vis les champs embellis par la Loire.
 Mais ceux où je t'invite ont encor plus d'appas ,
 Comme on voit quand l'hiver a chassé les frimas
 Revoler sur tes fleurs l'abeille râtie ,
 Qui six mois dans sa ruche a langui renfermée.
 Ainsi , revole aux champs , muse , fille du ciel ,
 De poétiques fleurs compose un nouveau miel.
 Laisse les vils frelons qui te livrent la guerre ,
 A la hâte et sans art pétrir un miel vulgaire.
 Pour toi , saisis l'instant . Marque d'un œil jaloux
 Le terrain qui produit les parfums les plus doux ,
 Reposant jusqu'au soir sur la tige chérie ,
 Exprime avec lenteur une douce ambroisie.
 Épure-la sans cesse , et forme pour les cieux
 Ce breuvage immortel attendu par les Dieux.

*Par le cit. FONTAINES , membre de l'Institut national ,
 et professeur de littérature aux Écoles centrales.*

(1) La traduction en vers du poème de Pope , intitulé *la forêt de Windsor*.

A N N O N C E S.

L I V R E S F R A N G A I S.

Le Courier des Enfants, ouvrage périodique, destiné à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse. - Contenant un mélange de petits contes, dialogues, drames, anecdotes, fables, idylles et romances, où la morale et l'instruction sont toujours cachées sous le voile transparent d'une fiction légère et amusante. Les cahiers paraissent régulièrement de quinzaine en quinzaine depuis le 1^{er}. janvier dernier (v. st.) L'abonnement pour quatre mois, à partir du premier numéro, est de 3 liv. en numéraire, ou de 500 liv. en assignats. A Paris, chez Gouzi-la-Roche, libraire, cloître Honoré; et, par lettres, au citoyen Jauffret, rue de Vaugirard, près le Luxembourg, n° 110. Les abonnemens des pays étrangers et réunis ne sont reçus qu'en numéraire; et les lettres, qu'autant qu'elles sont affranchies.

Théâtre de Seneque, nouvelle traduction, par M. L. Coupé. Deux volumes in-8°. Chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny. Prix, 3000 liv. et 2200 liv. franc de port. On en a tiré 25 exemplaires sur papier vélin. Prix, broché en carton, 6000 liv.

Nous ferons connaître cette traduction qui manquait à la littérature française.

Découvertes faites sur le Rhin, d'Amagétobrie et d'Augusta Rauracorum, anciennes villes gauloises dans la Séquanie rau-racienne, par A**.; avec des digressions sur l'histoire des Rauriques, le Mont-Terrible et la Pierre Pertuis, par C. D***. Un volume in-18. Porrentruy, 1796. Prix, 200 liv., et 210 liv. franc de port. A Paris, chez le même.

La Séduction, ou histoire de Lady Revel; nouvelle édition traduite librement de l'anglais, par M. D****. Un volume in-12°. broché. Lausanne, 1795. Prix, 200 liv., et 225 liv. franc de port. A Paris, chez le même.

Voyages dans les deux Siciles et dans quelques parties des Appenins, par l'abbé Spallanzain, professeur d'histoire naturelle dans l'université de Pavie; traduits de l'italien, par G. Toscan, bibliothécaire du Muséum national d'histoire naturelle, et Am. Duval, secrétaire de la légation française, à Naples et à Malte, avec des notes de Flujard. Volume in-8°. de plus de trois cents pages, beau papier, belle impression avec deux gravures. A Paris, chez le directeur de l'imprimerie des sciences et arts, rue Thérèse, butte des Moulins. Prix, 400 liv. en assignats, et 450 liv. franc de port dans toute la République. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les personnes qui ont souscrit, mais qui n'ont pas payé le port, peuvent retirer ce volume au bureau en présentant leur quittance; les autres souscripteurs ont dû recevoir ce volume franc de port.

L'ouvrage entier sera composé de six volumes, dont quatre ont déjà paru en italien. Les volumes de la traduction paraîtront successivement, et seront annoncés dans tous les papiers publics; on n'en payera le prix qu'au moment où on les retirera.

Adélaïde de Clarence, ou les malheurs et les déslices du sentiment; lettres écrites des rives lémantines, réécueillies et publiées par F. Vernes de Geneve, auteur de la *Franciade*, du *Voyageur sentimental*, etc. Deux volumes in-8°., beau papier, impression soignée. Prix, 25 francs en mandats, ou en assignats à 30 capitaux, port franc dans toute la République. A Paris, chez le directeur de la *Décade philosophique*, rue Thérèse. — Ce roman est propre à augmenter la réputation de l'auteur déjà connu par des ouvrages agréables.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 16 mars 1796.

TANDIS que le traité de commerce conclu avec l'Angleterre excite dans toutes les parties de notre république de justes réclamations, celui qui vient de l'être avec l'Espagne, et qui est maintenant sous les yeux du sénat, paraît devoir réunir tous les suffrages. Le plus zélé patriote américain disait, il y a quelques jours, un de nos sénateurs, n'aurait pu en concevoir, en rédiger un plus favorable à l'honneur et à la puissance des Etats-Unis. Ce traité est l'ouvrage de M. Pinckney.

On vient de publier le traité de paix et d'amitié conclu le 5 septembre 1795, entre les Etats-Unis d'Amérique et le dey et la régence d'Alger. Ce traité, aussi favorable à notre commerce qu'aucun traité fait entre les nations barbaresques et les états chrétiens, est divisé en 92 articles. Il a été signé à Alger par Joseph Donaldson, autorisé à cet effet, et il a été ratifié ici par le président du congrès. Par un article qui y est joint en appendice, Hassan-bacha, dey d'Alger, promet d'observer fidèlement toutes les clauses du traité, à la condition que les Etats-Unis paieront annuellement la valeur de 12 mille sequins.

algériens en munitions navales ; et si les Etats-Unis en envoyayaient une plus grande quantité, la valeur en serait payée en argent comptant par la régence.

New-Yorck, le 28 mars.

La cherté et la rareté de toutes les choses nécessaires à la vie se font sentir chaque jour davantage ; jamais, dans ce pays, les denrées n'ont été à si haut prix, et jamais la quantité n'en a été si peu proportionnée à la demande. La farine est dans cette ville au prix énorme de 15 dollars le baril ; le prix s'accroît encore chaque jour, et, dans quelques parties des Etats-Unis, il est presque de 20 dollars. Des personnes qu'on assure bien informées, croient qu'il n'y a pas en ce moment, dans les Etats-Unis, plus de grains qu'il n'en faut pour notre consommation. Un grand nombre d'individus sont déjà tellement effrayés à cet égard, qu'ils croient que cet objet mérite toute l'attention du congrès, et qu'il peut être utile d'arrêter par un embargo toute exportation ultérieure de grains et de farine. La récolte, disent-ils, n'aura lieu que dans quatre à cinq mois d'ici, et si l'exportation, continuant comme par le passé, la récolte prochaine vient à manquer, où est médiocre, nous serons dans une détresse générale.

On espere cependant que, malgré toutes ces craintes, vraies ou exagérées, le congrès ne se livrera pas à des mesures imprudentes dont l'expérience de toutes les nations et de tous les âges n'a que trop prouvé les dangers, et que l'on sait assez bien aujourd'hui, avec un peu de réflexion, être plus propres à amener la disette qu'à en préserver.

Q. 4

C'est une chose très-remarquable que les Anglais continuent toujours d'enlever nos matelots en aussi grand nombre qu'auparavant, pour le service de la guerre contre la France ; et cela, sous le prétexte que ces matelots ne prouvent pas assez bien qu'ils sont citoyens des Etats-Unis ; il n'y a pas de jour où l'on ne reçoive quelque nouvelle de ce genre.

Nous avons appris, ces jours-ci, que le neveu du colonel Parker, membre du congrès pour la Virginie, a été enlevé du vaisseau du capitaine Brown, dont il est contre-maître, et séquestré à bord d'un vaisseau de guerre anglais. En voyant l'impunité de ces actes, on se demande si cette *pratique* est autorisée par quelqu'article secret du traité d'*amitié*, de commerce et de navigation, qui vient d'être conclu entre les deux pays ; et si elle ne l'est pas, pourquoi souffrons-nous si long-tems ces insultes individuelles et ces attentats à l'indépendance de la nation ?

La majorité de la chambre des représentans au congrès s'occupe maintenant des moyens de faire cesser toutes ces insolences anglaises. On a été scandalisé, dans cette discussion, d'entendre MM. Smith, Sedgwick et Goodhue, parler sur cet objet d'une manière très-légère. Il est probable que, s'ils avaient été pressés eux-mêmes à bord d'un vaisseau de guerre anglais, ils trouveraient la chose un peu plus grave ; mais comme la majorité de la chambre des représentans sait bien qu'un matelot a le même droit qu'un membre du congrès d'être protégé dans sa personne et sa propriété, elle va donner à la discussion de cette affaire toute la suite et l'énergie qu'elle mérite.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 20 mai 1796.

Il était difficile de croire que la marche hostile des troupes russes vers les frontières de la Finlande n'eût d'autre motif que le mariage du jeune roi de Suede avec la princesse de Mechlenbourg-Schwerin. Ce mariage, nous l'avons déjà observé, a dû déplaire à Catherine II : il suffisait qu'il fût contraire à ses désirs, qu'elle regarde comme devant être des lois dans une cour où son influence était autrefois dominante, pour qu'elle s'en tint offensée. Mais pour venger une offense de ce genre, il n'était pas présumable qu'à la veille d'exécuter les grands projets qu'elle médite depuis long-tems, elle provoquât elle-même une diversion qui, affaiblissant ses moyens, multipliant ses embarras, ne pouvait que rendre ses succès plus difficiles et moins prompts. C'est par des ressentiments d'un ordre supérieur, par des considérations de la plus haute importance dans son système politique, qu'elle s'est portée à cette démarche, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant la note suivante remise par son ministre à la cour de Stockholm.

“ L'impératrice ayant donné l'ordre à M. le comte d'Ostermann de prévenir M. l'ambassadeur de Suede que la mission de M. Schwerin ne pouvant être agréable à S. M., ne serait point admise ; le chargé d'affaire a l'ordre de déclarer que le motif de ce refus est fondé autant sur les procédés de M. le ré-

gent, que sur les principes de son système politique à l'égard de la Russie ; les uns et les autres étant diamétralement opposés aux liens de parenté, d'amitié et de bon voisinage, qui seuls ont établi dans l'origine ces sortes de missions; étant d'ailleurs hors d'usage entre des cours qui n'étaient point unies entr'elles par des liens de cette espèce, ou qui l'étant, ne prenaient aucun soin de les cultiver et d'en remplir les devoirs; que c'était dans cette position que la cour de Suede s'était mise vis-à-vis de celle de la Russie depuis que M. le duc de Sudermanie, qui tient les tênes du gouvernement, non content d'avoir manqué formellement à S. M. I., en cherchant à la surprendre par des ouvertures et des propositions insidieuses et illusoires, s'était livré à des liaisons publiques avec l'Assemblée des Français, et avec ceux qui ont solemnellement insulté à la mémoire du feu roi, en érigéant un monument à son exécutable assassin; que S. M. I. n'ignorait ni le motif, ni l'objet de ses liaisons; qu'il était de notoriété publique que M. le régent avait reçu tout récemment des Français une somme d'argent pour être employée à des armemens, et qu'il était en pleine négociation avec eux pour un traité d'alliance, dont les principales stipulations étaient dirigées contre la Russie; de sorte que S. M. I. avait lieu de s'attendre à une prochaine rupture de la part de la Suede, à moins que la majorité du roi, qui, heureusement pour le repos de ce royaume et celui du Nord, ne se trouvait pas éloignée, n'empêchât et n'évitât cette fâcheuse extrémité. »

D'après cette pièce, il semble qu'on peut prévoir

quelle pourra être l'explication que recevra le négociateur suédois envoyé à Pétersbourg. Pour prix de la paix, qu'elle voudra bien accorder, Catherine II n'exigera-t-elle pas que les rennes du gouvernement de la Suede ne soient plus dans les mêmes mains, et que le cabinet de Stockholm renonce à ses liaisons politiques avec toutes les puissances qu'elle regarde comme contraires aux vues de son ambition, et particulièrement avec la République Française ? Il paraît évident qu'elle ne s'est armée que pour opérer cette révolution, d'ailleurs si importante pour elle dans les circonstances où elle s'est placée, puisqu'elle lui assurerait le concours, ou du moins l'inaction de la Suede, que l'on est autorisé à penser qu'elle persistera à vouloir l'obtenir de gré ou de force ; et peut-être n'est-ce que pour y parvenir plus sûrement qu'elle n'a point encore ouvert la campagne contre les Turcs.

Quoi qu'il en soit, rien ne paraît changé, ni dans les résolutions du gouvernement, ni dans les dispositions du plus grand nombre des Suédois. S'ils ne désirent pas la guerre, tout porte à croire du moins que, pour l'éviter, ils ne se courberont pas honteusement sous un joug étranger; qu'ils n'entreront pas dans des liaisons que réprouvent leurs plus anciens engagemens, comme leurs intérêts les plus évidens. Cependant l'on apprend qu'il y a à Stockholm un parti formé par les intrigues de la Russie, et payé par elle pour décrier le régent et ses opérations ; mais ce parti, quoiqu'assez considérable, donne peu d'inquiétudes aux véritables amis de leur patrie, qui resteront toujours et plus nombreux et plus forts que les amis des Russes.

Les Polonais, soumis à la Russie, avaient pu croire qu'ils avaient éprouvé toutes les vexations que le despotisme peut imaginer; mais le despotisme est inépuisable en ce genre: Catherine II vient d'en donner la preuve. Elle a ordonné que tous les parents ayant des filles qui ont atteint l'âge de 10 ans, seraient tenus de déposer la dot de ces enfans dans les caisses impériales; elle se charge de leur choisir elle-même des maris. Jamais on ne montra plus de mépris pour les sentimens de la nature, et les droits consacrés chez tous les peuples civilisés; jamais on ne fut sentir d'une maniere plus douloureuse aux hommes leur esclavage. Les Polonais craindront la confiscation d'une partie importante de leurs biens; ils n'oseroient se livrer à aucun mouvement; leurs filles mariées à des Russes, auront des enfans qui ne reconnaîtront d'autre patrie que celle de leurs peres. Ainsi, par ce plan profondément barbare, Catherine espere de contenir la génération présente, et d'en préparer une nouvelle qui sera naturellement portée à reconnaître sa domination, ou celle de sa postérité. Ce plan s'exécutera-t-il? La plus violente, comme la plus juste indignation s'est manifestée, lorsque l'on en a eu connaissance; mais cette indignation sera stérile, si les cabinets de l'Europe, intéressés à s'opposer aux vues ambitieuses de la Russie, négligent d'en profiter.

De Francfort-sur-le-Main, le 20 mai.

Il a été tenu un conseil de guerre à Mayence, dont voici le résultat :

L'armée du prince de Condé restera aux frontières

du canton de Bâle pour défendre les bords du Haut-Rhin; celle du feld-maréchal, comte de Wurmser, sera renforcée par l'armée combinée de Saxe et de Suabe, et agira offensivement sur l'Alsace et la Lorraine, pendant que la grande armée impériale du Bas-Rhin, divisée en deux colonnes, l'une composée des troupes d'infanterie, se portera sur Dusseldorf; et l'autre, de cavalerie et grenadiers, passera le Rhin et la Moselle, attaquera par les derrières Bonn, Cologne et Dusseldorf, pour cerner les Français dans cette dernière ville, ou les forcer à la retraite.

Les généraux des deux armées ont visité avec soin leurs lignes et les ouvrages qui les défendent. Malgré toutes ces dispositions, et d'autres non moins décisives qui annonçaient l'ouverture prochaine de la campagne, quelques personnes la croyaient encore fort éloignée; plusieurs même pensaient qu'elle n'aurait pas lieu. Les nouvelles des désastres successifs éprouvés si rapidement en Italie par les armées sardes et autrichiennes, ne pouvaient que les confirmer dans cette opinion. N'était-il pas à craindre, disaient-elles, que ces désastres, trop éclatans pour que l'on pût les dissimuler, ne portassent le découragement dans les autres armées, et n'augmentassent le mécontentement du peuple, tandis qu'une noble émulation, une généreuse confiance animeraient les armées françaises et le peuple dont elles défendaient la cause? N'était-il pas à craindre que le sceptre de l'Allemagne ne fût aussi facilement brisé que venait de l'être le sceptre qui pesait sur l'Italie. Elles se rappellaient toutes les pertes que la maison d'Autriche a faites depuis le commencement de ce siècle, par quatre traités qu'elle

s'est vue obligée de souscrire. Les royaumes de Naples et de Sicile, les places de la côte de Toscane, les forteresses de Navarre et de Tortone avec leurs dépendances, détachés de ses possessions par le traité de 1738 ; Belgrade, Sabach, la Servie, toute la Valachie, par le traité de Belgrade de 1739 ; la Silésie et le comté de Glatz, pour le traité de Breslau ; et enfin par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, les duchés de Parme, de Plaisance, le Vige-Vanasque, le Pavesan et le comté d'Enghierra. Elles pensaient que ces démembremens, que ne peuvent atténuer ni l'acquisition de la Toscane, compensée par la cession de la Lorraine, ni les usurpations faites en Pologne, contrebalancées par celles des autres cours partageantes, et ceux que viennent d'opérer si brusquement les armes françaises, devaient apprendre à cette maison orgueilleuse à se défer de la fortune, et l'engager à ne pas s'exposer de nouveau à ses caprices. Cependant il ne paraît pas que ces considérations aient fait impression sur le cabinet de Vienne. L'archiduc Charles, que l'on disait avoir été rappelé, n'a fait qu'un voyage de deux jours à Manheim ; et l'on a reçu de Vienne les rapports suivans, sous la date du 1^{er}. et du 2^e de ce mois.

Vienne, 1^{er}. mai. C'est le comte Hardigg, capitaine de cavalerie, qui a apporté au cabinet les dernières nouvelles des désastres en Italie. On dit que le général Argenteau est arrêté ; et l'on prétend qu'une erreur commise par ses adjudans, dans la distribution des ordres que le général Beaulieu avait donnés par écrit, a beaucoup contribué à la défaite des Impériaux. On est d'une inquiétude extrême sur le sort de la Lombardie.

Ces malheurs causent ici une sensation d'autant plus fâcheuse, qu'ils viennent au moment de l'ouverture de la campagne, où les succès étaient nécessaires pour encourager les troupes et prévenir les plaintes du peuple. Le bruit court cependant qu'il n'en a pas moins été envoyé ordre à l'armée du Rhin d'annoncer sans délai aux généraux Français la rupture de la trêve, et de commencer les hostilités. On dit, dans les cercles de Vienne, que le gouvernement français serait assez incliné à traiter séparément avec le cabinet de Vienne et celui de Turin, à l'exclusion du cabinet de Saint-James ; mais l'on ajoute que l'empereur a annoncé qu'il ne se départrait point des engagements pris avec le roi de la Grande-Bretagne.

Dans le dessein de réparer aussi promptement que possible la perte essuyée en Italie, et renforcer encore l'armée impériale dans cette contrée, l'ordre a été envoyé au général Wurmser de faire partir sur-le-champ pour la Lombardie, 4000 hommes des troupes de l'Autriche antérieure. En même-tems, il a été donné ordre à six bataillons de la Hongrie, savoir, à de Mitrowski, à de Guilai et à de Jellaschich, de se mettre aussi-tôt en route pour la même destination. Afin d'accélérer leur marche, l'on a pris des mesures pour que leurs fusils, havresacs, etc, soient transportés sur des charriots. Ces troupes ne feront séjour que le quatrième jour.

Comme l'expérience a prouvé que dans un pays difficile et montueux comme l'Italie, les arquebusiers sont de la plus grande utilité, l'on s'occupe de la prompte formation d'un corps de 400 hommes de

cette espece de troupes, tous gens choisis, et qui ont signalé leur adresse dans la dernière guerre contre les Turcs.

S. M. a très-souvent de longues conférences avec M. le comte de Clairfayt, où assistent toujours ses deux adjudans-généraux, Lambertie et Rollin. Cette réunion a lieu dans la superbe maison que le comte de Clairfayt a achetée dans un des faubourgs de Vienne.

On croit généralement que ces démarches tendent à engager le feld-maréchal à reprendre le commandement de l'armée du Rhin, les avantages qu'il a remportés sur la fin de la dernière campagne, et les mauvais succès des armées depuis sa retraite, le font regarder comme le seul homme capable d'arrêter les progrès de l'ennemi, et de reconquérir les Pays-Bas, unique plan qui occupe entierement le cabinet de Vienne; cette résolution hardie est confirmée par la nouvelle promotion qu'on vient de faire de J. comte de Dietrichstein, chancelier, et le comte de L. d'Harrach, conseiller suprême du gouvernement des Pays-Bas.

En attendant une décision à l'égard du comte de Clairfayt, il est certain qu'il est à la tête des opérations militaires, car il reçoit toutes les dépêches venant de l'armée du Rhin, et après y avoir ajouté ses notes, elles sont envoyées au comte de Lascy, ministre de la guerre.

ITALIE. De Milan, le 9 mai.

Un courrier arrivé ici sér les dix heures du matin a apporté la funeste nouvelle du passage du Pô par les Français. Aussitôt le désordre et la confusion ont éclaté dans toute la ville; les émigrations et les envois d'effets précieux hors de la ville sont

sont immenses , et il part tant de monde qu'on ne trouve plus de chevaux à la poste.

Enfin , aujourd'hui à midi et demi , la cour est partie , l'archiduc et l'archiduchesse ont pris , à ce qu'on croit , la route de Bergame ; mais on presume qu'ils changeront de route , attendu que celle-là est peu sûre depuis que les François sont à Lodi et à Cassano .

Il paraît que la cour de Milan était instruite d'avance des dangers dont elle était menacée par l'intrépidité française , puisque dès le 7 de ce mois elle avait fait partir les jeunes princes pour Mantoue , sous la conduite du bailli Valentino Gonzague , leur gouverneur , et la jeune archiduchesse avec sa gouvernante .

De Venise , le 2 mai. Dès qu'on a su le renvoi du comte de Lille , on n'a pas douté ici que l'invasion de la Lombardie ne fût très-prochaine , et l'on a pensé que le gouvernement vénitien ne voulait pas laisser de prétexte aux Français pour entrer sur son territoire . Il est probable et l'on annonce même que la plupart des émigrés seront renvoyés .

Le principal objet du gouvernement , dans les circonstances actuelles , est de maintenir le bon ordre et la tranquilité en terre ferme , où il y a beaucoup de mécontentens . A cet effet , il va nommer un *provéditeur général extraordinaire* , dont l'autorité sera très-étendue , et qui pourra prendre toutes les résolutions qu'exigeront les circonstances , sans dépendre d'aucun tribunal : il résidera à Vérone . On croit que le choix tombera sur S. G. Zaccarie Valaresso .

De Turin , le 5 mai. On cherche à connaître les circonstances qui ont forcé le roi de Sardaigne à conclure un armistice par lequel il se livre aux Français . On assure qu'après la bataille de Mondovi , le général Colli écrivit à la cour qu'il lui était impossible de tenir plus long-tems devant les François , avec une armée découragée et réduite presque de moitié . Ce fut alors que le roi et son conseil , sur les représentations du prince de Piémont , se décidèrent à faire demander une suspension d'armes , quoique Beaulieu fut alors en marche pour venir attaquer les Français . Le général français ne pensait à rien moins qu'à accorder un armistice . Cependant pour ne pas donner simplement une réponse négative , il proposa les conditions portées par le traité , ne croyant pas qu'elles pussent être acceptées . Dans cet intervalle , Cherasco fut enlevée par un coup de main ; ensorte qu'il ne restait plus de place ni de poste retranché entre l'armée française et

Turin. Le général français vit arriver le baron de la Tour, qui lui apprit que S. M. Sarde avait signé les conditions de l'armistice et avait donné les ordres pour qu'elles fussent remplies le plutôt possible. Le roi de Sardaigne n'ayant plus une armée suffisante pour couvrir Turin, voyait autant de danger à rester dans cette ville qu'à en sortir. Les habitans crient la paix, la paix, et probablement n'auraient pas voulu soutenir un siège. La reddition de la capitale aurait entraîné peut-être celle des autres places, et le roi de Sardaigne aurait vu tout le Piémont conquis et révolutionné. On croit que la cour de Turin se flatte d'obtenir un dédommagement en Lombardie, et qu'elle offrira son alliance aux Français. Il est vrai que ceux-ci n'ont pas besoin du concours des Piémontais pourachever cette conquête ; mais ils peuvent avoir intérêt à les mettre en guerre avec l'empereur, etc.

Le ministre de l'empereur, le comte Gerardini, est retourné ici. Cela donne lieu à beaucoup de conjectures. Mais comme la cour de Turin n'est point en guerre avec l'empereur, il est tout simple qu'un ministre ne quitte point son poste sans un ordre expès de sa cour.

De Gênes, le 9 mai. Tous les rapports s'accordent à dire que les généraux français font observer la plus exaete discipline : malgré l'armistice ils levent des contributions assez modérées dans la partie du Piémont qu'ils occupent.

Les domaines de l'empereur sont traités moins favorablement. Les fiefs impériaux, dont plusieurs appartiennent à des nobles génois, sont imposés assez fortement. Ils ont fait des représentations pour être exemptes de toute contribution ; et ils s'appuient d'un décret de la Convention qui exempt le propriétés génoises, dans quelqu'état qu'elles se trouvent : mais c'est un décret de faveur ; et la conduite de ses feudataires à l'égard de la France a prouvé depuis qu'ils ne le méritaient pas. Leurs propriétés seront probablement imposées comme toutes celles qui se trouvent en pays ennemi.

Le nouveau gouvernement de Livourne, pensionnaire de la cour de Naples, qu'il a long-tems servie, montre une partialité décida pour les Anglais. Dernierement il leur a laissé prendre sous le canon de la place un corsaire français, quoiqu'il eût promis de le protéger et de ne pas souffrir que le territoire du grand-duc fût violé. Les Français exigeront sans doute une prompte réparation. On disait même qu'ils avaient déjà signifié au grand-duc de fermer son port aux vaisseaux de guerre anglais.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils, du 25 floréal au 5 prairial.

Le Directoire exécutif envoie par un message au conseil des Cinq-cents, un grand nombre de pieces à la charge du député Drouet, ainsi que l'intérrogatoire subi par ce dernier. Le président annonce qu'on lui a remis deux lettres venant de la Suisse, adressées à Drouet, portant sur la suscription, service de la République Française, et contresignée Bascher. Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture de ces pieces. Son résultat a été la nomination d'une commission à laquelle seront renvoyées toutes les pieces à la charge de Drouet, et qui fera son rapport sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre ce représentant du peuple.

Un membre demande si dans les ci-devant fonctionnaires publics obligés de sortir de Paris, dans le délai prescrit par la loi du 21 floréal sont compris ceux qui ont été suspendus de leurs fonctions d'après la loi du 3 brumaire. On observe que cette question n'en est pas une pour quiconque connaît la valeur des termes, et qu'il y a une grande différence entre un homme destitué, et un homme suspendu qui peut rentrer en exercice au premier instant où la loi du 21 ne frappe que les fonctionnaires destitués et non suspendus; et celle du 3 brumaire ne faisant que suspendre, il en résulte que ceux qu'elle atteint, ne sont pas dans le cas de la précédente. Le conseil passe à l'ordre du jour.

On procède au scrutin pour la nomination de la commission relative à Drouet. Ses membres sont Daunou, Camus, Treilhard, Doulcet, Berlier, Besard et Soulignac.

Rouyer reproduit son projet de résolution tendant

R 2

à établir sous les ordres du Corps législatif une force armée qui tiendrait lieu provisoirement de la garde départementale non encore organisée.

Doulcet trouve ce projet inconvenant. On vous parle , dit-il , d'avoir auprès de vous une force armée pour assurer le calme de vos délibérations ; ce calme dépend de vous. Si quelquefois il est troublé par l'effervescence des passions qui s'enflamme ici , les troupes qui nous entourent n'y feront rien. Ce ne serait pas d'ailleurs sans danger qu'il existerait dans Paris un corps considérable de troupes ayant des chefs particuliers , et un mot d'ordre à part. Le premier devoir du général en chef de l'armée de l'intérieur est de veiller à la sûreté de la représentation nationale. Or , ce serait compromettre cette sûreté que de distraire les troupes du Directoire et du général en chef. Premier inconvenient. Un autre qui n'est pas moins grand , c'est la confusion dans les ordres donnés.

Lorsqu'en germinal et en prairial , la Convention fut assiégée et égorgée , pourquoi la foule des bons citoyens qui étaient accourus pour la défendre , fut-elle si long-tems paralysée ? Ce fut le défaut d'ordre et de point de ralliement. La même chose arriverait ici. Car je vois deux commissions composées chacune de cinq membres , deux présidens dont les ordres manqueraient au moins d'ensemble. Il ne faut pas délibérer quand il s'agit d'exécution , et celle-ci ne peut-être confiée qu'à un chef unique.

Enfin , si le Corps législatif a une troupe privilégiée qui ne reçoive ses ordres que de lui , on ne manquera pas de l'assimiler à la garde prétorienne , et de monter l'opinion publique contre elle. Doulcet réclame l'ordre du jour qui est adopté.

Dubreuil , organe d'une commission , présente un projet de résolution conçu en ces termes :

Le conseil considérant que la justice et l'humanité réclament la prompte exécution des décrets rendus en faveur des héritiers des condamnés , des personnes rayées de la liste des émigrés , des détenus , et de tous ceux à qui des effets ont été enlevés

d'une manière contraire aux lois ; que si des circonstances impérieuses n'ont point jusqu'ici permis de satisfaire entièrement à cette dette nationale, les besoins pressans de plusieurs citoyens qui se trouvent dans le cas d'une juste réclamation, ne permettent pas qu'on diffère plus long-tems de rendre à tous une justice qui leur est due , déclare qu'il y a urgence , et prend la résolution suivante : Il sera mis à la disposition du ministre des finances, une somme de douze millions valeur fixe, pour effectuer le remboursement du prix des objets mobilier qui n'ont pu ou ne pourront être rendus en nature aux héritiers des condamnés , aux personnes rayées de la liste des émigrés , et autres qui d'après les lois sont fondées à faire des réclamations. Cette résolution est adoptée.

Le conseil des Anciens entend un rapport relatif au décret d'accusation lancé le 28 mars 1793 contre les membres des autorités constituées de Longwy ; en consentant à la reddition de cette place , dit le membre, organe de la commission *ad hoc* , ils n'ont cédé qu'à la force , et aussitôt qu'ils furent libres ils se hâterent de protester contre une adhésion arrachée par la violence , en présence d'une armée ennemie forte de cent mille hommes. Une résistance inutile de la part de ces administrateurs eût exposé les habitans de Longwy à une expédition militaire. C'est pour épargner le sang français qu'ils ont tenu la conduite qu'on leur reproche dans la suite comme une lâcheté , mais qui n'était en effet qu'un acte de prudence commandé par la nécessité.

Enfin , y a-t il eu un coupable dans cette affaire ? Ce fut le commandant de la place qui porta depuis sa tête sur l'échafaud. Le rapporteur propose l'approbation de la résolution qui rapporte le décret d'accusation dont il s'agit. Son projet est adopté.

Pastoret appelle à celui des Cinq - cents son attention sur la question intentionnelle prescrite par le code des délits et des peines. L'institution des jurés , dit l'orateur , est celle qui honore le plus la révolution. La philosophie la réclamait , le despo-

tisme la craignait. Elle ne put être dénaturée que par la loi du 22 prairial. Comment se fait il qu'aujourd'hui la sainteté de cette institution soit profanée ? Si les maximes véritables de la justice criminelle étaient suivies, il n'y aurait que quatre questions. L'action a-t-elle eu lieu ? L'action a-t-elle été commise par le prévenu ? A-t-elle été commise avec intention et volontairement ? Il demande qu'il soit nommée une commission pour examiner la loi du 3 brumaire en ce qui concerne la question intentionnelle, et présenter la série des questions à soumettre aux jurés. Adopté.

Le Directoire écrivit, Nous venons d'arrêter et signer un traité de paix, le 28 de ce mois, avec le roi de Sardaigne, négocié au nom de la République Française, par le ministre des relations extérieures, et au nom du roi de Sardaigne, par les chevaliers de Revel et de Toussu, revêtus de pouvoirs, sous la date du 29 avril. Nous vous le faisons passer pour être examiné et ratifié par vous, conformément à ce que prescrit la constitution. Le conseil se forme en comité secret pour en entendre la lecture. Il nomme une commission pour lui en faire le rapport ; et le lendemain, sur le rapport de Syeyes, il ratifie le traité et l'adresse au conseil des Anciens.

A la suite du comité général, il a reçu huit nouvelles pièces relatives à la conspiration, trouvées dans un mur. L'une de ces pièces est la proclamation insurrectionnelle signée par les membres du comité insurrectionnel, et scellée du sceau de ce comité. On les renvoie à la commission chargée d'examiner les pièces de Drouet.

Bordas, au nom d'une commission, fait un rapport sur un message du Directoire, relatif aux témoins qui ne comparaissent pas devant le directeur du jury, ou devant les jurés de jugement. Il expose combien une telle négligence est contraire à la marche de la justice et peut compromettre les prévenus, et il présente un projet dans lequel il propose de punir de la peine de la détention, les témoins qui sans empêchement légitime ne comparaîtront pas le jour

et à l'heure qui leur sont indiqués par l'assignation.
Ajoutnement.

Le Directoire rend compte des mesures qu'il a prises pour activer la rentrée entière de l'emprunt forcé. Cinquante-quatre départemens ont procédé régulièrement, et les rôles y sont en plein recouvrement. Tout porte à croire qu'à la fin du mois de prairial, le Directoire pourra apprendre au conseil son recouvrement entier. Il demande à être autorisé de ne faire de rapport sur cet objet que le 30 prairial.

Adopté.

Il envoie au conseil des Anciens de nouvelles pièces concernant la conspiration. Oh y distingue une lettre de Babeuf, où il est dit : Regarderiez vous comme indigne de vous de traiter avec moi de puissance à puissance ? Sans doute la sainte conspiration des patriotes vous fait trembler. Mais quelle est-elle ? La haine des opprimés contre les oppresseurs, de la vertu contre le crime. Quand il me sera permis de développer les sentiments qui m'animent et le rôle important qui m'avait été confié par les patriotes, vous verrez que je ne suis qu'un des anneaux de la longue chaîne de la conspiration ; elle s'étend dans tous les départemens. En me frappant, vous ne faites qu'irriter toute la démocratie de la France.

Ce conseil s'était formé hier en comité secret pour entendre la lecture du traité de paix avec la Sardaigne et de la résolution relative à ce sujet. Le résultat de sa délibération a été la formation d'une commission chargée de lui présenter un rapport, et l'on t'assure qu'aujourd'hui le traité a été ratifié.

C'est Dumas qui en a fait le rapport. Son discours offrait un tableau habilement tracé de notre situation à l'égard des différentes puissances de l'Europe. Dumas y a parlé de la guerre en homme du métier ; il a vanté les plans de campagne, celui qui les a conçus et ceux qui les ont exécutés. Il a payé un juste tribut d'éloges aux héros du Nord et aux vainqueurs de l'Italie. La ratification du traité a été adoptée à l'unanimité. (Voyez-en la teneur dans les Nouvelles officielles.)

L'ordre du jour, appellant le renouvellement du bureau ; Lebrun a obtenu la majorité des suffrages. Les quatre nouveaux secrétaires sont les cit. Lagée, Valville, Prost et Olivier Gerente.

Une résolution du 1^{er} prairial autorise le Directoire à ne rendre compte du recouvrement ultérieur de l'emprunt forcé qu'au 30 prairial. Approuvé.

Une autre accordé au commissaire archiviste une somme de 50 mille livres valeur fixe pour les dépenses des archives nationales. Elle est également sanctionnée.

Desfrond est porté à la présidence dans le conseil des Cinq-cents ; Mailhe, Delaunay (d'Angers), Eschasseraux l'aîné et Pelet (de la Lozère) aux places de secrétaire.

Dubreuil fait arrêter que la loi du 13 fructidor qui met en vente toutes les maisons nationales situées dans l'enceinte de Paris, en y comprenant les monastères, suspendue par un décret postérieur, sera exécutée ; que les adjudicataires seront envoyés en possession, sauf à l'administration à réprimer les fraudes qui se seraient glissées dans les acquisitions.

Villers reproduit la proposition relative au traitement des membres de l'Institut national des sciences et arts. La commission a considéré quelle était la nature de cette nouvelle dépense. Elle pense que l'économie doit cesser quand l'intérêt général le commande. Si les ennemis des sciences et arts existaient encore, ils ne manqueraient pas de dire que l'on veut rétablir des corporations justement prostrées, que les sciences sont nuisibles à un état libre ; mais nous leur avons répondu par des faits, comme à ceux qui soutenaient qu'une vaste république est une chimère. Vous êtes convaincus que rien n'est plus favorable à la prospérité d'un état que les sciences et les arts. Villers présente un projet de résolution, d'après lequel chaque membre de l'Institut aurait un traitement de 4,500 liv. valeur fixe. Impression et ajoutement...

L'on agite la question de savoir si le code hypothécaire sera rapporté, ou seulement purgé de ses vices. Après quelques débats, il est arrêté qu'une

nouvelle commission s'occupera uniquement des intérêts convénients qu'il peut renfermer.

Catnus présente et le conseil adopte la rédaction définitive de la disposition de la loi qui ordonne à tous ceux qui ont porté les armes dans les départements infestés par les chouans et les vendéens, quois que soumis aux lois de la République depuis l'anarchie et la pacification, et qui se trouveraient dans le département de la Seine, d'en sortir dans trois fois 24 heures à compter de la publication de la présente; et l'on se formera de nouveaux en comité général : en voici le résultat. Tous les assignats au-dessus de 100 liv. seront remboursés jusqu'au 25 de ce mois pour Paris; et jusqu'au 10 du mois prochain pour les départemens, à raison de trente capitaux pour un Passé; ces délais; ils ne seront remboursés qu'à raison de cent capitaux pour un.

Texte sur la résolution des assignats.

Le conseil des Cinq-Cents, considérant que la surabondance d'assignats entraîne la dépréciation; que, dans la vue d'en diminuer la masse et d'établir un juste équilibre entre le papier-monnaie et les denrées et marchandises; il a été ordonné par la loi du 28 ventôse dernier, que les assignats seront retirés à trente capitaux pour un, et échangés contre des mandats, spécialement affectés sur les domaines nationaux, et susceptibles d'être réalisés à chaque instant par la délivrance qui serait faite aux porteurs des domaines nationaux, à leur convenance, sur de simples soumissions, avec dépôt du quart du prix desdits domaines;

Considérant que la malveillance et l'agiotage cherchant à profiter des délais inévitables de la fabrication des mandats, pètent répandre des inquiétudes sur l'exécution de la loi du 28 ventôse dernier, et que le concours momentané des promesses de mandats et des assignats nuit à ces deux papiers, et multiplie les chances et les spéculations de l'agiotage;

Considérant enfin que la fabrication des promesses de mandats permet d'accélérer l'échange proposé,

volant prévenir tous les doutes et rassurer la confiance, déclare qu'il y a urgence.

Le conseil des Cinq-cents après avoir déclaré l'urgence a prend la résolution suivante :

Art. Ier. En conformité de la loi du 28 ventôse dernier, il sera procédé à Paris, et dans les différentes communes de la République, à l'échange des assignats à trente capitaux pour un contre des mandats ou promesses de mandats. — II. Cet échange sera terminé le 25 prairial, présent mois, pour le département de la Seine, et le 10 messidor prochain pour les départemens, , passé, lesquelles époques les assignats au-dessus de 100 liv. cesseront d'avoir cours de monnaie, et ne pourront plus être échangés contre des mandats ou promesses de mandats qu'à raison de cent capitaux pour un. — III. Le Directoire exécutif est chargé de faire effectuer l'échange des mandats contre les assignats chez les notaires de la commune de Paris, et chez les receveurs des deniers publics dans toutes les autres communes, et par tous les moyens qui pourront faciliter et accélérer cet échange. — IV. L'échange des assignats de 100 liv. et au-dessous sera indiqué par une nouvelle loi, et dans un délai suffisant, à trente capitaux pour un, sans préjudice néanmoins de l'échange des assignats de cinquante sous et au-dessous, qui auront lieu contre des valuers métalliques conformément à la loi du 28 ventôse dernier. — V. La loi du 28 ventôse sera exécutée, quant à l'annulation des mandats, en présence du porteur, et en tout ce qui n'est pas contraire à la présente.

Le conseil des Anciens a approuvé sa résolution.

Le cit. Dussaux lui a fait hommage d'une 3^e édition de sa traduction de Juvenal, imprimée par Didot, et augmentée de notes pouyelles.

Le conseil des Cinq-cents arrête la vente des biens des détenus, condamnés ou déportés, qui ne seront pas réclamés dans trois mois, et il charge une commission de lui présenter un nouveau mode d'exécution sur la loi du 9 thermidor sur le paiement des fermages.

PARIS. Nonidi oprairial , l'an 4^e. de la République.

Depuis que le Directoire exécutif a découvert l'horrible conspiration qui devait livrer de nouveau la France à toute la farce du parti anarchique et révolutionnaire , chaque jour les preuves de cet affreux complot se multiplient , chaque jour les pièces que le Directoire fait publier par la voie de l'impression , et adresse au Corps législatif , apportent de nouvelles lumières , et éclairent la profondeur de l'abyme que des mains perfides creusaient en silence .

Il est certain que les branches de cette conjuration s'étendaient dans les départemens . Les pieces décovertes l'annonçaient , et les nouvelles arrivées de diverses communes l'ont confirmé . Les principaux chefs des conjurés avaient des correspondances établies avec leurs associés de l'intérieur , et il est plus que probable qu'ils en avaient avec l'étranger ; on assure qu'on a trouvé dans les papiers de Babœuf des indices qui prouvent que l'original du plan de la conspiration était en anglais , et que ce n'est que la traduction qui a été publiée . Il n'y aurait rien en cela d'étonnant . Depuis le commencement de la révolution , l'Angleterre nous a fait la guerre la plus lâche et la plus déshonorante , d'intrigues , de corruption , d'agiotage , de révolte et de séditions . Elle se couvre aux yeux de l'Europe d'un opprobre éternel ; mais il y a long-tems que les gouvernemens ambitieux et corrompus , ont perdu le sentiment de toute espece de morale et même le sentiment de la honte .

Quoi qu'il en soit , malgré la vigilance et la fermeté du Directoire , et l'arrestation d'un grand nombre de conjurés , il paraît que leurs partisans ou plutôt leurs complices , beaucoup plus nombreux qu'on se l'eût d'abord imaginé , n'ont pas perdu toute espérance . Des groupes ont continué à se montrer sur les quais et le Pont-au-Change ; des patrouilles les ont dissipés . Des hommes ont rôdé pendant la nuit autour des murs de l'Abbaye , munis d'armes et d'échelles de corde , ce qui a fait presumer qu'ils voulaient faire évader les prisonniers ; on les a arrêté ; et pour prévenir toute tentative de ce genre , Drouet , Babœuf et les principaux complices de la conspiration ont été transférés au Temple ! On a cherché à exciter des mouvements dans le faubourg Saint - Antoine et dans quelques ateliers . Des détachemens de la force armée en ont par-tout imposé aux perturbateurs , dont les principaux ont été arrêtés . Enfin , en dépit de l'audace des provocateurs au trouble et à l'anarchie , l'ordre et le calme régnaient dans cette commune .

Paré, commissaire du Directoire exécutif, auprès de l'administration du département de la Seine, a été destitué ; on assure même qu'il a été arrêté. Le Directoire a également destitué plus de 50 de ses agents dans les départemens, dont quelques-uns ne sont pas, dit-on, étrangers à la conspiration. On sait combien il avait été trompé dans les choix qu'on lui avait surpris. Mais à mesure qu'il est éclairé par l'expérience et par l'opinion, il sent le besoin d'épurer ses choix et de les assortir au but qu'il s'est proposé, d'éteindre tout esprit de parti, et d'affermir l'ordre dans l'intérieur.

On a fait une remarque assez singulière ; c'est que tous les journaux qui étaient salariés par le gouvernement, et qui ne le sont plus, sont précisément ceux qui l'attaquent en ce moment avec le plus d'amertume, tandis que ceux qui paraissaient lui être de plus opposés, louent sa conduite, et sont devenus ses plus chauds défenseurs.

Par une proclamation du 4 de ce mois, le Directoire a annoncé que l'échange des assignats contre les mandats, commencerait le 16, chez tous les notaires et les percepteurs des contributions. On commencera par les assignats de 10,000 l., de 2,000, de 1,000, etc., jusqu'à ceux de 100 l. exclusivement.

On ne sera pas fâché de trouver ici quelques détails sur Gracchus Babeuf, qui est devenu une sorte de personnage, plus important par son audace, que par ses talents. Voici ce qu'on lit dans une famille :

François-Noël Babeuf est né dans la commune de Saint-Quentin ; il doit être âgé d'environ 36 ans. Son père, pauvre employé dans les gabelles, lui avait fait apprendre à écrire, et il a une belle écriture. — En 1777, il quitta la maison paternelle, et chercha de l'emploi en qualité d'écrivain ou copiste auprès de différentes personnes ; il n'en trouva pas, tant à cause de sa grande jeunesse, que parce qu'il ne présentait pas de garantie. Cependant la plus extrême misère le pressait ; il était absolument nu. On lui offrit, par pitié, une place de domestique dans un château près de Roye ; il l'accepta. Il servit dans cette maison l'espace d'environ trois ans. Le ci-devant seigneur du lieu faisait alors renouveler un terrier. Babeuf écrivait bien ; on l'employa au terrier ; il ne manquait pas de génération, il s'appliqua, et devint assez bon feudiste. — Ses entrefaites il fit un enfant à une femme-de-chambre du château, et l'épousa. Ses nouvelles connaissances féodales ayant rendu insolent, il fut chassé. Sorti de sa nouvelle condition, il plaida contre son maître, et perdit son procès. Instruit dans la partie féodale, il résolut de voler de ses propres biens ; il se fixa à Roye, et se déclara commissaire à terriers.

Une dame de Paris lui confia la rénovation du terrier d'un

petit fief qu'elle possédait aux environs de Royé ; il la fit, reçut les arrérages des cens et droits , n'en rendit aucun compte , fut pris à partie par cette dame , et perdit son procès. — Le ci-devant prieur de Saint-Aurin , près Roye , lui confia également la rénovation du terrier de son prieuré ; il le fit , plaida contre le prieur , et perdit son procès. — Le ci-devant marquis de Soyecourt voulant faire renouveler les terriers de ses terres , lui en confia la direction. Il commença cet ouvrage ; mais les lettres insolentes qu'il écrivait aux vassaux , ayant fait porter des plaintes contre lui , le marquis de Soyecourt voulut lui retirer sa confiance : cela déplut à Babœuf , il plaida et perdit son procès. — Depuis cette époque , jusqu'en 1789 , il vécut d'écriture qu'il faisait pour les gens de campagne . Dans les premiers tems de la révolution , il débuta par colporter et faire signer dans les campagnes un écrit incendiaire ; il fut arrêté et conduit dans les prisons de Paris. Une amnistie publiée par la première Assemblée constituante lui rendit sa liberté. Il fit alors un journal qu'il abandonna bientôt , faute de souscripteurs. — Lors des assemblées primaires de 1792 , tenues sous le cou-teau de septembre , il fut nommé électeur du département de la Somme. L'assemblée électorale le fit ensuite administrateur du district de Montdidier. Au bout de deux mois , il commit dans la vente des biens nationaux un faux matériel ; il fut mis en justice , s'évada et fut condamné à 12 années de fers. Ce fut alors qu'il quitta décidément le département de la Somme , et alla se confondre dans la foule à Paris. Ses écrits l'y firent arrêter ; il fut conduit et renfermé dans la citadelle d'Arras , mais l'amnistie de brumaire dernier , lui rendit encore sa liberté.

ARMÉE D'ITALIE. *Le général en chef de l'armée d'Italie , au Directoire exécutif. — Quartier-général de Plaisance , 20 floral , an IV.*

Je vous ai annoncé , citoyens directeurs , par ma dernière lettre , la retraite de l'armée autrichienne , qui a passé le Pô à Valence ; elle s'était fortifiée le long de Loggogna , de Tendoppio et de Tesin , afin de défendre l'entrée du Milanais. — Après différentes marches et différens mouvements militaires et diplomatiques , pour lui faire penser que je voulais passer à Valence , je me transportai par une marche forcée à Castel Saint-Giomei , avec 5,000 grenadiers et 1,500 chevaux. A 11 heures du soir , le chef de bataillon d'artillerie Andressy et l'adjudant-général Froutin parcoururent avec 100 hommes de cavalerie , la rive du Pô jusqu'à Plaisance , et arrêterent cinq bateaux chargés de riz , d'officiers , de 500 malades , et de toute la pharmacie de l'armée. — A 9 heures du matin , nous sommes arrivés au Pô , vis-à-vis Plaisance ; il y avait , de

l'autre côté, deux escadrons de hussards qui faisaient mine de vendre nous disputer le passage ; nous nous précipitâmes dans les bateaux, et abordâmes de l'autre côté : après quelques coups de fusils, la cavalerie ennemie se replia. — Le chef de brigade Lasne, aussi brave qu'intelligent, est le premier qui a mis pied à terre. Les divisions de l'armée, qui étaient en échelons à différentes distances, ont précipité leur marche, du moment que le mouvement a été démasqué, et ont passé dans la journée. — Cependant Beaulieu, instruit de notre marche, se convainquit, mais trop tard, que ses fortifications du Tessin et ses redoutes de Pavie étaient inutiles ; que les Républicains Français n'étaient pas si ineptes que François I^e. Il ordonna à un corps de 6,000 hommes et 2,000 chevaux, de se porter à notre rencontre et de s'opposer au débarquement, ou de nous attaquer, lorsque nous ne serions pas encore formés ; il s'est trompé dans son calcul. Sur le midi, j'appris qu'une division ennemie était près de nous, nous marchâmes ; les ennemis avaient 20 pieces de canon et étaient retranchés dans le village de Fombio. Le général de brigade Dallemande, avec les grenadiers, attaqua sur la droite ; l'adjudant-général Lanus sur la chaussée ; le chef de brigade Lasne, sur la gauche : après une vive canonnade, et une vive résistance assez soutenue, l'ennemi dut songer à la retraite ; nous l'avons poursuivi jusques sur l'Alcida ; il a perdu une partie de ses bagages, et 300 chevaux, 500 morts ou prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers. — Pendant la nuit, un autre corps d'Autrichiens de 5,000 hommes, qui était à Casal, partit à 4 heures du soir, pour venir au secours de celui de Fombio ; arrivé près de Codogno, quartier-général du général Laharpe, où il arriva à deux heures après minuit, il envoya des tirailleurs qui culbutèrent nos vedettes. Le général Laharpe monta à cheval pour s'assurer de ce que ce pouvait être ; il fit avancer une demi-brigade, l'ennemi fut culbuté et disparut ; mais un malheur irréparable pour l'armée, le général Laharpe, frappé d'une balle, tomba mort sur le coup. La République perd un homme qui lui était très-attaché ; l'armée, un de ses meilleurs généraux ; et tous les soldats un camarade aussi intrépide que sévere pour la discipline. Le général Berthier se rendit sur-le-champ à Codogno ; il a poursuivi l'ennemi, lui a pris Casal, et une grande quantité de bagages. La 70^e. demi-brigade et le général Menars se sont parfaitement conduits. — Le succès du combat de Fombio est dû en grande partie, au courage du chef de brigade Lasne. Je recommande au Directoire, le fils du général Laharpe pour avoir une place de lieutenant de cavalerie. — Je demande la confirmation de l'adjudant-général Frontin qui, non compris dans le travail de paix, n'a pas cessé de servir avec co-

rage. — Le passage du Pô est une des opérations les plus essentielles ; il y avait des paris que nous ne le passerions pas de deux mois.

Signé, BUONAPARTE.

Le général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif.

— Quartier-général de Lody, le 22 floréal, an IV.

Je pensais, citoyens directeurs, que le passage du Pô serait l'opération la plus audacieuse de la campagne ; tout comme la bataille de Millezimo, l'action la plus vive ; mais j'ai à vous rendre compte de la bataille de Lody.

Le quartier-général arriva à Cazal, le 21, à trois heures du matin ; à neuf heures, notre avant-garde rencontra les ennemis défendant les approches de Lody. J'ordonnai aussitôt à toute la cavalerie de monter à cheval, avec 4 pièces d'artillerie légère qui venaient d'arriver, et qui étaient attelées avec les chevaux de carosse des seigneurs de Plaisance. La division du général Augerreau, qui avait couché à Borghetto ; celle du général Massena, qui avait couché à Cazal se mirent en marche. L'avant-garde, pendant ce temps-là, cultibuta tous les postes des ennemis, et s'empara d'une pièce de canon ; nous entrâmes dans Lody, poursuivant les ennemis, qui déjà avaient passé l'Adda sur le pont. Beaulieu, avec toute son armée, était rangé en bataille ; 30 pièces de canon de position défendaient le passage du pont. Je fis placer toute mon artillerie en batterie ; la canonnade fut très-vive pendant plusieurs heures ; dès l'instant que l'armée fut arrivée, elle se forma en colonne serrée, le deuxième bataillon des carabiniers en tête, et suivie par tous les bataillons de grenadiers, au pas de charge, et aux cris de vive la République ! L'on se présenta sur le pont qui a cent toises de longueur ; l'ennemi fit un feu terrible ; la tête de la colonne paraissait même hésiter : un moment d'hésitation eût tout perdu ; les généraux Berthier, Massena, Cervoni, Dallemagne, le chef de brigade Lasne et le chef de bataillon Dupat le sentirent, se précipitèrent à la tête, et décidèrent le sort encore en balance.

Cette redoutable colonne renversa tout ce qui s'opposa à elle ; toute l'artillerie fut sur-le-champ enlevée ; l'ordre de bataille de Beaulieu fut rompu ; elle sema de tout côté l'épouvante, la fuite et la mort ; dans un élan d'œil, l'armée ennemie fut épargnée. Les généraux Rusca, Augerreau et Berraut passèrent, dès l'arrivée de leurs divisions, et acheverent de décider la victoire.

La cavalerie passa l'Adda à un gué ; mais ce gué s'étant trouvé extrêmement mauvais, elle éprouva beaucoup de retard ; ce qui l'empêcha de donner. La cavalerie ennemie essaya, pour protéger la retraite de l'infanterie, de charger

nos troupes , mais elle ne les trouva pas faciles à épuvanter. La nuit qui suivint , et l'extrême fatigue des troupes , dont plusieurs avaient fait , dans la journée , plus de dix lieues , ne nous permirent pas de nous achaîner à leur poursuite ; l'ennemi a perdu 20 pieces de canon , & à 3000 hommes morts , blessés et prisonniers. Le citoyen Latour , aide-de-camp , capitaine du général Massena , a été blessé de plusieurs coups de sabre ; je demande la place de chef de bataillon pour ce brave officier. Le citoyen Marmont , mon aide-de-camp , chef de bataillon , a eu un cheval blessé sous lui ; le citoyen Marois , mon aide-de-camp , capitaine , a eu son habit criblé de balles ; le courage de ce jeune officier est égal à son activité.

Si j'étais tenu de nommer tous les militaires qui se sont distingués dans cette journée extraordinaire , je serais obligé de nommer tous les carabiniers et grenadiers de l'avant-garde , et presque tous les officiers de l'état-major ; mais je ne dois pas oublier l'intrépide Berthier , qui a été , dans cette journée , canonnier , cavalier et grenadier. Le chef de brigade Sugny , commandant l'artillerie , s'est très-bien conduit.

Beaulieu fuit avec les débris de son armée ; il traverse , dans ce moment-ci , les états de Venise , dont plusieurs villes lui ont fermé les portes.

Quoique , depuis le commencement de la campagne , nous ayons eu des affaires très-chaudes , et qu'il ait fallu que l'armée de la République payât souvent d'audace , aucune cependant n'approche du terrible passage du pont de Lody .

Si nous n'avons perdu que peu de monde , nous le devons à la promptitude de l'exécution et à l'effet subit qu'ont produit , sur l'armée ennemie , la masse et les feux redoutables de cette intrépide colonne.

Je vous prie de confirmer le citoyen Moanier adjudant-général , qui sert en cette qualité , quoique non compris dans le dernier travail ; je vous demande la place de capitaine pour le citoyen Rey , aide-de-camp du brave Massena , et pour le citoyen Thoïret , digne adjudant-major du troisième bataillon des grenadiers. Dès l'instant que nous resterons deux jours dans le même endroit , je vous ferai passer le rapport des hommes qui se sont particulièrement distingués dans cette célèbre journée. — Le commissaire du gouvernement a toujours été à mes côtés ; l'armée a des obligations réelles à son activité.

Signé , BUONAPARTE.

P. S. Toute la Lombardie est à nous. Beaulieu est retiré à Mantoue. — L'armistice est rompu sur le Rhin ; les hostilités doivent commencer le 12 de ce mois.

LEONARD DE LAROCHE , Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 PRAIRIAL, l'an quatrième de la République.

(Mercredi 8 Juin 1796, vieux style.)

SCIENCES.

Exposition du système du Monde, par PIERRE SIMON LAPLACE, de l'Institut national de France et du Bureau des longitudes. A Paris, à l'imprimerie du Cercle-Social, rue du Théâtre-Français, n^o. 4. (1).

SOIT que l'on considere dans l'ouvrage que nous annonçons l'importance et la grandeur du sujet, le nombre, l'ensemble, les liaisons et la certitude des résultats, les observations anciennes et les découvertes modernes qu'il rappelle, la réunion enfin des

(1) Quoique cet extrait ait déjà paru dans le *Moniteur*, nous n'avons pas la petite prétention de chercher à faire mieux, ou de faire en d'autres termes. Il n'en est pas des ouvrages de sciences, comme des ouvrages de pure littérature et de goût, où la différence entre la maniere de sentir en produit souvent une dans la maniere de juger. Mais ici il s'agit de l'analyse d'un ouvrage dont l'exposition des principes et des vérités qu'il renferme, n'est susceptible d'aucune contestation. Si cette analyse est intéressante et complete, pourquoi refaire ce qui est bien fait? Cette tâche que nous aurions remplie avec grand plaisir sans doute, n'eût fait que retarder le tribut d'éloges que nous devons au célebre auteur de l'*exposition du système du Monde*. (NOTE DES RÉDACTEURS.)

travaux de tant d'hommes de génie dont il est le produit, on se sent également frappé d'étonnement et d'admiration de la hauteur à laquelle il a été donné à l'esprit humain de s'élever.

Quel prodige en effet que l'homme s'élançant par son génie du point imperceptible qu'il occupe dans l'univers, dans les profondeurs de l'espace; mesurant, dans l'immense étendue des cieux, les distances respectives des astres qui roulent sur sa tête; traçant, à l'aide des observations, et d'après la connaissance qu'il a acquise des lois de la nature, le cours de ces astres; s'élevant aux lois des mouvements planétaires; de ces lois au grand principe de la pesanteur universelle, et redescendant enfin de ce principe à l'explication complète de tous les phénomènes célestes jusqu'à dans leurs moindres détails! Voilà, dit l'auteur dont nous rapportons les expressions, ce que l'esprit humain a fait dans l'astronomie; nous ajouterons que telle est la carrière qu'il s'est tracée, et qu'il a parcourue.

Il n'appartenait qu'à une main savante de présenter, comme il devait l'être, ce grand ensemble de découvertes, et en nous montrant la manière dont ces vérités naissent les unes des autres, de nous donner la vraie méthode qu'il faut suivre dans l'investigation des lois de la nature. Sous ces deux rapports, la plume ne pouvait être en meilleures mains que dans celles du cit. Laplace, déjà célèbre en Europe par ses hautes connaissances dans l'analyse et dans la géométrie transcendante; il lui convenait même plus qu'à tout autre de traiter ce beau sujet, puisqu'associant sa gloire à celle qu'ont obtenue les savans

qui l'ont précédé, il a complété la démonstration du vrai système du Monde, en ramenant à la loi de la pesanteur universelle plusieurs des principaux phénomènes célestes, qui jusqu'à présent avaient paru s'y refuser.

Il est difficile d'analyser un ouvrage qui, dégagé des calculs, n'est lui-même qu'une savante analyse de toutes les découvertes dont l'astronomie s'est enrichie depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours. Les progrès qu'ont fait les sciences mathématiques, l'heureuse application de l'algebre à la géométrie, de continues et innombrables observations, ont porté dans les trois derniers siecles cette science au plus haut degré de perfection. C'est à ceux qui sont familiers avec ces sublimes connaissances, dont la réunion nous serait ici nécessaire, à s'empresser de faire connaître un ouvrage qui honore la nation, afin que, pour cette fois, ce ne soient pas des étrangers qui, en le traduisant avant qu'il ait été apprécié en France, nous apprennent le secret de nos richesses. Quant à nous, dont ce travail surpassé les forces, et qui n'avons jamais plus douloureusement senti notre ignorance que lorsque nous avons osé entreprendre cette lecture, nous nous contenterons d'annoncer le plan général de l'ouvrage.

L'exposition du système du monde est divisée en cinq livres.

Dans le premier, l'auteur présente le tableau des mouvements *apparens* de tous les corps célestes, tel qu'il a pu s'offrir aux premiers observateurs; il traite des mouvements *apparens* du soleil, de la lune, des planètes, des comètes et des étoiles; de la figure de

la terre, de la variation de la pesanteur à sa surface; du flux et du reflux de la mer, de l'atmosphère terrestre et des réfractions astronomiques.

Comparant, dans le second livre, les diverses apparences des mouvements des corps célestes, l'auteur s'y élève à la considération de leurs mouvements réels; il y traite du mouvement de la terre sur son axe et autour du soleil, et des apparences dues à ce mouvement; du mouvement réel des planètes et des comètes, des lois de ce mouvement, et de la figure elliptique des orbes qu'elles décrivent; enfin, des lois du mouvement des satellites autour de leurs planètes.

“ Maintenant, quelles sont les forces principales qui retiennent les planètes, les satellites et les comètes, dans leurs orbites respectives? Quelles forces particulières troubent leurs mouvements elliptiques? Quelle cause fait rétrograder les équinoxes, et mouvoir les axes de rotation de la terre et de la lune? Par quelles forces enfin les eaux de la mer sont-elles soulevées deux fois par jour? La supposition d'un seul principe dont tous ces effets dépendent, est digne de la simplicité et de la majesté de la nature. La généralité des lois que présentent les mouvements célestes, semble en indiquer l'existence; déjà même on entrevoit ce principe dans les rapports de ces phénomènes avec la position respective des corps du système solaire; mais pour l'en faire ressortir avec évidence, il faut connaître les lois du mouvement de la matière. ”

L'exposition de ces lois est l'objet du troisième livre, dans lequel l'auteur développe les principales découvertes qu'on a faites en mécanique, sur l'équi-

libre et le mouvement d'un système de corps solides ou fluides , et animés de forces quelconques.

Après avoir ainsi exposé dans les livres précédens les lois des mouvements célestes , et celles de l'action des causes motrices , l'auteur traite dans le quatrième , de la théorie et du principe de la gravitation universelle , à raison des masses et réciproque au carré des distances ; et pour montrer comment tous les phénomènes du système solaire confirment cette théorie et découlent de ce grand principe , il les range dans trois classes : la première embrasse les mouvements des centres de gravité des corps célestes autour des foyers des forces principales qui les animent ; la seconde comprend tout ce qui concerne la figure et les oscillations des fluides qui les recouvrent ; et la troisième , les mouvements de ces corps autour de leur centre de gravité . L'auteur prouve dans ce quatrième livre , en comparant ces divers phénomènes , que non-seulement ils sont tous représentés jusques dans leurs moindres détails par la loi de la gravitation universelle , mais que même la théorie devant l'observation , nous a fait connaître les inégalités séculaires et périodiques des planètes et des satellites , fondées sur cette seule loi de la pesanteur . Ici l'auteur a eu à traiter particulièrement du mouvement elliptique des corps célestes , de la marche des planètes , et de la pesanteur à leur surface , des perturbations des mouvements elliptiques , des planètes , des comètes , de la lune , et des satellites de Jupiter , de la figure , de la terre , des planètes , et de l'anneau de Saturne , des atmosphères , des corps célestes , du flux et du reflux de la mer , des oscillations

tions de l'atmosphère, de la précession des équinoxes, de la nutation de l'axe de la terre et de la libration de la lune. Le dernier chapitre de ce livre présente des réflexions générales sur le principe de la pesanteur universelle et sur la manière dont il a été employé par les géomètres.

Le cinquième et dernier livre est un précis historique de l'astronomie dans les tems les plus anciens, en Caldée, en Egypte, chez les Grecs dans l'école d'Alexandrie, chez les Arabes, les Chinois, les Perses, et en Europe dans nos tems modernes. L'auteur fait l'histoire de la découverte de la pesanteur universelle; il présente des considérations sur la disposition du système planétaire qui, par l'identité de direction de ses mouvements, indique qu'une cause générale les a déterminés; et dont les rapports avec les étoiles nous montrent l'univers dans une étendue qui étonne et confond l'imagination. Il combat, comme insuffisante pour l'explication des phénomènes, et même comme leur étant contraire, l'hypothèse par laquelle Buffon a essayé de remonter à l'origine des planètes et des satellites. Il présente lui-même une nouvelle conjecture qui suppose que l'atmosphère solaire a pu, par l'effet d'une excessive chaleur, s'étendre au-delà des limites du système planétaire, se refroidir, se condenser ensuite et abandonner à ses limites successives des zones fluides qui, par leur condensation, ont pu produire les planètes. Dans cette hypothèse, les satellites et les anneaux devraient pareillement leur origine à l'abandon et au refroidissement d'une partie de l'atmosphère de leur planète.

Quoique cette hypothèse satisfasse à tous les phénomènes du système solaire, l'auteur ne la présente qu'avec la plus grande modestie et cette défiance, dit-il, que doit inspirer tout ce qui n'est pas un résultat de l'observation et du calcul. Il indique les travaux qui devront occuper les astronomes et les géomètres futurs, pour perfectionner de plus en plus le plus beau monument de l'esprit humain, et le titre le plus noble de son intelligence, l'astronomie. Enfin, il termine ce grand ouvrage par recommander de conserver et même d'augmenter ces hautes connaissances, qui ont rendu d'importans services à la navigation et à la géographie, qui ont dissipé les craintes occasionnées par les phénomènes célestes extraordinaires, et détruit les erreurs nées de l'ignorance de nos vrais rapports avec la nature.

On voit par ce simple exposé, quelle réunion d'efforts et de travaux a été nécessaire pour arriver à d'aussi grands résultats. Que de nuits passées à observer les astres pendant plusieurs siècles ! Combien de jours consacrés aux plus profondes méditations par les hommes de génie à qui nous les devons ! On se sent pénétré pour eux d'un sentiment mêlé de respect et de reconnaissance ; et lorsqu'on se rappelle que la persécution de l'envie, et celle plus cruelle encore du fanatisme, ont été souvent la seule récompense de la vérité, découverte au prix de tant de peines, on est attendri autant qu'indigné. Mais la justice des siècles met également à la place qui leur appartient, les grands hommes et ceux qui les ont persécutés. La gloire des Galilée et des Ticho-Brahé sera immortelle, tandis que l'inquisition, en forçant le premier de se

rétracter après l'avoir mis en jugement, et le ministre Walchendorp en persécutant le plus grand des observateurs après l'avoir obligé de quitter sa retraite, se sont voués à l'exécration de la postérité la plus reculée. Ainsi, les noms d'Hypparque et de Ptolemée chez les Grecs, d'Albatenius chez les Arabes, de Ulugh-Beigh chez les Perses, de Copernic, de Huyghens, de Kepler, de Newton, vivront éternellement dans la mémoire des hommes; et il n'y aurait qu'une révolution dans le globe, capable d'anéantir toutes les connaissances humaines, qui pût les faire oublier. L'auteur non-seulement rend hommage à ces génies du premier ordre; mais il ne laisse échapper aucune occasion de relever les travaux de tous ceux qui ont ajouté à leurs découvertes ou qui en ont complétées la démonstration. Nous pourrions citer un grand nombre d'astronomes célèbres, mais nous renvoyons à l'ouvrage même, en nous bornant à rappeler encore une fois les noms de Copernic, de Ticho de-Galilée, de Descartes..... Descartes qui, malgré quelques erreurs, a rendu de si importans services à l'esprit humain; du célèbre Huyghens, de Kepler, de Neper, à qui l'on doit l'heureuse invention des logarithmes, du grand Newton, de Cassini, de Bradley, illustre à jamais par la découverte de l'aberration des fixes, et de la nutation de l'axe de la terre; parmi nos contemporains, nous citerons Euler et Clairaut, d'Alembert, à qui l'on doit la méthode de ramener les lois du mouvement à celles de l'équilibre, et la belle théorie à l'aide de laquelle il a vérifié la loi de la pesanteur relativement à la précession des équinoques, et à la nutation de l'axe de la

terre ; analyse qui l'a conduit à déterminer jusqu'aux dimensions de la petite ellipse que décrit le pôle de la terre ; Delambre, qui a formé d'excellentes tables de Jupiter, de ses satellites, de Saturne et d'Uranus ; Legendre, qui par une ingénieuse analyse, a déterminé la figure d'une masse homogène de fluide en équilibre, en la supposant douée d'un mouvement de rotation ; enfin, nous ne passerons point sous silence cet homme célèbre, qui seul suffirait pour assurer à la France, glorieuse de le posséder, la supériorité dans les sciences mathématiques, Lagrange, qui, entr'autres ouvrages, a réduit la recherche du mouvement d'un système de corps quelconque, à l'intégration d'équations différentielles, et qui par là a soumis la mécanique entière aux procédés de l'analyse ; qui, le premier, a fait voir que le singulier phénomène de la coïncidence des nœuds de l'équateur de la lune avec ceux de son orbite, est une suite de l'attraction terrestre, et que son analyse conduit à une explication complète de tous les mouvements observés dans le sphéroïde lunaire.

L'auteur, avons-nous dit, a associé sa gloire à celle des savans qui l'ont précédé : nous regretterons de ne pouvoir donner à l'article qui concerne ce qui appartient à lui seul dans l'exposition du système du Monde, l'étendue qu'il devrait avoir ; nous nous bornerons à faire observer que la théorie du flux et du reflux de la mer, fondée sur la loi de la pesanteur universelle, en ayant égard à toutes les circonstances dont dépend ce phénomene, était le problème le plus épineux de la mécanique céleste, et que l'auteur l'a résolu complètement. C'est encore à lui que

Il est redouable de l'explication des inégalités singulières observées dans les mouvements de Jupiter et de Saturne. Il a prouvé qu'il existe dans la théorie de Saturne une grande inégalité dont il a fixé la période; que le mouvement de Jupiter est pareillement soumis à une inégalité correspondante, affectée d'un signe contraire, dont la période et les lois sont les mêmes, et que c'est à ces deux inégalités auparavant ignorées que l'on doit rapporter le ralentissement apparaissant de Saturne, et l'accélération apparente de Jupiter. L'auteur a prouvé encore le premier, par les plus savans calculs, que l'équation séculaire de la lune, était due à l'action du soleil sur ce satellite, combinée avec la variation de l'orbe terrestre. La belle et difficile explication de ce phénomène qui faisait exception à la gravitation universelle, et qui en est devenue une des preuves les plus frappantes, jointe à l'explication qu'il a donnée de toutes les inégalités observées dans les mouvements des satellites de Jupiter, a fermé le cercle des démonstrations géométriques qui ramènent tous les mouvements célestes à la grande loi de l'univers.

Sous le rapport de la composition de l'ouvrage, le système du Monde est un livre très-bien fait. Les proportions convenables sont gardées dans toutes ses parties; les phénomènes, leur explication, et la marche de l'esprit humain y sont enchaînés avec méthode, et exposés avec autant de clarté qu'une matière aussi relevée le comporte, et qu'il était possible de les présenter sans le secours de l'analyse; le style en est pur, simple et noble; le ton est partout digne du sujet.

Il y a sûrement un grand mérite à avoir aussi-bien ordonné et aussi savamment rempli un si grand tableau. Dans tout l'ouvrage, regne cette sage et rare économie de paroles qui atteste la richesse du fond; la netteté des idées et le bon sens de l'écrivain. Sa philosophie se montre dans le soin qu'il met à éviter le ton dogmatique, même pour les faits dont personne ne dispute plus, mais qui ne sont pas rigoureusement démontrés.

On sent le respect profond qu'il porte à la vérité, dans le scrupule qui l'engage à avertir ses lecteurs de se défier des idées qu'il leur présente, lorsqu'elles ne sont pas un résultat immédiat du calcul et de l'observation; ce scrupule se montre sur-tout, et d'une manière bien frappante, dans la manière dont il parle de son système sur la formation des planètes et de leurs satellites, comme nous l'avons déjà remarqué. Les mains paternelles sont toujours si prêtes à présenter avec confiance et avec orgueil, ce qui fut leur ouvrage, qu'il faut estimer beaucoup un auteur qui ne mit jamais en balance les productions de son esprit avec l'amour de la vérité; il faut l'aimer, lorsque les traits vraiment caractéristiques du génie, la modestie et la simplicité sont encore ceux qui le distinguent.

L'auteur annonce qu'il doit publier, sous le titre de *Traité de mécanique céleste*, un autre ouvrage qui sera comme le complément et la preuve de celui-ci; c'est là que seront exposés tous les procédés analytiques et les diverses théories qui conduisent à la démonstration géométrique de ces mêmes résultats.

En attendant, il nous semble que cette exposition

du système du Monde, présentée sans le secours de l'analyse, doit satisfaire pleinement les savans qui, ayant franchi les difficiles chemins qui conduisent aux expressions les plus simples et les plus générales des lois qui servent à l'explication des phénomènes de la nature, n'ont besoin qu'on leur présente, ou qu'on leur rappelle que des résultats qu'ils peuvent toujours vérifier, et qu'ils seraient obligés d'aller puiser dans leurs sources, si ils ne les trouvaient pas rassemblés avec ordre dans un seul ouvrage; elle convient encore parfaitement aux hommes qui, sans être profondément versés dans les sciences mathématiques, les connaissent cependant assez pour s'intéresser à leurs progrès, pour vouloir connaître les découvertes dont on leur est redevable, et jouir de tous les développemens de l'intelligence humaine, quoique hors d'état de suivre les calculs qui y ont conduit.

Que manque-t-il, après cette lecture, à cette dernière classe de lecteurs que l'auteur a eu principalement en vue? La preuve de ces grandes vérités! Mais dans l'impossibilité où sont la plupart des hommes, de se livrer à ces hautes sciences qui exigent, de la part de ceux qui les cultivent, une étude presqu'exclusive, ils peuvent tenir cette preuve pour acquise de la part d'un homme tel que l'auteur, écrivant pour le monde savant; à côté de Lagrange, et dans le sein de l'institut national français.

Lorsque l'immortel ouvrage des principes mathématiques de Newton parut, Locke, frappé de la grandeur et de l'importance de ces vérités nouvelles, demanda

& Huyghens s'il pouvait admettre la preuve de ces résultats qu'il était hors d'état de vérifier par lui-même. Huyghens ayant répondu affirmativement, Locke lut le livre, et parvint à se faire une idée nette du système de la gravitation universelle, et à jouir de la beauté de cette découverte, pour avoir cru, sur parole, Huyghens et Newton.

A. M. EYMAR.

L I T T É R A T U R E.

LES SOIRES LITTÉRAIRES, ou Mélanges de traductions nouvelles des plus beaux morceaux de l'antiquité ; de pièces instructives et amusantes, françaises et étrangères, qui sont tombées dans l'oubli ; de productions, soit en vers, soit en prosé, qui paraissent pour la première fois en public ; d'anecdotes sur les auteurs et sur leurs écrits, etc. etc. Première année, tome I et II. A Paris, chez MORIN, libraire, rue Christine, n°. 11.

Ce recueil est le résultat de longues études d'une société de gens de lettres qui ont consacré leur vie à la lecture approfondie des productions utiles et agréables, de tous les âges et de tous les peuples. Tous les morceaux, et même tous les ouvrages des anciens qui figureront dans cette collection, ont été traduits, par les auteurs. Aux productions les plus agréables de la Grèce, ils joindront ce que les Latins offrent de plus curieux et de plus rare. Une partie de l'ouvrage sera consacrée à la littérature qui remonte au bas empire. Depuis cette époque, en des-

pendant successivement à l'histoire Bysantine , au reflux des lettres en Italie après la prise de Constantinople par Mahomet II ; depuis le regne de François I^r. en France jusqu'à nos jours , ils promettent de déterrer les monumens les plus précieux , soit en vers , soit en prose , sans cependant s'assujettir à l'ordre des tems. Leur troisième objet sera la littérature du jour. Tous les opuscules qu'ils imprimeront n'auront pas encore paru , à l'exception peut-être de quelques morceaux des rédacteurs , et ces morceaux eux-mêmes , soigneusement corrigés , auront un caractère nouveau. Ils se proposent d'ajouter à cette partie l'examen des nouvelles pièces de théâtre qui leur paraîtront les plus intéressantes.

Cette entreprise embrassé donc la littérature ancienne , celle du moyen âge , et celle de nos contemporains. A la tête des hymnes , des odes , des idylles , des épigrammes , etc. , se trouvera un précis historique de chacun de ces genres , de leur origine , de leurs inventeurs , de leurs progrès , des auteurs et des peuples qui s'y seront particulièrement distingués.

Rien de plus propre que ce plan à entretenir ou à ranimer parmi nous le goût de la bonne littérature. Il est bien rempli dans les deux volumes que nous annonçons. Les premiers morceaux qui se présentent sont les opuscules d'Homère , que l'on ne peut citer sans se rappeler , comme nos auteurs , ces vers de Boileau :

On dirait que pour plaisir , instruit par la nature ,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture :
Son livre est d'agrémens un fertile trésor ;
Tout ce qu'il a touché , se couvert en or.

Ce dernier éloge est applicable à ses moindres morceaux. Les opuscules d'Homiert sont principalement des Hymnes à Vénus, à Bacchus, à Pallas, à Mercure, à Vulcain, à Apollon, à Neptune, à Jupiter, etc. Je citai celui dans lequel il célèbre la mère de tous.

« Je chanterai la terre, mère de tous; cette grande déesse établie sur des fondemens si durables, et qui jouit de tant d'honneurs, qui nourrit dans son sein tout ce qui existe, tout ce qui marche sur sa surface, tout ce qui nage dans les eaux, tout ce qui vole dans les airs. Cette multitude innombrable d'êtres vivans, ô déesse! ne se soutient que par vos biensfaits. C'est par vous qu'existent les morts, tels, heureux de leurs enfans et de vos dons; c'est de vous que dépendent la vie et la mort du genre humain. On est digne d'envier quand on peut salutaire vos regards favorables; on est sûr alors de vivre dans la plus délicieuse abondance; on trouve ses campagnes et ses terres remplies de richesses; la fécondité se répand sur les troupeaux; les moissons deviennent la source d'intarissables trésors. Ceux que vous regardez avec tant de faveur et de complaisance, gouvernent encore par de bonnes lois les villes qui produisent les plus belles femmes; la félicité se perpétue dans leurs familles; leurs fils couverts de gloire se livrent à tous les plaisirs ravissans de la jeunesse, et leurs filles, que la joie anime, vont en folâtrant former des chants ou danser sur l'émail des prairies. Vous ne cesserez, ô déesse! d'honorer ces mortels heureux, et de verser sur eux vos dons à pleines mains.

“ Je vous salue , ô mère des Dieux ! glorieuse
épouse du ciel azuré et brillant de tant d'étoiles !
En faveur de mes chants embellissez aussi ma car-
rière ; et moi , par reconnaissance , je publierai vos
bienfaits par des chants nouveaux . ”

On sait qu'Homere mena une vie très-pauvre , puis-
qu'il fut réduit à mendier son pain et l'hospitalité
de ville en ville . C'est ce que prouvent les fragmens
suivans .

A ceux qui exercent l'hospitalité.

“ Jetez les yeux sur un malheureux qui ne trouve
ni hospice , ni demeure , ô vous qui habitez la belle
ville d'une nymphe favorite de Junon , auprès de
ces rians coteaux dorés , dont les racines sont
baignées de l'onde pure et divine d'un fleuve dé-
licieux , de l'Hermus , à qui l'immortel Jupiter a
donné le jour ! ”

Aux habitans de Cumes.

“ Donnez l'abri et l'hospitalité à un indigent , ô
vous qui habitez la belle ville de Cumes , dont la
grande Junon est la protectrice , qui cultivez les
vallons que l'altière Sardine voit du haut de ses
forêts , et qui buvez l'onde divine de l'Hermus ,
illustre fils de Jupiter ! ”

A la ville de Cumes , étant sur le point d'y retourner.

“ O mes pieds , reportez-moi rapidement à la cité
de ces hommes aimables , qui ont l'esprit si prompt
et l'ame si sensible ! ”

Les Cuméens ne furent pas long-tems aimables
pour lui , comme nous le voyons par le morceau sui-
vant .

Contre

Contre les Cuméens.

“ Hélas ! que Jupiter m'a imposé une destinée
 “ cruelle ! J'ai sucé en naissant le lait de ma respec-
 “ table mere à Smyrne d'Eolie, bâtie jadis sur les
 “ bords rians de la mer, dans les lieux où coule l'onde
 “ pure de Mélète. Mais les muses, charmantes filles
 “ de Jupiter, m'engagèrent à quitter avec elles le
 “ séjour de Smyrne, pour aller chanter les louanges
 “ de Cumes et des hommes qu'elle renferme dans
 “ son sein. Mais ces hommes barbares mépriserent
 “ mes vers et les accens de ma voix sacrée. Mal-
 “ heur à ceux qui m'ont fait cet outrage, et qui ont
 “ voulu me nuire ! ce ne sera pas impunément qu'ils
 “ auront formé contre moi des projets sinistres. Moi,
 “ cependant, quel que soit le sort que les Dieux me
 “ réservent, je suis décidé à le souffrir avec cou-
 “ rage, et à étouffer mes peines. Mais jamais mes
 “ pieds ne fouleront plus les pavés sacrés de Cumes ;
 “ mon cœur s'y refuse, et j'aime mieux aller bien
 “ au-delà chercher un asyle dans quelque terre étran-
 “ gère. ”

Seneque a dit qu'un spectacle digne de la Divinité était celui d'un homme de bien aux prises avec l'adversité. C'en est un non moins intéressant pour elle que celui du génie aux prises avec l'ingratitude. Depuis Homere, chaque siècle en a fourni des exemples.

Nos auteurs terminent leur notice sur l'hymne par une mention distinguée des hymnes de l'église. La révolution française, par quelques hymnes qu'elle a fait éclore, ne méritait-elle pas de figurer dans cette nomenclature ? Espérons que l'affermissement du

gouvernement républicain en produira encore d'autres, qui assureront aux poètes français un rang distingué dans ce genre.

Vient ensuite la traduction des œuvres d'Hésiode. Voici comme nos auteurs ont rendu la fable de l'Épervier et du Rossignol, dans le 1^{er}. chant des Œuvres et des Jours.

“ Un Épervier avait saisi un Rossignol harmonieux ;
 “ il l'emportait dans les nues , et l'innocent oiseau
 “ percé d'une serre barbare , pleurait amerement.
 “ L'impérieux Épervier lui tint ce langage : Malheu-
 “ reux , pourquoi cet inutile effort et ces vains cris ?
 “ Te voilà retenu par une puissance plus forte que
 “ la tienne , et tu vas où je te mene malgré l'empire
 “ de tes accens : il m'est aussi facile de faire un
 “ souper de toi , que de te rendre la liberté. C'est
 “ une folie de se battre contre une force supérieure ;
 “ car non-seulement on n'obtient pas la victoire ,
 “ mais on voit agraver ses peines par la nouvelle
 “ insulte qu'on reçoit. C'est ainsi que parla l'Éper-
 “ vier au vol étendu et rapide. ”

Le Franc de Pompignan, dont nos auteurs ne parlent pas, me paraît, dans sa traduction ou imitation en vers du 1^{er}. chant de ce poème, faire mieux connaître le génie du poète grec.

Un robuste Épervier , dans ses griffes aiguës
 Portait un rossignol jusqu'au plus haut des nues.
 Le jeune et faible oiseau déjà percé de coups ,
 Tâchait de l'attendrir par les chants les plus doux ;
 Quel est donc ton espoir , dit l'animal farouche ?
 Crois-tu que de tes sons le ramage me touche ?
 La force m'a rendu le maître de ton sort ,

Je puis te laisser libre ou te donner la mort.

Du stupide Épervier, prétentions cruelles

De mesurer ses droits au pouvoir de ses ailes !

Je regrette que dans la notice sur le poème didactique, nos auteurs aient passé sous silence le poème de Rosset sur l'Agriculture. Ces notices, malgré leur brièveté, doivent indiquer les meilleurs ouvrages, sur-tout dans les genres utiles.

Les amateurs de Martial trouveront dans ce premier volume une traduction nouvelle de ses plus belles épigrammes. Pour donner une idée précise de ce genre, les auteurs rapportent une épigramme grecque, une épigramme latine et une épigramme française. Rien de plus ingénieux que cette manière de caractériser ces trois peuples, et de marquer leur différence dans l'économie de ce petit poème. Voici les trois exemples :

Parmi une foule d'autres épigrammes de l'Anthologie ou du Recueil des fleurs grecques, on trouve celle-ci sur une statue de Vénus par Praxitele, et que Voltaire a traduite avec sa manière large et libre : c'est Vénus qui parle.

Oui, je me montrai toute nue

Au dieu Mars, au bel Adonis,

A Vulcain même, et j'en rougis ;

Mais Praxitele où m'a-t-il vue ?

Au lieu de tirer un exemple, pour les Latins, de Martial, dont nous allons traduire les plus jolies épigrammes, nous rapporterons celle qu'un poète latin moderne a faite sur la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe II, roi d'Espagne, et sur le jeune favori

T 2

du même monarque : la maîtresse et le favori étaient tous deux borgnes.

*Parve puer, lumen quod habes concede puellæ,
Sic tu cæcus amor, sic erit illa Venus.*

O jeune enfant ! donnez à cette jeune fille le seul œil qui vous reste. Vous serez l'aveugle Amour, elle sera Vénus.

Voici enfin une épigramme française.

A voir la splendeur peu commune
Dont un faquin est revêtu,
Dirait-on pas que la fortune
Veut faire éhrager la vertu ?

L'épigramme grecque est voluptueuse ; la latine, spirituelle ; la française, piquante. Telles sont les nuances qui distinguent en général la manière des trois peuples dans ce genre de littérature ; ce qui a fait dire que les épigrammes grecques manquaient de sel, que les latines en avaient souvent trop, et que les françaises en auraient bien plus encore si elles n'étaient pas retenues. Les Grecs ne cherchaient que la grâce ; les Romains, un trait inattendu ; les Français ne cherchent qu'un bon mot.

La littérature du moyen âge commence par des extraits des œuvres du capitaine Lasphrise, Annibal de Lortigue, Pierre Deimier, Sfondrate, Daniel Heinsius, etc. Le capitaine Lasphrise était un guerrier-poète du tems de François I^r., ou de Henri II., sans avoir, comme il le dit lui-même, courtisé le grec, ni fréquenté Tibulle, Ovide, le Tasse ou Pétrarque, ni pratiqué d'autres règles que celles de la mère-nature ; il défie qu'on atteigne jamais à son ouvrage. Ses vers roulent presque tous sur l'amour

Ce sont des stances, des chansons, des élégies, des épigrammes, des satyres, etc. Voici un sonnet remarquable par sa singularité. Depuis le second vers jusqu'au dernier, tous commencent par la répétition du dernier mot du vers précédent. C'est une façon dont notre capitaine se vante d'être l'inventeur.

Fallait-il que le ciel me rendît amoureux,
Amoureux, jouissant d'une beauté craintive,
Craintive à recevoir la douceur excessive,
Excessive au plaisir qui rend l'amant heureux ?
Heureux si nous avions quelques paisibles lieux,
Lieux où plus sûrement l'ami fidèle arrive,
Arrive sans soupçon de quelque ame attentive,
Attentive à vouloir nous surprendre tous deux,
Deux beaux amans d'accord qui s'en meurent d'envie,
D'envie leur amour sera tantôt finie ;
Finie est la douceur que l'on ne peut plus voir,
Voir, entendre, sentir, parler, toucher encor
Encore crois-je bien que je ne suis plus or,
Or crois que ma moitié est loin de mon pouvoir.

Annibal de Lortigue était contemporain et rival du capitaine Lasphrise. Il a défendu les femmes contre les sarcasmes injurieux de Juvenal : il s'emporte avec fureur contre cette discourtoisie :

Aristote soutient qu'un corsage douillet,
Qu'une chair molle et tendre, un teint frais comme oïillet,
est plus capable de régir un empire que les hommes
les plus robustes et les plus forts. Combien de femmes
ont délivré les héros des plus grands dangers !

Une femme tira du dédale de Crète
L'invincible Thésée. Une pucelle encor
Fit gagner à Jason la riche toison d'or.

Les plus grands dangers n'épouventent point ce sexe que l'on voudrait faire passer pour timide.

Une vierge , vestale , arrêta de sa main

L'audace et la fureur d'un grand tribun romain.

Annibal de Lortigue cite toutes les héroïnes de l'antiquité

Une femme fonda la cité de Carthage ;

Et du tems des Troyens une amazone encor

S'arma contre les Grecs pour secourir Hector.

Je laisse à part Lucrece , Hippolyte , Camille et Sophonisbe. Les femmes excellent dans la littérature autant que dans la guerre et l'administration des Empires.

La femme plus que nous est capable de lettres.

Maintes femmes jadis ont confondu leurs maîtres.

Telles sont Léontia , Amérie , Afrania , Hortense , Lélie , Axiothée , etc. Ce sont-elles qui donnent de l'esprit aux hommes , et ce n'est que quand on a goûté les plaisirs de l'amour dans leurs bras qu'en cesse d'être sot.

Car l'amour féminin consume la sottise.

Cette apologie des femmes , disent nos auteurs , renferme des rapprochemens très-piquans , et beaucoup de traits curieux que l'on ne trouve pas dans ceux qui ont traité ce sujet.

On connaît davantage Sfondrate et Heinsius. Nos auteurs présentent par extraits le poëme du premier , sur l'enlèvement d'Helene. Pour le second , ils tracent le plan de la tragédie intitulée *Herodes infanticida* , et en citent plusieurs morceaux. Ils promettent de donner par la suite une traduction de

son éloge de l'Ane, qu'ils trouvent bien supérieur à l'éloge de la Folie, d'Erasme. Ce jugement m'étonne autant que celui de Voltaire et d'Alembert sur cette plaisanterie pleine de gaieté et de raison qui peut-être survivra seule aux autres ouvrages de son auteur.

Voltaire, dans le *Dictionnaire philosophique*, l'appelle un *lieu commun, assez insipide*; mais on peut croire qu'il n'avait pas lu l'original. C'est ainsi qu'il a avancé que Milton, dans sa *défense pour le Peuple Anglais*, soutint en mauvais déclamateur la cause d'un peuple victorieux, tandis que ceux qui l'ont lue la trouvent aussi bien raisonnée que bien écrite.

D'Alembert a fait un raisonnement tout-à-fait singulier, pour justifier son opinion contre la latinité des modernes. « Depuis qu'on a mis en français » l'éloge de la Folie par Erasme, dit-il, je ne connais personne qui ne trouve cet ouvrage fort insipide. Dans la nouveauté cependant il eut un grand succès, par la beauté prétendue de la latinité, dont tout le monde croyait être juge, quoique personne ne pût l'être. » Sans doute, la traduction de Gueudeville dont parle d'Alembert, était bien faite pour donner une idée médiocre du chef-d'œuvre d'Erasme. Cependant elle a été réimprimée nombre de fois, preuve non équivoque de l'excellence de l'original, qui se lit encore avec plaisir dans une copie aussi imparfaite. Est-il vrai encore que l'éloge de la Folie n'a eu du succès que dans sa nouveauté? Au tems de Bayle, on en comptait cent éditions, plus ou moins. Barbou, en France seulement, l'a réimprimé deux fois, et nous en avons deux traductions diffé-

rentes depuis celle du bouffon et grossier Gueudville.

Il y a des vues morales dans plusieurs articles de la littérature moderne.

Un *auteur peu fortuné* a tracé l'*histoire* de son assi-gnat. Celui-ci, après avoir été hamadryade, rose, colombe, plante, procura du linge aux hommes, et leur enseigna le moyen de faire du papier avec ce même linge, pour transmettre leurs pensées et leurs sentimens aux races futures. A peine sorti de la presse, il tomba dans les mains pures d'un homme généreux qui le donna à une beauté modeste et malheureuse. Il n'y put demeurer long-tems. Bientôt il passa dans celles d'un usurier, d'un dissipateur, d'une courtisane. Enfin, il dit à l'auteur peu fortuné : *Travaillez, c'est la premiere loi de la nature.* Celui-ci reçut l'avis comme une leçon consolatrice pour les gens de lettres. Et en effet beaucoup, dans les circonstances présentes, peuvent et doivent en profiter.

Cette historiette rappelle le *louis d'or*, par un nommé Isarn, qui pérît dans la fleur de l'âge. Voyez le *recueil de pieces choisies*, publié par la Monnaie en 1714, tome II, page 243.

Une piece d'un plus grand intérêt est intitulée *Stanislas, ou le Jeune Solitaire*. C'est le commentaire des belles réflexions de Sulpitius à Cicéron, pour le consoler de la mort de sa fille. Paris était devenu odieux au jeune solitaire qui venait de perdre un ami. Il en sortait fréquemment pour se promener dans la campagne. Un jour il se trouva insensiblement à St.-Maur. Après avoir lu quelques traits de la con-

solation de Cicéron et la lettre de Sulpitius , après avoir dit avec ces grands hommes que rien n'est stable dans l'univers , il jette la vue sur l'horison , et découvre le château de Beauté , destiné par un roi victorieux et sensible à la charmante Agnès Sorel , et qui ne présente plus que des ruines ; celui de Vincennes , jadis embellî par la présence de la plus estimable infante de la Castille , et où l'on ne voit maintenant que les débris , soit du despotisme abattu , soit de la grandeur éclipsée . La tristesse de notre solitaire lui procure un pénible sommeil . A son réveil il apperçoit un vieillard conduit par une jeune fille . L'emprise du chagrin qu'il apperçoit dans ses traits , l'engage à lui adresser la parole . Ce bon vieillard venait contempler la maison de son protecteur qu'il désespere de revoir . Il jette les yeux sur le livre que tient le jeune solitaire . Il le félicite , à son âge , d'aimer Cicéron . " Car , dit-il , c'est non-seulement le plus grand écrivain , mais encore l'homme le plus sage qui ait paru dans le monde..... Après avoir amerement gémi sur les ruines de sa patrie , il tombe sous le glaive des tyrans ; on l'outrage , on l'insulte encore après sa mort : en expirant ainsi , n'était-il pas bien malheureux ? Non ; mon enfant . Sa vertu lui restait ; sa conscience ne lui faisait aucun reproche..... "

Tout à coup le vieillard pâlit , sa voix s'éteint , au même instant la jeune conductrice répand des larmes . Un cultivateur qui veillait près de-là au labour de son champ , s'approche et déclare au jeune solitaire que ce sont deux victimes du tems , que la faim cause leur faiblesse . Ils font revenir l'homme de bien et le

conduisent dans la maison du cultivateur qui était voisine de ce lieu. Bientôt celui-ci l'engagea à y habiter. Le jeune solitaire qui a une fortune honnête , se propose d'obtenir la charmante pupille, petite-fille du vieillard , et d'acquérir une propriété auprès du cultivateur. Ses parens y consentent. Il va donc faire part de son vœu le plus cher au bon vieillard , et il désire qu'il partage son habitation et sa fortune.

On trouve dans le deuxième volume une traduction , par J. F. Fontalard , du poème de M. Wiéland , intitulé *l'Amour accusé*. Il y a beaucoup de philosophie et de gaieté dans ce poème en quatre chants.

Je ne parlerai pas d'un essai en vers sur les moyens de plaisir en amour , par J. A. Ségur le jeune. Ce sujet a été approfondi par Ovide et notre Gentil Bernard; de nouveaux essais en ce genre ont bien de la peine à se faire lire.

Je terminerai cet extrait par une anecdote sur un mandarin chinois , rapportée dans le volume I^{er}., page 276.

Dans le temps qu'Henri III regnait en France , c'est-à-dire en 1582, la Chine était encore ouverte aux Européens , et le savant jésuite Ricci avait trouvé le moyen de se faire considérer , non-seulement des Mandarins , mais encore de l'empereur de cette belle contrée..... Parmi ceux qui goûterent la science lumineuse de cet étranger , était un favori de l'empereur , élevé depuis peu à la dignité de vice-roi de Nankin. Il mena Ricci dans son gouvernement , toujours de plus en plus ravi de la profondeur de son génie , et de l'extrême facilité avec laquelle il parlait la langue

chinoise. Il le fut bien davantage, quand ce savant lui développa les principes de la religion chrétienne. Il allait l'embrasser, mais il était retenu par l'habitude qu'ont les Chinois de se marier pour un an, pour un mois, pour un jour, pour une heure. Il montre à Ricci la plus belle femme qui eût encore frappé ses regards; elle parle, et son esprit égale sa beauté. Vous voyez, dit le Mandarin au savant, ce qui m'empêche d'adopter votre religion. Voilà mon idole, ma seule divinité. Mais hélas, elle va m'échapper dans huit jours, mon mariage expire et je la perds! Le bruit de sa beauté est parvenu aux oreilles d'un mortel plus fortuné: ses trésors vont triompher de mon amour. Si vous la perdez, lui répond Ricci, elle n'est donc plus un obstacle à la religion que je vous annonce. Vous ne connaissez pas les Chinois, reprend le Mandarin; chez nous la volupté seule console de la volupté; et en perdant cette belle, j'en vais chercher une autre.

On voit qu'il y a de la variété dans les *soirées littéraires*. L'utile s'y trouve mêlé à l'agréable. Elles feront passer des soirées intéressantes à ceux dont les journées sont consacrées à discuter de grands intérêts, ou à régler d'importantes affaires. La profonde érudition des rédacteurs fait espérer que l'intérêt de cet ouvrage ira toujours en croissant.

V A R I É T É.

L E T T R E A U X R É D A C T E U R S.

12 prairial, l'an IV.

CITOYENS,

J'ai lu le journal où vous rendez compte de la première séance des Ecoles centrales. Je vous remercie de la maniere trop flatteuse dont vous parlez d'un discours fait à la hâte, et qui eût été moins médiocre si j'avais eu le tems de le méditer. Mais permettez-moi de vous observer que je n'ai point reconnu mes opinions dans celles que vous me prêtez. Je n'ai nulle part voulu parler de Rousseau. Je n'ai désigné que Mably. J'ai même rappelé les entretiens de Phocion, ce qui devait lever toute équivoque. Convenez que les vues politiques renfermées dans ces entretiens, et d'autres ouvrages du même auteur qu'on a tant vantés, ne s'élèvent pas au-dessus de celles de la république de Salente, et que les instructions touchantes de Mentor ont plus de charmes que l'austérité pédantesque de Mably. Quoique mon goût particulier me porte vers l'auteur de Télémaque, plus que vers celui d'Emile, je sens tous les égards qui sont dus au génie de ce dernier. Aurais-je osé dire de lui? *Cet homme à qui on pardonne d'avoir outragé des noms plus grands que le sien, parce qu'il a répandu des maximes de vertu et de liberté dans ses ouvrages.* Une pareille phrase ne peut convenir qu'à un écrivain politique qui admire médiocrement Tacite, qui méprise Ro-

bertson, et méconnait le mérite de cette introduction à l'histoire de Charlesquint, où le meilleur esprit a répandu tant de lumières sur le chaos des lois féodales, et le droit public de l'Europe moderne. Elle convient à Mably qui ne craint point d'avancer que le peintre de Charles XII, dans ce beau morceau d'histoire, n'est qu'un fou qui court après un autre fou; et qu'en un mot, Voltaire n'a jamais vu plus loin que le bout de son nez. Tels sont les termes de Mably. Je les transcris fidèlement, et je voudrais pouvoir les effacer pour l'honneur de sa mémoire. Il me semble enfin que les bons esprits et les gens de goût qui ont lu cet auteur avec quelqu'attention n'ont gardé toute leur estime que pour ses observations sur l'histoire de France.

A l'égard de l'observation que j'ai faite sur les législateurs anciens comparés aux modernes, c'est un fait historique que personne n'ignore. Vous me dites que Lycurgue changea toutes les institutions qui existaient ayant lui, et leur en substitua de nouvelles qui ont duré six cents ans; mais sans m'engager dans une querelle d'érudition fort inutile, sans chercher avec vous s'il n'y eut qu'un seul Lycurgue, ou s'il y en eut plusieurs, et dans quel temps ils ont vécu, je vous accorde que le législateur de Lacédémone est celui dont on place l'existence huit cents cinquante ans, ou environ, avant l'ère vulgaire. Vous savez mieux que moi que ce Lycurgue descendant des Héraclides, respecta les autels des Dieux et des demi-Dieux honorés dans la Grèce, et qu'il tira même une grande partie de ses lois de la

Crète, si l'on en croit l'antiquité. Il songea si peu à détruire les anciennes traditions, que, suivant quelques-unes, il répandit le premier les poèmes d'Homère dans la Grèce. Des gens même qui voient tout dans Homère, et avec autant de raison pour le moins que ceux qui voient tout dans Lycurgue, n'ont pas manqué de nous apprendre que le poète avait servi de modèle au législateur. Vous êtes trop instruits pour ignorer que les institutions de Lycurgue reçurent en divers tems des modifications importantes. Platon et Plutarque après lui, nous attestent que, cent vingt ans après l'époque où on fait vivre ce législateur, on créa les éphores pour opposer leur autorité à celle des rois, et du sénat de Lacédémone. Enfin, le gouvernement de Lycurgue ne subsista point pendant six siecles, comme vous paraissiez l'insinuer; je ne compte gueres plus de quatre cents ans entre sa mort et les victoires d'Épaminondas, dont le génie terrassa celui de Sparte à Leuctres et à Mantinée. Je pourrais même vous observer qu'avant ces jours de leur décadence, les Spartiates ne méritaient plus d'être offerts comme des modèles des mœurs républicaines. Je n'en veux pour preuve que ce Lysandre qui établit le gouvernement des trente tyrans à Athènes, et dont l'avarice et la férocité l'ont fait mettre en parallèle avec Sylla par l'auteur de la *Vie des grands hommes*; en remontant plus haut encore, on trouverait peut-être dans la Laconie des coutumes et des idées fort contraires aux vertus que nous attribuons à ses habitans. Il me suffit d'observer que Lycurgue, au moins dans les institutions religieuses dont j'ai voulu parler,

ne fit aucune innovation essentielle , et que le temps n'a gueres plus respecté son ouvrage , que celui de tant d'autres législateurs à qui nous accordons moins de génie.

Recevez les assurances de ma haute estime.

FONTANES.

OBSERVATIONS des Rédacteurs.

Nous remercions le cit. *Fontanes* d'avoir expliqué ses intentions , et nous avons du plaisir à avouer notre méprise. Il en résulte que nous avons un motif de plus d'estimer l'auteur , et que *Rousseau* a un censeur de moins. Si une méprise pouvait être excusable lorsqu'elle est partagée , nous dirions que beaucoup d'auditeurs s'y étaient trompés comme nous ; et cela peut arriver aisément , lorsque quelques traits fugitifs d'un discours prononcé , peuvent être applicables à l'un comme à l'autre de deux auteurs , dont les opinions sur l. *démocratie* se sont si fort rapprochées que nous avons même cité *Mably* , en parlant de *Rousseau*.

Quoi qu'il en soit , nous mettrons un peu moins d'intérêt à défendre *Mably* que l'auteur d'*Emile* et du *Contrat Social*. L'austérité de caractere et l'humeur brusque et sauvage du premier se sont communiquées trop souvent à son style ; et nous pensons , ainsi que le cit. *Fontanes* , qu'il est bien loin , comme écrivain et comme philosophe , de l'élégance , de l'aménité et de ce charme de philanthropie que l'on

trouve dans Pénélon. Mais celui qui a fait les *Entretiens de Phocion*, les *Principes des Lois*, le *Traité des Négociations*, celui du *Droit Public de l'Europe*, et surtout les excellentes *Observations sur l'Histoire de France* dont le cit. Fontanes lui-même a parlé avec estime, n'est-il pas jugé aujourd'hui avec une sévérité qui paraît tenir de l'injustice ? Peut-on refuser à l'auteur de tant d'écrits estimables le mérite d'avoir montré une grande austérité de principes au milieu de la plus excessive corruption, et une profonde admiration pour les anciennes républiques au milieu de la dégradation de la servitude et des abus du pouvoir arbitraire dont il avait prévu la chute prochaine. Les amis de la liberté ne lui feront pas ce reproche, et nous sommes convaincus que le cit. Fontanes pense à cet égard comme tous les amis de la liberté.

Nous ne sommes pas plus curieux que lui d'engager une querelle d'érudition, fort inutile, sur le point de savoir s'il y a eu un ou plusieurs Lycurgues, lequel a été le législateur, s'il a emprunté ses lois de la Crète, et combien de temps ont duré ces lois. Nous n'avons voulu rappeler qu'un point de fait d'une vérité historique, c'est que Lycorgue, en créant ses nouvelles institutions, tourna le dos aux anciennes habitudes, et planta sa législation sur un sol neuf. S'il fallait recourir à des autorités, nous citerions un témoignage qui serait à nos yeux de quelque poids, c'est celui de Xénophon qui assure positivement que ce législateur ne prit aucun modèle chez ses voisins, et adopta un système entièrement opposé (1).

(1) *Rép. de Sparte*, ch. I^{er}., traduction de Gail.

Nous

Nous ne nous occuperons pas de rechercher si Lycurgue était un *descendant d'Hercule*, fils de Jupiter et d'Alcmene. Nous avons perdu un peu le goût des généalogies, et il est probable que les Chérins de ce tems-là auraient été assez embarrassés d'établir cette filiation, à laquelle il paraît que Lycurgue lui-même attachait peu de prix; car les historiens nous apprennent que quoiqu'il fût du sang des rois qui régnaien t à Lacémonie, qu'il n'eût tenu qu'à lui de l'être, néanmoins il préféra à la royauté la gloire de fonder une république sur des lois dont l'observation et la durée firent des Spartiates le peuple le plus étonnant qui ait existé dans l'antiquité. Il est vrai que l'austérité de ses institutions déplut fort aux riches et aux grands de son tems; ils firent tous leurs efforts pour s'opposer à leur établissement. Il y eut même un combat dans lequel Lycurgue perdit un œil; mais il ne triompha pas moins des obstacles, et il est devenu, chez les anciens et les modernes, plus célèbre par ses institutions, que par sa descendance très-fabuleuse des Héraclides, et par ses droits à la royauté qu'il sut sacrifier à la liberté de son pays.

Quant à la durée de ses institutions que nous avions portée à plus de six cents ans d'après nos souvenirs historiques, nous aurions encore quelque raison de croire que nous ne nous sommes pas trompés. Rollin, qu'il est bon de citer encore, pense qu'elles ont subsisté sans altération pendant plus de cinq cents ans; car Plutarque ne regarde pas l'établissement des éphores comme une innovation dans la constitution, parce que loin d'être, dit-il, un relâchement de la discipline de Lycurgue, cette création n'en

fut réellement qu'une extension (1) ; en quoi cependant on pourrait n'être pas de l'avis de Plutarque. S'il fallait en croire Cicéron , que nous pourrions supposer meilleur juge que nous de la législation de Sparte, les lois de Lycurgue auraient duré *sept cents ans*, sans éprouver de changement. Voici comme il s'exprime, dans son discours pour Flaccus, en parlant des Spartiates : *Sali toto orbe terrarum septingentos jam annos amplius unis moribus et numquam mutatis legibus vixunt.* Mais il y a apparence que Cicéron, dans ce passage, a un peu usé du privilége des orateurs qui chargent ordinarialement le tableau lorsqu'ils veulent produire un contraste.

Au reste, que les lois de Lycurgue n'aient duré que quatre cents ans, ou qu'elles en aient duré *sept cents*, comme le prétend Cicéron, c'est pour nous un point de fait très-indifférent à éclaircir. Nous ne sommes point de ceux qui voient tout dans Lycurgue. Plusieurs fois nous nous sommes élevés dans ce journal et ailleurs, contre la manie d'aller chercher dans les républiques de la Grèce et de Rome, des principes et des règles applicables à notre gouvernement.

Ceux qui ont un peu étudié l'histoire des révolutions anciennes et modernes, et qui en ont recherché les causes et observé les effets, savent très-bien qu'elles ont toujours été plus ou moins dépendantes des circonstances des tems, des lieux, de la situation politique, morale et religieuse, dans laquelle les peuples se sont trouvés, et sur-tout du degré de

(1) *Plut. , Vit. Lycurg. , pag. 58 , édit. de Xilandre.*

lumieres auquel ils étaient parvenus. Il pourrait très-bien se faire que Lycurgue eût respecté les autels des Dieux, et des demi-Dieux. Il avait affaire à un peuple peu éclairé, très-superstitieux, et qui croyait aux oracles. L'autorité religieuse était réunie à l'autorité civile et politique; ceux qui gouvernaient étaient à la fois pontifes et magistrats; il n'y avait point de collège de prêtres, faisant classe à part dans l'Etat, se croyant indépendant de sa puissance, et moins encore disposé à lui résister et à lui nuire. Les anciens ne l'eussent pas mieux souffert que nous. Lycurgue qui connaissait les préjugés de son siècle sut, en homme habile, les mettre à profit pour donner plus de force à ses institutions. Il fit approuver ses lois par l'oracle et jurer les Spartiates de les observer. Si Lycurgue eût été le législateur des Français, il est probable qu'il n'eût pas eu recours aux oracles. Il n'aurait pas mieux respecté les priviléges des prêtres, qu'il ne respecta les priviléges des grands de Lacédémone. Le cit. Fontanes sait tout cela bien mieux que nous, et sur-tout l'aurait exprimé avec l'élegance et le talent dont il fait preuve dans toutes ses productions.

P O É S I E.

*Chant du banquet républicain pour la fête de la Victoire,
par LEBRUN, de l'Institut national; musique de CATEL,
du Conservatoire.*

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus.....

HORACE.

O JOUR d'éternelle mémoire,
Embellis-toi de nos lauriers !
Siecles ! vous aurez peine à croire
Les prodiges de nos guerriers.

L'ennemi disparu , fuit ou boit l'onde noire.
Sous des lauriers que Bacchus a d'attraits !
Enivrons , mes amis , la coupe de la gloire
D'un nectar pétillant et frais :
Buvons , buvons à la victoire ,
Fidelle amante du Francais ,
Buvons , buvons , etc.

Liberté ! préside à nos fêtes ;
Jouis de nos brillans exploits.
Les Alpes ont courbé leurs têtes ,
Et n'ont pu défendre les rois :
L'Éridan conte aux Mers nos rapides conquêtes.
Sous des lauriers que Bacchus a d'attraits !
Enivrons , mes amis , la coupe de la gloire
D'un nectar pétillant et frais :
Buvons , etc.

L'Adda , sur ses gouffres avides ,
 Offre un pont de foudres armé : .
 Mars s'étonne ! mais nos Alcides
 Dévorent l'obstacle enflammé.
 La victoire a pâli pour ces œurs intrépides.
 Sous des lauriers , etc.

Tout cede au bras d'un Peuple libre ,
 Les rochers , les torrens , le sort :
 De ces coups dont gémit le Tibre ,
 Le Sud épouvante le Nord.
 Des balances de Pitt nous rompons l'équilibre.
 Sous des lauriers , etc.

Sa gaieté , fille du courage ,
 Par un sourire belliqueux ,
 Déconcerte la sombre rage
 De l'Anglais morne et ténébreux.
 Le Français chante encore en volant au carnage.
 Sous des lauriers que Bacchus a d'attrait !
 Environs , mes amis , la coupe de la gloire
 L'un nectar pétillant et frais :
 Buvons , buvons à la victoire ,
 Bientôt nous boiroîns à la paix .
 Buvons , buvons , etc.

Rival de la flâme et d'Éole ,
 Le Français triomphe en courant :
 Pareil à la foudre qui vole ,
 Il renverse l'aigle expirant ;
 Le despote sacré tombe du capitole.
 Sous des lauriers que Bacchus a d'attrait !
 Environs , mes amis , la coupe de la gloire
 D'un nectar , etc.

Vils tyrans , qu'un flatteur caresse ,
 Pâles d'un stérile courroux ,
 Frémissez de notre allégresse.
 Mais vous , Peuples , rassurez-vous ;
 Partagez du Français la triomphante ivresse.
 Sous des lauriers , etc.
 Sous la main de nos Paraxiteles ,
 Respirez , marbres de Paros !
 Muses ! vos lyres immortelles
 Nous doivent l'hymne des héros :
 Il faut de nouveaux chants pour des palmes nouvelles.
 Sous des lauriers , etc.

A N N O N C E S.

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Facts addressed to the serious attention of the People of Great-Britain, etc., ou Faits présentés à la sérieuse considération du Peuple de la Grande-Bretagne , concernant les dépenses de la guerre et l'état de la dette nationale , avec cette épigraphe : Flagitio abditis damnum , (HOR.). Par William Morgan , de la société royale de Londres. Troisième édition ; in-8°. de 48 pages. A Londres , chez J. de Brett Piccadilly. 1796.

A Review of Dr. Price's Writings on the finances of Great-Britain , ou Examen des écrits du Dr. Price sur les finances d'Angleterre ; par William Morgan , etc. Deuxième édition ; in-8°. 2 sch. 6 den.

M. Morgan a ajouté à cet examen , 1^o. les trois plans que le Dr. Price , son oncle , avait communiqués à M. Pitt , en 1786 , pour l'extinction de la dette nationale ; 2^o. un compte de l'état véritable du revenu public et de la dépense depuis l'établissement du fond consolidé jusqu'à l'année 1791 ; 3^o , et

un supplément pour compléter ce compte jusqu'en 1795, dans lequel il a placé le tableau de la dette publique au commencement de 1796.

A View of the relative state of Great-Britain et France, etc., ou Tableau de l'état comparatif de la Grande-Bretagne et de la France au commencement de l'année 1796. Deuxième édition. Prix, 2 schell. 6 den. A Londres, chez de Brett.

LIVRES FRANÇAIS.

Essai sur la situation politique de l'Europe, suivi d'observations et d'anecdotes sur le général Dumourier et sur ses mémoires. Brochure in-8°. de 24 pages. Prix, 15 liv. et 5 liv. de plus par la poste. A Paris, chez Courret-Villeneuve, libraire, rue des Saints-Pères, n°. 9. L'an IV.

Cette brochure qui n'a que peu de pages, et dont l'auteur ne s'est pas nommé, est d'un homme exercé sans doute à porter un coup-d'œil pénétrant sur les intérêts politiques de l'Europe. Les talents militaires de Dumourier, ses campagnes, ses fautes, son caractère y sont appréciés avec justice et impartialité. Cette brochure, très-bien écrite d'ailleurs, mérite à tous égards d'être recherchée. Elle fait suite aux mémoires de Dumourier.

Zilia, roman pastoral, par la cit. Beaufort; avec romances, musique de Lambarelle. Un volume in-12. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Georges, chaussée d'Antin, n°. 19; Desenne, palais Égalité; et Mercier, rue du Coq-Honoré, n°. 120. 1796.

Etheliade, ou la recluse du lac, par Charlotte Smith; traduit de l'anglais par M. de la Montague. Quatre volumes in-12. Prix, 1000 liv., et 1200 liv. franc de port. A Paris, chez Fusch, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluni. 1796.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg , le 30 mai 1796.

LA cour de Stockholm a fait annoncer à celle de Schwerin qu'elle se trouvait dans la nécessité de différer le mariage du jeune roi. C'est la santé de ce prince qui est la cause avouée de ce retard. La cause secrète , et qui probablement est la seule , on la trouve dans le désir de donner à la Russie une marque de déférence. On a donc été fort étonné d'apprendre quelques jours après cette notification , que le baron de Budberg , que l'on pouvait regarder comme le ministre de l'impératrice , puisqu'il en remplissait toutes les fonctions , quoiqu'il n'en eût pas déployé le caractère , quittait Stockholm , et rentrait à Pétersbourg. On a dû voir dans ce brusque départ une nouvelle preuve de mésintelligence , et un présage presque certain de la guerre. Cependant quelques bateliers s'étant adressés au régent pour savoir s'ils pouvaient sans risque faire le voyage de Riga , en ont reçu une réponse affirmative , qui raffermi dans leurs conjectures les politiques , amis de la paix.

On mande de Copenhague le fait suivant , qui ajoute aux preuves que les Anglais donnent depuis

long-tems de leur peu d'égards pour le droit des nations :

Un brick armé hollandais mouillait avec un cutter français et quatre prises, aux mouillages d'Egwog et de Fahrssund , près de Christiansand : pendant que plusieurs autres vaisseaux de guerre anglais se tenaient en station à la hauteur du port , une frégate et un brick de la même nation ont eu l'audace d'y entrer , et d'enlever les bâtimens hollandais et français. L'équipage du brick hollandais s'est sauvé à terre , mais les officiers ont été faits prisonniers. L'escadre , dont la frégate fut détachée pour exécuter ce coup violent , était composée , dit-on , de 15 vaisseaux de guerre , tant Russes qu'Anglais. Le lieutenant-colonel Bick qui commande sur cette côte , en a fait sur-le-champ un rapport au collège de la généralité ; celui-ci l'a d'abord envoyé au premier ministre Bernstorff. Le ministre de France , Grouvelle , avait aussi reçu , sur cette événement , une estafette de la part du vice-consul.

On doute d'autant moins que le gouvernement danois ne mette beaucoup d'énergie à poursuivre la satisfaction de cet attentat , qu'indépendamment de ce que le soin de sa propre dignité lui en fait un devoir , il paraît disposé à saisir toutes les occasions de resserrer la bonne intelligence qui subsiste entre lui et le gouvernement français. On a une nouvelle preuve de cette disposition dans le choix qu'il vient de faire , dit-on , du chambellan Wattersdorff , ci-devant gouverneur de ses îles en Amérique , pour son ministre à Paris.

L'empereur a imité les deux cours avec lesquelles

Il a partagé la Pologne. Il vient de prendre solennellement possession de son lot. C'est le baron de Margolick qui l'a représenté dans cette cérémonie, et qui a reçu, en son nom, le serment de ses nouveaux sujets.

Le baron de Vins, qui commanda, pendant la dernière campagne, l'armée coalisée en Italie, a été nommé général en chef de la force armée dans les deux Galicies, et réside à Cracovie.

Cette ville offre un spectacle de tolérance qui doit beaucoup plaire aux regards du philosophe.

Les Catholiques et les Grecs y vivent dans la meilleure intelligence. La semaine dernière, un Grec mourut ; il avait fait trois legs considérables ; l'un pour les pauvres Catholiques, le second pour l'église allemande, et un troisième pour l'église grecque. Les partisans des trois religions ont accompagné le corps ensemble et religieusement jusqu'à l'endroit de sa sépulture.

On mande de Thorn que le 1^{er}. de ce mois il y est arrivé huit individus arrêtés à Varsovie : ils étaient escortés par un fort détachement, et ont été aussi-tôt déposés dans une des prisons. Voici leurs noms : le ci-devant général-lieutenant Gielgud, le ci-devant inspecteur et général-major Grabowski, le chabellan Grosmanni, un nommé Dunkerquen, les négocians Rose et Braun, etc. ; on a mis le scellé et enlevé tous les papiers qui se sont trouvés chez eux. Ce qui a donné, dit-on, lieu à cette arrestation, c'est que le cabinet de Berlin a été informé par des Polonais qui se sont fixés dans le Brandebourg, qu'il se tramait encore quelque projet pour faire éclater de nouveaux

troubles en Pologhe. En conséquence, outre cette mesure, l'on a redoublé les précautions à Varsovie; tous les postes ont été renforcés, et des patrouilles nombreuses parcourent les rues. Cependant jusqu'à l'époque du 30 avril, la tranquillité n'avait pas cessé de régner.

L'on écrit de la Volhinie, que le général en chef Suwarow est déjà arrivé à Tulczyn, château appartenant au comte Potocki, qui s'est rendu fameux par la confédération de Targowitz dont il était le chef.

Des lettres de Varsovie du 4, portent que l'on a reçu dans cette ville la nouvelle que les troupes russes, sous les ordres du général Valerien Subow, continuent avec succès leurs opérations contre les hordes de Persans vagabonds. Elles se sont déjà emparées de la place importante de Derbent, située sur les bords de la mer Caspienne, dans la partie septentrionale de la province de Sirvan. Cette forteresse est environnée de toutes parts de hautes montagnes, et c'est la seule issue par laquelle on puisse pénétrer de ce côté dans la Perse.

Les lettres de Constantinople portent que, malgré les grands préparatifs hostiles que fait la Porte, le divan paraît désirer que la guerre ne s'allume pas dans ce moment; elles ajoutent que l'influence de la Russie est prédominante. La dernière partie de ce rapport paraît être démentie par les nouvelles suivantes, que nous sommes fort éloignés de garantir dans tous les détails, mais qui, en en supprimant ce qui peut paraître exagéré, suffisent cependant pour faire croire que c'est la France qui jouit à Constantinople d'une véritable prépondérance.

Il y a quelque tems que l'escadre française s'empara, dans l'Archipel, de deux bâtimens prussiens, et que l'ambassadeur de Prusse fit de vains efforts pour en obtenir la restitution. Cependant le ministre Verninac à cru devoir ensuite établir une commission de négocians français pour examiner cette affaire. Cette commission vient de déclarer que les bâtimens étaient de bonne prise ; en conséquence, ils seront mis en vente incessamment avec tout ce qu'ils contenaient.

Les bâtimens pris ont été amenés ici par la frégate française le *Rossignol*, la même qui échappa à la chasse que lui donna l'escadre anglaise sous le canon du château de Smyrne. Les Turcs ont fait aussi-tôt après l'acquisition de cette frégate, ainsi que d'une poulie ; et maintenant ils sont occupés à armer ces deux bâtimens pour courir sus aux navires des puissances en guerre qui ne voudraient pas respecter la neutralité de la Porte. Cette acquisition et cet armement ne se sont faits qu'à l'instigation du ministre français, et les ministres de la Porte, ont, à ce qu'on assure, appuyé et approuvé le jugement rendu contre les bâtimens prussiens. Une pareille condescendance envers les Français indispose, comme on peut le croire, les cours alliées.

Une autre affaire, qui a eu lieu ces jours-ci, a dû encore augmenter le mécontentement déjà très-prononcé des ministres de ces cours. Le ministre français avait fait arrêter, dans la maison même de l'internonce impérial, un individu allemand qui était sous la protection de cet ambassadeur, et il le fit conduire par ses propres janissaires à l'hôtel de France. Ce ne fut

qu'après des instances réitérées, que M. le baron de Herbert put faire relâcher cet individu; mais malgré toutes ses représentations près la Porte, il ne put obtenir la satisfaction qu'il réclamait.

Le bruit se répandit, il y a quelque tems, que les Russes s'étaient emparés de Choczim. Voici ce qui y a donné lieu : Le pacha de cette place, informé que les Russes rassemblaient des forces aux environs de Zwanixcs, expédia aussi-tôt un courrier à Constantinople, pour y demander des secours en cas d'attaque ; il ajoutait qu'il n'avait pas assez de troupes pour se défendre. Le divan, ombrageux comme de raison, crut voir dans cette demande du pacha une intention perfide de livrer Choczim aux Russes ; et au lieu de lui envoyer des troupes, il dépêcha vers lui un capigi-bachi avec l'ordre de lui couper la tête ; mais le pacha, prévenu à tems, se hâta de passer chez les Russes.

De Francfort-sur-le-Mein , le 30 mai.

Les dernières nouvelles que l'on avait reçues de Vienne avaient fait présager la prochaine rupture de l'armistice. Elle a été en effet annoncée aux généraux français par les généraux autrichiens, et c'est demain ou après que les hostilités doivent recommencer. Les mesures prises de part et d'autre, et pour l'attaque et pour la défense, sont également formidables ; mais la disposition des esprits ne peut être la même. Quelques précautions que l'on ait prises pour empêcher que les nouvelles d'Italie ne parvinssent jusqu'aux armées impériales qui sont sur le Rhin, ou

pour les leur présenter d'une manière favorable , il paraît que la vérité a pénétré dans leur camp ; et en considérant quelle est l'espèce d'hommes dont elles sont composées , quel est l'intérêt qui peut les animmer , on est porté à croire qu'elles sont fort découragées ; les mêmes observations faites sur les armées françaises donnent un résultat absolument contraire . C'est avec inquiétude , c'est avec effroi que l'Allemagne attend les premiers événemens de la campagne ; on croit qu'ils seront décisifs .

La cour de Vienne a donné des ordres pour faire passer des renforts à l'armée de Beaulieu . On les tire de la Styrie , de la Carinthie , de la Carniole et du Tyrol ; et on les fait avancer à marches forcées . Mais ces mesures sont trop tardives , et les revers éprouvés en Italie paraissent irréparables .

On mande de la même ville qu'il y a eu de grands changemens dans le ministere . Le baron de Thugut , ci-devant ministre des affaires étrangères , a été nommé ministre du cabinet ; le comte de Lehrbach lui succede dans le département des affaires étrangères ; le comte de Röckenhan , chancelier de cour , est nommé ministre des conférences ; et le comte de Colloredo , grand-chambellan .

ITALIE. *De Milan , le 11 mai.*

La cour partit lundi de Milan à une heure après-midi . L'archiduc et l'archiduchesse pleuraient . La multitude qui remplissait les rues et les places de la cathédrale et de la cour , parlait tout bas , mais ne donna aucun signe de tristesse ni de joie . Les Milanais qui ont suivi la cour sont en bien petit nombre . Il n'y a d'émigrés que Pazzi et d'autres personnes qui arrêterent Semonville , et les rédacteurs de la gazette ministérielle .

Aujourd'hui après dîner, il y avait au cours de Porte-Romaine, une foule innombrable qui s'y était rendue dans l'idée de voir arriver les Français. On apperçut d'abord un petit nombre de cocardes nationales ; mais bientôt elles se multiplièrent tellement, qu'elles semblaient naître de la terre ou pleuvoir du ciel ; la moitié des spectateurs en étaient décorés. Hier on a été les armes impériales de plusieurs édifices publics. On a affiché au palais de la cour un avis portant : *Maison à louer, les clefs chez le commissaire Salicetti.* Beaucoup de nobles ont fait dégalonner leurs livrées et ôter leurs armoiries des voitures et des maisons. Les milices civiques font de nombreuses patrouilles et maintiennent la tranquilité et le bon ordre. Leur formation avait été ordonnée dès dimanche, par un édit au nom de l'empereur ; mais personne ne voulait y entrer et les courtisans seuls se faisaient inscrire ; depuis le départ de la cour, les représentans de la ville ayant renouvelé l'ordre, tout le monde veut faire le service, et ce qu'on n'avait jamais vu jusqu'à présent, les nobles, les conseillers, les notables de toute espèce servent aussi comme simples soldats.

Il vient d'arriver des commissaires français pour faire préparer des logemens ; cela donne lieu de croire que les troupes arriveront demain. Depuis deux jours notre ville est entièrement changée ; on y voit une union, un mouvement, une liberté qui y étaient inconnus auparavant.

Le 14 mai. A l'approche des armées françaises, le gouvernement s'est rendu à Mantoue après avoir établi une junte provisoire pour la direction générale des affaires. Cette junte est composée des trois présidens du tribunal suprême, du tribunal d'appel et de celui de première instance, ainsi que du président du magistrat. Elle est obligée de référer au gouvernement dans les cas importans où il n'y a pas urgence, autant que les circonstances de la guerre pourront le permettre.

La milice bourgeoise de cette ville a été mise en activité de service pour le maintien de la tranquillité publique.

Aujourd'hui l'arbre de la liberté a été planté en grande cérémonie sur la place du Dôme.

On attendait d'un moment à l'autre l'arrivée de l'armée française, commandée par le général Massena ; en conséquence, la municipalité et les autres corps administratifs sont allés au-devant d'elle, à la porte de Rome ; et en effet sur les 11 heures du matin, le général Massena a fait son entrée publique dans la ville, à la tête d'un corps de troupes.

Les généraux français font observer par-tout la plus exacte discipline , et la peine de mort est infligée à tous les militaires qui se permettraient quelqu'insulte grave contre les habitans.

De Venise , le 13 mai.

Le duc de Modene s'est retiré dans cette ville , accompagné de sa sœur. On dit qu'il a emporté des trésors considérables. Notre gouvernement a nommé , selon l'usage , deux députés nobles pour l'accompagner. Mais il est douteux qu'il les accepte ; et l'on présume qu'il se renfermera dans l'*incognito*.

Il vient de paraître tout-à-coup dans la mer Adriatique une flottille de corsaires français patentés , qui enlèvent tous les bâtimens romains et napolitains.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

DE LAHAYE , le 22 mai.

Du 8 mai. Les séances de l'assemblée nationale batave ont été depuis quelques jours d'un grand intérêt. Plusieurs membres ont fait des motions tendant à augmenter l'étendue des pouvoirs de l'assemblée , et à modifier le règlement d'après lequel elle a été convoquée. Cette affaire a été renvoyée à l'examen d'une commission. Des discussions relatives à l'armement des citoyens ont donné une durée de sept heures à sa séance du 6 de ce mois. L'armement a été décrété , ainsi qu'une adresse à la nation batave , et une missive aux autorités constituées sur le même objet.

Il s'agissait d'une émeute ou soulèvement armé , qui venait d'avoir lieu dans la ville d'Amsterdam , ainsi que d'une mesure prise sous l'approbation du président de l'assemblée nationale , pour rétablir l'ordre dans cette grande ville. Une partie des compagnies de canonniers de la milice bourgeoise y avait commis de si grands excès , en assommant des citoyens et en se permettant d'autres violences , que la municipalité en avait ordonné le désarmement par une ordonnance publiée le 10 mai. Il s'en était ensuivi , que les mêmes canonniers , au nombre d'environ 300 hommes , s'étaient rassemblés , avaient pénétré dans la maison-commune ou hôtel-de-ville , avaient forcé la chambre du conseil , menacé les membres , mis sur-tout la vie du président en danger , refusé toute obéissance

obéissance aux autorités constituées, forcé également la prison criminelle, en avaient retiré deux prisonniers appartenant à la cavalerie bourgeoise, et détenus pour avoir mortellement blessé un citoyen paisible, il y a quelques mois; qu'ils étaient fait ouvrir de même la maison-de-force, et en avaient fait sortir un ci-devant membre de club, condamné à y être enfermé pour trouble apporté à l'ordre public. Une partie de la cavalerie bourgeoise, même un nombre de la milice bourgeoise à pied, avaient paru ne point vouloir s'opposer à ces désordres: c'était dans ces circonstances que quelques membres de la municipalité d'Amsterdam étaient venus demander des forces militaires, pour prévenir le bouleversement de l'ordre public dont la ville était menacée, et que l'administration provinciale de Hollande, à qui appartient le droit de disposer des troupes dans son enceinte, pour le maintien du repos et la répression des émeutes ou révoltes, s'était adressée au président, pour obtenir son consentement, afin d'employer, dans l'occasion présente, une partie de la garnison de la Haye, à laquelle il ne peut être donné des ordres sans l'aveu du président de l'assemblée nationale; il l'avait donné, et en rendit compte à l'ouverture de la séance: les citoyens Vreedé, Valokenaer et quelques autres crurent pouvoir censurer la conduite du président, donnant entre autres pour raison, que des querelles civiles, des contestations entre bourgeois ne devaient pas être appaisées par la force militaire. Ce ne fut pas le sentiment du très-grand nombre de l'assemblée, qu'un tel principe fut applicable au cas où la vie même des autorités constituées avait été mise par une troupe armée dans le danger le plus évident: une pluralité de 69 voix contre 27 justifia pleinement la conduite du président, qui pendant le tems de ces longues et vives discussions conserva sa place avec tranquillité, et ne répondit qu'en très-peu de mots au moment qu'on alla procéder à l'appel nominal.

Dans la même séance il a été résolu de rendre mobile l'armée de terre de la république, etc.

Du 15. L'assemblée nationale batave s'est long-tems occupée de deux questions importantes:

1^o. De savoir si Beurnonville aurait le généralat de l'armée batave, conformément à l'article du traité qui porte que les forces combinées des deux républiques seront commandées par un commandant français;

2^o. Si l'armée combinée serait mise incessamment en activité.

Cette dernière proposition a été décrétée dans la séance du 1^{er} mat.

Du 17. Sur une nouvelle lettre, que le général de Beurnonville avait écrite pour demander une prompte disposition, et dont le comité de la confédération fit part à l'Assemblée à l'ouverture des délibérations, il fut résolu de conférer à ce général le commandement en chef de l'armée batave, à l'exception de cinq mille hommes, qui resteraient à la disposition de l'Assemblée nationale de cette république.

Du 29. Le même général annonce qu'il a fait marcher pour Amsterdam un bataillon d'infanterie et un escadron de hussards, après en avoir prévenu la municipalité de cette ville; il prie ensuite l'assemblée de considérer s'il ne serait point utile d'y envoyer un commandant temporaire, tel qu'il s'en trouve à Bréda, à Gorcum, etc.; de choisir ce commandant, non parmi les 25 mille Français à la solde de la Hollande, mais dans les corps qui sont dans la Belgique ou ailleurs. Après de longs débats, cette proposition a été renvoyée au comité d'union, en vertu du résultat d'un appel nominal, qui a donné 43 voix, contre 41, en faveur du renvoi.

La municipalité d'Amsterdam a fait quelques démarches pour exempter la ville de recevoir garnison; mais le général Beurnonville lui a répondu que le plan de campagne qui venait d'être formé ne permettait pas de changer cette mesure; qu'il allait tracer une ligne depuis le Helder jusqu'au Dollat; qu'en conséquence, il était indispensable de placer à Amsterdam douze à quatorze cents hommes; que le quartier-général serait à Groningue, et que du reste il ne prétendait se mêler d'aucune dissension intestine. — On attend incessamment à Amsterdam les troupes annoncées; il a été préparé pour elles des casernes pourvues du nécessaire.

ANGLETERRE. De Londres, le 30 avril.

On a fait un relevé de tous les vaisseaux marchands que les Français nous ont pris, ainsi qu'à nos alliés, dans le cours de la guerre actuelle, jusqu'à la fin de l'année dernière. Il résulte que les Français se sont emparés de 2099 bâtiments, dont 119 seulement ont été repris, et qu'ils n'en ont perdu que 319. Ainsi le nombre de leurs prises excède le nôtre de 1491.

D'après le relevé de la liste du café Lloyd, en 1794, il résultait que, depuis le 1^{er}. février 1793 jusqu'au 26 décembre 1794, les Français avaient pris 957 bâtiments: ainsi, dans le courant de 1795, ils en ont pris 1142.

Du 4 mai. On sait quelle vive opposition a essuyé en Amérique le traité conclu entre M. Jay et lord Grenville. Le 24 mars, la chambre des représentans a pris une résolution dont l'objet est d'obtenir une copie des instructions données à M. Jay, relativement à ce traité. Le président des Etats-Unis a fait à cette demande une réponse dans laquelle il insiste sur la prudence et le secret nécessaires aux négociations extérieures. Il prétend que reconnaître à la chambre des représentans le droit d'avoir communication de tous les papiers relatifs à une négociation étrangère, serait établir un dangereux exemple; que l'examen des papiers demandés ne peut offrir à la chambre rien qui appartienne immédiatement à sa connaissance, à moins qu'elle n'ait en vue quelqu'acte d'accusation, ce que la résolution de la chambre n'a point exprimé. Son excellence déclare qu'il ne prétend refuser aucun des éclaircissements que le bien public peut exiger; et que dans le fait, tous les papiers concernant spécialement la négociation étaient mis sous les yeux de la chambre avec le traité. Il a conclu en refusant de souscrire à la demande de la chambre des représentans.

La réponse du président a été immédiatement rapportée à un comité de toute la chambre.

Du 6. L'amiral Pringle, montant le *Tremendous*, de 74 canons, a mis à la voile dimanche matin pour le cap de Bonne-Espérance. Les bâtimens destinés pour les Indes partent sous le convoi de *Brunswick*, de 74, et du *Trident*, de 64.

Le lord Macartney est rappelé. Il doit être maintenant en route pour revenir en Angleterre.

Suivant la liste de Lloyd, quatre bâtimens de la dernière flotte expédiée pour les Indes occidentales ont été pris par les Français.

Plusieurs bâtimens de la flotte partie le 1^{er}. mai de Portsmouth pour Québec, ont été capturés par le *Patriote*, corsaire français de 14 canons. Ce corsaire a pris, entre le 28 avril et le 4 mai, huit bâtimens, savoir : La *Loyauté*, de Stockton ; la *Liberté*, de Sunderland ; la *Recourvance*, de Whitby ; le *Kent*, de Londres ; la *Diane*, de Lynn ; l'*Atlas*, idem ; les *Amis*, de Sunderland ; la *Navigation*, de Londres.

C'est le même corsaire qui, il y a environ trois semaines ou un mois, a fait plusieurs prises dans Mount-Bay.

Du 20. Le roi s'est rendu hier à 9 heures au parlement, et l'a prorogé. Aujourd'hui il en a fait proclamer la dissolution. C'est une forme usitée pour le maintien de la prérogative à l'expiration de la 7^e. et dernière année de la session parlementaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils, du 5 au 15 prairial.

La loi du 3 brumaire dit que les frères et beaux-frères d'émigrés, et les allies aux mêmes degrés ne pourront remplir aucune fonction administrative, municipale ou judiciaire. Cette disposition a fait naître dans plusieurs départemens la question de savoir si les époux des sœurs des femmes d'émigrés sont compris dans cette loi. Le Directoire à qui elle a été proposée, n'ayant pas jugé être dans le cas de la résoudre, s'est adressé au conseil des Cinq-cents, qui sur la proposition du rapporteur de la commission *ad hoc*, a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que l'intention de la Convention n'a pas été de les y compiedre, attendu que c'est une maxime constante que l'affinité n'en produit pas une autre.

Les commissaires surveillans de la trésorerie nationale pour le conseil des Cinq-cents, sont Camus, Fernond, Monnot, Colombel et Balland.

Un membre, par motion d'ordre, dénonce toutes les dilapidations et les actes arbitraires dont se rendent coupables depuis long-tems les huissiers dans la signification et l'expédition des exploits. Il demande qu'il soit pris au plutôt des mesures répressives contre ces abus. Une commission est nommée pour examiner ces observations.

Dauchy, au nom de la commission des finances, soumet à la discussion le projet relatif au paiement de la contribution foncière pour l'an IV. Il porte en substance qu'elle sera de trois cents millions, comme l'année précédente, et payée moitié en nature, moitié en mandats. Dubois-Dubays demande par amendement que le paiement soit fait entièrement en mandats, sur le prix de la valeur du froment en

1790. Thibaut et Bourdon l'appuient, parce que cette mesure leur paraît propre à rendre les mandats nécessaires aux propriétaires et aux fermiers. Elle est adoptée.

Bef oy, organe de la même commission, dit que la malveillance prétend que l'échange des assignats contre les mandats à trente capitaux pour un, tel qu'il a été réglé par le Directoire, ne pourra s'effectuer du 16 au 25. Il déclare qu'il y a dans Paris cent trente-un bureaux, et qu'en admettant seize citoyens par heure, à chacun d'eux, on peut échanger par jour près de six milliards, et qu'ainsi l'échange total peut être consommé dans les quatre premiers jours, en supposant même que tous les assignats en circulation soient à Paris. Impression.

En exécution de l'article CCLVII de la constitution, le tribunal de cassation se présente à la barre pour rendre compte de l'état de ses jugemens : depuis le 1^{er}. germinal de l'an passé, jusqu'au 30 ventôse dernier ; il y en a eu 2679, dont voici les principaux : la section des mémoires en a admis 484 et rejeté 436, celle des contestations a reçu 510 requêtes, elle en a rejeté 105 ; la section civile a prononcé 199 cassations et rejeté 400 demandes environ ; la section criminelle en a prononcé 247 et rejeté 500.

Il est beau pour des magistrats fideles, a dit ensuite l'orateur, le jour où le compte de ce qu'ils ont fait leur est demandé ; voici le nôtre : nous le rendons à vous, au peuple, à la loi. Nous attachons avec plaisir le gage de notre zèle au berceau de la République ; il est orné des trophées de la victoire, ceux de la justice doivent y ajouter un nouvel éclat.

Le président : Le conseil a entendu le compte que vous venez de lui rendre ; il le fera examiner.

La députation se retire.

Mathieu : Cette démarche ne doit point être un vain cérémonial ; il faut que vous examiniez le compte qui vient de vous être rendu : j'en demande l'impression et la distribution à tous les membres. Adopté.

Une députation du tribunal de cassation vient rendre compte au conseil des Anciens des travaux de

ce tribunal. Il a pendant l'année qui a commencé au 30 ventôse de l'an III , et fini au 30 ventôse de l'an IV , 2679 jugemens.

Si vous veillez à la confection de la loi avant qu'elle soit rendue , a dit au conseil l'orateur de la députation , nous veillons à son application lorsqu'elle est faite. Cette analogie , en nous montrant nos devoirs , nous offre des modeles à imiter.

Le tribunal de cassation , a répondu le président , a traversé avec honneur la révolution entiere. Continuez la même marche , citoyens. Le conseil regrette que la constitution ne lui permette pas de vous inviter à sa séance.

Le compte rendu par le tribunal de cassation sera imprimé.

Sur le rapport de Thibault , au nom d'une commission , le conseil approuvé la résolution qui met une somme de cinquante millions à la disposition du ministre de l'intérieur. Le conseil s'est décidé pour l'approbation , sur le compte que lui a rendu sa commission que les fonds précédemment mis à la disposition du même ministre avaient été employés.

Diverses commissions sont chargées d'examiner plusieurs résolutions que le conseil des Anciens a reçues aujourd'hui de celui des Cinq-cents.

La commission à laquelle est renvoyée la résolution qui accorde des délais pour la réclamation des biens des condamnés et déportés , ou pour la répetition de la valeur de ces biens lorsqu'ils auront été vendus , sera composée des citoyens Lanjuinais , Ysabeau , Delâtre , Lafond et ...

Lanjuinais a trouvé que cette résolution contenait des articles violateurs des principes.

Sur le rapport d'une commission , le conseil a approuvé une résolution qui fixe à Lille l'école centrale du département du Nord.

Poultier , au nom d'une commission , fait un rapport sur la résolution qui appelle six anciens membres de la Convention nationale , à completer le Corps légis-

latif. Voici comme le rapporteur justifie la résolution :

Le Corps législatif est-il complet ? Non. Une liste dressée par deux commissions successives, prise dans le conseil des Cinq-cents, et vérifiées par le conseil lui-même, constate qu'avant le 15 brumaire il y avait dix-neuf places vacantes dans le Corps législatif, dont 10 par démission, 2 par mort et 7 par les nominations au Directoire ou aux ministères.

Le Corps législatif doit-il être complété ? Oui, car ces places ont vacqué avant le 15 brumaire.

Par qui ces places doivent-elles être remplies ? Par ceux des ex-membres de la Convention qui ont réuni le plus de voix dans l'assemblée électorale, après ceux qui ont été définitivement élus. C'est la disposition précise de la loi du 30 vendémiaire.

Il ne restait au rapporteur qu'à proposer d'approuver la résolution ; mais auparavant, il a voulu répondre à une objection qui avait été faite d'avance : on avait dit que les places vacantes appartenaient aux députés de la Corse et des colonies qui n'étaient point encore arrivés en France.

Poultier a soutenu le contraire, en disant que les députations de la Corse et des colonies avaient été comprises dans le complément général du Corps législatif, opéré le 4 brumaire par l'assemblée électorale de France. Les places, a-t-il ajouté, des nouveaux députés de la Corse et des colonies sont provisoirement occupées dans le Corps législatif par les anciens députés de ces pays à la Convention nationale. D'ailleurs, les démissionnaires ou les morts, qu'il s'agit de remplacer n'appartenaient pas plus à la Corse et aux colonies qu'aux départemens continentaux. Ce ne sont point des députations particulières qu'il s'agit de completer, mais le Corps législatif, c'est-à-dire l'autorité qui représente la France entière.

Quelques journaux avaient publié que les six membres qui sont appellés à completer le Corps législatif, étaient impliqués dans la conspiration de Babœuf.

Les renseignemens pris chez le ministre de la police ont prouvé que c'était une calomnie.

La commission propose d'approuver la résolution. Le conseil en ajourne la discussion à 24 heures après l'impression du rapport.

Doulcet, au conseil des Cinq-cents : C'est demain la fête des victoires ; la constitution a sagement voulu que le Corps législatif ne pût assister à aucune cérémonie publique ; mais il n'y a aucun de nous qui ne desire pouvoir prendre part individuellement à la fête des victoires. Je demande qu'il n'y ait pas de séance demain. Adopté.

On réclame contre la résolution sur la contribution foncière : après de longs débats, le conseil y persiste, et autorise néanmoins le Directoire à percevoir cette contribution en nature dans les lieux où il le jugera convenable pour l'approvisionnement des armées.

La fête des victoires a été célébrée aujourd'hui avec beaucoup de pompe. Le concours des spectateurs n'était peut-être pas aussi considérable qu'on l'a vu dans des occasions semblables. A dix heures du matin, une salve d'artillerie a annoncé cette solennité. A midi, une autre salve s'est faite, et le Directoire, accompagné des ministres, des ambassadeurs et de diverses autorités constituées, s'est avancé dans le champ de Mars. Au centre de ce champ était une plate-forme où le Directoire et son cortège ont trouvé des sièges richement décorés. La statue de la Liberté s'élevait entre deux Victoires ou renommées : des parfums brûlaient sur des trepieds antiques.

Des peupliers symétriquement plantés dans le champ, et liés par des guirlandes de feuilles de chênes, portaient les noms des quatorze armées républicaines, des régiments qui les composent et des départemens. Le talus qui entoure le champ était garni de tentes. L'armée de l'intérieur a fait diverses évolutions et manœuvres. Le président du Directoire a couronné les drapeaux des quatorze armées. Des symphonies, des chants civiques et des décharges d'artillerie ont précédé, accompagné et terminé la cérémonie.

Sur le rapport d'une commission particulière, le conseil arrête dans sa séance du 11, que l'exception contenue dans l'art. VI de la loi du 22 fructidor an 3 n'est pas applicable à ceux des ecclésiastiques qui par leur âge étant sujets à la réclusion ont néanmoins préféré la déportation; et en ont fait la déclaration conformément à l'art. II de la loi du 28 août 1792; ainsi, leurs biens seront rendus à leurs héritiers.

Regnier fait au conseil des Anciens un rapport sur la résolution qui porte que les demandes en cassation formées contre les jugemens d'arbitrage forcé, rendus en matière de biens communaux ayant le 1^{er} vendémiaire de l'an IV, ont toujours pu et doivent être admises par le tribunal de cassation, et accorde un nouveau délai de 3 mois, pour se pourvoir en cassation contre ces jugemens.

La commission a trouvé que la résolution était extrêmement juste. Le recours en cassation pour raison de la violation des formes, est un principe constitutionnel, consacré même par le code anarchique de 1793. Cependant le tribunal de cassation avait douté jusqu'à présent s'il pourrait admettre des demandes contre les jugemens rendus par arbitrage forcé en matière de biens communaux. Ce doute des juges eux-mêmes a arrêté les citoyens qui avaient à former de pareilles demandes. Les délais pour se pourvoir en cassation sont passés, et la loi interprétative que l'on rendrait aujourd'hui ne serait d'aucun avantage, si l'on ne les relevait de la prescription qu'ils n'ont encourue que par leur incertitude et, par l'embarras où se trouvent les juges eux-mêmes, de la nécessité de l'article 2 de la résolution qui accorde un nouveau délai de 3 mois, à compter de la publication de la nouvelle loi, pour se pourvoir en cassation.

La commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve.

Il donne également sa sanction à la résolution du 11, interprétative de la loi du 22 fructidor, relative, ment aux biens des prêtres déportés.

La citoyenne Drouet expose au conseil des Cinq-cents que depuis le moment de l'arrestation de son

Époux, elle n'a cessé de solliciter la permission de le voir. Elle s'est adressée successivement pour cet objet au Directoire et au conseil qui se sont renvoyés d'un à l'autre sa pétition. Elle demande qu'on détermine l'autorité qui doit en connaître. Renvoi au Directoire.

Un membre dit qu'une loi du 29 brumaire an III, ordonne que plusieurs bâtimens et jardins adjacens au Muséum d'histoire naturelle y seront réunis. Comme cette réunion est très-urgente pour l'utilité de cet établissement, il propose d'autoriser le Directoire à acquérir, soit par achats, soit par échanges, lesdits bâtimens énoncés dans la loi ci-dessus. Cette proposition est adoptée.

Le conseil des Anciens entend le rapport fait par Regnier sur la résolution qui porte que les demandes en cassation formées contre les jugemens d'arbitres forcés, rendus en matière de biens communautés avant le 1^{er}. vendémiaire de l'an IV, ont toujours pu et doivent être admises par le tribunal de cassation, et accorde un nouveau délai de trois mois pour se pourvoir en cassation contre ces jugemens. La commission trouve que la résolution est juste, le recours en cassation pour la violation des formes étant un principe constitutionnel, et propose de l'approuver; elle est adoptée.

L'ordre du jour appellant dans le conseil des Cinq-cents la discussion sur les prévenus de massacres dans la commune de Lyon. Darrac dit que la commission a été partagée d'opinions. Dumolard a rendu compte de celle de la majorité; il va parler de celle de la minorité, mais il annonce qu'il sera long. Le conseil ajourne la discussion, et s'occupe des dépenses locales qui doivent se prendre sur les sous additionnels. Le projet de la commission, après avoir souffert un grand nombre d'amendemens, est adopté. L'article des hôpitaux lui est renvoyé sur l'observation de plusieurs membres, qu'il ne serait pas juste que la nation s'étant emparée de leurs biens chargeât les départemens de leur entretien.

Pastoret : Le Directoire vous a observé dans son

message , que le code pénal renferme à la vérité des peines contre les tentatives à l'homicide et à l'empoisonnement , mais qu'il ne parle nullement des tentatives aux autres crimes. Je vous propose d'arrêter que toute tentative à un crime , manifestée par des actes extérieurs , et suivie d'un commencement d'exécution , sera punie comme le crime lui-même , si elle n'a été suspendue que par des circonstances indépendantes de la volonté du délinquant. Ce projet est adopté sans discussion.

On reprend ensuite la discussion sur le projet de résolution relatif aux massacres et assassinats commis à Lyon. Rien n'est décidé.

Le conseil des Anciens s'est occupé de la résolution relative au complément du Corps législatif. Après avoir entendu plusieurs orateurs pour et contre , Boudin a par le déterminer par une observation qu'il a faite. Le Corps législatif , a-t-il dit , d'après le rapport qui lui a été fait par les commissaires aux archives , s'est reconnu complet ; et en se constituant d'une manière définitive , il s'est divisé en deux conseils. Ainsi , la loi du 30 vendémiaire ne peut plus avoir d'application. La résolution a été rejetée.

PARIS. Nonidi 19 prairial , l'an 4^e. de la République.

Le Public s'occupe moins en ce moment des détails et des pieces volumineuses relatives à la conspiration Babœuf , que d'intérêts qui le touchent plus directement. Ce qui , dans d'autres tems , aurait absorbé toute son attention , n'en affecte que la plus petite partie. Il n'est question que de l'échange des assignats. Cette opération se fait avec beaucoup de tranquillité. Il paraîtrait même , au peu de monde qui se présente à chaque bureau , que l'on met peu d'empressement à cet échange ; cela vient de ce que l'on a eu la sage précaution de multiplier les bureaux d'échange , de ce que l'échange se fait en assez grosse somme , et du délai convenable pour l'effectuer.

Il était difficile que cette opération se fit sans opérer une rupture dans la balance des valeurs dans les transactions com-

merciales. Les assignats continuent à se discréditer dans la proportion du discrédit des mandats contre lesquels ils sont échangés , et ceux-ci ne sont dans un si grand état de baisse que par une multitude de causes parmi lesquelles il faut compter les combinaisons d'un agiotage qui ne prendra fin que par le retour du numéraire , seul signe invariable des échanges. Aussi le plus grand nombre des vendeurs ne veulent-ils plus vendre qu'en argent ; et véritablement , sans les besoins urgents du gouvernement qui n'a que du papier , il serait avantageux de faciliter par les moyens les plus prompts la circulation du numéraire , et d'éteindre toute espece de papier .

Au milieu des embarras de notre position , les espérances et les inquiétudes se portent sur le Rhin. Tout le monde est convaincu que la paix est dans nos succès , et que la paix sera le meilleur ministre des finances. Les bons amis de la liberté et de la République , qui déjà avaient fait battre l'armée d'Italie avant que la campagne fût ouverte , n'ont pas manqué de répandre le même bruit à l'égard de nos armées du Rhin. Il y a plusieurs jours que ces officieux confidens de la renommée débitent que nous avons essuyé un échec violent , et perdu 20 mille hommes ; car ils y mettent l'autorité du calcul. Rien n'est plus dénué de vérité et même de vraisemblance qu'un pareil bruit , et nous sommes sûrs , au moment où nous écrivons , qu'il n'est arrivé aucune nouvelle officielle du Rhin. Nos braves défenseurs ne laisseront point protester la lettre-de-change qu'a tiré sur eux l'armée d'Italie.

Traité de paix entre la République Française et le roi de Sardaigne.

La République Française et S. M. le roi de Sardaigne , également animés du désir de faire succéder une heureuse paix à la guerre qui les divise , ont nommé ; savoir : le Directoire exécutif , au nom de la République Française , le citoyen Charles Delacroix , ministre des relations extérieures ; et S. M. le roi de Sardaigne , messieurs les chevaliers de Revel et de Tonso , pour traiter , en leur nom , des clauses et conditions propres à rétablir et consolider la bonne harmonie entre les deux états , lesquels , après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs , ont arrêté les articles suivans :

Art. I^r. Il y aura paix , amitié et bon voisinage , entre la République Française et le roi de Sardaigne. Toutes hostilités cesseront entre les deux puissances , à compter du moment de la signature du présent traité.

II. Le roi de Sardaigne révoque toute adhésion , consentement , et accession patente ou secrète , par lui donnés à la coalition armée contre la République Française , à tout traité

d'alliance offensive ou défensive qu'il pourrait avoir conclu contre elles, avec quelque puissance ou état que ce soit. Il ne fournira aucun contingent en hommes ou en argent, à aucune des puissances armées contre la France, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit.

III. Le roi de Sardaigne renonce purement et simplement à perpétuité, pour lui, ses successeurs et ayans cause, en faveur de la République Française, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Beuil. — IV. Les limites entre les états du roi de Sardaigne et les départemens de la République Française, seront établies sur une ligne déterminée par les points les plus avancés, du côté du Piémont, des sommets, plateaux des montagnes et autres lieux ci-après désignés, ainsi que des sommets ou plateaux intermédiaires; savoir, en commençant au point où se réunissent les frontières du ci-devant Faucigny, duché d'Aoust et du Valais, à l'extrémité des glacières ou Mont-maudits : 1^o. les sommets ou plateaux des Alpes, au levant de Col Mayor ; 2^o. le petit Saint-Bernard, et l'hôpital qui y est situé ; 3^o. les sommets ou plateaux du Montalban, du Col de Crisance et du Mont-Iseran ; 4^o. en se détournant un peu vers le sud, les sommets ou plateaux de Gelst et du Gross-Caval ; 5^o. le grand Mont-Cenis, et l'hôpital placé au sud-est du lac qui s'y trouve ; 6^o. le petit Mont-Cenis ; 7^o. les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Bardonache du Val des prés ; 8^o. le mont Genèvres ; 9^o. les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Guieres de celle des Vaudois ; 10^o. le Mont de Viso ; 11^o. le Col Maurin ; 12^o. le Mont de l'Argentieres ; 13^o. la source de l'Ubayette et de la Sture ; 14^o. les montagnes qui sont entre les vallées de Sture et de Gesso, d'une part, et celle de Saint-Etienne ou Tinea, de Saint-Martin ou de Vesubia, de Tende, ou de Roya, de l'autre part ; 15^o. la Roche-Barbon, sur les limites de l'état de Gênes.

Si quelques communes, habitations ou portions de territoire desdites communes, actuellement unies à la République Française, se trouvaient placées hors de la ligne frontière ci-dessus désignée, elles continueront à faire partie de la République, sans que l'on puisse tirer contre elles aucune induction du présent article. — V. Le roi de Sardaigne s'engage à ne pas permettre aux émigrés ou déportés de la République Française, de s'arrêter ou séjourner dans ses états.

Il pourra, néanmoins, retenir à son service les émigrés seulement des départemens du Mont-blanc et des Alpes-marie-

times , tant qu'ils ne donneront aucun sujet de plaintes par des entreprises ou manœuvres tendantes à compromettre la sûreté intérieure de ladite République.

VI. Le roi de Sardaigne renonce à toute répétition ou action militaire qu'il pourrait prétendre exercer contre la République Française , pour des causes antérieures au présent traité. — VII. Il sera conclu incessamment , entre les deux puissances , un traité de commerce , d'après des bases équitables , et telles qu'elles assurent à la nation française des avantages au moins égaux à ceux dont jouissent , dans les états du roi de Sardaigne , les nations les plus favorisées.

En attendant , toutes les communications et relations commerciales seront rétablies.

VIII. Le roi de Sardaigne s'oblige à accorder une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui ont été poursuivis pour leurs opinions politiques. Tous procès qui pourraient leur avoir été suscités à ce sujet , ainsi que les jugemens qui y sont intervenus , sont abolis , tous leurs biens , meubles et immeubles , ou le prix d'icéaux , s'ils ont été vendus , leur seront restitués sans délai. Il leur sera loisible d'en disposer , de rentrer et demeurer dans les états du roi de Sardaigne , ou de s'en retirer. — IX. La République Française et S. M. le roi de Sardaigne , s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets , revenus ou biens saisis , confisqués , détenus ou vendus sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance , relativement à la guerre actuelle , et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions ou droits qui pourraient leur appartenir. — X. Tous les prisonniers respectivement faits , seront rendus dans un mois , à compter de l'échange des ratifications du présent traité , en payant les dettes qu'ils pourraient avoir contractées pendant leur captivité. Les malades et blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs : ils seront rendus aussi-tôt leur guérison. — XI. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemis de l'autre puissance. — XII. Indépendamment des forteresses de Coni , Céva et Tortonne , ainsi que du territoire qu'occupent et doivent occuper les troupes de la République , elles occuperont les forteresses d'Exiles , de l'Assiette , de Suze , de la Brunette , du château Dauphin et d'Alexandrie , à laquelle dernière place Valence sera substituée , si le général en chef de la République Française le préfère. — XIII. Les places et territoires ci-dessus désignés seront restitués au roi de Sardaigne , aussi-tôt la conclusion du traité de commerce entre la République et S. M. , de la paix

générale et de l'établissement de la ligne des frontières.

— XIV. Les pays occupés par les troupes de la République, et qui doivent être rendus en définitif, rentreront sous le gouvernement civil de S. M. sarde, mais resteront soumis à la levée des contributions militaires, prestations en vivres et fourrages, qui ont été ou pourront être exigées pour les besoins de l'armée française. — XV. Les fortifications d'Exiles, de la Brunette, de Suze, ainsi que les retranchemens formés au-dessus de cette ville, seront démolis et détruits aux frais de S. M. sarde, à la diligence de commissaires nommés à cet effet par le Directoire exécutif. — Le roi de Sardaigne ne pourra établir ou réparer aucunes fortifications sur cette partie de la frontière. — XVI. L'artillerie des places occupées, et dont la démolition n'est pas stipulée par le présent traité, pourra être employée au service de la République, mais elle sera restituée, avec les places, et à la même époque, à S. M. sarde. Les munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent, pourront être consommées, sans répétition, pour le service de l'armée républicaine. — XVII. Les troupes françaises jouiront du libre passage dans les états du roi de Sardaigne, pour se porter dans l'intérieur de l'Italie, et en revenir. — XVIII. Le roi de Sardaigne accepte, dès-à-présent, la médiation de la République Française, pour terminer définitivement les différends qui subsistent depuis long-tems entre S. M. et la République de Gênes, et statuer sur leurs prétentions respectives. — XIX. Conformément à l'article VI du traité conclu à la Haie, le 27 floréal de l'an III, la république batave est comprise dans le présent traité. Il y aura paix et amitié entr'elle et le roi de Sardaigne : toutes choses seront rétablies entr'elles sur le pied où elles étaient avant la présente guerre. — XX. Le roi de Sardaigne fera désavouer, par son ministre près la République Française, les procédés employés envers le dernier ambassadeur de France. — XXI. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées, au plus tard, dans un mois, à compter de la signature du présent traité.

— Fait et conclu à Paris, le 26 floréal de l'an IV de la République Française, une et indivisible, correspondant au 15 mai 1796. — Signé, CH. DELACROIX, le chevalier de Revel, le chevalier de TONSO.

Pour expédition conforme, Signé, CH. DELACROIX.

ARMÉE D'ITALIE. Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à ses frères d'armes. — Au quartier-général, à Milan, le 1^{er}. prairial an IV.

Soldats, vous vous êtes précipités, comme un torrent, da-

haut de l'Apennin ; vous avez culbuté , dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. — Le Piémont , délivré de la tyrannie autrichienne , s'est livré à ses sentimens naturels de paix et d'amitié pour la France. — Milan est à vous , le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modene ne doivent leur existence politique qu'à votre générosité. — L'armée qui vous menaçait avec tant d'orgueil , ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage ; le Pô , le Tessin , l'Adda , n'ont pu vous arrêter un seul jour ; ces boulevards vantés de l'Italie ont été insuffisans : vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin. — Tant de succès ont porté la joie dans le sein de la patrie ; vos représentans ont ordonné une fête dédiée à vos victoires , célébrées dans toutes les communes de la République. Là , vos peres , vos meres , vos épouses , vos sœurs , vos amantes se réjouissent de vos succès , et se vantent avec orgueil de vous appartenir. — Oui , soldats , vous avez beaucoup fait , mais ne nous reste-t-il plus rien à faire ? Dira-t-on de nous que nous avons su vaincre , mais que nous n'avons pas su profiter de la victoire ? La postérité nous reprochera-t-elle d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie ? Mais je vous vois déjà courir aux armes ; un lâche repos vous fatigue ; les journées perdues pour la gloire , le sont pour votre bonheur... Hé bien ! partons , nous avons encore des marches forcées à faire , des ennemis à soumettre , des lauriers à cueillir , des injures à venger. — Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en France , qui ont lâchement assassiné nos ministres , incendié nos vaisseaux à Toulon , tremblent.. l'heure de la vengeance a sonné. — Mais que les peuples soient sans inquiétude ; nous sommes amis de tous les peuples , et plus particulièrement des descendants des Brutus , des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le capitole , y placer avec honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre ; réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage ; tel sera le fruit de vos victoires ; elles feront époque dans la postérité ; vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe. — Le Peuple Français libre , respecté du monde entier , donnera à l'Europe une paix glorieuse , qui l'indemnisera des sacrifices de toute espèce qu'il a fait depuis six ans ; vous rentrerez alors dans vos foyers , et vos concitoyens diront en vous montrant : *Il était de l'armée d'Italie.*

Signé , BUONAPARTE.

LENOIR DE LAROCHE , Rédacteur.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 PRAIRIAL, l'an quatrième de la République.
(Samedi 18 Juin 1796, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

DES Femmes de l'Indostan qui se dévouent aux flammes dans le bûcher de leurs Maris. Extrait du Voyage de M. HODGE dans l'Inde, depuis 1780 jusqu'en 1783. Morceau traduit de l'anglais.

PENDANT que je remplissais à Benarès les devoirs de ma place, j'appris qu'on devait, sur les bords de la rivière, faire le sacrifice d'une femme aux mânes de son mari. J'avais souvent entendu parler de cette horrible coutume des Indiens, le peuple le plus doux et le plus aimable de la race humaine. Les voyageurs en ont rapporté plusieurs exemples. Mais ceux que j'ai lus n'en parlent que comme d'une sorte de privilége réservé aux classes élevées de la société, et qui peut être l'ouvrage de la vanité mêlée aux préjugés superstitieux.

M. Holwell, dans l'ouvrage intéressant qui a pour titre : *Événemens historiques relatifs à l'Inde*, s'exprime ainsi sur cette pratique barbare. « A la mort du grand législateur et prophète des Indiens, Brâmak, ses veuves inconsolables de sa perte résolurent de ne pas lui survivre, et s'offrirent elles-mêmes comme

Tome XXII.

Y

victimes volontaires à son bûcher funebre. Les veuves des *Rajahs*, premiers officiers de l'Etat, ne voulant pas être soupçonnées de moins de fidélité et d'affection, suivirent l'héroïque exemple des veuves de *Bramah*. Les Bramines, tribu nouvellement établie par le grand législateur, déclarerent que les ames de ces héroïnes avaient à l'instant même fini le cours de leurs transmigrations, et atteint le premier degré de leur purification. Alors, les veuves des Bramines réclamerent le droit de faire le sacrifice de leurs formes mortelles à Dieu et aux mânes de leurs époux. Ainsi, les actes d'enthousiasme de quelques femmes, devinrent une coutume générale. Les Bramines ont ensuite donné à cette coutume un caractère de religion ; ils ont institué les formes et les cérémonies qui doivent accompagner le sacrifice, et l'ont soumis à des conditions qui en font un acte volontaire de gloire, de piété, de courage.

M. Holwell dit ensuite expressément qu'il a été témoin de plusieurs de ces sacrifices, et raconte en particulier, et avec détails, l'histoire d'une jeune veuve de Cossimbuzar, d'environ 18 à 19 ans, mère de trois enfans, deux garçons et une fille, dont l'aîné n'avait pas 4 ans. On entourait cette malheureuse femme ; on lui montrait ses petits enfans ; on la pressait de vivre pour eux. Tout fut inutile ; et tandis qu'on lui peignait avec les couleurs les plus effrayantes les tourmens de la mort qu'elle allait souffrir, elle, d'un air calme, et avec un visage serein mit son doigt dans le feu, l'y tint pendant long-tems. Ensuite d'une main elle prit un charbon, le plaça sur la paume de l'autre main, y jeta de l'encens, et présenta aux

Bramines cette fumigation. Alors quelques-uns de ses amis lui firent entendre qu'on ne lui permettrait pas de se brûler elle-même. Cette nouvelle parut l'affliger beaucoup pendant quelques instans ; mais bientôt elle répondit d'un air très-résolu , que sa mort était en son pouvoir, et que si on ne lui permettait pas d'être brûlée suivant les principes de sa caste , elle se ferait mourir de faim. Ses amis n'ayant rien à lui répondre furent obligés de consentir à sa mort.

La femme que j'ai vu brûler était de la caste ou tribu des *Bhyse* (négocians). — Il semble que cette classe devrait se soumettre avec moins de facilité à des sacrifices impérieusement exigés par l'orgueil du rang. D'ailleurs , le refus de s'y soumettre n'est pas puni de l'infamie comme dans les castes supérieures. Mais que ne peuvent la force de l'exemple , et la honte de l'infériorité ? — En avançant vers les bords de la riviere , à l'endroit où la cérémonie devait avoir lieu , je vis dans une bierre le corps d'un homme couvert d'une toile blanche : il était 10 heures du matin. Je trouvai là un petit nombre de personnes rassemblées qui ne me paraissaient point touchées du spectacle qui se préparait. Je puis même dire que je vis en elles la plus grande indifférence. Après avoir attendu long-tems , je vis paraître la malheureuse femme , accompagnée des Bramines et de ses parens , et approchant au bruit des instrumens de musique ; la marche de cette procession était lente et solennelle. La victime s'avancait d'un pas ferme , et son air était calme et plein de dignité. Elle s'approcha du corps de son mari , et s'arrêta quelque tems

devant lui ; ensuite elle adressa , avec beaucoup de sang-froid , la parole à ceux qui étaient près d'elle , et on ne remarqua pendant tout ce tems , ni dans le ton de sa voix , ni dans ses gestes , aucune sorte d'altération : elle tenait dans sa main gauche une noix de coco , pleine d'une couleur rouge ; et trem-
pant dans cette couleur le second doigt de sa main droite , elle en marquait ceux qui étaient près d'elle , et à qui elle voulait donner une dernière preuve d'intérêt : comme j'étais presqu'à ses côtés , elle m'ob-
serva très-attentivement , et me marqua de son doigt sur le front . — Elle pouvait avoir environ 24 ou 25 ans ; âge où la beauté des femmes de l'Inde est généralement passée . On voyait encore combien elle avait été belle . Son visage était petit , et de la forme la plus élégante . Ses bras et ses mains étaient sur-tout d'une grande beauté : elle était couverte d'une longue robe blanche . — Le théâtre du sacrifice était élevé sur les bords de la rivière , environ à cent verges du lieu où nous étions alors . Le bûcher était composé de branches sèches , de feuilles , de joncs . On avait pratiqué une porte sur l'un des côtés , et l'intérieur était voûté . Près de la porte était un homme tenant un flambeau allumé . Depuis l'instant où la femme arriva jusqu'à celui où l'on enleva de la bierre le corps du mari , il s'écoula environ une demi-heure qu'elle passa à faire des prières avec les Bramines , à donner des marques d'attention à ceux qui étaient autour d'elle , et à s'entretenir avec ses parens ; elle s'avança , accompagnée du chef des Bramines , à la suite du corps ; et au moment où on le mit dans le bûcher , elle s'inclina vers tous ceux qui l'entouraient ,

et y entra sans dire un mot. A l'instant la porte fut fermée. On mit le feu au bûcher; il fut bientôt enflammé, et on y jeta encore une immense quantité de bois sec. Ce dernier acte de la cérémonie fut suivi de longs et nombreux applaudissements de la multitude, en ce moment très-considerable, et qui était transportée de joie. Quant à moi, on concevra facilement de quels sentimens de douleur et d'effroi je fus long-tems pénétré.

Dans d'autres parties de l'Inde, comme le Carnatique, cette affreuse coutume est accompagnée dans l'exécution, de circonstances plus horribles encore. On creuse, dit-on, une fosse dans laquelle on place une grande quantité de matières combustibles, auxquelles on met le feu, et après qu'on y a jetté le corps du mari, la femme se précipite elle-même dans cette masse enflammée. — En d'autres lieux, on construit un bûcher extrêmement haut; on y place la femme à côté du mari, et on y met ensuite le feu. — La nature est tellement révoltée de l'horreur de cette coutume, que les détails les plus exacts et les plus authentiques suffisent à peine pour engager à y croire. J'avouerai que quelque degré d'incrédulité se trouvait mêlée dans cette occasion avec la curiosité, et que le désir de constater un fait si extraordinaire, est ce qui m'a le plus déterminé à en être le témoin.

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE.

Quatrième lettre sur l'ORIGINE DES CULTES,
du cit. DUPULS.

Si vous voulez posséder la clef de toutes les mythologies, ne vous laissez pas, citoyen, de suivre le Soleil dans sa course et dans ses différens rapports avec le globe que nous habitons. C'est-lui qui a été le véritable objet de tous les cultes, sous quelque forme qu'on l'ait déguisé. Je vous l'ai montré fort et tout-puissant, à Athènes, en Béotie et en Thrace. Traversez actuellement la Méditerranée, abordez à Alexandrie, remontez le Nil jusqu'à Memphis. Là, vous verrez encore le Soleil adoré sous le nom d'*Osiris*. (*Martianus Capella de Nupt. Philol.*, lib. II, cap. 2.) Entre la multitude des noms que l'oracle célèbre de Claros, cité par Eusebe (*Præp. Evang.*, lib. III, c. 15.), donne au soleil, on lit celui d'*Osiris, roi des Astres et du feu éternel, qui engendre l'année et les saisons, qui dispense les pluies et les vents, et qui ramène l'aurore et la nuit.*

Cet *Osiris*, l'époux d'*Isis*, la grande Divinité des Égyptiens jusqu'au tems des Ptolémées où il fut remplacé par *Sérapis*, était le Soleil bienfaisant et fécond. Il était le Dieu du labourage, le bienfaiteur des hommes qu'il enrichissait des dons de la Divinité. Celle-ci, dit Jamblique (chap. 39), varie ses noms à raison de ses différentes opérations, et prend en particulier celui d'*Osiris*, quand elle verse sur nous ses

bienfaits. C'est l'activité fécondante qu'exprimaient ses statues symboliques, soit qu'on le peignît sous l'emblème d'un homme prêt à exercer sa faculté génératrice ; soit qu'on le représentât sous l'emblème du Taureau, signe céleste qui ouvrait le printemps, et avec lui toutes les sources de vie de la nature. C'est-là l'origine des fameuses Pamylies, ou fêtes Ityphaliques, célébrées en l'honneur d'Osiris, et adoptées par les Grecs dans le culte de leur Dieu à tête et à pieds de Taureau, c'est-à-dire de Bacchus. On portait dans ces fêtes l'image du membre viril, comme dans les Phalléphories de la Grèce. On le regardait comme le symbole du principe, source de tous les êtres.

Le Phallus d'Osiris et des Pamylies égyptiennes n'était donc pas une représentation obscene, comme l'ont reproché stupidement, et les premiers Chrétiens aux Payens, et les missionnaires ignorans aux sectateurs indiens du Lingam. Quel but aurait eu le triple Phallus des Pamylies égyptiennes, s'il eût été l'emblème d'une obscénité ? Pour trouver sa véritable signification, il fallait remonter, selon Plutarque, (*de Iside*, pag. 365,) aux premières cosmogonies ; c'était, suivant lui, de représenter les trois éléments, terre, air et feu, sortis de l'élément primitif, de l'eau, qui avait été l'origine de toutes choses. Remarquons que l'on retrouve ici et la cosmogonie de Thalès qui l'avait puisée en Égypte ; et celle des Perses dont les prières sont adressées souvent à l'eau, comme à un principe de génération dans la nature ; et enfin celle des Juifs et des Chrétiens. Aussi dans les pompes d'Osiris on portait un vase rempli d'eau ;

car Osiris, époux d'Isis, était encore le Nil fécondant la terre égyptienne. Voilà le grand *Démiourgos* qui, agissant sur le principe humide, seve des plantes et semence des animaux, était à la fois le Dieu-créateur, le Dieu-fécondant et le Dieu-conservateur de la nature. Comme le Dieu de Moyse, en s'unissant au principe spirituel, ou à l'ame du monde, il avait fécondé le chaos et organisé l'univers.

C'est assez vous avoir entretenu d'idées abstraites, et de ces vastes emblèmes des principes de l'univers, dont la connaissance était ensevelie dans les souterrains qu'habitaient les prêtres égyptiens. Je vais fixer votre attention sur les voyages mytho-astronomiques du Soleil, Dieu-Fécond, ou d'Osiris. Elle sera captivée par les fables égyptiennes, dont la forme contraste d'une maniere piquante avec celle des fables grecques; auxquelles la course solaire a pareillement servi de canevas. Chez les Grecs et les Thraces, leurs maîtres, le Soleil est un conquérant, un guerrier fort et vaillant, dompteur de monstres et de brigands. Sur les bords du Nil, on va le peindre, ne voyageant que pour instruire les mortels, bâtiissant des villes et créant les arts, inventant l'agriculture et portant dans les campagnes la connaissance des grains utiles avec celle des instrumens aratoires; enfin, présentant partout le spectable ravissant de l'ordre, de la justice et du travail.

Avant que de suivre Osiris dans ses voyages, imitons le pilote prudent qui prépare et étudie d'abord sa course sur les cartes, pour se livrer ensuite à l'Océan avec sécurité. Étudions l'Océan de la mythologie, c'est-à-dire, le ciel astronomique, ses monstres et ses

écueils. Le règne de la lumière commençait avec le printemps ; et il était remplacé à l'automne par le règne des ténèbres. Les époques de ces deux règnes formaient la grande division des signes supérieurs et inférieurs, celle du monde éthétré et du monde sublunaire, celle des six mille ans de jour et des six-mille de nuit ; celle du déluge du feu, ou de l'embrûlement estival de l'univers, et du déluge d'eau, ou des pluies hyémiales, etc., etc. Osiris était peint avec des cornes du taureau, comme Bacchus ; c'était là son symbole caractéristique. Ce symbole nous apprend que le Soleil, amie de cet emblème, ouvrira le printemps et l'année équinoxiale, placé dans le signe du Taureau, lorsqu'on le chantait en Egypte sous le nom d'Osiris. Conservons encore le globe du cit. Dupuis, avec les mêmes pôles de l'écliptique ; contentons-nous d'abaisser le pôle arctique à la latitude de Memphis, ou à 30 degrés environ.

Le Taureau occupait l'entrée du printemps, ayant sous ses pieds Orion et le grand-chien Sirius, et sur sa tête le Cocher qui porte la Chevre (en grec, *Aiga*), femme de Pan. Près de là, sur la route même du Soleil, se trouvaient les Gémeaux appellés souvent Triptoleme et Apollon. Regardons-nous le second équinoxe et le vénimeux Scorpion ; là, nous apperçevons au midi de l'écliptique le Centaure perçant un loup ; et au nord, l'Hercule céleste (l'Agenouillé, *Ingeniculus*,) avec la lyre d'Apollon que les muses, dont le nombre égalait celui de ses cordes, ont placées dans le ciel. On a projeté ces constellations sur le planisphère d'Osiris, n°. 9.

Le coucher héliaque (celui qui accompagne, ou

quit immédiatement le coucher du Soleil) de Sirius, étoile adorée en Egypte sous le nom d'Anubis, marquait, au tems de Servius et de Columelle, le dernier jour d'avril, et le calendrier des pontifes romains fixe au lendemain le lever de la Chevre, femme de Pan, qui fait partie du Cocher. C'est pourquoi on voit sur le Tauréau, dans le planisphere égyptien de Kircher, une figure de pan avec sa flûte à sept tuyaux. Le coucher d'Orion était aussi marqué sous le Taureau dans les calendriers anciens. C'est sous ce signe qu'il a été projeté dans le planisphere d'Hercule, avec le nom de Busiris, amant et ravisseur des Atlantides ou des Pléïades. Quant aux constellations projetées à l'équinoxe d'automne, Hygin (liv. IV, chap. 13,), Eratostene, et la sphère indienne de Scaliger, placent le Loup au nombre des paranatellons du Scorpion. Eratostene case aussi l'*Ingéniculus* sous ce signe, et *Geminus* y place la Lyre.

Il a fallu ajouter ici à la démonstration du globe céleste, l'autorité des anciens astronomes, pour faire reconnaître sans équivoque les principaux personnages qu'emmène à sa suite le Soleil, ou Osiris, dans ce voyage, entrepris pour répandre les découvertes les plus précieuses à l'humanité, et principalement les découvertes relatives à l'agriculture.

Osiris, au rapport de Diodore de Sicile, (liv. I^{er}, , chap. 10 et 11), part accompagné de deux de ses fils, Anubis, à tête de chien; Macédon, à tête de loup; de Pan, avec ses satyres; de Triptolème, à qui il avait enseigné l'agriculture, et d'Apollon, qui jouait de la lyre. Il avait chargé Hercule de rester dans l'intérieur de l'Egypte pour y commander ses armées; il avait

placé Busiris, fils de Neptune, près des bords de la mer, et Antée, sur les confins de l'Éthiopie, pour garder les frontières de son empire. Le gouvernement de l'état fut confié à sa femme Isis, à qui il donna pour conseiller le sage Mercure.

Tous les personnages que je viens de nommer sont des spectres mythologiques, dessinés sur les constellations équinoxiales décrites ci-dessus; ou il faut, si on leur donne une existence historique, leur accorder des vies de neuf cents à mille ans, telles que les vies tout aussi merveilleuses des patriarches hébreux. Chacun d'eux en effet a enrichi la société de plusieurs et des plus utiles découvertes; et, ce qu'il y aura de plus extraordinaire à croire pour nous, qui savons que plusieurs siècles s'écoulent entre les époques de deux découvertes importantes, ces personnages les auront faites simultanément. Osiris avec sa sœur et épouse Isis, qui sera le sujet d'un autre poème, travailleront à civiliser les hommes. Ils les empêcheront de se dévorer, en leur apprenant à se nourrir de froment et d'orge. Isis leur en apprit l'usage; et Osiris, la culture. Elle inventa les lois, unique bouclier des faibles; son époux bâtit Thébes aux cent portes, appellée depuis Diospolis, et le temple dédié à son père Ammon. On attribuait aussi à Bacchus la construction du même temple, en l'honneur de Jupiter-Ammon, dont il était fils: nouvelle analogie entre Bacchus et Osiris. Celui-ci éleva d'autres temples pour les autres divinités, créa leur culte et la hiérarchie sacerdotale. Les artistes et les inventeurs des arts utiles trouveront dans Isis et dans son époux, de zélés protecteurs. Sous leurs auspices le fer fut transformé en

glaive , en soc de charrue ; et l'or devint l'ornement des temples. Mais l'art qui dut le plus à Osiris , fut l'agriculture ; ce roi découvrit la vigne , la cultiva , et sut à la fois exprimer et garder la boisson délicieuse qu'elle fournit aux mortels.

Sous le regne d'un prince ami des arts , ils s'éveillent tous à-la-fois. Mercure inventa les caractères alphabétiques , donna des noms aux choses , et au culte ses formes pompeuses , il fut le pere de la littérature ; il observa le premier la nature et l'harmonie des sons et des cieux ; il inventa les exercices gymniques , la lutte et les arts qui donnent au corps de la force et de la grace. Enfin , il inventa la lyre. Tant et de si importans services rendirent Mercure cher à Osiris , qui l'honora de sa confiance , et qui en fit à-la-fois son secrétaire et son conseiller. Apollon , frere d'Osiris , trouva le laurier , de même que le prince avait trouvé le lierre (nouveau rapport entre Bacchus et Osiris). Pan fut singulièrement honoré en Egypte , où l'on bâtit en son honneur la ville de Chemmis , ou Panople. Triptolème et Maron , deux autres compagnons d'Osiris , étaient très-instruits ; le second dans la culture de la vigne , et le premier dans celle du blé , du labourage et des moissons.

La gloire d'avoir civilisé son peuple ne suffisant pas à l'ame active d'Osiris ; il voulut étendre ses bienfaits , et en particulier la culture de la vigne , de l'orge et du froment , sur toute la terre habitée. Il était persuadé qu'il serait placé au rang des immortels , s'il parvenait à améliorer le sort des hommes et à les civiliser. Osiris conduisit d'abord son armée vers l'Éthiopie , où vinrent à sa rencontre des Satyres

qui par leurs danses grotesques l'amuserent beaucoup; car ce prince aimait les ris et les jeux. Aussi conduisait-il avec lui des musiciens et entr'autres neuf sœurs, appelées Muses, distinguées par leur goût, par leur talent pour la musique, et par une instruction qui s'étendait à tous les arts et à toutes les sciences. Elles étaient sous la direction d'Apollon, qui en reçut le surnom de Musagète, ou conducteur des Muses. L'arrivée du roi d'Égypte en Éthiopie fut marquée par l'établissement de l'agriculture et par la construction des villes.

Pendant qu'il s'occupait à civiliser les Éthiopiens, le Nil se déborda aux approches du solstice et au lever de Sirius. Ce fleuve se répandit dans les plaines d'Égypte, et y produisit un déluge qui aurait fait périr tous les habitans sans l'assistance d'Hercule qui l'arrêta par des digues, et le fit rentrer dans son lit.

De l'Éthiopie Osiris passa en Arabie. Après avoir cotoyé la mer Rouge, il pénétra jusques dans les Indes et dans les contrées les moins habitées et les plus reculées de l'Orient. Il bâtit dans l'Inde une ville qu'il appella Nysa, du nom de la ville d'Égypte où il était né. Il y planta le lierre, et y laissa assez de traces de son passage, pour que les Indiens demeurassent persuadés que ce Dieu était né chez eux. Osiris visita ensuite les autres peuples de l'Asie, traversa l'Hellespont, et vint en Europe, où il tua Lycurge (de *Lycos*, loup,), roi de Thrace, qui s'opposait à ses projets bienfaisans. Il y laissa Maron pour présider à la culture de la vigne; et il donna à son fils Macédon le pays appelé depuis Macédoine.

Parvenu à l'Attique , il y établit Triptoleme , qui enseigna la culture du blé. Enfin , chargé des dons qu'il avait reçus de l'univers reconnaissant en échange de ses bienfaits , il revint en Égypte , et y reçut les honneurs divins avec l'immortalité. Isis et Mercure s'occupèrent à y perpétuer son culte par l'établissement d'un cérémonial religieux , par des mystères et des initiations où l'on célébrait sa puissance bienfaisante.

Au milieu de sa gloire , Osiris fut attaqué par Typhon , son frère et son ennemi , qui lui ôta la vie dans le mois où le Soleil parcourait le Scorpion. Ce lâche assassin coupa son corps en morceaux , qu'il dispersa dans le désert. La veuve affligée les recueillit tous , excepté les parties sexuelles. On ne peut méconnaître ici le principe fécondant qui n'a plus d'énergie pendant les six mois de ténèbres , ou les six préfectures de l'empire d'Archiman , ou de Typhon. Mais Isis épousa bientôt après son fils Horus , qui l'aida à venger la mort d'Osiris sur Typhon et ses complices.

Osiris est mort , c'est-à-dire , le Soleil a perdu sa fécondité à l'équinoxe d'automne. L'Égyptien superstitieux remplaçait alors son culte par celui d'Isis , ou de la Lune. Imitons-le pour jeter de la variété dans cet extrait ; suivons Isis dans les courses qu'elle fait pour retrouver son époux , celui qui la rendait seconde. Porphyre (*Euseb. Præb. Evang.* , liv. IV , cap. 9 ;) nous dit qu'Isis était la Lune. Plutarque observe (*de Iside* , pag. 372 ,) qu'Isis et la Lune étaient représentées par la même image ; que les cornes dont le front d'Isis était chargé , étaient celles du crois-

tant de la Lune ; que ses habits noirs retrachaient l'obscurité du disque lunaire et la partie ombrée de cet astre , dans les phases voisines de la nouvelle Lune et dans son occultation ; enfin , que la Lune était invoquée pour les plaisirs de l'Amour auxquels présidait Isis. Il est donc bien prouvé que le nom d'Isis était le nom sacré ; et celui de Lune , le nom vulgaire du même astre.

Dans la langue cophite , qui est l'ancien égyptien , la Lune s'appelait Io. Les Argiens , colonie des Égyptiens , lui conservaient encore ce nom ; et la fable de la vache Io fut la broderie de la Lune fécondée par le Soleil dans le signe du Taureau. Les anciens croyaient que la fécondité de la terre était due à un principe humide (*Plutar. de Iside* , pag. 368 ,) qui descendait de la Lune , et que celle-ci recevait du Soleil. Ils avaient aussi affecté les signes du zodiaque à chacune des Planètes , la Terre exceptée ; et ils appelaient domiciles du Soleil et de la Lune , le Lion et le Cancer , tandis que Mercure , Vénus , Mars , Jupiter et Saturne occupaient chacun deux signes pour leur domicile ; comme on le voit à la planche n°. 1. Cette division était trop petite pour suffire à toutes les rêveries des astrologues et aux influences prétendues des astres sur les êtres sublunaires. On soudivisa chaque signe en trois parties de dix degrés chacune ; appellées Décans ; chacun de ces décans fut consacré à une planète , et devint le lieu de son exaltation . Le domicile était donc le signe entier affecté à la planète , et le lieu de l'exaltation fut vu des décans. Voyez la planche n°. 3.

La Lune avait son exaltation dans le Taureau , signe

printanier , signe fécondateur. C'était dans ce signe , où le Soleil ouvrait et fécondait réellement l'année , qu'il était censé donner à la Lune le principe fécondant qu'elle versait sur le monde sublunaire. Voilà le mariage d'Osiris et d'Isis ; voilà l'origine des symboles du Taureau donnés à tous les deux ; voilà le principe fécondant , ravi par la mort d'Osiris à Isis , ou son veuvage ; voilà enfin la cause des regrets d'Isis , et de ses courses pour retrouver son époux , c'est-à-dire , pour recouvrer le principe humide et génératrice qu'elle doit rendre à la terre au printemps. Suivons-la dans ces courses.

Plutarque raconte qu'Osiris , de retour de ses voyages , fut invité à un repas par son frère Typhon. Celui-ci promit de donner un coffre très-précieux à celui des convives dont la stature serait égale à la longueur du coffre. Plusieurs s'y étendirent sans succès ; mais quand Osiris s'y fut placé , Typhon et les conjurés fermerent et clouerent le coffre. Ils y firent même couler du plomb fondu ; et ensuite ils jetterent ce coffre dans le Nil , qui le porta à la mer. Le même écrivain nous donne (*de Iside* , pag. 367 ,) l'état du ciel à cette époque. Le Soleil occupait le Scorpion , c'est-à-dire le signe qui fixait à cette époque reculée , l'équinoxe d'automne , limite du règne de la lumière et du règne des ténèbres. La Lune , ajoutait-il , était pleine alors , et par conséquent dans le Taureau , opposé au Scorpion ; car la Lune n'est jamais pleine que dans le signe qui est placé à l'autre moitié du zodiaque , et vis-à-vis du Soleil. La Lune pleine se lève immédiatement après le coucher du Soleil. A cette époque , le Taureau ouvrait la nuit , comme

comme il avait ouvert le jour six mois auparavant. Aussi, dans les fêtes lugubres de la mort d'Osiris, portait-on un bœuf d'or, couvert d'un crêpe noir.

Le point du départ et des courses d'Isis (Planisphere, n°. 10) est donné. Le Soleil est placé dans le Scorpion, et la Lune pleine dans le Taureau. Osiris est mis à mort par Typhon, génie ennemi de la lumière, spectre à jambes de Serpent, qui associe à sa conspiration une reine d'Éthiopie. Cette reine désigne les vents, selon Plutarque. — Le Scorpion a pour paramatellons les serpents du pôle et du serpentaire qui fournissent les attributs de Typhon dans le planisphere égyptien du n°. 5; et de plus Cassiopée, reine d'Éthiopie, dont le coucher produit les vents d'automne.

Osiris descend au tombeau, ou aux enfers. Alors, suivant diverses traditions, il prend le nom de Sérapis, nom grec formé de *Tombeau* et d'*Apis*; il change même de nature, et il devient Sérapis, le même sceptre mythologique que Pluton, ou Adés. C'est ici un symbole de l'union du Soleil au Serpentaire, dont il emprunte les formes dans son passage aux signes inférieurs, où il prend les noms de roi du Tartare.

À l'époque de ce triste passage, au 17^e degré du Scorpion, la Lune est pleine dans le Taureau: — Isis pleure la mort de son époux; l'Egypte pleurait l'éloignement du Soleil, l'accourcissement des jours, le dépouillement de la terre. Voilà, dit Plutarque (*de Iside*, pag. 366,), quels sont les maux périodiques qui résultent de l'absence du Soleil, et qui attristent l'homme.

Pendant cette absence, la Lune va régler désormais le cours de la nature. Tous les mois, son disque plein nous présentera dans un des signes supérieurs une image, quoique très-affaiblie, du Soleil. Elle commence son empire dans le premier signe où il avait le siège de sa fécondité : signe qui, en vertu de la distribution des élémens dans le zodiaque, était consacré à la terre, tandis que le Scorpion, occupé alors par le Soleil, était consacré à l'élément de l'eau. — La troisième nuit après la mort d'Osiris, les Égyptiens vont à la mer, en criant qu'ils l'ont retrouvé. Ils y forment en terre délayée avec de l'eau une image sacrée de la Lune ; mélange relatif à la nature des deux grandes divinités.

Le coffre qui sert de cercueil à Osiris est jeté dans le Nil. Les Panes et les Satyres, habitans de Chemmis située sur les bords de ce fleuve, s'apperçoivent les premiers de cette mort, l'annoncent par leurs cris, et répandent partout le deuil et l'effroi. — La Lune était dans le Taureau : ce signe a sous lui le fleuve d'Orion, appellé le Nil ; au-dessus, Persée, Dieu de Chemmis, et le Chevrier qui fournit à Pan ses attributs.

La pleine lune suivante arrive dans les Gémeaux ; enfans qui président aux oracles de Didyme, et dont l'un, appellé *Apollon*, est le Dieu de la divination. — Isis voyage pour chercher le coffre fatal. Elle rencontre d'abord des enfans qui l'avaient vu ; elle les interroge ; et depuis cette aventure, les enfans reçoivent le don précieux de prophétie.

Isis apprend qu'Osiris est entré sans le savoir dans la couche de sa sœur. Elle en trouve la preuve dans

la couronne de Mélilot qu'il a laissée chez elle. A l'aide de ses chiens, Isis cherche l'enfant qui en est né ; elle le trouve, l'éleve, et se l'attache sous le nom d'Anubis, son fidèle gardien. — Les paranatellons du Cancer, domicile de la Lune, sont, la couronne d'Ariadne, ou de Proserpine, composée de feuilles de mélilot, le chien Procyon et le grand-chien, dont une étoile est appelée *Étoile d'Isis*. Le grand-chien lui-même ou Sirius, fut adoré en Egypte sous le nom d'Anubis.

Les paranatellons du Lion, domicile du Soleil, ou d'Adonis, dieu de Byblos, sont le fleuve du Verseau, et Céphée, roi d'Éthiopie, appellé *Regulus*, ou simplement le roi. A sa suite se levent Cassiopée sa femme, ou la reine d'Éthiopie, Andromède sa fille et Persée son gendre : tous paranatellons en partie de ce signe, et en partie du signe suivant. Isis se transporte à Byblös, et se place près d'une fontaine, où elle est rencontrée par des femmes de la cour d'un roi. Le roi et la reine veulent la voir. Elle est amenée à la cour, et on lui propose d'y remplir les fonctions de nourrice d'un fils du roi. Isis accepte.

Devenue nourrice, Isis allaite l'enfant pendant la nuit ; mais par un prodige étrange elle ne place pas pour cela son sein dans la bouche du nourrisson ; c'est le doigt qu'elle y finitue. Ensuite elle consumé par le feu toutes les parties de son corps qui étaient mortelles. Enfin, elle s'échappe sous la forme d'une hirondelle, et se pose près d'une grande colonne à laquelle tenait le coffre dépositaire des restes de son époux. — Eratosthène donne à la Vierge du zodiaque

le nom d'Isis. On peignait, de toute antiquité, dans ce signe une femme qui allaitait un enfant; cet enfant ne peut être que le jeune fils d'Isis, dont elle accoucha vers le solstice d'hiver, et que les sphères arabes appellent Jésus. Les paranatellons de la Vierge sont le mât du vaisseau céleste, le poisson-hiroadelle et une partie de Persée, gendre du roi d'Éthiopie.

La Balance était le dernier des signes supérieurs, et la pleine lune de ce signe précédait l'entrée du Soleil au Taureau, époque où le Soleil se réunissait à elle pour commencer une nouvelle année équinoxiale. Les paranatellons de la Balance sont nombreux : on y trouve Persée, gendre et fils du roi d'Éthiopie ; Bootès, ou le Bouvier que l'on appellait le nourricier d'Orus ; le fleuve d'Orion qui se couche le matin ; le porc d'Érymanthe, ou l'ourse céleste, chien de Typhon ; et le dragon du pôle qui fournit à Typhon ses attributs. — Ayant découvert le coffre précieux, Isis s'en empare, quitte Byblos, montée sur un navire avec le fils du roi, dirige sa route vers Boutos (allusion au Bootès), où était le nourricier d'Orus, et tarit le matin un fleuve d'où s'élevait un vent trop fort. Elle dépose le coffre fatal dans un endroit écarté. Mais il est découvert par Typhon, qui chassait au clair de la lune et poursuivait un porc. L'assassin reconnaît le cadavre de son rival, et le coupe en quatorze morceaux.

Ges quatorze divisions du cadavre d'Osiris peignent énergiquement le génie particulier des Égyptiens, esprit observateur des phases de la nature, si différent de l'esprit des Grecs qui ne les portait qu'à embellir. Les prêtres-astronomes d'Egypte désignaient

mystérieusement par ces quatorze divisions, les quatorze jours qui s'écoulaient depuis la pleine lune de la Balance jusqu'à la lune suivante, qui ne devenait nouvelle que dans le Taureau où elle retrouvait le Soleil. Pendant cet intervalle de tems, elle perdait chaque jour une portion de la lumière qui avait rempli la totalité de son disque.

Isis rassemble les quatorze morceaux du cadavre de son époux, leur donne la sépulture, consacre le Phallus que l'on promenait aux Pamylies, fêtes du printemps, époque de la réunion d'Osiris et d'Isis. Alors Osiris est revenu des enfers au secours d'Orus son fils et d'Isis son épouse à laquelle il se réunit contre Typhon. Mais il reparait sous la forme d'un loup, ou d'un cheval, selon d'autres traditions. — L'entrée du Soleil au Taureau est marquée par le lever du soir du Centaure, homme-cheval; par le lever du Loup, et par le coucher héliaque (couche simultané avec celui du Soleil) d'Orion, appellé astre d'Orus, qui se trouve alors uni au Soleil printanier dans son triomphe sur les Ténèbres ou sur Typhon.

Isis avait rejoint le terrible Typhon, après avoir déposé le coffre précieux dans un endroit écarté. C'est pourquoi elle fut d'abord privée de son ancien diadème par son fils, lorsqu'elle voulut se réunir à Osiris prêt à combattre Typhon. Mais elle reçut bientôt de Mercure un casque à forme de tête de taureau, qui lui en tint lieu. Alors Orus, sous les traits d'un guerrier, et tel que l'on peint Orion, combat et défait le lâche Typhon qui avait attaqué son pere sous la forme du Serpent du Pole, ou du fa-

meux Python. Ainsi voit-on, dans Ovide, Apollon défaire Python, au moment où Io, après avoir reçu, les faveurs de Jupiter, est métamorphosée en vache et transportée dans le Taureau-céleste où elle devient Isis.

A la nouvelle Lune, où Néoménie du printemps, au moment où le Soleil et la Lune sont réunis avec Orion, ou l'astre d'Orus, l'année équinoxiale finit et recommence. La nouvelle Lune qui s'est rajeunie dans le Taureau, ne se montre de nouveau que sous la forme du croissant et dans les Gémeaux, domicile de Mercure. Alors Orion uni au Soleil, précipite le Scorpion son rival dans les ténèbres, et le fait coucher toutes les fois qu'il paraît avec le Soleil le matin. Le jour prolonge sa durée, et les germes du mal sont détruits. Ainsi, dans le poème de Nonnus, Typhon est vaincu à la fin de l'hiver, dès que le Soleil parcourt le Taureau, et quell'astre d'Orus, ou Orion, paraît dans les cieux. Ainsi, dans Ovide, après la métamorphose de Lycaon en loup, arrive le déluge, suivi de la victoire d'Apollon sur Python, le Dragon du Pole.

Ici se termine la légende sacrée d'Isis. Ses courses sont de même nature que les voyages et les conquêtes d'Osiris. Le ciel étoillé, a été le champ de ces voyages célèbres dans l'antiquité; mais ce ne fut qu'à l'époque très-reculée, où le Soleil ouvrait l'année, placé dans le signe du Taureau.

L I T T É R A T U R E.

Élégies de Tibulle , avec des notes et recherches de mythologie , d'histoire et de philosophie ; suivies des Baisers de Jean second. Traduction nouvelle , adressée du donjon de Vincennes , par Mirabeau l'aîné , à Sophie Ruffey , avec 14 figures ; trois volumes in-8°. A Paris ; chez Bozérian , quai des Augustins , n°. 33.

Ces trois volumes forment un des plus agréables recueils qui aient paru depuis long-tems. Les deux premiers contiennent des traductions de deux poètes intéressans , avec des notes curieuses , savantes et philosophiques. Le troisième offre des contes , des nouvelles traduites ou imitées de différens auteurs , qui respirent le bon goût et la volupté. Tous ces morceaux sont le fruit du loisir et de la captivité d'un homme célèbre par les malheurs d'une jeunesse bouillante , par son génie , son éloquence et le rôle important qu'il a rempli dans le commencement de la révolution. C'est dans sa prison qu'il les travaillait ; c'est de là qu'il les adressait à une amie aussi infortunée que lui , qui les a copiés de sa main , et qui en a disposé avant sa mort. Les estampes mêmes , au nombre de 14 , ont été composées par Mirabeau ; il écrivait à son amie : « Je t'envoie , ma tendre enfant , les sujets d'estampes que j'ai composées , pour mettre à la tête de chaque livre de cet ouvrage. J'espere que tu en seras contente. »

Tibulle, l'ami d'Ovide et d'Horace, estimé de ses contemporains, est du petit nombre de ces poètes charmans, qui ont su, par la peinture vraie de leurs goûts, de leurs plaisirs et de leurs affections passionnés, se faire un nom auquel seront toujours attachés des souvenirs agréables. Avec l'expression d'une sensibilité touchante, il nous a transmis en vers élégans, pleins de grâce et de délicatesse, les sentimens les plus chers de son cœur; et les soupirs qu'il exhale sur l'infidélité de ses maîtresses, intéressent encore les amans qui ont à craindre ou à gémir comme lui de l'inconstance des leurs. C'est Tibulle qu'on relit toujours dans ces instans de bonheur ou de désespoir, de tendresse ou d'emportement, qu'un amour heureux ou trompé fait désirer de prolonger ou d'oublier après la jouissance.

Mirabeau, flétrî par des malheurs qui avaient leur source dans une passion que traversaient tous les obstacles, éprouvait dans les fers où elle l'avait jetté cette mélancolie profonde qui le repliait sur tous ses sentimens. On l'avait séparé d'une femme qui l'aimait. Il cherchait dans Tibulle un aliment à ses feux, une consolation à ses peines. Avec une ame ardente, il avait les talens d'un grand écrivain, et les dispositions essentielles à quiconque veut faire parler un poète dont le caractere passionné avait quelque analogie avec ses propres sentimens. Il ne lui manquait que les moyens que fournit une langue riche, variée, pleine d'harmonie, qui a plus de ressource que la nôtre, pour rendre toutes les nuances des passions, et en exprimer l'énergie.

Notre idiôme chaste et timide, trop souvent em-

ployé à n'exprimer qu'une galanterie froide et spirituelle , traduit mal cette passion que les anciens nous ont peinte avec l'accent et l'expression d'une sensibilité vraie , qui parle encore plus aux sens qu'à l'imagination.

Dans les lettres de Mirabeau à sa Sophie , qui ont paru après sa mort , on voit qu'il ressentait l'amour avec les transports d'une grande sensibilité physique . Mais on voit aussi que son esprit cherchait quelquefois à l'exprimer avec la tournure métaphysique d'un romancier , ou avec le ton recherché d'une exaltation peu naturelle ; trop souvent employée par Rousseau dans son Héloïse .

Les anciens , plus près de la nature , en retrachaient les sentimens avec plus de vérité . Ne s'étant point fait un art de séduire pour tromper les femmes , ils peignaient en images le trouble des sens , et n'exprimaient que ce qu'ils sentaient . Ils ne se donnaient point la peine d'habiller , en jargon sophistique , une passion qui n'eût eu de réel que la vanité ou l'ambition d'afficher une conquête nouvelle .

Dans les républiques , il est peu de ces désœuvrés qui , pour tromper leur ennui , sont jaloux de la réputation d'hommes à bonnes fortunes , qui , médisant à loisir des moyens d'attaque , savent feindre ce qu'ils n'éprouvent pas , et ne cherchent dans leur jouissance que des triomphes d'amour-propre . Ti-
bulle éprouvait des passions vraies . Ses vers les offrent avec l'expression juste du sentiment .

Mais s'il plaît dans sa langue par le charme et la molesse de son style , est-il aussi aisé de le faire connaître dans la nôtre avec des avantages équiva-

Iens ? Mirabeau y a-t-il réussi ? « Cette traduction
nouvelle , dit l'éditeur , a le rare mérite de réfle-
chir sur toutes les beautés de l'original. Tibulle ,
sous la plume du nouveau traducteur , parle fran-
çais avec la même grâce et la même mordace : c'est
la même chaleur dans le sentiment , la même vie ,
le même coloris dans l'expression . »

Voilà de belles espérances. Comment sont-elles
remplies ? Pour qu'un poète nous plaise , nous exi-
geons de lui , idées , images , sentiments. Nous exi-
geons que l'une de ces trois choses domine plus ou
moins dans ses vers , selon le genre de poème , le
genre de sujet qu'il adopte. Mais toutes trois , dans
les degrés différents qui conviennent au genre , doivent
concourir à nous intéresser , à nous émouvoir. C'est
un effet nécessaire qu'un traducteur en prose est dans
l'obligation de produire , autant que son idiome le
permet. Quant au rythme et à l'harmonie qui aug-
mentent cet effet , la nécessité n'existe que pour les tra-
ducteurs ces vers. Dans le genre élégiaque de Tibulle ,
c'est sur-tout le sentiment qui l'anime qu'il faut s'é-
tudier à bien rendre. Les idées et les images n'y sont
qu'accessoires. Voyons si Mirabeau a réussi à copier
fidèlement son modèle.

Nous avons déjà une traduction de Tibulle par
Longchamps , donnée en 1776. En rapprochant les
deux copies de l'original , le public jugera mieux de
l'une et de l'autre.

TIBULLE. Élegie V.

*Asper eram , et bene dissidium me ferre loquebar ;
At mihi nunc longè gloria fortis abest.*

*Namque agor, ut per plana citus sola verbere turben.
Quem celer assuetâ versat ab arte puer.
Ure ferum, et torquè, libeat ne dicere quidquam
Magnificum post hâc : horrida verba doma.
Parce tamen : per te furtivi fædera lecti,
Per Venerem queso, compositumque caput.*

LONGCHAMPS.

Telle était ma fierté, qu'à m'en croire j'allais braver cette rupture. Ah ! qu'il a fui loin de moi cet orgueilieux courage ! Le sabot est-il plus tourmenté que je le suis, quand sur l'arène applanie, il tourne sous les coups précipités d'un enfant rompu à cet exercice. Brûle et déchire un cœur féroce, mets un frein à l'arrogance de mes paroles, et contrains désormais mon orgueil à se taire. Mais non, pardonne, je t'en conjure par Vénus, par ta beauté réparée, par cet engagement que tes faveurs ont cimenté.

MIRABEAU.

J'étais intraitable, et je me vantais de braver une rupture... Mais, hélas ! que cette gloire, que ce faux courage est maintenant loin de moi ! Mon cœur est plus agité que le sabot qui tourne sous les coups d'un enfant agile. Brûle-moi, cruelle, et multiplie mes tourmens ; réprime, punis, mon orgueil ; que je n'ose plus affecter de superbes dédains, ni tenir de fiers discours.. Delie, épargne-moi cependant, je t'en conjure par Vénus, par ta beauté, et par tes sermens prononcés tant de fois dans de furtives nuits, et scellés de tant de caresses.

TIBULLE.

*Ille ego eum tristī morbo defessa jaceret
 Te dico votis eripuisse meis.
 Ipse te circum lustravi sulphure puro
 Carmine cum magico proculuisset anus.
 Ipse procuravi, ne possent sœva nocere
 Somnia, ter sancta deveneranda molar.
 Ipse ego velatus filo, tunicisque solutis
 Vota novem Trivie nocte silente dedi.
 Omnia persolvi: fruitur nunc alter amore,
 Et precibus felix uititur ille meis.
 At mihi felicem vitam, si falva fuisses,
 Fingebam demens, sed renuente Deo.*

LONGCHAMPS.

Je suis toujours ce Tibulle, dont les vœux t'arrachent au lit des douleurs où t'enchaînait une maladie cruelle. C'est au souffre que j'allumai par trois fois, que tu fus purifiée, dès que la magicienne eut annoncé ses présages. Mes pieuses offrandes ont par trois fois prévenu l'effet de tes songes funestes. Couvert d'un voile de lin et d'une tunique flottante, j'avais offert des vœux à Diane dans le silence de neuf nuits consécutives; et ces vœux, je les ai tous acquittés. Cependant un autre est heureux! Le fruit de mes prières est d'avoir comblé mon rival. Espoir intense que le ciel désavoue, en sauvant ma Delie, j'osais compter sur le bonheur!

MIRABEAU.

Ne suis-je pas toujours celui dont les vœux et les

séins obtinrent ta guérison , lorsqu'une maladie fureuse avait abattu tes forces et consumé ta beauté ? Tout le monde le dit... C'est moi qui brûlais près de Delie , ces parfums purs , tandis que la magicienne savante proférait ses chants prophétiques. C'est moi dont les sacrifices offerts avec tant de ferveur , t'ont délivré de tes songes cruels : c'est moi qui , touvert d'une robe de lin éployée neuf fois dans le silence des nuits , invoquai Minerve : je me suis acquitté de tous mes vœux... Et un autre jouit de ton amour ! Et tu lui prodigues ces charmes que tu dois à mes prières... Insensé que j'étais ! Je me disais : Ma vie sera trop heureuse , si Delie recouvre la santé ; je le disais , et les Dieux m'ont trompé !

Ces morceaux que j'ai pris au hasard fourniraient à un poète latin beaucoup de petites chicanes de détails sur la scrupuleuse exactitude des deux traductions. Mais il faut s'arrêter à une observation générale ; c'est que ceux qui n'entendent point parfaitement la langue de Tibulle , retrouveront plus son esprit , son caractère et son élégance dans Mirabeau , que dans l'autre traducteur. On le lit avec plus d'intérêt . L'on y sent mieux le mouvement de la pensée et du sentiment de l'original. Avec plus de liberté , la marche du style a plus de naturel. Sa période a plus de rondeur , de plénitude et de variété ; ce qui n'est pas un médiocre avantage dans une traduction d'auteur élégiaque , qui , par la nature du vers hexamètre et pentamètre , doit toujours offrir un sens fini au bout du second vers. S'il faut beaucoup d'art dans le poète pour éviter la monotonie , cet art est bien plus important dans la prose , qui n'a pas les mêmes ressources d'harmonie.

On peut reprocher à Mirabeau des négligences de style. Il étend, il développe quelquefois trop la pensée de son auteur, mais il conserve toujours son esprit, et paraît s'être bien pénétré de sa situation, de ses sentiments ; ce qui produit la même illusion que s'il les avait éprouvés lui-même. Ce genre de mérite est rarement celui d'un traducteur ordinaire.

Je ne m'arrêterai point aux notes qui sont à la suite du texte de chaque Élegie. Elles sont considérables, et intéresseront sûrement le lecteur. Elles sont remplies d'une érudition choisie, qui apprend à connaître les mœurs, les coutumes, les usages civils et religieux des anciens, et même leurs superstitions. Les citations y sont peut-être prodigieuses ; mais le choix en est fait avec goût.

Le second volume du recueil est terminé par la traduction des 19 Baisers de Jean-second, un des poètes latins modernes le plus aimable, le plus délicat et le plus voluptueux. Il naquit à la Haye en 1511, et mourut à Utrecht à 25 ans. On connaît l'imitation que Dorat a donnée de ses Baisers. Rien n'est plus froid, ni plus maniétré. La traduction de Mirabeau offre mieux la véritable peinture d'une ame brûlante d'amour, que les ornemens recherchés d'un poète qui n'avait que de l'esprit.

On ne lira pas sans plaisir les contes et nouvelles qui forment le troisième volume. Tous ces morceaux ont été traduits, ou imités, ou extraits avec goût de différens auteurs. La lecture nous en a parue intéressante, et donne de Mirabeau l'idée d'un écrivain qui tiendra toujours-un rang distingué dans notre littérature.

P O É S I E.

Chant civique pour la fête des Victoires et de la Reconnaissance.

AIR : *Jeunes amans, cueillez des fleurs, etc.*

Vous qui dans le feu des combats
Volez de conquête en conquête ;
Vous aussi, sages magistrats,
Venez embellir cette fête ;
Bons citoyens, braves guerriers,
Partagez notre jouissance ;
Venez recevoir les lauriers
Des mains de la Reconnaissance.

(Bis.)

Venez, vous qui dans le malheur
Trouvâtes un ami sincère ;
Venez, vous qui d'un bienfaiteur
Éprouvez les bienfaits d'un pere ;
Et vous qui devez tant d'amour
Aux auteurs de votre naissance,
Venez tous, en cet heureux jour,
Célébrer la Reconnaissance.

(Bis.)

Jeunes amans, par des bienfaits
Gagnez le cœur de vos bergeres ;
La vertu passe leurs attrait,
La bonté nous les rend plus chères ;
Espérez un tendre retour
De votre fidelle constance,
Si l'on résistait à l'Amour,
On cede à la Reconnaissance.

(Bis.)

Voulez-vous un bonheur parfait,
 Suivez la voix de la nature ;
 Dans vos cœurs gravez le bienfait,
 Sachez pardonner une injure :
 On redouble l'inimitié
 Par une funeste vengeance ;
 On fait refleurir l'amitié
 Par la douce Reconnaissance.

(Bis.)

Rien n'est plus vil, plus odieux
 Que le péché d'ingratitude ;
 Du plaisir d'être généreux
 Il éteint l'heureuse habitude.
 Ah ! puissent les remords cruels
 Des ingrats dévorer l'engeance,
 Quand nous élevons des autels
 A la douce Reconnaissance !

(Bis.)

Mais faut-il, pour quelques méchans,
 Que la vertu se décourage ?
 Faut-il étouffer ces penchans
 Qui fixent le bonheur du sage ?
 La noble générosité
 Porte en elle sa récompense ;
 Il est beau d'avoir mérité
 L'estime et la reconnaissance.

(Bis.)

S'il est doux de faire le bien
 Dans une simple métairie,
 Chers amis.... sentez-vous combien
 Il est doux d'aimer sa patrie ?
 Sur tous les hommes à la fois,
 Vous qui semez la bienveillance,
 Républicains, amis des lois,
 Recevez ma reconnaissance.

(Bis.)

Et

Et vous qui du sein des malheurs
 Pleurez un antique esclavage ;
 Vous qui de nos soldats vainqueurs
 N'osez admirer le courage ;
 Voyez enfin de leurs travaux
 Naître la paix et l'abondance ;
 Voyez le terme de vos maux,
 Cédez à la reconnaissance.

(Bis.)

Français , jouis des vains efforts.
 Que font les rivaux de ta gloire ;
 Sois généreux , s'ils ont des torts ;
 Sois juste au sein de la victoire.
 Chaque peuple alors recevra
 Le prix de ta doute alliance ,
 Et l'humanité te devra
 La plus haute reconnaissance.

(Bis.)

Par le cit. FON..... de Lyon.

A N N O N C E S.

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

A Journey in the year 1793 , etc. , ou Voyage fait en 1793 dans la Flandre , le Brabant , l'Allemagne , la Suisse . Par C. Este. Un volume in-8°. Prix , 6 schell. A Londres , chez de Brett.

A Collection of state papers , ect. , ou Recueil de pièces officielles , relatives à la guerre actuelle de la Grande-Bretagne et d'autres puissances de l'Europe contre la France , etc. Trois volumes in-8°. Chez le même.

On attribue ce recueil à lord Lauderdale.

Tome XXII.

A 2

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 juin 1796.

ON mande de Stockholm qu'un courrier arrivé le 12 de ce mois de Pétersbourg, a apporté des nouvelles pacifiques, et que la bonne amitié et l'harmonie sont rétablies entre la Russie et la Suede. Déjà M. de Rosenstein a reçu ordre de dégréer la flotte qui est à Stockholm; et le gouvernement a fait annoncer officiellement à la bourse que les marchands et négocians pouvaient continuer leurs affaires de commerce sans aucune espece de crainte.

Cependant la grande flotte doit mettre à la voile le 24 de ce mois. Les chirurgiens destinés à cette flotte partent du collège royal de médecine pour se rendre à Cärlskrone, et les régimens commandés pour cette destination n'ont point interrompu leur marche.

Quelles sont les conditions qui ont été proposées à la Suede, et qu'elle a bien voulu accepter, pour recouvrer la bienveillance de Catherine II? C'est ce que l'on ignore. Mais la promptitude et la vigueur des mesures du cabinet de Stockholm pour repousser l'attaque dont il paraissait menacé, doivent faire prêsumer qu'il n'aura point acheté la paix par des sacri-

faces qui pourraient blesser son indépendance et sa dignité , ou froisser d'anciens engagements que ses intérêts les plus évidens ne peuvent lui permettre de négliger.

Quoi qu'il en soit, on doit s'attendre que Catherine II, délivrée de cette diversion, va se livrer avec plus d'activité à l'exécution de ses projets contre la Porte.

Mais il paraît que cette dernière puissance cédant enfin aux leçons de l'expérience , pourra opposer aux Russes des armées redoutables , non-seulement par leur nombre , mais aussi par leur discipline. Elle a envoyé des officiers français aux troupes qu'elle rassemble en Asie , pour former ces troupes aux manœuvres de la tactique européenne ; et elle attend avec d'autant plus d'impatience ceux qui accompagnent le nouvel ambassadeur de la République Française , Aubert Dubayet , qu'elle a engagé quelques-uns de ces utiles instructeurs qui étaient à son service à passer à celui du Sophi de Perse , son allié. Au reste , les armes , les munitions s'accumulent dans ses arsenaux. Il doit lui en arriver de Marseille une très-grande quantité , que des négocians se sont engagés à lui livrer.

De Francfort-sur-le-Main , le 10 juin.

Le 21 du mois dernier la rupture de l'armistice fut annoncée au général français par la lettre suivante du général baron de Kray , remise au commandant des avant-postes.

" Monsieur le général , S. A. R. Mgr. l'archiduc Charles , général en chef de l'armée impériale et royale du Bas-Rhin ,

A 2

et de celle de l'Empire, m'a fait connaître que , quel que soit le desir de S. M. l'empereur d'épargner à l'humanité souffrante les calamités d'une nouvelle campagne., les dispositions peu accommodantes du Directoire français l'obligeaient à supprimer ses intentions pacifiques , et à reprendre les armes pour terminer une guerre désastreuse qui répugne à ses sentiments.

„ En conséquence de quoi , j'ai l'honneur de vous prévenir que , l'officier porteur de la présente , a l'ordre de rester chez vous jusqu'à l'expiration du terme de dix jours , à compter de son arrivée à vos avant-postes , d'après les conditions stipulées de l'armistice , et que la suspension d'armes cessera au moment que ce terme sera écoulé. Vous voudrez bien , monsieur , avoir la complaisance de me constater l'arrivée de l'officier , et d'accuser la réception de la présente notification . „

Les armées françaises ont déjà répondu à cette lettre de maniere à faire présager à la cour de Vienne les mêmes chances en Allemagne qu'en Italie. Les nouveaux revers qui la frappent sur les bords du Rhin (1) lui donnent lieu de se repentir vivement d'avoir rompu la suspension des hostilités , et doivent faire obtenir quelque prépondérance au conseil qui , à la nouvelle des défaites rapides essuyées sur les bords du Pô , de l'Adda , etc. , fut donné dans un comité secret à l'empereur , d'entrer en négociation pour obtenir la paix. On dit que l'auteur de ce conseil salutaire est le comte de Collowrath , ministre directorial.

On doit croire , d'après les mutations nombreuses que l'empereur a faites dans les différentes parties de l'administration , qu'il a pensé que la cause de ses disgraces était dans l'impéritie ou la mauvaise volonté de ses agens. Il a destitué tous les membres

(1) On trouvera à l'article de Paris les rapports officiels de nos succès en Allemagne.

du conseil de guerre; mais ceux qui les remplacent n'ayant pas fait changer la fortune, ce prince doit être détrompé; et reconnaître enfin que des soldats républicains qui combattent pour la conservation de leur liberté, de leur indépendance, pour la défense d'intérêts qui leur sont connus et qu'ils ont tous appréciés, doivent avoir un ascendant invincible sur des soldats qui ne le sont devenus que par besoin ou par contrainte, et dans le plus grand nombre desquels en conséquence il ne peut exister aucun de ces sentimens, aucune de ces affections qui exaltant le courage, l'amour des succès jusqu'à l'enthousiasme, font que l'on n'est retenu par aucun danger, ni déconcerté par aucun obstacle. S'ils s'avancent quelquefois aux combats avec quelqu'intrépidité, c'est qu'ils mettent une grande confiance dans leur nombre, ou dans l'habileté des chefs qui les commandent. Mais lorsque des désastres successifs ont détruit ou seulement affaibli cette confiance, leur principal et peut-être leur unique mobile est le soin de leur conservation: ils n'affrontent plus la mort; ils ne cherchent qu'à la fuir. Les faits suivans confirment ces observations: Lorsque les trois grenadiers Wallons, qui étaient ici en garnison, se sont mis en route pour Mayence, la mort et le désespoir étaient peints sur la figure de tous les officiers; les soldats n'ont pu être rassemblés que très-difficilement; les officiers ont été obligés de chercher, à différentes reprises, dans les maisons bourgeois où ils étaient logés; plusieurs se sont jettés par terre, refusant de marcher, en disant qu'il aimeraient mieux être tués à l'instant, puisqu'on voulait les mener à la boucherie. Les esprits

étaient tellement échauffés , que les officiers n'ont pas osé employer la rigueur , et ce n'est qu'à force de prières et de caresses qu'ils ont enfin réussi à rassembler leur monde.

ITALIE. *De Livourne , le 30 mai.*

La conduite des émigrés français , et encore plus la crainte du ressentiment de la République Française , ont déterminé le grand-duc à les chasser de cette ville ; ils ont eu ordre d'en sortir dans l'espace de trois jours , et de ne pas en approcher de plus de dix mille.

Trois Français qui se sont sauvés de Corse , où ils étaient prisonniers , apportent la nouvelle de la prise d'Ajaccio par les insurgens. Leur nombre s'étant considérablement augmenté , Zampolino , qui les commande , les a fait marcher sur cette place et s'en est emparé ; ainsi que du fort. Ils y ont arboré le drapeau tricolor : cette conquête est d'une grande importance , parce qu'ils y ont trouvé des munitions dont ils manquaient , et qu'ils pourront recevoir plus aisément des secours de France : on dit que les deux tartanes parties de Marseille et chargées de poudres et d'armes , sont arrivées à bon port.

Le vice-roi est parti de Bastia avec un corps de troupes , pour aller attaquer les insurgens : ceux-ci l'ont laissé avancer vers Corte , et ont intercepté les convois de vivres destinés pour les Anglais.

Il paraît que les Corsos , trompés par Paoli , se sont réunis de bonne-foi au parti français , et que bientôt il ne restera aux Anglais que les places de guerre ; ils ont dans ce moment-ci des troupes suffisantes pour dissiper des montagnards mal armés ; mais comme ils ne peuvent se fier aux habitans des villes , ils n'osent les dégarnir , et ils seront bientôt réduits à rester sur la défensive.

On dit que les insurgens ont le projet d'attaquer San-Fiorenzo : si les Anglais perdent ce poit , ils seront obligés de quitter la Méditerranée ; les Français leur fermeront alors tous les ports d'Italie. Ce qui encourage les Corsos à l'insurrection , c'est de savoir que des Corsos sont à la tête de l'armée d'Italie , et que cette armée est victorieuse. Ils croient que la République Française n'abandonnera jamais la Corse.

SUISSE. *De Basle , le 28 mai.*

On verra , par les pièces suivantes , que le Direc-

toire de la République Française a cru devoir provoquer, de la part du canton de Basle, des assurances plus précises sur les mesures relatives à la conservation de sa neutralité, que celles que renferme sa réponse à la déclaration que lui remit, le 5 du mois dernier, M. Barthélemy.

Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de la République Française, au canton de Basle, du 20 floréal, an IV de la République Française, 9 mai 1796.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Les ordres du Directoire exécutif de la République Française m'obligent de rappeler l'attention de votre louable état sur les circonstances et les motifs qui ont dicté la déclaration et les motifs que j'ai été chargé de vous remettre de sa part le 16 germinal dernier; la réponse que vous y avez faite, messieurs, n'a point rempli son attente. Chargé de la défense du territoire de la République et du soin de sa gloire, le Directoire exécutif a dû aller au-devant des événemens; il a dû faire échouer, en vous les dénonçant, les projets des ennemis de la France et de sa constitution républicaine; il a dû vous inviter à prendre des mesures capables de le rassurer, de faire respecter votre neutralité; et il vous a fait demander quelles étaient ces mesures. Si les termes de sa déclaration étaient sévères, c'est que l'objet en était grave; c'est que l'expérience des tentatives et des projets déjà plus d'une fois déconcertés de nos ennemis, lui donnait le droit de concevoir des inquiétudes et des soupçons; c'est que des rapports positifs lui annonçaient qu'on se disposait à les renouveler; c'est qu'encore dans ce moment il a besoin d'être rassuré sur les sentimens plus qu'équivoques de plusieurs états helvétiques, dont quelques-uns n'ont pas craint de mettre en doute l'existenee de la République Française, en refusant de se prononcer spontanément sur l'acception des lettres de créance de son ambassadeur, et en reculant l'époque de leur détermination par d'outrageans et ridicules délais. Lorsqu'un gouvernement aussi puissant que celui de la République Française est ainsi méconnu, lorsque cette méconnaissance est fondée sur les ménagemens qu'on croit devoir à des coupables fugitifs, dont toutes les démarches ne tendent qu'à opérer des déchiremens dans leur patrie, contre laquelle ils sont en conspiration permanente, en même-tems qu'elles ne tendent qu'à entraîner dans leur chute les

A a 4

états assez aveugles pour se laisser égarer par eux ; lorsque des cantons suisses , d'anciens alliés de la France , osent tenir une conduite si répréhensible , est-il donc aussi étrange que le Directoire exécutif arrête pour un moment les regards de la bienveillance , pour ne porter sur vous que ceux de l'inquiétude ? Il est encore d'autres considérations sur lesquelles je ne crois pas avoir besoin de m'étendre ici ; elles sont pénibles sans doute ; et tiennent à la garantie que la République Française a besoin de trouver dans les sentiments et les affections des gouvernemens et des peuples des états neutres . Telles sont , messieurs , les vues qui ont animé et animent encore le Directoire exécutif . J'attends de vous , dans le plus bref délai , une explication franche et amicale , capable de dissiper les doutes et de ramener sur votre état les sentiments de sa bienveillance . Il m'a donné ses ordres pour ma direction ultérieure dans le cas que votre réponse ne remplirait pas ce but . Je prie Dieu , etc .

Lettre de l'État de Basle à M. Barthélemy , ambassadeur de la République Française . Du 11 mai 1796.

Nous voyons avec une peine bien véritable , par la lettre de votre excellene du 20 floréal , que nos sentiments semblent être méconnus , et que nous soyons dans le cas de voir suspendre les dispositions de bienveillance du Directoire exécutif de la République Française . Dès que la guerre a été déclarée , nous promîmes la neutralité , et depuis ce tems elle a été constamment l'objet de nos soins , de notre zèle et de notre sollicitude ; et aucun sacrifice ne nous a coûté pour la maintenir en proportion des dangers auxquels elle s'est trouvée , dans de certaines époques , exposée . Rien ne nous afflige plus profondément que lorsqu'on paraît douter de la loyauté de notre conduite et de la pureté de nos intentions , puisque l'une et l'autre forment la base la plus solide de notre honneur , de notre indépendance et de notre tranquilité . Nous prions V. E. d'assurer le gouvernement , dont elle tient ses pouvoirs , que nous ne nous départirons jamais des principes que nous ont transmis nos prédecesseurs , et que notre plus grande ambition est d'en remettre le dépôt intact à ceux qui nous succéderont . C'est le premier devoir de nos places , et le vrai moyen de nous concilier la confiance et la reconnaissance de nos concitoyens . Il s'en faut bien au reste que depuis notre lettre du 9 avril nous nous soyons bornés à de simples vœux pour le maintien de notre neutralité . Nos inquiétudes relatives à cet objet ayant été communiquées au mi-

nistre impérial, il nous a écrit, par ordre de l'empereur, que certainement il n'avait pas la moindre pensée d'agir, ni de permettre que les émigrés agissent contre les cantons, en portant atteinte à la neutralité de leur territoire. Nous avons fait préparer nos signaux et nos canons d'alarme, qui, à cause de l'armistice et de la saison de l'hiver, avait été mis hors d'état de service : or, il est généralement connu que par ce moyen l'on rassemble en fort peu de jours une très-grande force. Nous avons fait exercer nos milices, et elles sont prêtes à marcher au premier signal. L'on a renouvelé aux contingens des autres cantons qui se trouvent dans le nôtre, la consigne expresse de redoubler de vigilance aux postes qui leurs sont confiés. Les représentans du corps helvétique, députés auprès de nous pour prendre connaissance de l'état des choses, et pour agir au nom de toute la confédération et avertir à tems leurs commettans de tout danger qui pourrait s'approcher de nos contrées, ne laisse rien échapper de ce qui peut consolider le repos de la commune-patrie. Nous avons écrit nous-mêmes à nos co-alliés pour leur rappeler les traités qui nous lient, et nous venons d'en recevoir l'assurance unanime que tout est prêt pour voler à notre secours et défendre nos frontières. Nous finissons en priant V. E. de transmettre ces détails au Directoire, et le premunir sur-tout contre les rapports exagérés que l'excès du zèle à le servir pourrait lui faire parvenir. Il doit être aussi dans le plan de ses ennemis de tâcher de surprendre sa religion.

Enfin, le canton de Schwitz s'est réuni à la majorité, et sous peu de jours l'ambassadeur français doit recevoir une lettre de félicitation qui constatera, dans la forme la plus authentique, la reconnaissante de la République Française par tout le Corps helvétique et l'admission de son ambassadeur.

Le conseil de Basle vient de décider, à l'unanimité, d'envoyer à Paris M. Ocho, devenu grand tribun de l'Etat pour porter au Directoire exécutif l'assurance des dispositions de bon voisinage et d'attachement que le gouvernement de Basle, pris en masse, n'a jamais cessé de manifester pour la République Française.

Du 2 juin. L'avant-garde du corps de Condé a reçu l'ordre de remonter le Rhin, et de reprendre sur les derrières la position qu'il avait l'année dernière.

Cette troupe, dont les Autrichiens paraissent fort embarrassés, a excité dans le Brisgaw une haine générale qui a éclaté dans plusieurs rixes sanglantes.

De Rome, le 25 mai.

Le 21 de ce mois, le pape, après avoir fait sa prière dans la basilique de Saint-Pierre se mit en route pour Terracine, accompagné de monsignor Bandi, son aumônier secret, et de monsignor de la Porta, trésorier-général. Mais attendu les circonstances actuelles, S. S. avant de partir, chargea la congrégation d'état de pourvoir aux mesures de circonstances, avec injonction de ne rien décider sans l'avis et la présence du cardinal Albani, doyen du sacré collège.

Pendant l'absence de S. S. il arriva à la secrétairerie d'état divers courriers dépêchés de Bologne, de Ferrare, du fort Urbino et d'autres places. Les gouverneurs demandaient des instructions sur la manière dont ils devaient se conduire dans le cas que les troupes françaises qui s'avançaient en Italie se présentassent.

En conséquence, la congrégation d'état se rassembla le mardi matin, et adressa à S. S. une supplique, par laquelle elle lui demandait de revenir promptement à Rome, vu les circonstances graves du moment. S. S. répondit qu'elle allait revenir sur-le-champ, et en effet elle arriva ici hier dans l'après-midi, et peu après il fut expédié des instructions aux légats et vice-légats des places de l'état ecclésiastique.

Le 12, au matin, le cardinal Hertzan, ministre de l'empereur, partit par la route d'Ancone, où il devait s'embarquer pour Trieste; mais s'étant trouvé très-incommodé à la poste de Bacano, il se vit contraint de revenir à Rome. Cette capitale, et sur-tout la prélature, sont dans une agitation inquiète, difficile à peindre.

Les agitations, les perplexités se sont accrues de jour en jour, parce que de jour en jour on apprenait que tous les obstacles s'applanissaient devant les Français; et que l'on prévoyait que la rapidité prodigieuse de leurs progrès les amènerait dans peu aux portes de cette capitale. Le pape voulant prévenir cette invasion probable, a pris le parti de recourir à la négociation; et a député vers le général Buonaparte, le sénateur Rezzonico et le marquis Massimi. Le chevalier Dazarra, ministre d'Espagne, les accompagne; et l'on espère que sa médiation que le pape a réclamée, contribuera à adoucir les conditions du traité qui doit se conclure avec les Français. On dit que le général Buonaparte demande l'Apollon da

Belvédère , le Lacoön , et 50 tableaux choisis dans l'étendue des états du pape , et 40 millions en monnaie ou en argenterie . — La cour de Naples non moins effrayée que celle de Rome , quoiqu'elle ait plus de moyens de défense , mais qui a pris à la guerre contre la France une part plus ostensiblement active , cherche aussi à éloigner la juste vengeance des vainqueurs . Elle a donné ordre à tous ses ministres dans les différentes résidences d'Italie , de se concerter à cet effet avec le prince Belmonte , nouvellement arrivé de Madrid à Venise . (1)

ESPAGNE. *De Madrid , le 20 avril.*

On mande de Cadix qu'outre l'escadre considérable de l'amiral Solano , qui est prête à mettre à la voile , on équipe avec la plus grande activité douze autres vaisseaux de ligne , avec différentes frégates , pour la Havane . On fait à cette occasion une grande levée de matelots dans ce département , et on attend de Barcelonne un grand nombre de troupes qui doivent y être débarquées .

On a ordonné aux commandans de nos escadres , lorsqu'ils feront arborer le pavillon royal , de placer le pavillon de la République Française au même endroit où était placé autrefois le pavillon de la France .

Le 19 , neuf vaisseaux de guerre anglais se présenterent à la vue de notre port .

L'escadre française commandée par Richery est dans notre rade .

On attend bientôt un riche convoi de Lima . Déjà le vaisseau le *Saint-Gabriel* , qu'on croyait avoir péri avec d'autres vaisseaux après la tempête dont ils furent assaillis vers le détroit de Bahama , est arrivé à Cadix , le 17 du mois dernier , chargé des trésors de Carthagene dans l'Inde . Tous les jours il arrive de nouveaux bâtimens . On a appris seulement que la frégate la *Calypso* a péri dans cette bourrasque , mais l'équipage et la cargaison ont été sauvés .

Le général Pérignon , ambassadeur de la République Française , est arrivé dans cette capitale , et a déjà reçu la visite des ambassadeurs et ministres des puissances alliées ou neutres . Le roi lui a fait présent , par le ministere du prince de la

(1) On trouvera à l'article de Paris les rapports officiels des événemens qui ont eu lieu dans la partie d'Italie qui est le théâtre de la guerre .

Paix , d'un superbe carrosse avec les chevaux richement harnachés , et de deux très-beaux chevaux de main. Il fait tous les préparatifs nécessaires pour être présenté en cérémonie au roi à Aranjuez , et lui remettre ses lettres de créance.

Le département de la guerre vient de publier une ordonnance relative à une nouvelle levée de *quintés* (milices) qui sera portée à 60 mille hommes. Ces troupes sont destinées à completer les régimens qui ont servi dans la dernière guerre , et qui n'ont pas été licenciés.

On apprend des trois départemens de la marine , de Cadix , du Férol et de Carthagene , que tous les gens de mer du voisinage de ces ports , ont été mis en requisition , et que l'on y arme les meilleurs vaisseaux.

Il file continuellement des troupes qui vont s'embarquer à Cadix , ou renforcer le camp de Saint-Roch.

On attend incessmment la publication d'une bulle du pape , qui réunira ou abolira divers couvens de moines , de sorte qu'il n'y aura plus , dans chaque cité , qu'une seule maison du même ordre.

ANGLETERRE. De Londres , le 24 mai.

Quoique notre feuille paraisse tous les jours , dit le *Morning-Chronicle* , il nous est impossible de suivre les Français dans leur marche victorieuse. A peine avons-nous annoncé la défaite d'un général , la réduction d'une ville ou la conquête d'un pays , que nous apprenons une nouvelle victoire , plus belle , plus étonnante encore que celles qui l'ont précédée. Ainsi , la relation que nous présentâmes hier des succès les plus glorieux , sera suivie aujourd'hui de celle de succès encore plus admirables et plus décisifs : nous disons décisifs , car elle a décidé du sort de leur glorieuse campagne. En effet , elle leur ouvre l'Italie entière , et nous ne doutons pas qu'ils ne reçoivent successivement l'hommage de tous les princes de cette contrée , et qu'ils ne leur dictent des conditions d'après lesquelles il leur sera permis de garder leur territoire , comme nous sommes assurés que les vainqueurs déployeront dans l'exercice de leur puissance une modération capable de faire rougir de honte ces gouvernemens qui ne parlent que de leur justice et de leur humanité , lorsqu'à en juger par le partage de la Pologne et l'expulsion de son chef , leur seule règle de conduite consiste à s'emparer du territoire des vaincus. Les lettres de Buonaparte et de Salicetti , peindront beaucoup mieux les effets prodigieux de l'enthousiasme qui anime les armées françaises , et qui a fait du

combat livré sur le pont de Lodi un des plus beaux faits d'armes des tems modernes. On ne saurait disconvenir que par-tout où l'homme combat pour sa liberté , il le fait avec une énergie et une valeur absolument inconnues à ces hommes-machine qui ne sont mûs que par le ressort de l'obéissance et de la discipline. Ce n'est pas le Français , quelque brave qu'il soit naturellement , mais l'homme libre qui a réduit l'Italie dans l'espace d'un seul mois , et nous osons prédire que rien ne pourra résister à ce torrent , si la folie des cours et des cabinets de l'Europe continue de vouloir s'opposer à l'affermissement de la liberté en France.

Grand Dieu ! quelle époque dans les tems et dans l'histoire que celle dont nous sommes les témoins ! Quoi ! les vents sont changés , et nous conservons toujours nos anciennes armures ! Bien plus , au moment d'être abandonnés par tous nos alliés , et de rester seuls sur la brèche , exposés aux dangers d'une guerre que les Français nous accusent d'avoir provoquée , nous nous endormons sous la main d'un ministre qui depuis trois ans révolus nous berce avec des contes : nous avalons à longs traits la coupe empoisonnée de l'espérance. Ah ! puisse être éloignée la ruine d'un peuple qui , dans le moment même où nous écrivons , choisit les valets des lords et les sycophantes des ministres pour être ses représentans dans le sénat de la nation ! Ne désespérons pas du salut de ce peuple , et croyons qu'il sortira enfin de sa léthargie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux conseils , du 15 au 25 prairial.

Dumolard , organe d'une commission , expose dans le conseil des Cinq-cents l'insuffisance des pensions des religieuses. On demande le renvoi à la commission des finances , et il est arrêté de même que celui du message du Directoire qui écrit au conseil , que les bases du traitement des fonctionnaires publics et des employés sont telles , qu'il est impossible qu'ils soutiennent leur existence.

Desermont , au nom de la commission des finances :

Les malveillants et les agitateurs ont répandu le bruit que l'échange des assignats contre les mandats n'aurait pas lieu aujourd'hui; eh bien ! il y a 136 bureaux ouverts et en activité à Paris; il y en a un au Bourg-Egalité , et un autre à Franciade. L'échange se fait depuis ce matin 9 heures. On a beau calomnier le gouvernement et dire qu'il cherche à entraver les ventes des domaines nationaux; il faut apprendre au public que déjà plusieurs receveurs qui ont abusé de leur ministère viennent d'être arrêtés; savoir, un à Paris , deux à Bordeaux , et qu'ils vont être traduits en jugement. Les ennemis de la France n'aiment pas les mandats , et il est naturel qu'ils fassent tout pour les discréditer; mais la brave armée d'Italie les échange contre des millions en numéraire , et si tous les bons citoyens secondaient les efforts du Corps législatif et du gouvernement, nous n'aurions jamais à regretter, comme on l'insinue , l'aliénation des domaines nationaux. Je demande le renvoi à une commission. Adopté.

Sur la motion de Duprat, le conseil nomme une commission pour examiner la question de savoir comment seront punis les commissaires du Pouvoir exécutif qui prévariqueront dans leurs fonctions , ainsi que ceux qui se permettraient de faire ou d'ordonner des visites domiciliaires suivant d'autres formes et dans d'autres cas que ceux prescrits par les lois constitutionnelles.

On annonce un message du Directoire relatif à Drouet. Le conseil se forme en comité général pour en entendre la lecture.

Celui des Anciens approuve une résolution portant que les listes générales des émigrés qui étaient déposées ci-devant aux secrétariats des administrations de district, le seront à l'avenir à celui des administrations municipales. Il adopte également celle qui autorise l'archiviste à remettre au Directoire le paquet cacheté déposé par Boissy-d'Anglas , qu'il a déclaré contenir des articles secrets conclus entre la République et diverses puissances Enfin , il autorise l'acquisition des bâtimens et terrains, dont la réunion

au Muséum d'histoire naturelle a été ordonnée par le décret du 21 brumaire an III.

Plusieurs membres ayant dénoncé aux deux conseils certains receveurs des domaines nationaux, qui de concert avec des agioteurs, ont faussement attesté le dépôt qu'ils devaient faire du quart en mandats du prix des biens nationaux qu'ils se proposaient de soumissionner. L'administration des domaines nationaux demande aujourd'hui au conseil des Cinq-cents des moyens répressifs de ces prévarications.

Daunou présente un projet de résolution qui a pour but de ne permettre au Directoire de nommer aux places vacantes dans les administrations de département et de canton, que dans le cas où il ne resterait aucun membre de ces administrations. L'impression du rapport est arrêtée.

Réal fait protéger jusqu'au 1^{er} fructidor prochain l'exécution du code hypothécaire.

Le Directoire exécutif demande d'être autorisé à faire passer à la distance de dix myriamètres de Paris, dix mille hommes de troupe destinés, tant au remplacement de celles sorties de cette commune qu'au service des armées.

Hermand fait part au conseil de l'impossibilité de trouver des instituteurs et institutrices pour les écoles primaires, si on ne leur accorde pas un traitement fixe. Il propose un projet de résolution, qui porte en substance que ce traitement sera réglé par les administrations de canton, levé sur les contribuables par sous additionnels, et que les bâtiments destinés à l'instruction, seront réparés aux frais des cantons. Les parents doivent aussi payer pour leurs enfans une rétribution annuelle déterminée par l'administration centrale.

Bailleul réclame l'ajournement, parce que par une résolution qui n'a pas encore été discutée par le conseil des Anciens, les dépenses de l'instruction publique ont été mises à la charge des départemens. L'ajournement est prononcé.

Camus, au nom de la commission de la trésorerie, prend la parole : Vous avez mis, dit-il, à la disposi-

tion de la trésorerie une somme de 600 millions valeur fixe; mais ces fonds sont épuisés. Elle a remis aux notaires de Paris, pour l'échange, 268 millions; en sorte que sur les 600 millions elle n'en a réellement pas dépensé 300, puisqu'il lui reste encore environ 59 millions. Mais il ne faut pas attendre le dernier moment; la commission vous propose de lui donner de nouveaux fonds. La malveillance a cherché, par tous les moyens possibles, à discréditer le mandat; nous croyons qu'il importe de déclarer que les 2 milliards 400 millions ne sont point dépensés, comme l'ont insinué certaines feuilles mensongères, ni même sur le point de l'être, puisqu'il n'y a pas encore six cents millions de promesses en circulation. Il est également faux que la trésorerie paie au cours; elle paie toujours en valeurs fixes. Mais, dira-t-on, pourquoi ne voit-on que des promesses et point de mandats? N'est-ce pas encore un piège qu'on nous tend? Que les citoyens se rassurent: il ne sera émis de promesses qu'autant que la loi le porte, et celles seront retirées à mesure, et remplacées par les mandats.

Je vous propose de mettre à la disposition de la trésorerie un nouveau fonds de 600 millions pour fournir tant aux échanges qu'aux paiemens à faire en exécution des lois. Adopté.

Beffroi, au nom de la commission des finances, a la parole: Le discredit des mandats ne vient, dit-il, que des doutes qu'on a sur l'exécution de la loi du 28 ventôse. La commission s'occupe des moyens de leur donner un écoulement par les patentes; elle vous présentera incessamment ses vues à cet égard. Quant à présent, elle a pensé que vous deviez activer la rentrée des mandats par les soumissions faites, faciliter l'exécution des lois des 28 ventôse et 6 floréal, mettre les soumissionnaires à même de remplir leurs engagements, et les faire entrer en jouissance des objets dont ils se sont rendus acquéreurs.

En conséquence, il présente un long projet de résolution dont voici les dispositions principales:

1^o. Ceux qui, conformément aux lois des 28 ventôse

tôse et 6 floréal , ont fait des soumissions , seront tenus d'acquitter, dans les dix jours de la publication de la présente , le second quart du prix de l'objet dont ils se sont portés acquéreurs.

2°. Ceux qui à l'avenir feraien t des soumissions , en exécution des lois précitées , seront tenus d'effectuer le second paiement dans les dix jours de la soumission.

3°. La date de la quittance du second paiement déterminera l'entrée en jouissance de l'acquéreur ; et les fruits à percevoir depuis cette époque lui appartiendront.

4°. Tout soumissionnaire qui n'aura point satisfait aux deux premiers articles , sera déchu de sa soumission ; et , s'il avait des concurrens , celui qui avait le plus soumissionné après lui , pourra reprendre son rang , mais sera tenu d'effectuer le second paiement dans les trois jours , aux conditions portées aux articles ci-dessus.

5°. Les administrations de département seront responsables de tout retard apporté dans l'exécution des lois des 28 ventôse et 6 floréal.

6°. Le Directoire exécutif prendra toutes les mesures convenables pour l'exécution de la présente.

Perrin (des Vosges) déclare que c'est en vain que le Corps législatif aura de la fermeté , si les citoyens se jouent des lois , et si les marchands refusent les mandats. Il demande que le Directoire soit invité de tenir la main à l'exécution de l'article de la loi du 28 ventôse , qui prononce des peines contre ceux qui refuseraient les mandats. La discussion sera continuée.

La joie était répandue dans tout le conseil et dans les environs de la salle. Les plus heureuses nouvelles circulaient de bouche en bouche sur un nouveau triomphe de nos invincibles armées. Les détails officiels étaient attendus avec une vive impatience. Un message du Directoire arrive : le plus grand silence regne de toute part. Un secrétaire fait lecture du message. Il annonce que la campagne vient aussi de s'ouvrir au Nord sous les plus heureux auspices.

Tome XXII.

B b

L'armée de Sambre et Meuse brûlant depuis long-tems d'imiter l'armée d'Italie, a aussi marqué ses premiers pas par un triomphe. D'éclatans succès ont été obtenus au même instant sur les deux rives du Rhin.

Le 12 prairial , le corps de l'armée , commandée par Jourdan , s'est porté sur le Hondsbruck , et a chassé l'ennemi de ses positions , qu'il a vainement tenté de reprendre le 13.

Le général Kleber s'est porté sur la rive droite ; il a attaqué l'ennemi le 13 , et l'a complètement battu ; il l'a contraint d'abandonner ses positions sur la Sieg , et lui a fait perdre 2400 hommes , dont 2000 prisonniers , parmi lesquels un état-major tout entier , et plusieurs officiers de marque . Les Républicains se sont signalés par des prodiges de courage et d'intrépidité . Le Directoire espère que cette victoire est le prélude de nouvelles victoires non moins importantes , et qui forceront l'ennemi à une paix dont il a éloigné les bienfaits .

Doulcet demande la parole . Il commence par féliciter nos armées de leurs immortels triomphes . Il les montre depuis l'Italie jusqu'au Nord de l'Allemagne , étonnant l'Europe par des prodiges sans cesse renouvelés . Il se rend l'organe de la reconnaissance nationale à leur égard , et demande que le conseil s'empresse d'exprimer un sentiment qui est dans le cœur de tous les bons citoyens , et de déclarer que l'armée de Sambre et Meuse n'a cessé de bien mériter de la patrie .

Doulcet s'indigne ensuite de ce que , tandis que les peuples sont pleins d'admiration pour la gloire du nom français ; tandis que la plupart des rois sollicitent l'amitié et l'alliance de notre nouveau gouvernement , une poignée de factieux et de scélérats couverts du sang qu'ils ont versé , et altérés de celui qu'ils veulent encore répandre , osent prêcher contre la constitution et les autorités établies par elle , les plus infâmes calomnies .

Il déchire d'une main hardie le voile que des mains officieuses cherchent à étendre sur les crimes des

anarchistes et sur les machinations qu'ils préparent. Il les montre sur nos places publiques poussant au pillage et à l'assassinat les crédules qu'ils égarent, appellant le massacre des conseils et du Directoire... (Quelques murmures se font entendre ; quelques voix timides essaient de révoquer ces faits en doute.)

Doulcet conclut en demandant que le conseil ordonne l'impression du message du Directoire, et déclare que l'armée de Sambre et Meuse n'a cessé de bien mériter de la patrie. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Camus annonce que l'échange des assignats pendant ces quatre derniers jours s'est élevé à quatre milliards.

Rouyer, organe de la commission des inspecteurs, annonce qu'il y aurait eu cette nuit une explosion dans Paris, si le gouvernement et le général en chef n'eussent fait marcher à propos des troupes contre les insurrecuteurs qui se réunissaient dans la rue Verte faubourg Antoine.

Le conseil des Anciens approuve plusieurs résolutions plus ou moins importantes, et entre autres celle qui porte, que lorsque des ascendans ou descendans seront condamnés en même temps à la mort, et exécutés, et qu'il sera impossible de constater le précédent, le plus jeune sera censé avoir survécu.

Legrand propose les réflexions de la commission dont il est membre, relativement à la résolution qui attribue au bureau central de Paris la surveillance des contributions directes. La mesure paraît inconstitutionnelle à la commission, cet objet étant du ressort du département. D'ailleurs, le bureau, composé seulement de trois membres, ne pourrait suffire à ce travail. Il conclut pour le rejet; ce qui est adopté.

Froger, Philippe Delville et Delamarre dénoncent, dans la séance du 21 du conseil des Cinq-cents, un attentat à la représentation nationale dans leurs personnes. Des inspecteurs de police se sont présentés chez eux, ce matin, avec des mandats d'amener du bureau central, sous prétexte qu'ils étaient ex-con-

ventionnels et sujets à la loi du 21 floréal. — Montmayon a dit être instruit qu'il existait aussi contre lui un mandat d'amener ; il a vu là plus que de la méprise , c'est-à-dire qu'il y a vu de la malveillance , et il a demandé que les scellés fussent apposés sur-le-champ sur les registres du bureau central.

Dumolard a vu aussi dans ces faits un attentat à la représentation nationale. Il a demandé qu'on ne s'écartât pas de la constitution , et qu'on s'informât par un message auprès du Directoire , des mesures qu'il a prises ou qu'il a dû prendre pour réprimer cet attentat , et en faire poursuivre les auteurs.

Tallien a déclaré que , depuis un mois , des mouchards étaient attachés sur les pas des représentans du peuple , et pénétraient jusques dans leurs sociétés les plus intimes. Il a dénoncé , comme des royalistes et des correspondans des princesses , plusieurs des principaux chefs de la police. Il a ensuite ajouté : *Je vois avec douleur, depuis trois mois, la réaction qui s'opere....* Aussi-tôt Henri Lariviere , Doulcet , André Dumont , Cadroy , Penieres , Thibaudeau se précipitent à la tribune , et demandent la parole. La délibération est suspendue pendant quelque tems. Enfin , le président rétablit l'ordre et maintient la parole à Tallien , qui , un peu interdit de cette opposition , s'écrie qu'il a acquis le droit de dire son opinion , parle , parle , parle de son civisme , de son courage dans des circonstances non moins périlleuses , et finit par appuyer la motion de Dumolard.

Thibaudeau l'appuie aussi , comme la seule convenable à la dignité du conseil. Mais il répond à Tallien que la réaction est l'ouvrage de cette faction conspiratrice dont on a saisi les principaux conjurés avec les preuves matérielles du délit ; de cette faction qui a assassiné au 9 septembre et au 31 mai . Ses émissaires , ajoute-t-il , s'agitent encore autour de vous ; ils cherchent à vous effrayer par des menaces et des déclamations , afin de sauver de grands coupables.

Oui , c'est encore cette faction qui a vraiment réagi depuis le 15 vendémiaire , et qui s'est emparée de la victoire remportée par la Convention. J'appuie la

motion de Dumolard ; quand vous aurez les renseignemens que vous demandez , il sera tems alors de discuter quels sont les véritables réacteurs.

Le conseil s'est fortement prononcé pour l'opinion de Thibaudeau et contre celle de Tallien. Il a adopté la motion de Dumolard.

Le conseil des Anciens donne , dans sa séance du 21 , sa sanction à plusieurs résolutions. Les deux plus importantes sont celles , 1^o. qui déclare que l'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie. 2^o. Qui surseoit provisoirement à toutes actions et poursuites résultantes de la loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux , et maintient dans leur jouissance les possesseurs de ces terrains. Il rejette celle qui fixait en mandats le montant des droits d'enregistrement et la valeur des droits du timbre. Le lendemain , il approuve la résolution qui oblige les soumissionnaires de biens nationaux à acquitter , dans le délai de dix jours , à compter de la publication de la loi , le second quart du prix des objets dont ils se seront portés acquéreurs ; et sur le rapport de Trouchet , il ratifie encore celle portant que toute tentative de crime , manifestée par des actes extérieurs , sera punie comme le crime même.

Le 22 , le conseil des Cinq-cents , après s'être formé en comité général , a rendu sa séance publique pour procéder au scrutin sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non à l'ajournement de l'affaire de Drouet. Un secrétaire donne lecture de deux messages. Dans le premier , le Directoire annonce au conseil que le roi de Sardaigne a ratifié le traité de paix conclu avec lui. Dans le second , il donne la nouvelle des brillans succès que nos armées viennent de remporter sur le Rhin. On n'avait porté qu'à douze cents le nombre des Autrichiens tués dans la journée du 13 ; il est de trois mille. Le 14 , notre armée les a forcés à abandonner le poste important de Kélerat ; et le 16 , le général Kleber les a attaqués de nouveau , et a remporté sur eux une victoire complète. Il a pris douze canons , tous les caissons , des

magasins considérables de vivres , de munitions et de fourages , et fait trois mille prisonniers . Le combat n'a pas été long , mais d'une vivacité extraordinaire . Jamais infanterie ne marcha avec plus d'ardeur ; jamais cavalerie ne brava avec autant de courage une cavalerie plus nombreuse .

L'armée d'Italie consolide également ses victoires par de nouveaux succès . Le Mincio a été passé à la nage par nos grenadiers , et les Autrichiens effrayés ont abandonné leur quartier général . Nos troupes sont à Véronne ; toute l'Italie est évacuée , et déjà notre avant-garde campe sur les frontières d'Allemagne .

Dumolard dit que les expressions manquent pour exprimer les sentimens d'estime , d'admiration et de reconnaisance dont les membres du conseil sont pénétrés pour nos défenseurs , et il fait arrêter que ces braves armées ne cessent de bien mériter de la patrie .

Il a été résolu , à la grande majorité , qu'il n'y avait pas lieu à ajournement dans l'affaire de Drouet . La discussion s'étant de suite ouverte sur la question , si la dénonciation serait admise , la résolution sur l'affirmative a été prise à la presqu'unanimité .

Le Directoire a envoyé un message relatif aux mandats d'amener , lancés par le bureau central contre plusieurs représentans . Ce bureau a décarré que c'était l'effet d'une erreur . Néanmoins le Directoire , a recommandé au ministre de la police de faire les recherches nécessaires pour savoir la vérité . Le ministre Cochon assure que le baron de Batz n'est point employé dans ses bureaux , et qu'il n'a qu'à se louer du zèle et des talents de Dossonville , dénoncé par Tallien .

Détorcy a fait au conseil des Anciens le rapport sur la situation actuelle de Paris . Il donne le détail de la nouvelle conspiration qui devait éclater dans le faubourg Antoine . Les séances des 23 et 24 n'ont au surplus produit aucun résultat important .

Le Directoire appelle l'attention du conseil des Cinq-cents , dans sa séance du 25 , sur les abus qui

commencent à s'introduire dans l'institution des jurés ; si le Corps législatif ne s'empresse d'y remédier, bientôt elle dégénérera en arbitraire par la manière dont les questions sont présentées au jury. Renvoi à une commission. La discussion sur l'effet rétroactif donné à la loi qui appelle les enfans naturels au partage des successions de leurs peres et meres est reprise. Riou parle contre le projet de résolution tendant à le supprimer ; et Dumolard, en faveur de ce projet. La question n'est pas encore décidée. Aucun rapporteur ne demandant la parole au conseil des Anciens, il leve la séance après la lecture du procès-verbal.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DU RHIN. *Le général de division Kleber, commandant l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse, au général en chef Jourdan. — Au quartier-général de Siegberg, le 14 prairial, an IV.*

Je t'ai rendu compte dans ma dernière, mon cher camarade, que, le 12, le corps d'armée s'était porté dans la position entre Portz et le château de Bensberg, ce qui faisait sept grandes lieues de marche. Ce même jour, le général Lefebvre eut deux petites affaires d'avant-postes ; l'une, dans les montagnes aux environs de Bensberg ; l'autre, sur l'Acher, entre Troisdorff et l'Ohmär. Nous eûmes quelques blessés.

Le 13, à quatre heures du matin, le corps d'armée se mit en marche sur deux colonnes : l'avant-garde, aux ordres du général Lefebvre, avait ordre de forcer le passage de l'Acher, en avant de Troisdorff, à l'Ohmär et à Lonrath ; d'enlever Siegberg, et de remonter ensuite la rive droite de la Sieg, pour prendre une position vers Happenschoss, afin d'être le lendemain à même de passer la Sieg au-dessus de Blankemberg, pour attaquer de revers la position d'Ukerath, en cas que l'ennemi voulût y tenir.

La deuxième division, commandée par le général Colaud, avait ordre de forcer le passage de la Sieg sur les deux points de Meindorff et Menden, de remonter la rive gauche de cette rivière, et de prendre position en avant de Busdorff.

B b 4

L'ennemi occupait et l'Acher et la Sieg , où il s'était fortement retranché. Vers les neuf heures du matin , les deux divisions étant en mesure , commencèrent l'attaque avec impétuosité , forcerent les passages et chassèrent par-tout l'ennemi de ses retranchemens. Une partie de l'avant-garde du général Lefebvre , charge les ennemis jusqu'aux portes de Siegberg , s'empare immédiatement après , de la ville et du pont sur la Sieg , quoique défendu par l'artillerie.

La seconde division , aux ordres du général Colaud , coupe en deux le corps qui défendait la Sieg , et en jette une partie contre le Rhin ; mais comme la canonade était vive du côté de Siegberg , il se dirige , conformément à son ordre , de Hute sur Busdorff , afin de soutenir l'avant-garde du général Lefebvre , et se contente de laisser deux bataillons pour observer le petit corps ennemi qu'il laisse sur les derrières , et qui ne tarda pas à se retirer par la route du Rhin sur l'Intz.

Dès que j'eus la certitude que la division du général Colaud s'avancait à grands pas , je fis passer la Sieg , au gué , à la cavalerie du général Lefebvre , commandée par le général d'Hautpoul , afin de poursuivre l'ennemi ; à cette cavalerie vint se joindre aussi-tôt celle de la division du général Colaud , à la tête de laquelle se trouvaient les adjudans-généraux Ney et Ormancey. On avance , et par-tout la cavalerie autrichienne , quoique bien supérieure en nombre , cede du terrain. Alors le premier régiment de chasseurs , commandé par le chef d'escadron Richepanse , en atteint une partie à la hauteur d'Henneff , et dans ce village , il ordonne la charge , et en fait un carnage horrible. Ce commandant a donné , dans cette action , des preuves du plus grand sang-froid au milieu des dangers ; et d'une intrépide audace : en poursuivant la cavalerie , il tombe sur un poste d'infanterie , fait faire halte à ses chasseurs , ordonne le feu de peloton , et en chassant l'ennemi , il sait vaincre aussi l'obstacle qu'on voulait mettre à sa poursuite. Enfin , les Autrichiens par-tout vaincus , se retirent avec précipitation , et vont se jeter dans la position formidable d'Ukerath. Une forte marche et quatre heures de combat ne me permirent point de laisser poursuivre davantage , et d'autant moins encore , que cette position , inattaquable de front , exigeait de grands détours pour la tourner par ses flancs ; ainsi , l'infanterie de l'avant-garde du général Lefebvre , continuant sa route toujours sur la rive droite de la Sieg , passa la nuit à la position d'Happenschoss , et la division du général Colaud , sur les hauteurs en avant de Busdorff.

Il ne m'appartient sans doute pas, de faire l'éloge des généraux , mes collaborateurs , mais il m'est difficile de ne point exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée , en voyant le zèle et l'activité de chacun d'eux ; l'ensemble qu'ils surent mettre dans les opérations dont ils étaient chargés ; et l'ordre qu'ils firent régner par-tout dans leur colonne , même au milieu du combat.

Les officiers d'état-major se sont pareillement distingués : par-tout ils ont donné l'exemple aux troupes. Le citoyen Vi-on , adjoint de l'adjudant-général Cayla , avec dix ordonnances seulement , a fait prisonnier de guerre le poste entier de l'Ohmar.

Le citoyen Bevalet , adjoint de l'adjudant-général Ney , par une charge exécutée à propos , protégea le passage de la Sieg , commandé par le général Lorge , sur le point de Menden ; son chapeau a été criblé de balles.

Beurmann , mon aide-de-camp , reçut un coup de sabre sur le poignet , mais il fit mordre la poussière à celui qui le lui avait donné.

Auguste Damas , aussi mon aide-de-camp , eut son cheval blessé.

L'artillerie légère s'est conduite à la maniere ordinaire , avec audace et intelligence. Ses batteries toujours bien dirigées , servies avec la plus grande célérité , ont fait beaucoup de mal à l'ennemi.

Les noms de tous les officiers et soldats qui ont eu occasion de se distinguer dans cette journée , ne m'étant pas encore connus , je les ferai adresser dans le jour , au général Ernouf , par mon chef d'état-major.

La perte de l'enemis peut être estimée à 2400 hommes , au moins , dont plus de 1000 prisonniers , parmi lesquels se trouvent un major et plusieurs officiers ; ils seront transférés , dans la journée , à Bonn.

Nous avons eu dans le nombre de nos blessés , deux capitaines du 1^{er}. régiment de chasseurs , de la valeur la plus distinguée. Ce sont les citoyens Matthieu et Huduy ; le premier a reçu quatorze coups de sabre , dont plusieurs mortels ; une balle traversa l'avant-bras du second.

Signé , KLEBER.

Extrait d'une lettre du général de division Kleber , au général en chef Jourdan. — Le 15 prairial , an IV.

Je t'ai rendu compte , mon camarade , dans mon rapport d'hier , qu'après le combat de la Sieg , l'ennemi s'était retiré

dans son camp d'Ukerath , et que la division aux ordres du général Lefebvre , devait passer la nuit sur la rive droite de la Sieg , à la hauteur de Happenschoss , et celle aux ordres du général Colaud , sur les hauteurs d'Heneff.

Ainsi , pour attaquer l'ennemi le lendemain par le flanc et de revers , le général Lefebvre reçut ordre de passer la Sieg au-dessus de Blanckenberh , et le général Colaud , de se diriger sur Jungrath , pour arriver de-là sur la chaussée par la traverse , en laissant toutefois quelques bataillons à Wurth , et quelques postes mêlés d'infanterie et de cavalerie , le long du ravin , à la droite de ce village. Ces mouvements , quoiqu'extraordinairement pénibles , à cause des chemins presque extraordinairement pénibles , à cause des chemins presqu'impraticables , s'exécuterent parfaitement. Vers les 4 heures après midi , les colonnes déboucherent , presqu'en même-tems par la droite et par la gauche , sur les hauteurs derrière Ukerath ; et , certes , si les ennemis avaient voulu s'obstiner à rester dans leur position , aucun d'eux n'échappait ; mais , parfaitement éclairés par leurs hussards , ils ne tarderent pas à s'apercevoir de notre manœuvre , et ils se retirerent sur Altenkirken , ne laissant sur les hauteurs derrière Ukerath , que deux ou trois escadrons pour protéger leur retraite.

Les deux divisions se sont donc établies , à trois quarts de lieue d'Ukerath , dans une position très-avantageuse. Depuis le départ de la Wipper , les troupes n'ont fait que marcher et combattre.

Signé , KLEBER.

Le général de division Kleber , commandant le corps d'armée sur la rive droite du Rhin , au général en chef Jourdan. — Au quartier-général , de Hachenbourg , an IV.

Le succès obtenu sur la Sieg , le 13 de ce mois , par le corps d'armée dont le commandement m'est confié ; n'était , mon cher camarade , que le précurseur de plus grands triomphes. — Je t'ai rendu compte , le 14 , de la manière dont nous obligâmes l'ennemi d'abandonner la position d'Ukerath : depuis , il s'était porté dans celle d'Altenkirken , derrière la Viesback , position non moins formidable que la première , et où le prince de Wurtemberg s'était renforcé de troupes fraîches.

Obligé de séjourner le 15 , pour donner du repos à la troupe , et le tems nécessaire aux convois de subsistances d'arriver , je me bornai , ce jour , à faire faire une forte

reconnaissance ; elle était commandée par le général d'Hautpoult ; il chassa l'ennemi de Weyerbusch , et poussant en avant jusqu'aux hauteurs d'Altenkirken , il découvrit le camp ennemi , que plusieurs habitans du pays lui assurerent être de 20 mille hommes.

Le 16 , à quatre heures du matin , l'avant-garde du général Lefebvre avait ordre de se mettre en mouvement , et de diriger sa marche sur Altenkirken ; il é ait chargé d'attaquer cette position .

La tête de la deuxième division , aux ordres du général Coland , devait suivre , à une demi-lieue , la queue de celle du général Lefebvre , et se mettre en bataille , en seconde ligne , dans la position en avant de Weyerbussen , dès que la première commencerait son attaque , afin de la soutenir .

Le général Lefebvre culbuta d'abord tous les avant-postes de l'ennemi , et dès qu'il eut débouché sur les hauteurs opposées à celle d'Altenkirken , une canonnade des plus vives s'engagea de part et d'autre . Le général Lefebvre , à qui la position ennemie était parfaitement connue , pour y avoir combattu l'année dernière , partage aussi-tôt sa troupe en trois colonnes , donne le commandement de celle de gauche au général Soultz , celui de la droite au chef de la 25^e. demi-brigade d'infanterie légère (le cit. Brunet) , et de sa personne reste à celle du centre avec le général de brigade Leval . Les deux colonnes de droite et de gauche avaient ordre de déborder les ailes de l'ennemi , de les tourner ; la colonne du centre était chargée de l'attaque du front . Toutes ces dispositions s'exécuterent avec le plus grand ensemble : par-tout on entend battre la charge ; par-tout on voit gravir les colonnes sur des hauteurs presqu'inabordables ; par-tout enfin on voit déployer la plus grande audace et la plus grande intrépidité . L'ennemi oppose à cette attaque la plus vigoureuse résistance ; mais enfin la bayonnette triomphe , et des charges de cavalerie , exécutées à propos et avec valeur , achevent sa défaite , qui bientôt se change en déroute la plus complète .

Trois mille prisonniers , parmi lesquels se trouvent les trois bataillons du régiment de Jordis en entier , avec leur colonel et tous leurs officiers , quatre drapeaux , douze pieces de canon , quantité de caissons d'artillerie , partie des équipages tombés à notre pouvoir , sont les trophées de cette éclatante journée . Ce combat n'a duré que deux heures , mais il était d'autant plus vif et plus sanglant pour l'ennemi . On ne vit jamais infanterie marcher et attaquer avec plus d'ordre , et jamais cavalerie ne méprisa davantage l'ennemi..... (Ici

le général nomme les divers corps qui ont agi , en indiquant leur ordre de bataille).

..... La division du général Colaud , rangée en seconde ligne , n'a pu être que témoin du combat , mais l'ardeur que les troupes manifestaient pour en venir aux mains , était le sûr garant qu'elles auraient pareillement triomphé , s'il avait été nécessaire ou prudent de contenter leurs désirs.

Je ne puis rendre compte des morts et des blessés de l'ennemi ; mais , de notre côté , je puis affirmer que notre perte n'a pas été considérable.

Le citoyen Cunot , adjoint à l'adjudant-général Ormancé , a eu son cheval tué.

Demain , je continue ma marche , j'espere en annoncer le résultat par de nouveaux succès.

Je viens d'apprendre , à l'instant , qu'on a trouvé à Hachenbourg , douze mille rations de pain cuit , quantité de farine et de fourages.

L'adjudant-général Ney , chargé de flanquer la droite de la division du général Colaud , s'est emparé des magasins de Dierdorff , consistant en six cents sacs d'avoine , et quarante mille rations de fourages : ces prises arrivent bien à propos , dans un pays désert ; et où les transports sont de la plus grande difficulté.

Le général de division Bonnard , qui avait ordre de marcher à Lintz par la route du Rhin , et de se porter de-là sur Will-Bach , avec deux bataillons et un escadron , vient de m'apprendre qu'après avoir forcé les défilés fort étroits , et malgré la résistance opiniâtre de l'ennemi , il est arrivé à sa destination .

Salut et amitié ,

Signé , KLEBER.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE. Extrait d'une lettre du général en chef Moreau , commandant l'armée du Rhin et Moselle , au Directoire exécutif . — Au quartier-général , à Artzheim , le 21 prairial , an IV.

Citoyens directeurs , l'ennemi a évacué hier dans la nuit , Tripstadt et Kaiserlautern , Neustadt et Spire , et s'est retiré dans les environs de Manheim . La poursuite nous a donné 150 ou 200 prisonniers . L'armée occupe à présent la position de la Speyerbach .

Le quartier-général se porte aujourd'hui à Edickhoffen . Je vous donnerai , par le coutier prochain , des détails plus

étendus sur notre situation ; depuis trois jours, je n'ai pu descendre de cheval.

Jamais nos affaires n'ont été en si bon état sur le Rhin.

Salut et respect,

Signé, MOREAU.

ARMÉE D'ITALIE. *Buonaparte, général en chef de l'armée, au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Peschiera, le 13 Prairial, an IV.*

Après la bataille de Lody, Beaulieu passa l'Oglio et le Mincio : il appuya sa droite au lac de Garda, sa gauche sur la ville de Mantoue, et plaça des batteries sur tous les points de cette ligne, afin de défendre le passage du Mincio. — Le quartier-général arriva, le 9, à Frescia. J'ordonnai au général de division Kilmaine de se rendre, avec 1500 hommes de cavalerie et 6 bataillons de grenadiers, à Desinzanno. J'ordonnai au général Rusca de se rendre avec une demi-brigade d'infanterie légère, à Salo. Il s'agissait de faire croire au général Beaulieu, que je voulais le tourner par le haut du lac, pour lui couper le chemin du Tyrol en passant par Riva. Je tins toutes les divisions de l'armée en arrière, de sorte que la droite, par où je voulais véritablement attaquer, se trouvait à un jour et demi de marche de l'ennemi. Je la plaçai derrière la rivière de Chenisa, où elle avait l'air d'être sur la défensive, tandis que le général Kilmaine allait aux portes de Peschiera, et avait, tous les jours, des escarmouches avec les avant-postes ennemis, dans une desquelles fut tué le général autrichien Lieptay. — Le 10, la division du général Angereau remplaça à Desinzanno celle du général Kilmaine, qui rétrograda à Lonado, et arriva la nuit à Castiglionne. Le général Massena se trouvait à Mont-Chiaro, et le général Serrurier à Montze. A deux heures après minuit, toutes les divisions se mirent en mouvement, toutes dirigeant leur marche sur Borgetto, où j'avais résolu de passer le Mincio. L'avant-garde ennemie, forte de trois à quatre mille hommes et de dix-huit cents chevaux, défendait l'approche de Borgetto. Notre cavalerie, flanquée par nos carabiniers et nos grenadiers qui, rangés en bataille, la suivaient au petit trot, chargea avec beaucoup de bravoure, mit en déroute la cavalerie ennemie, et lui enleva une pièce de canon. L'ennemi s'empressa de passer le pont et d'en couper une arche ; l'artillerie légère engagea aussi-tôt la canonnade. L'on raccommodait avec peine le pont sous le feu des batteries de l'ennemi, lorsqu'une cin-

quantaine de grenadiers, impatients, se jettent à l'eau, tenant leurs fusils sur leurs têtes, ayant de l'eau jusqu'au menton. Le général Gardanne, grenadier pour la taille comme pour le courage, était à leur tête.

Les soldats ennemis croient revoir la terrible colonne du pont de Lody; les plus avancés lâchent le pied: on raccommode alors le pont avec facilité, et nos grenadiers, dans un seul instant, passent le Mincio, et s'emparent de Valeggio, quartier-général de Beaulieu, qui venait seulement d'en partir. Cependant les ennemis ébranlés, en partie en déroute, étaient rangés en bataille entre Valeggio et Valla-Franca. Nous nous gardons bien de les suivre. Ils paraissent se rallier et prendre confiance, et déjà leurs batteries se multiplient et se rapprochent de nous: c'était justement ce que je voulais. J'avais peine à contenir l'impatience, où, pour mieux dire, la fureur des grenadiers.

Le général Angereau passa, sur ces entrefaites, avec sa division; il avait ordre de se porter, en suivant le Mincio, droit sur Peschiera, d'envelopper cette place, et couper aux ennemis les gorges du Tyrol; Beaulieu et les débris de son armée se seraient trouvés sans retraite.

Pour empêcher les ennemis de s'appercevoir du mouvement du général Angereau, je les fis vivement canonner du village de Valeggio; mais les ennemis, instruits par leurs patrouilles de cavalerie, du mouvement du général Angereau, se mirent aussi-tôt en route pour gagner le chemin de Castelnuova.

Un renfort de cavalerie qui leur arriva, les mit à même de protéger leur retraite. Notre cavalerie, commandée par le général Murat, fit des prodiges de valeur; ce général dégagea lui-même plusieurs chasseurs que l'ennemi était sur le point de faire prisonniers.

Le chef de brigade du dixième régiment de chasseurs (Leclerc) s'est également distingué. Le général Angereau, arrivé à Peschiera, trouva la place évacuée par l'ennemi.

Le 12, à l'heure du jour, nous nous portâmes à Rivoli; mais l'ennemi avait passé l'Adige, et enlevé presque tous ses ponts, dont nous ne pûmes prendre qu'une partie. L'on évalue la perte de l'ennemi, dans cette journée, à 1500 hommes et 500 chevaux, tant tués que prisonniers: parmi ces derniers se trouvent le prince Coutlo, lieutenant-général des armées du roi de Naples, commandant en chef la cavalerie napolitaine. Nous avons pris également cinq pièces de canon, dont deux de 12, et trois de 6, avec sept ca-

huit caissons chargés de munitions de guerre. Nous avons trouvé à Castelnuova des magasins, dont une partie était déjà consumée par les flammes. Le général de division Kilmaine a eu un cheval blessé sous lui.

Voilà donc les Autrichiens entièrement expulsés de l'Italie. Nos avant-postes sont sur les montagnes de l'Allemagne, etc.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. — Au quartier-général à Milan, le 20 prairial, an IV.

CITOYENS DIRECTEURS,

Après le combat de Borgetto, le passage du Mincio, la prise de Peschiera, et la fuite de l'ennemi dans le Tyrol, nous avons investi la ville de Mantoue.

Le 16, à cinq heures du matin, le général Dallemande avec le chef de brigade Lasne se portèrent avec six cents grenadiers sur le faubourg de Saint-Georges. Je me rendis à la Favorite, superbe palais du duc de Mantoue, à une demi-lieue de la forteresse. Je fis avancer une demi-brigade avec le général Serrurier, pour soutenir le général Dallemande qui, ayantaperçu l'ennemi dans les retranchemens de Saint-Georges, l'avait attaqué, et s'était rendu maître du faubourg et de la tête du Pont. Déjà, malgré la mitraille de la place, les grenadiers s'avançaient en tirailleurs sur la chaussée. Ils prétendaient même se former en colonne pour enlever Mantoue ; et quand on leur montra les batteries que l'ennemi avait sur les remparts ; à Lodi, disaient-ils, il y en avait bien davantage : mais les circonstances n'étant pas les mêmes, je les fis retirer. La journée a été assez belle pour une affaire d'avant-poste, et extrêmement intéressante pour nous. L'ennemi a perdu cent hommes tant tués que prisonniers.

Le général Angereau était parti, à la pointe du jour, de Castianne Mantonanne.

Après avoir passé le Mincio au-delà du lac, il se porta sur le faubourg du Cheriale ; il enleva les retranchemens, la tour, et obligea les ennemis de se retirer dans le corps de la place de Mantoue. Un tambour de douze ans, dont je vous enverrai le nom, s'est particulièrement distingué ; il a grimpé, pendant le feu, au haut de la tour pour en ouvrir les portes.

Je ne dois pas vous taire un trait qui peint la barbarie qui

regne encore dans ces contrées. A Saint-Giorgio , il y a un couvent de religieuses ; elles s'étaient sauvées , car il était exposé aux coups de canon. Nos soldats y entrent pour s'y réfugier et prendre poste. Ils entendent des cris; ils accourent dans une basse-cour , enfoncent une méchante cellule , et trouvent une jeune personne assise sur un mauvaise chaise , les mains garotées par des chaînes de fer. Cette不幸の demandait la vie ; l'on brise ses fers : elle a sur sa physionomie 22 ans. Elle était depuis quatre ans dans cet état , pour avoir voulu s'échapper , et obéir , dans l'âge et le pays de l'amour , à l'impulsion de son cœur. Nos grenadiers en eurent un soin particulier. Elle montre beaucoup d'intérêt pour les Français ; elle a été belle , et joint à la vivacité du climat la mélancolie de ses malheurs. Toutes les fois qu'il entraînait quelqu'un , elle paraissait inquiète ; l'on sut bientôt qu'elle craignait de voir revenir ses tyrans. Elle demanda en grâce à respirer l'air pur : on lui observa que la mitraille pleuvait autour de la maison. Ah ! dit-elle , mourir , c'est rester ici.

P. S. Le défaut d'espace ne nous permet pas de rapporter la dépêche de Buonaparte , dans laquelle il rend compte des soulèvements de Milan et de Pavie , et de la punition qu'il en a tirée.

Une division de l'armée d'Italie traverse la Valteline , pour fermer les gorges du Tyrol , et empêcher les Autrichiens de rentrer en Italie.

Sur le Rhin , il paraît que les Autrichiens évacuent le Hundstruck , repassent le Rhin , et se replient sur Manheim et sur Mayence.

Les chefs des chouans continuent à venir déposer leurs armes et à se soumettre aux lois de la République. Nantes n'est plus en état de siège.

Hier 28 , le représentant Drouet a été conduit des prisons de l'Abbaye au conseil des Cinq-cents , où il a été entendu dans sa défense. Il était escorté d'un détachement de cavalerie. Le jardin des Tuilleries était fermé dès le matin. De fortes patrouilles étaient sur pied. Tout a été tranquille.

LENOIR DE LAROCHE , Rédacteur.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous avons différé, jusqu'à ce jour, d'augmenter le prix de ce Journal, parce que nous nous proposions de faire incessamment un changement utile dans la rédaction et dans la partie typographique, et que nous espérions, pendant cet intervalle, une amélioration dans les finances publiques, qui aurait influé sur le prix des labours et des marchandises de toute espèce; mais aujourd'hui que le plan de ce Journal est fixé, que l'excessive cherté de la main-d'œuvre et des matières premières continue, que le décret du 6 de ce mois (nivôse) a porté le prix de la poste de 15 deniers la feuille en assignats à 25 sous la feuille en assignats, ou à 2 sous 6 deniers en numéraire, nous prévenons les Souscripteurs qu'à compter de ce jour l'abonnement sera de 300 liv. pour trois mois, franc de port; seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

La souscription pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire, à raison de 50 liv. pour l'année, 25 l. pour six mois, et 12 l. 10 sous pour trois mois compris les frais de poste jusqu'à la frontière, telle qu'elle existait avant la réunion ou la conquête.

Les Souscripteurs, à Paris, qui ne voudront pas courir le hasard de la variation du prix de l'assignat, peuvent s'abonner en numéraire.

Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent. Celles qui renferment des valeurs doivent être chargées.

Note. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront pas restituées de la poste.

On souscrit à Paris, rue des Poitevins, n°. 18; les lettres d'avis seront adressées au citoyen CUTIN.

T A B L E
Des matières contenues dans le N°. 31

LÉGISLATION.

G OUVRES complètes de MONTESQUIEU, nouvelle édition, avec des notes d'Helvétius sur l'Esprit des Lois.	Page 3
---	--------

MORALE.

<i>Instruction publique. Première Lettre sur les moyens de faire servir le théâtre dans l'édu- cation publique, etc..</i>	F3
---	----

ANTIQUITÉS.

<i>Extrait d'une Lettre de Florence, du mois de Janvier 1796. [vieux style.]</i>	27
--	----

MÉLANGES.

<i>Lettre sur le Gouvernement civil de Locke.</i>	29
---	----

A NNONCES. Livres français.	36
--	----

<i>Ode III. à Melpomene..</i>	37
---------------------------------------	----

<i>Nouvelles Etrangères, Allemagne. De Ham- bourg.</i>	49
--	----

<i>Francfort-sur-le-Main.</i>	46
---------------------------------------	----

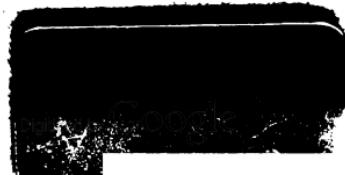
<i>Italie. Genes.</i>	48
-------------------------------	----

<i>Angleterre. De Londres.</i>	49
--	----

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

<i>Corps Législatif.</i>	54
----------------------------------	----

<i>Paris. -- Nouvelles.</i>	62
-------------------------------------	----



Digitized by Google

